

BIBLIOTHÈQUE(S)

5/6

DÉCEMBRE
2002

USAGES-USAGERS

Éditorial par Gérard Briand **1** Bibliobréves **4** Qui sont-ils ? par Anne-Marie Bertrand **10** Service public et lieu commun, par Anne-Marie Bertrand **16** L'emprunteur est-il aussi un acheteur ? par Jean-François Jacques **20** De la bibliothèque à la médiathèque, par Claude Poissenot **24** Paris VIII, pionnière en formation des usagers, par Olivier Fressard **31** Élaborer un règlement intérieur, par Dominique Rouillard **34** De l'anonymat de la rue aux liens de fidélité, par Marielle de Miribel **36** Interview de Dominique Tabah – La bibliothèque victime de son succès **43** Comment gérer la délinquance ? Marie-Noëlle George **50** L'écriture, lieu de rencontre, par Marie-Florence Ehret **52** Lecteurs comme les autres ? par Emmanuel Bégou **56** Et à l'étranger ? par Dominique Arot **59** Actualités de l'ABF Les gens. En bref. **64** Inondations dans le Gard : bilan **65** Relève en Franche-Comté, par Claude Andréoni **66** Le loup est sorti du bois, par Gilles Éboli **68** Le point sur les bibliothèques jeunesse, par Caroline Rives **72** Oxor ou le voyage de Marc Roger, interview par Virginie Kremp **76** Portrait Yvonne Oddon (1902-1982), la bibliothécaire du Far West, par Anne-Marie Pavillard **80** Espaces et architectures Alexandrie, carrefour des cultures, par Jean-Marie Comte **82** Billère, design et sérénité, par Joëlle Danies **83** Totale gratuité à Athis-Mons, par Irène Itkine **84** Histoire La lecture dans le ghetto de Theresienstadt, par Kornelia Richter **85** Bibliomonde Voyage au Québec – 4^e épisode – Former les usagers des BU, par Céline Andrieu **90** À la découverte des bibliothèques londoniennes (suite et fin) par ABF-Normandie **93** Démocratie, diversité, fourniture, par Cécile Arnaud **95** Parole(s) de libraire « La Belle Aventure », Interview par Isabelle De Cours **97** Tribune Alerte sur la documentation dans les écoles d'art, par Jeanne Lambert-Cabrejo **102** Des nouvelles de la BMH, par Christine Carrau **105** Du bénévolat et de ses limites, par Marie-Pascale Bonnal **107** Notes de lectures **108** Annonces **116**



Publication bimestrielle
paraissant depuis 1907
Éditée par l'**Association des
Bibliothécaires Français**

31, rue de Chabrol – 75010 Paris
Téléphone : 01 55 33 10 30
Télécopie : 01 55 33 10 31
abf@abf.asso.fr
www.abf.asso.fr

Directeur de la publication
Gérard Briand

Rédactrice en chef
Virginie Kremp
virginie@abf.asso.fr

Secrétaire de rédaction
Dominique Pradat
dominique@abf.asso.fr

**Relecture scientifique
du dossier**
Jean Mallet

Comité de rédaction
Geneviève Boulbet,
Gérard Briand, Ridha Brini,
Isabelle De Cours,
Sylvie Hamzaoui,
Jean-François Jacques,
Benoît Lecoq, Aude Roller

Publicité - Diffusion
ABIS - Caroline Paganucci
Téléphone : 01 40 22 63 11
Télécopie : 01 55 33 10 31
cpaganucci@wanadoo.fr

Maquette-Mise en pages
M.-C. Carini et Pictorus

Abonnements 2003
France 90 € – Étranger 95 €
Commission paritaire
n° 1104G82347
ISSN : 1632-9201
Dépot légal : décembre 2002

Impression : Jouve, Paris

BIBLIOTHÈQUE(S)

**REVUE DE L'ASSOCIATION
DES BIBLIOTHÉCAIRES FRANÇAIS**
est analysée dans la base
Pascal produite par l'INIST
et dans la base LINA.

Joint à ce numéro, pour les abonnés,
un bulletin d'abonnement 2003, un
formulaire d'adhésion et un formu-
laire d'inscription journée d'étude.

Éditorial

Le dossier de ce numéro double est consacré aux usagers et aux Usages. La qualité du service public est une préoccupation quotidienne et permanente pour les bibliothécaires. C'est en son nom que notre association revendique à juste titre le développement de moyens, la modernisation de nos services et leur prise en considération par nos élus.

Admettons, par miracle, que cela arrive, et que nous soyons enfin plongés dans un éden où le serpent tentateur aurait disparu. Qu'advient-il ?

Sans doute, une partie du chemin vers la perfection serait-elle franchie, du moins, celle qui ne nous incombe pas. Il resterait alors à nous interroger sur la qualité de nos prestations professionnelles, leur pertinence, leur neutralité, leur adéquation aux besoins des usagers, à leur droit à un service de qualité.

Au-delà de la facétie mythologique, ce dossier ne prétend pas apporter de réponse globale à cette question mais plutôt faire part des expériences et des pratiques des collègues qui ont bien voulu apporter leur témoignage. Qu'ils en soient ici remerciés.

Gérard BRIAND

La photographie présentée en couverture de ce numéro fait partie d'un ensemble de documents et de témoignages réunis par l'Amicale du groupe Marat pour une exposition sur la libération de Marseille en août 1944. Celle-ci a été présentée au Vieux-Port à Marseille en 2000. Depuis, elle a été accrochée dans neuf autres lieux (établissements scolaires, bibliothèques, centres sociaux).

L'Amicale du groupe Marat est une association fondée par des anciens combattants de la résistance. Elle s'est donnée pour but de faire connaître la contribution des étrangers à l'histoire de la France. Outre l'exposition sur la libération de Marseille, elle a été ces deux dernières années à l'origine d'un livre sur la participation des étrangers à la résistance en Provence : *L'Innocence et la ruse* (Éditions Tirésias) qui a reçu le Prix historique de Provence en 2001, de rencontres entre des anciens combattants de la résistance et des jeunes des collèges et lycées, dans les Bouches-du-Rhône et le Var.

Contacts et renseignements

Amicale du groupe Marat
Tél. : 06 14 44 32 41
<amicalemarat@wanadoo.fr>

Au sommaire des prochains numéros de BIBLIOTHÈQUE(S)

- n° 7 : Pays de Flandre – février 2003
- n° 8 : Francophonie – mars 2003
- n° 9 : Provence-Alpes- Côte d'Azur – mai 2003
- n° 10 : Livres d'artistes – juillet 2003

BIBLIothèque(s)

5/6

DÉCEMBRE
2002

Sommaire

4 **Bibliobréves**

Dossier **USAGES-USAGERS**

- 10 Qui sont-ils ? par ANNE-MARIE BERTRAND
16 Service public et lieu commun, par ANNE-MARIE BERTRAND
20 L'emprunteur est-il aussi un acheteur ? par JEAN-FRANÇOIS JACQUES
24 De la bibliothèque à la médiathèque, par CLAUDE POISSENOT
31 Paris VIII, pionnière en formation des usagers, par OLIVIER FRESSARD
34 Élaborer un règlement intérieur, par DOMINIQUE ROUILLARD
36 De l'anonymat de la rue aux liens de fidélité, par MARIELLE DE MIRIBEL
43 Interview de DOMINIQUE TABAH – La bibliothèque victime de son succès
50 Comment gérer la délinquance ? MARIE-NOËLLE GEORGE
52 L'écriture, lieu de rencontre, par MARIE-FLORENCE EHRET
56 Lecteurs comme les autres ? par EMMANUEL BÉGOU
59 Et à l'étranger ? par DOMINIQUE AROT

Actualités de l'ABF

- 64 Les gens. En bref.
65 Inondations dans le Gard : bilan
66 Relève en Franche-Comté, par CLAUDE ANDRÉONI
68 Le loup est sorti du bois, par GILLES ÉBOLI
72 Le point sur les bibliothèques jeunesse, par CAROLINE RIVES
76 Oxor ou le voyage de Marc Roger, interview par VIRGINIE KREMP

Portrait

- 80 Yvonne Oddon (1902-1982), la bibliothécaire du Far West,
par ANNE-MARIE PAVILLARD

Les opinions exprimées dans BIBLIothèque(s) n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

Espaces et architectures

- 82 Alexandrie, carrefour des cultures, par JEAN-MARIE COMTE
- 83 Billère, design et sérénité, par JOËLLE DANIES
- 84 Totale gratuité à Athis-Mons, par IRÈNE ITKINE

Histoire

- 85 La lecture dans le ghetto de Theresienstadt, par KORNELIA RICHTER

Bibliomonde

- 90 Voyage au Québec – 4^e épisode – Former les usagers des BU,
par CÉLINE ANDRIEU
- 93 À la découverte des bibliothèques londoniennes (suite et fin)
par ABF-Normandie
- 95 Démocratie, diversité, fourniture, par CÉCILE ARNAUD

Parole(s) de libraire

- 97 « La Belle Aventure », Interview par ISABELLE DE COURS

Tribune

- 102 Alerte sur la documentation dans les écoles d'art,
par JEANNE LAMBERT-CABREJO
- 105 Des nouvelles de la BMH, par CHRISTINE CARRAU
- 107 Du bénévolat et de ses limites, par MARIE-PASCALE BONNAL

108 Notes de lectures

116 Annonces



Agenda

- **20 janvier, Nice, BU**, journée d'étude sur le document électronique (formats et indexation) organisée par le groupe ABF-PACA. Contact : Pierre Fenart Tél. : 04 92 15 74 60
- **23 janvier, Paris**, « Littérature flamande » est le thème d'une journée d'étude organisée par le Groupe ABF-Ile-de-France. Rens. : Marie-Laure Gestin Tél. : 01 42 28 69 94
- **23-24 janvier, Paris**, séminaire « Open Access – le libre accès à l'information scientifique et technique : état de l'art et perspectives » organisé par le CNRS/INIST. Objectif : dresser un panorama des dernières évolutions techniques et économiques. À l'attention des auteurs, chercheurs, éditeurs, bibliothécaires... Tél. : 03 83 50 46 41 www.inist.fr/openaccess
- **27 janvier, Paris, BnF (Tolbiac)**, journée d'étude « Plafonnement des remises et marchés publics : les conséquences de la loi sur le droit de prêt », organisée par la Section des bibliothèques publiques de l'ABF. Contact : Gilles Eboli ebolig@mairie-axenprovence.fr
- **7-9 février, Paris, Cité des Sciences et de l'Industrie de la Villette**, 16^e journées du livre contre la misère : exposition-vente d'ouvrages ayant trait à la pauvreté, des débats-rencontres, des conférences. À noter, l'espace enfants. Contact : AtD Quart Monde - communication, 33, rue Bergère - 75009 Paris Tél. : 01 42 46 01 69 atdcom@atd-quartmonde.org
- **17-23 mars, huitième édition de la Semaine de la Francophonie**, le 20 mars étant journée internationale. Chacun est invité à organiser une manifestation autour de 10 mots empruntés au vocabulaire de Raymond Queneau, un des fondateurs de l'OULIPO,

suite p. 6

■ **LA BIBLIOTHÈQUE MARCEL ARLAND** en Champagne-Ardenne proposera bientôt un cédérom afin de présenter à un plus large public 7 siècles d'acquisitions : manuscrits médiévaux enluminés, manuscrits du XVII^e siècle, livres d'heures, antiphonaires, bibles et aussi le livre de Joseph Boillot, *les Figures de plusieurs instruments de guerre, les moyens de s'en servir et de les mettre en usage [...]* qui date de 1595. L'opération permettra d'assurer la conservation de cet ouvrage, ainsi que sa diffusion sur Internet et de reproduire des planches illustrées choisies au format affiche. Le cédérom sera consultable à la bibliothèque et depuis son site (en cours de construction).

M. L.-V.



Extrait du livre de Joseph Boillot.

■ **LA SOCIÉTÉ DITINFO**, créée en 1974, organisatrice du salon et congrès IDT/Net a été mise en liquidation. L'ADBS a souligné son rôle majeur durant 19 manifestations et sa contribution au développement des NTIC.

■ **L'ASSOCIATION LE PRINTEMPS DES POÈTES** fonctionne toute l'année. Un site actualise les informations sur la poésie. Les bibliothécaires peuvent

inscrire leurs événements poétiques tout au long de l'année sous la rubrique « vos actions ». www.printempsdespoetes.com

La bibliothèque de Caen ferme pour cause de 35 heures



Dessin de Claude Razanajao.

« Les 35 h ferment la bibliothèque », « la culture en danger », « RTT : une bibliothèque au régime...sec », tels sont les titres de la presse locale et des tracts distribués devant la bibliothèque de Caen, révélateurs d'une mairie en perte de son image.

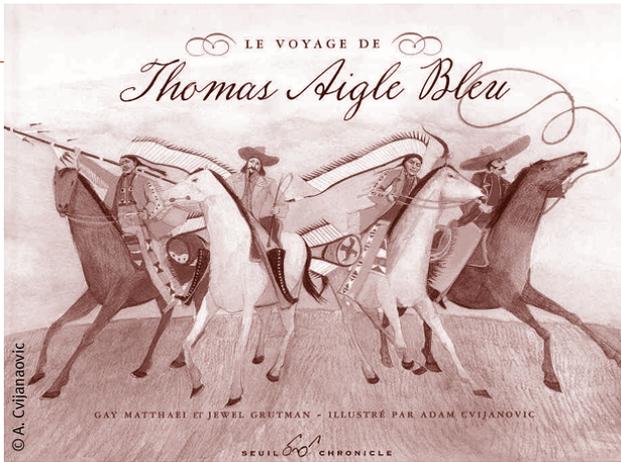
Depuis le 15 octobre, la bibliothèque de Caen ferme entre midi et deux heures et de 18 h à 19 h. Elle ferme aussi le jeudi et elle fermera complètement pendant les vacances de Noël. Motif : résorber le travail en retard.

La mise en place des 35 heures est à l'origine de cette situation. Les réunions de l'année 2001 entre le personnel d'encadrement et les agents de la bibliothèque, des membres de la mairie et des représentants des organisations syndicales ont débouché sur quatre décisions : une ouverture hebdomadaire de 46 heures, une semaine de 37 h 30 pour les agents avec 15 jours de récupération ARTT, la création de 8 postes d'agents du patrimoine ou d'assistants et la fermeture de la bibliothèque, 5 jours en août.

Ces propositions ont été validées par les élus en mai 2002, la mairie comprenant la nécessité d'assurer un accueil de qualité au public. Mais depuis janvier déjà, l'ouverture au public se faisait au détriment des tâches internes dont le retard avait rendu la prise de ARTT et de congés de plus en plus difficile.

La mairie a donc changé d'avis et a décidé de réduire à 28 heures les horaires d'ouverture au public, au lieu de 46. Quant à la création des postes promis, elle devra attendre que la communauté d'agglomération de Caen-sur-mer se mette en place à partir du 1^{er} janvier 2003 et qu'un certain nombre d'équipements de la ville y soient transférés, dont la bibliothèque, afin d'associer les élus de l'agglomération au recrutement de futurs agents.

M. F.



LIVREJEUN, base de données comportant 16 000 fiches critiques d'ouvrages pour la jeunesse est désormais accessible gratuitement :

www.livrjeun.tm.fr.

Ce site a été créé par la ville de Nantes en 1999, suite aux engagements pris auprès de Monique Bermond et Roger Boquié, donateurs de 25 000 livres, d'enregistrements

sonores et de montages audiovisuels de littérature jeunesse afin de poursuivre et de développer leur base. L'association Nantes Livres Jeunes est chargée d'alimenter, d'administrer et de diffuser le site.

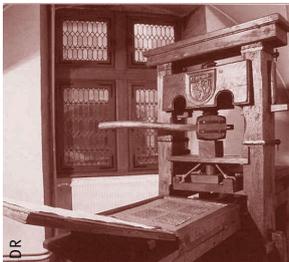
13, rue de Briord
44000 Nantes,

tél. : 02 51 72 14 14

contact@livrjeun.tm.fr

■ **ALAIN MARSHALL** a pris la direction du musée de l'imprimerie de Lyon en juillet dernier. Depuis 2001, il est chargé par la ville de réfléchir à un nouveau projet scientifique et muséographique pour le musée, réflexion qu'il poursuivra dans le cadre de ses nouvelles fonctions.

(Source : *La Lettre du musée de l'imprimerie*, octobre 2002).



■ **LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PUY-DE-DÔME** vient de s'équiper d'un « Médiabus », d'une taille quatre fois supérieure au précédent bibliobus afin d'accroître l'offre des nouveaux supports. Il dessert 54 équipements.

■ **RUE DES JÉSUITES, À GRENOBLE**, l'appartement de Stendhal vient d'être rénové. Il accueillera des professionnels du livre et de l'écriture, dans l'objectif de soutenir et de favoriser la création littéraire en région. Rens. 04 76 86 21 00.

■ **ERRATUM** L'Agence Régionale du Livre en région Provence-Alpes-Côte-d'Azur est née le 21 juin 2002 sur décision de la DRAC et du Conseil Régional de la Région PACA.

L'adresse de l'Agence Régionale du Livre figurant en page 4 du numéro 4 de *BIBLIothèque(s)* est erronée.

8/10 rue des allumettes
13090 Aix-en-Provence.

Tél. : 04 42 91 90 38

Fax : 04 42 27 01 60

ateliersdulivre@wanadoo.fr

OPÉRATION RÉUSSIE POUR LE LIVRE ÉLECTRONIQUE EN RHÔNE-ALPES

Cinq bibliothèques de Rhône-Alpes ont proposé un prêt de livre électronique à titre expérimental au cours du premier semestre 2002. Les résultats sont positifs, le public ayant apprécié l'aspect pratique et la lisibilité. Les inconvénients cités concernent le poids (de 500 g à 1 kg), une autonomie électrique insuffisante et un catalogue trop léger. À suivre.

(Source : *Topo*, sept.-oct. 2002)

LA BELLE BIBLIOTHÈQUE est un spectacle de la compagnie Comus Momus, spécialement écrit pour être joué en bibliothèque. Il raconte l'histoire de l'écriture et des bibliothèques d'Assurbanipal à nos jours.

Itinéraire balisé par des écrits, en vers ou en prose, des histoires amusantes sur les supports, un sottisier, la classification Dewey illustrée par des poèmes ou des citations.

Ce spectacle d'1 h 10 est interprété par 3 comédiens, dont Claude Debord fidèle interprète des pièces de Ionesco au théâtre de La Huchette à Paris.

Contact : Claude Debord

33, quai de Valmy

75010 Paris

tél. : 01 42 02 22 49

comus.momus@wanadoo.fr



Agenda

dont l'année 2003 sera le centième anniversaire. Contact : Délégation générale à la langue française et aux langues de France
Tél. : 01 40 15 43 00
dglf@culture.gouv.fr

• **25 mars, Paris**, BPI (à confirmer), journée d'étude sur la pluralité culturelle, organisée par la Section des bibliothèques publiques de l'ABF. Contact : Gilles Eboli ebolig@mairie-aixenprovence.fr

• **7-15 juin, Sudak** (Crimée), 10^e congrès international sur « Bibliothèques et associations dans un monde en mutation : nouvelles technologies et nouvelles formes de coopération ». Fax : + 7 (095) 921 98 62 crimea2003@gpntb.ru www.gpntb.ru/win/interevents/crimea2003

• **13-16 juin, Aubagne**, Centre de Congrès Agora, Congrès ABF sur le thème « Europe-Information-Libertés », Rens. 31 rue de Chabrol, 75010 Paris, Tél. : 01 55 33 10 30 www.abf.asso.fr

■ **L'IUT PARIS V** a mis en place, depuis 1999, un cycle de formation continue à temps partiel préparant au DUT Information-Communication, Option Métiers du Livre. Reconnu sur le marché du travail, ce diplôme permet de postuler à des emplois en librairie, dans l'édition et en bibliothèques, et donne également accès aux concours de bibliothécaire spécialisé et d'assistant qualifié de conservation et du patrimoine de la fonction publique. Depuis sa mise en place, cette formation sur 3 ans a concerné une centaine de salariés, emplois-jeunes, aides-éducateurs, bibliothécaires, travailleurs en association ou en entreprise. Un nouveau cycle a été reconduit pour la rentrée universitaire 2002. Il reste ouvert aux salariés pouvant justifier d'un niveau bac + 2 minimum. Contact : Paule Thiery, tél. : 01 44 14 45 81 thiery@iut.univ-paris5.fr

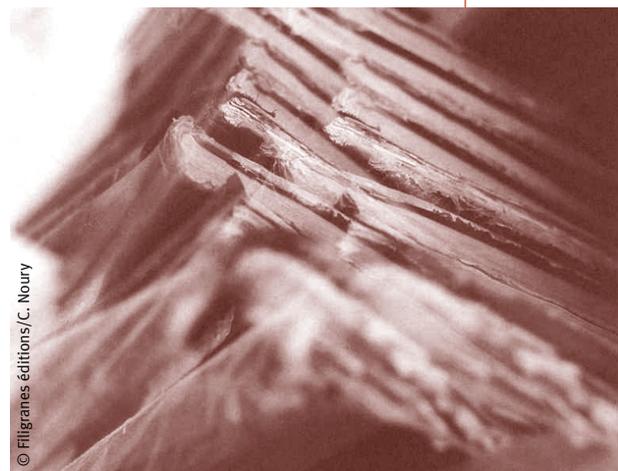
LIVRES [livr (E)]

Les Productions Grand angle proposent aux bibliothèques municipales des expositions d'auteurs-photographes, accompagnées d'animations, autour de quatre thématiques : littérature, mémoire collective, découverte d'un pays et spectacle vivant.

Le monde des livres tend au photographe – celui qui écrit avec la lumière – des passerelles captivantes. L'œuvre en couleur de Catherine Noury qui interroge et éclaire les rapports entre l'image et l'écrit, en est un exemple. Cette artiste s'est rendue dans quatre bibliothèques pour caresser du regard la peau des ouvrages. Elle offre une ode à la sensualité du livre. Ses photographies grand format sont ponctuées d'extraits d'œuvres littéraires signées Julien Gracq, Marguerite Duras ou encore Louis Calaferte.

Une lecture publique animée par deux comédiens, Catherine Herold et Xavier Lucas, accompagne cette exposition tout simplement intitulée *livr (E)*. Les productions Grand angle proposent également en marge des expositions, d'autres types d'animation :

- des ateliers d'écriture (animés par Yves Jouan, Hubert Haddad),
- des conférences (Annette Becker, Nicolas Offendstadt),



© Filigranes éditions/C. Noury

Les photographies de Catherine Noury sont une ode à la sensualité du livre.

- un spectacle *Journal d'un poilu* avec Didier Brice, en marge de l'expo « La plume et la faux 1914-1918 »,
- des concerts avec le musicien malgache Tao Ravao, (expo de Dominique Mérigard), avec le guitariste vénézuélien Cristobal Soto, (expo de Jorge Rivas-Rivas).

Enfin, les Productions Grand angle, c'est avant tout une équipe de photographes, d'écrivains et de graphistes susceptible de concevoir une exposition sur le thème de votre choix.

Contact : Philippe Bertin
8 passage d'Arcole – 92240 Malakoff.
Tél./Fax : 01 47 35 59 75

International

■ FUSION DES ASSOCIATIONS EN GRANDE BRETAGNE

L'association des bibliothécaires anglais a fusionné avec l'association de documentalistes pour créer CILIP (Chartered Institute of Library and Information Professionals). Au total, 23 000 adhérents sont réunis.

■ 25^e ANNIVERSAIRE DE LA SECTION DES BIBLIOTHÈQUES SCOLAIRES DE L'IFLA

À cette occasion, une brochure rédigée par les membres de la section présente leurs visions des bibliothèques scolaires à travers le monde. Publiée en version trilingue, elle est disponible gratuitement auprès de Gelnys Willars.

Leicestershire Libraries and Information Service,
Rothley Crossroads,
929/931 Loughborough Road,
Rothley - Leicester LE7 7NH,
Grande-Bretagne

The School Library : Today and Tomorrow, La bibliothèque scolaire, aujourd'hui et demain, La biblioteca escolar : presente y futuro.

■ LE COMITÉ FRANÇAIS DU BOUCLIER BLEU APPELLE AU SOUTIEN DES BIBLIOTHÈQUES DE PRAGUE

On estime à plus d'1 million de documents perdus lors des inondations en Tchéquie l'été dernier. La bibliothèque municipale de Prague a notamment perdu des livres très rares dont une Bible incunable.

5 000 m³ d'ouvrages congelés sont en attente de séchage. Le comité français du bouclier bleu a décidé d'aider le comité tchèque pour l'achat d'humidificateurs et de consommables.

Pour participer à ce mouvement de solidarité, des chèques peuvent être libellés à l'ordre du Comité français du bouclier bleu et adressés à Marie Thérèse

Varlamoff, Bibliothèque nationale de France, Quai François Mauriac, 75706 Paris cedex 13.

■ LES BP TRINQUENT AUX USA

Plusieurs États américains, dont la Caroline du Nord et le Wisconsin, ont subi une crise budgétaire qui a conduit le gouverneur à proposer des baisses importantes des subventions aux bibliothèques publiques.

Cela s'est traduit par des réductions d'horaires et une fermeture d'une semaine sans solde pour les agents.

Il a été parfois précisé que les bibliothèques ne pouvaient être placées avant les policiers et les pompiers (effet du « syndrome du 11 septembre »).

À Evanston (Illinois), le conseil municipal a voulu fermer 2 annexes et y a renoncé pour 2002 par suite d'une manifestation. Autre anecdote significative : un bâtiment administratif étant déclaré dangereux, la bibliothèque de l'État de l'Iowa – qui vient d'être rénovée à grands frais – va devoir déménager pour pouvoir loger 102 agents dans le siège du gouvernement à Des Moines.

■ NAPLE EST NÉE À COPENHAGUE

NAPLE (National Authorities on Public Libraries in Europe) est une nouvelle association née sur une proposition du gouvernement danois (par ailleurs président de la CEE) qui a souhaité rassembler le 3 octobre dernier à

Copenhague, des représentants de bibliothèques, d'associations, d'agences, de ministères européens. L'objectif était d'unir les réflexions sur la création d'une Europe unie par un réseau de bibliothèques s'interrogeant sur son développement, dans l'univers technologique en mutation. 33 pays étaient représentés, parmi lesquels 23 ont exprimé le souhait d'adhérer. Un bureau a été formé, présidé par l'Irlande, les Pays-Bas, le Portugal et le Danemark. En revanche, aucune instance française n'était présente, hormis Gérard Briand, au nom de l'ABF. Un site est en cours de création.

Contact : Jens Thorhuage, tél. : + 45 33 73 33 67 jth@bs.dk

Extrême droite : EBLIDA a réagi



© ABF
Britt-Marie Häggström, présidente d'EBLIDA.

Conseil de l'Europe/EBLIDA sur la législation et les politiques des bibliothèques publiques en Europe.

Les contrôles sur la sélection des ouvrages, y compris les périodiques et les livres pour enfants, faits par du personnel non qualifié, les dérives des activités propres aux bibliothèques publiques vers des pratiques assimilables à celles de lieux de propagande ont toutes un impact négatif sur les services et l'accès à l'information qui doit être le même pour tous quelle que soit l'appartenance politique, religieuse ou sociale. »

Le conseil d'EBLIDA s'est déclaré inquiet des pratiques en vigueur dans les bibliothèques publiques des villes dirigées par l'extrême-droite notamment dans le Sud de la France, pratiques « qui dévaluent le rôle fondamental et le travail des bibliothèques publiques tel qu'il est reconnu dans les directives internationales, le *Manifeste de IFLA/UNESCO*, ou celles du

Le conseil d'EBLIDA approuve l'enquête demandée par le Comité des pétitions du Parlement européen sur les menaces pesant sur les bibliothèques publiques du Sud de la France, comité qui a lui-même demandé au représentant permanent français à la Commission européenne de répondre aux préoccupations d'EBLIDA.

Britt-Marie Häggström, présidente d'EBLIDA a déclaré : « Les événements politiques en France au printemps dernier, mais aussi dans d'autres pays d'Europe, montrent la nécessité d'une vigilance constante afin de lutter contre le manque d'accès à l'information. Les bibliothèques d'Europe sont au premier plan d'une longue tradition que nous devons essayer de perpétuer dans l'intérêt même de la démocratie. »

La réponse de la Commission européenne a renvoyé au gouvernement français la responsabilité d'établir des règles de fonctionnement des bibliothèques, soulignant au passage, qu'elles participent à la vie culturelle et démocratique d'un pays.

Sur la situation en PACA, voir l'article de Gilles Eboli, « Le loup est sorti du bois », p. 68.

DOSSIER



▶ 13



▶ 17



▶ 32





▶ 34



▶ 45



▶ 53



▶ 61

Usages-Usagers

Ne pensant pas avoir de légitimité particulière, autre que celle d'être un acteur de terrain, je me suis plongé dans la lecture des textes qui suivent avec un grand plaisir, professionnel... voire littéraire, pour certains d'entre eux. Les uns relatant des expériences passionnantes et parfois émouvantes (les réactions des « taulards » confrontés à l'irruption du directeur de la prison dans leur atelier d'écriture), d'autres nous donnant des éléments chiffrés et précis sur l'évolution des modes de fréquentation de nos établissements, ou encore apportant leur contribution au débat récurrent sur la notion « d'usagers » à laquelle certains voudraient substituer celle, plus dans l'air de « notre époque moderne », de « clients ».

En effet, ces textes, chacun à leur niveau, et selon les angles où se situent leurs auteurs, contribuent à donner un éclairage particulier et original sur le sujet. Ils présentent, tantôt des similitudes, tantôt d'apparentes divergences et contradictions, mais, à travers le foisonnement même des points de vue, nous percevons la multiplicité et la complexité des situations auxquelles nous sommes confrontés.

Le temps des affirmations péremptoires est désormais révolu, les comportements de nos lecteurs changent, notre environnement social et politique se modifie et nos recettes les plus éprouvées ne résistent pas toujours à l'épreuve des faits. C'est ce que ce dossier nous fait bien percevoir à travers des textes dont le grand mérite est de nous permettre de mieux approcher une réalité multiforme en constante mutation.

Je vous invite donc à une lecture « buissonnière » des pages qui suivent. Elles constituent une excellente amorce de réflexion sur l'évolution des pratiques de nos « usagers » et sur les mutations qu'elle entraînera dans le mode d'organisation de nos bibliothèques.

Jean MALLET



Qui sont-ils ?

Combien sont-ils ?
 Quel âge ont-ils ?
 Que lisent-ils ?
 En s'appuyant sur
 des études¹,
 des enquêtes et sur
 les observations
 des praticiens,
 Anne-Marie Bertrand
 brosse le portrait-robot
 de l'utilisateur en BU, BM
 et BDP de ce début
 de siècle : un public
 en mutation avec
 une demande issue
 de nouvelles pratiques
 culturelles.

En 1998, on comptait 1 244 000 inscrits dans les bibliothèques universitaires (dont 86 % d'étudiants et 5 % d'enseignants et chercheurs), soit 65 % des étudiants (mais seulement 16 % dans les BU de Paris). La fréquentation et les usages varient beaucoup selon les filières et les cycles. La lecture étudiante est paradoxale, à la fois dans l'obligation et dans l'évitement. Les enseignants demandent de lire (en donnant des bibliographies) et empêchent de lire (en fournissant des photocopies). Cet évitement semble de plus en plus répandu, la lecture étudiante étant pour une grande part une lecture d'extraits, de résumés, de synthèses, et bien sûr de photocopies. Comme le dit si bien Francis Marcoin, « à l'université, les arts de lire sont des arts de lire peu ».

Dans les bibliothèques municipales, on dénombrait, en 1999, 6 582 000 inscrits (en 1969, 900 000). Mais, depuis 1991, le pourcentage d'inscrits, par rapport à la population desservie, n'augmente plus, il est toujours d'environ 18 %, comme si on avait atteint un plafond. Depuis quelques années, les études de publics ont mis en évidence deux populations spécifiques : les usagers non-inscrits et les jeunes de moins de

25 ans. Si l'on prend en compte l'ensemble des usagers (inscrits et non-inscrits), on atteint un taux de 25 % (18 % + 7 %).

Les publics des BDP sont difficiles à dénombrer, puisque le prêt direct est de moins en moins fréquent : les BDP sont, aujourd'hui, surtout des têtes de réseau qui animent et soutiennent des petites bibliothèques, lesquelles ont des usagers. Les statistiques de fréquentation sont dressées à leur niveau.

UN USAGE FAMILIAL EN BM

Qui sont les usagers des bibliothèques municipales ? Ils ont, globalement, les mêmes caractéristiques que les lecteurs, les amateurs de lecture² : ce sont plutôt des femmes (21 % des femmes sont inscrites dans une BM, 16 % des hommes), plutôt des personnes diplômées (60 % des inscrits ont au moins le bac, alors que ce n'est le cas que de 28 % de la population), plutôt des jeunes, les enfants de moins de 14 ans représentent en moyenne 40 % des inscrits et les 15-24 ans 22 %. L'usage de la bibliothèque est souvent familial : les deux tiers des inscrits (68 %) ont un autre membre de leur foyer inscrit lui aussi à la bibliothèque.

L'ancienneté de la fréquentation détermine trois blocs à peu près égaux : 37 % des inscrits le sont depuis moins de 3 ans, 30 % depuis 4 à 10 ans, 31 % depuis plus de 10 ans.

À grands traits, on pourrait résumer cette analyse en disant que le « lectorat » de la bibliothèque (comme on parle du lectorat d'une revue) est jeune, diplômé, familial et de classe moyenne.

Revenons brièvement sur l'environnement dans lequel se déplacent les usagers et dans lequel ils inscrivent leurs usages, car il me semble nécessaire de rappeler l'éco-système qu'est la bibliothèque, afin d'y situer mieux les usages, traditionnels ou nouveaux.

1. Publiées sous le titre *Les Bibliothèques municipales et leurs publics*, BPI, 2001.

2. Olivier Donnat, *Pratiques culturelles des Français, enquête 1997*, La Documentation française, 1998.

INDIVIDUALISME ET AUTONOMIE

Le modèle de bibliothèque publique, élaboré dans les années 1960 et encore adopté aujourd'hui, comprend cinq invariants : des locaux « vastes et accueillants » (selon la formule consacrée), le libre accès aux collections, des documents sur des supports diversifiés, la médiation d'un personnel qualifié, un projet culturel. Dans ce modèle, le public postulé est adulte

« Je ne savais pas comment me déplacer dans cet endroit-là », disait une élue pour expliquer qu'elle ne fréquentait pas la bibliothèque quand elle était étudiante.

(sans prescription), autonome (sans médiation), homogène (indifférencié). L'usage pré-supposé et donc légitime de la bibliothèque est un usage individuel, silencieux, autonome, concentré sur le prêt de

documents. Ce rappel montre bien l'écart entre les postulats de départ et la réalité d'aujourd'hui.

Il est important, également, de souligner que la bibliothèque comme lieu public suppose le respect de codes d'usage³ (même si ces codes engendrent des infractions, involontaires ou volontaires). Quatre types d'attitude sont attendus des usagers d'un lieu public, qu'il s'agisse du bus, de la poste ou de la bibliothèque : la politesse (dire bonjour, hocher la tête pour approuver), la considération (ne pas faire répéter, remercier), l'évitement (ne pas regarder dans les yeux, s'asseoir en diagonale), la discrétion (ne pas regarder ce que lisent les autres, ne pas écouter les questions) dont la principale manifestation est la discrétion corporelle (ne pas sentir fort, ne pas être ivre, ne pas rire tout haut).

Dans une bibliothèque, ces codes d'usage sont compliqués (redoublés) des codes propres à un lieu culturel (« je ne savais pas comment me déplacer dans cet endroit-là », disait une élue pour expliquer qu'elle ne fréquentait pas la bibliothèque quand elle était étudiante) : une réelle auto-régulation (bruit, déplacement, attente...), l'usage (et donc la connaissance) des codes documentaires, le respect de la place postulée de l'utilisateur (qui doit faire preuve de clarté, manifester sa bonne volonté en faisant des efforts et respecter, donc connaître, les usages⁴).

LA CLASSIFICATION RESTE UN MYSTÈRE

Les bibliothèques, proposant un large accès direct aux documents, procèdent à l'organisation de l'autonomie des usagers. Des outils, la classification, le catalogue, le personnel, la signa-

3. Sur ce point, on peut se reporter à Erving Goffman, *Mise en scène de la vie quotidienne*, Minuit, 1973.

4. Sur les usagers vus par les bibliothécaires, voir Anne-Marie Bertrand, *Bibliothécaires face au public*, BPI, 1995.



Dessin de Claude Razanajao.

létique, sont là pour aider les usagers à se repérer dans l'espace et dans les collections. Que savons-nous des tactiques que mettent en œuvre les usagers pour s'y repérer ?

Joëlle Le Marec⁵, dans une étude malheureusement déjà ancienne sur l'usage du catalogue informatisé, a montré les difficultés qu'ont les usagers à comprendre le maniement de la machine et, surtout, ce qu'ils peuvent attendre d'elle : s'il y a dialogue, c'est surtout un dialogue de sourds. Anne Dujol⁶, elle, a souligné que la classification reste un mystère pour beaucoup d'usagers, qui, en particulier, ne semblent pas comprendre que la cote du document concerne à la fois l'organisation spatiale et l'organisation intellectuelle de la collection : ils utilisent les cotes des documents comme ils feraient d'un plan de ville (avec les codes A4 ou B3) pour se repérer dans une topographie.

En ce qui concerne le recours aux bibliothécaires, j'ai souligné⁷ qu'il présente pour l'utilisateur quelques sérieuses difficultés : le rapport au savoir (le bibliothécaire est celui qui sait – où l'on est, ce qu'on peut y trouver, comment le trouver...), le rapport à l'institution (d'où une plus grande facilité à s'adresser à lui quand il est en rayon), l'utilisation d'un jargon professionnel (bibliographie, désherber, fantôme, vedettes-matière, etc.).

Enfin, la recherche en rayon n'est pas, non plus, évidente. Une étude menée par Eliseo Veron⁸ dans quatre bibliothèques municipales a relevé plusieurs modalités de recherche, chacune d'elle étant liée à un type de lecture : on ne cherche pas ses documents en libre accès de la même façon, quel que soit le projet de lecture qu'on a. Veron identifie cinq types de recherche, et donc de lec-

La classification reste un mystère pour beaucoup d'usagers, qui ne semblent pas comprendre que la cote du document concerne à la fois l'organisation spatiale et l'organisation intellectuelle de la collection.

5. *Dialogue ou labyrinthe : la consultation des catalogues informatisés par les usagers*, BPI, 1989 (Études et recherche).

6. *Le Clair et l'obscur : usages de la classification à la Bibliothèque publique d'information*, BPI, 1985.

7. *Bibliothécaires face au public*, op. cit.

8. *Espaces du livre : perception et usages de la classification et du classement en bibliothèque*, BPI, 1989 (Études et recherche).



© CSI/M. Lamoureux

La classification comme élément d'autonomie.

ture : la lecture romanesque (ceux qui ne lisent que des romans), la lecture thématique (ceux qui s'intéressent à un sujet déterminé, par exemple la Révolution française), la lecture problématique (qui traverse plusieurs disciplines, par exemple les Indiens d'Amérique), la lecture éclectique (une lecture de curiosité, liée à la découverte) et la lecture de « frais » (les nouveautés).

Chaque type de lecture engendre des comportements différents dans l'espace : dans le cas de la lecture romanesque, l'utilisateur se cantonne aux rayonnages de romans et, pour la lecture de « frais », aux tables des nouveautés ; dans le cas de la lecture thématique, puisque le thème est un lieu (les documents sont classés au même endroit), c'est le même espace, dûment repéré et délimité, qui sera toujours parcouru, alors que la lecture éclectique appelle, au contraire, de longues déambulations à travers toute la collection ; quant à la lecture problématique, elle devra faire appel au catalogue, pour identifier les différents emplacements des documents. Ces différentes modalités de recherche sont toutes marquées par ce que Eliseo Veron appelle une « tactique d'appauvrissement de l'offre » – l'utilisateur se limite volontairement à ce qui peut l'intéresser (la salle, le rayonnage, la table des nouveautés, le

chariot des retours). Il n'a pas (ne veut pas avoir) affaire à l'ensemble de la collection qui lui est proposée.

QUELS SONT LES FREINS À LA FRÉQUENTATION ?

L'enquête sur l'expérience et l'image des bibliothèques municipales⁹ apporte des éléments d'information sur les raisons pour lesquelles on ne fréquente pas (ou plus) une bibliothèque. Plusieurs types d'arguments étaient proposés aux personnes enquêtées.

Sur les modalités de l'offre, l'approbation des personnes enquêtées ne porte que sur les deux derniers items : la bibliothèque est trop loin (16 %), il y a trop de livres (12 %), l'ambiance (11 %), il y a trop de formalités (7 %), les horaires ne me conviennent pas (34 %), il faut rapporter les livres trop vite (36 %).

Sur l'étrangeté de l'institution (frein socio-culturel), les non-usagers contredisent l'hypothèse avancée : ce n'est pas parce que la bibliothèque leur semble étrangère qu'ils ne la fréquentent pas (ou plus). En effet, 48 % des non-usagers connaissent des usagers. La proposition « Je ne connais pas de parents ou d'amis qui y vont » ne recueille que 17 % de

	Usagers inscrits	Non-inscrits	Non usagers
Disent aimer beaucoup lire	59 %	34 %	29 %
Disent préférer lire des livres *	71 %	49 %	44 %
Achètent des livres	87 %	83 %	75 %
Possèdent plus de 100 livres	70 %	56 %	50 %

* plutôt que des journaux ou magazines.

9. Les Bibliothèques municipales et leurs publics, op. cit.

réponses positives. Et la plus radicale « Je n'aime pas les gens qui y vont » 4 %.

Le coût de la fréquentation est-il une raison majeure de non-fréquentation ? Non, puisque seulement 5 % des personnes interrogées disent que « l'inscription coûte trop cher ».

C'est le rapport au livre qui semble bien être réellement déterminant pour la non-fréquentation de la bibliothèque, comme le montre le tableau p. 12.

QU'EN EST-IL DES PUBLICS SPÉCIFIQUES ?

« Populations » spécifiques serait peut-être une formule plus appropriée, pour ne pas faire la confusion avec l'acception traditionnelle (handicapés, détenus, bébés-lecteurs...). Ici, je souhaite revenir sur deux types particuliers (spécifiques) de publics : les jeunes et les usagers non-inscrits. La simple observation quotidienne des usagers met en évidence la spécificité des usages des jeunes : collectifs, conviviaux, utilitaires, longs, fréquents. Les statistiques¹⁰ confirment ce constat : 12 % de

Citons comme éléments d'insatisfaction, l'anonymat de l'accueil, le silence obligé [...], le fonds inadapté à leurs attentes.

l'ensemble des usagers viennent à la bibliothèque avec quelqu'un qui n'appartient pas à son foyer (copains, amis) mais c'est le cas de 55 % des 15-24 ans ; 25 % des usagers viennent à la bibliothèque pour travailler, mais 53 % des 15-24 ans ; 16 % des usagers restent à la bibliothèque plus d'une heure, mais 26 % des 15-24 ans.

Les jeunes utilisent la bibliothèque dans trois registres différents, et complémentaires : l'accompagnement scolaire, la construction de soi, la sociabilité¹¹. En termes d'usage, ce qui nous intéresse ici est leur appropriation des lieux. Nous connaissons tous des exemples, des anecdotes, des épisodes qui manifestent cette appropriation, depuis l'appropriation habituelle (la « privatisation ») d'un coin de salle ou d'une table jusqu'au groupe de jeunes qui fête l'anniversaire de l'un d'entre eux à la bibliothèque. Pour beaucoup d'entre eux, la bibliothèque est aussi un endroit où ils peuvent travailler tranquillement, ce que leurs conditions de logement ne leur permettent pas toujours.

Mais, au-delà de cette relation souvent positive à l'établissement, d'autres jeunes peuvent ne pas y trouver leur place. C'est que les modalités de l'offre ne leur conviennent pas. Citons comme éléments d'insatisfaction, l'anonymat de l'accueil, le silence obligé (même s'il est aujourd'hui relatif), la

féménisation de l'ambiance (des femmes bibliothécaires, des filles-usagères, la lecture connotée comme pratique féminine), le fonds inadapté à leurs attentes (pas assez de magazines ou de livres techniques)¹². L'appropriation de la bibliothèque, si elle est fréquente, n'est donc pas générale.

Je parlerai brièvement des non-inscrits, puisque le sujet est traité par Marielle de Miribel (voir p. 36). La population des usagers non-inscrits est proche, statistiquement, de celle des usagers inscrits, que ce soit selon le sexe, la catégorie socio-professionnelle ou la taille de l'agglomération habitée. On peut seulement noter que les usagers non-inscrits sont sur-représentés parmi les jeunes (15-24 ans : 25 % non-inscrits, 21 % inscrits) et les étudiants (20 % non-inscrits, 17 % inscrits).

Notons aussi que leur usage de la bibliothèque est différent de celui qu'en ont les usagers inscrits, manifestant une distance à l'égard de l'établissement et des collections.

Le rapport à la bibliothèque¹³

En pourcentage

	Inscrits	Non-inscrits
Fréquentaient une autre BM avant	57	47
Viennent au moins une fois par mois	60	22
Demandent souvent conseil aux bibliothécaires	37	15
Découvrent seuls des livres	45	19
Flânent entre les rayons	39	29
Cherchent un livre précis	32	18



© CSI / D. Lorieux

10. *Les Bibliothèques municipales et leurs publics, op. cit.*

11. Michèle Petit, Chantal Balley, Raymonde Ladefroux, *De la bibliothèque au droit de cité : parcours de jeunes*, BPI, 1997.

12. Claude Poissenot, *Les Adolescents et la bibliothèque*, BPI, 1997.

13. *Les Bibliothèques municipales et leurs publics, op. cit.*

NOUVEAUX PUBLICS, NOUVEAUX USAGES

J'ai déjà évoqué combien certains postulats de base des bibliothécaires sont contredits par les usages réels des publics. J'en prendrai ici deux exemples : la demande d'accompagnement et les pratiques consommatoires. L'usage autonome de la bibliothèque semble de moins en moins fréquent (mais comment mesurer cette évolution ?). On assiste, au contraire, à une montée de la demande d'accompagnement. Elle s'explique par l'augmentation de la population scolarisée et par l'accent mis, dans les pratiques pédagogiques, sur les travaux personnels (revue de presse, critique de documents, recherches multiples...).

De plus en plus [...] l'usager se comporte comme un consommateur, un client.

Cette demande croissante provient également d'une diminution des compétences documentaires des usagers, diminution liée, évidemment, à l'augmentation quantitative de ces mêmes usagers – par exemple, la réponse « Regardez dans le J.O. » n'est appropriée qu'auprès d'un très petit cercle d'usagers, ceux-là mêmes qui fréquentaient déjà autrefois des bibliothèques quasi désertes.

Cette demande est plus ou moins bien acceptée par les bibliothécaires qui trouvent difficile d'y répondre non seulement en raison du grand nombre des demandeurs mais aussi parce qu'ils considèrent certaines demandes comme excédant l'idée qu'ils se font de leur rôle : faire le plan d'un exposé, trouver l'information elle-même (et non le moyen d'accéder à l'information) ou la citation précise qui éclairera la dissertation ne sont pas forcément considérés comme relevant de leurs tâches¹⁴.

DES PRATIQUES CONSOMMATOIRES

De plus en plus, disent les collègues qui travaillent dans de grandes et modernes médiathèques très fréquentées, l'usager se comporte comme un consommateur, un client. Ce comportement, lié à l'affaiblissement général de la notion de service public, génère des désaccords sérieux entre les usagers et les bibliothécaires. Ainsi, dans l'esprit de ces « consommateurs », la bibliothèque est là pour répondre à leurs demandes – non pour proposer une offre. La légitimité de la sélection opérée par les bibliothécaires est mise en doute. Dans la gestion du



© CSJ/M. Lamoureux

Proposer des fonds adaptés aux attentes.

temps, également, les tensions existent : les « consommateurs » rivos à l'actualité et pratiquant la « lecture-kleenex » (on lit, on jette), tandis que les bibliothécaires raisonnent sur le long terme de collections permanentes. Enfin, sur le champ culturel lui-même, des désaccords peuvent naître, notamment sur les produits de la culture de masse (les boys bands, les mémoires de Monica Lewinski, les horoscopes...) ¹⁵. Le consumérisme culturel frappe aussi les bibliothèques.

À défaut de démocratisation réelle, la bibliothèque connaît, comme le lycée, comme l'université, un phénomène de massification qui en fait un élément connu du paysage social quotidien. Les nouveaux usagers, les nouveaux comportements, sont nés avec cette massification du public. Un des défis que la bibliothèque se doit de relever est d'accueillir ce nouveau public sans renoncer à ses objectifs culturels. Faciliter l'appropriation des codes et des usages (et la tâche est immense tant les bibliothèques peuvent sembler faites pour les bibliothécaires), proposer des documents pour les faibles lecteurs, accompagner (et encadrer) les nouveaux usages de sociabilité et de convivialité : faire de la bibliothèque la maison du lecteur sans qu'elle devienne ni une bibliothèque de gare, ni, a fortiori, un hall de gare pourrait être un programme pour les prochaines années. ■

¹⁴. *Bibliothécaires face au public, op. cit.*

¹⁵. Sur ce point, on peut se reporter aussi à Anne-Marie Bertrand, *Les Bibliothèques municipales : enjeux culturels, sociaux, politiques*, Cercle de la Librairie, 2002.

ANNE-MARIE BERTRAND
 Rédactrice en chef du
Bulletin des Bibliothèques de France

Service public et lieu **COMMUN**

La bibliothèque est non seulement une collection, un lieu de mémoire mais aussi un ensemble de services, une équipe.

Comme le dit l'historien

Jean-Pierre Rioux,

elle est un « lieu commun » au sens fort du terme, c'est-à-dire un lieu qui appartient à tous.

Lors du dernier congrès de l'Association des bibliothécaires tchèques (24 septembre 2002), Anne-Marie Bertrand est intervenue sur le thème de l'hospitalité en bibliothèque sous ses différents aspects.

L'HOSPITALITÉ SYMBOLIQUE

Hormis tous les éléments évoqués ci-dessus, la bibliothèque est aussi un bâtiment et, spécifiquement, un bâtiment public. Ce qui lui donne un caractère symbolique. Elle est « maison commune » (comme dit l'historien Jean-Pierre Rioux), « lieu commun » au sens fort du terme, lieu qui appartient à tous. L'ouverture matérielle du bâtiment de la bibliothèque est une ouverture symbolique à l'ensemble de la population – même si l'on connaît les limites d'une telle aspiration. Comme bâtiment, la bibliothèque est porteuse de symboles. Symbole de la place de la culture, de la place du savoir, symbole de la puissance

d'un bâtiment public, symbole aussi, et c'est ce qui m'intéresse aujourd'hui, de l'accueil, de l'ouverture, du rassemblement, de l'hospitalité. Le discours des architectes est très clair sur ce point : Laurent Baudouin (architecte de la médiathèque de Poitiers) : « *Il ne faut pas complètement fragmenter l'espace, car on finirait par séparer tout le monde. La bibliothèque a toujours besoin d'un grand espace unificateur.* » Gérard Thibault (architecte de la médiathèque de Saint-Herblain, où enfants et adultes cohabitent dans le même espace) : « *Tout le monde trouve sa place en face du même spectacle. Il y a une*

communauté du livre. Les petits sont dans le même bocal que les grands, dans le même rêve et dans le même livre. »

Pierre Riboulet (architecte de la bibliothèque de Limoges) : « *À Limoges, j'ai pensé la bibliothèque comme un seul volume. C'est peut-être toujours le syndrome de la Nationale : on se dit qu'on va dans une bibliothèque pour être dans une belle salle, une salle unique d'une certaine façon, dans la mesure où ce dont on a le plus besoin aujourd'hui dans la société où nous vivons, c'est cette recherche, cette rencontre de l'unité, parce qu'on est dans un univers tellement éclaté, tellement dispersé, tellement séparé. Alors, il me semble que la bibliothèque est l'endroit de l'unité, comme le livre est un endroit d'unité aussi...* »¹.

L'ouverture, la transparence, l'accessibilité des bâtiments sont des traductions tangibles de cette hospitalité voulue, inscrite ainsi dans la pierre. L'ouverture à tous les publics, c'est bien le message que transmettent les bâtiments des bibliothèques publiques construits en France depuis une trentaine d'années.

L'HOSPITALITÉ FONCTIONNELLE

En matière de fonctionnement, le terme usuel en français n'est pas hospitalité, mais « accueil ». Comment l'accueil est-il intégré dans la vie des bibliothèques ?

Le lieu de l'accueil est valorisé dans le bâtiment. C'est, en effet, là qu'a lieu le premier contact entre la bibliothèque et

¹. Extraits tirés de Anne-Marie Bertrand, Anne Kupiec, *Ouvrages et volumes : architecture et bibliothèques*, Cercle de la Librairie, 1997.

l'usager, c'est-à-dire, symboliquement, qu'a lieu le travail d'extension du public et de médiation auquel sont vouées les bibliothèques publiques. Accueillir l'usager, comme le ferait une maîtresse de maison, est un souci quotidien : il faut être disponible, expliquer, guider, conseiller, orienter... Les personnes savent faire cela mieux que les machines, c'est pourquoi, en France, peu de fonctions de la bibliothèque sont mécanisées ou confiées à des objets : par exemple, il y a très peu de bornes interactives de renseignements, peu de plan topographique des collections et quasiment pas d'automates de prêt. Le hall d'accueil, la banque d'accueil, l'espace d'accueil sont attentivement aménagés pour permettre des relations interindividuelles.

Sur un autre plan, l'accueil à distance commence à prendre une certaine visibilité : mais de quoi parle-t-on ? Si des centaines de bibliothèques municipales proposent aujourd'hui un accès public à Internet, bien peu offrent réellement des services à distance. Ainsi, Dominique Arot, secrétaire général du

Conseil supérieur des bibliothèques, analysait l'année dernière la situation dans la région Provence-Côte d'Azur² :

« La situation y reproduit, avec des traits plus accusés, les lignes de force nationales : une offre de contenus et de services en ligne qui se développe du côté des bibliothèques des universités, une situation encore très lacunaire du côté des bibliothèques municipales et des bibliothèques départementales [...]. Au moment où a été dressé ce bilan (mai 2001), aucune des cinq bibliothèques départementales de prêt n'offrait réellement de services sur le web. Parmi les bibliothèques municipales classées ou les bibliothèques municipales à vocation régionale (Aix, Avignon, Carpentras, Marseille, Nice), seule la BM de Nice dispose d'un site web d'une importance significative, tandis qu'Aix-en-Provence propose quelques pages d'information. Pour l'heure, seule la médiathèque d'Arles offre la

consultation en ligne de son catalogue. Mais aucune BM ne semble avoir à ce jour tenté de constituer une offre électronique riche et structurée. » Et Dominique Arot continue : « Une telle analyse conduite pour d'autres régions, y compris en Ile-de-France, n'a pas donné, à quelques nuances près, de résultats beaucoup plus encourageants. »

L'accueil distant est donc aujourd'hui encore embryonnaire – mais peut-on accueillir en étant distant ? La méfiance française vis-à-vis des machines explique peut-être, au moins partiellement, ces réticences.

Au-delà des positions de principe, il faut avoir l'honnêteté de dire que, en matière d'accueil, la réalité est parfois bien éloignée des discours : aussi accueillants les discours soient-ils, aussi accueillantes les positions de principe, la vérité est que

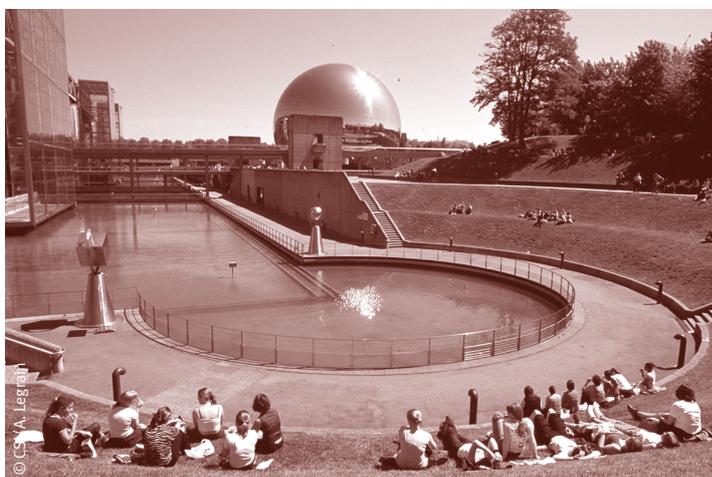
les bibliothécaires français sont peu accueillants au moins sur deux points. D'une part, les horaires d'ouverture sont très insuffisants (et ne vont pas en s'améliorant) : ainsi seulement 59 % des bibliothèques des villes de 50 000 à 100 000 habitants ouvrent plus de 30 h par semaine ; le taux tombe à 27 % pour les villes de

20 000 à 50 000 habitants et

est, évidemment, encore moindre pour les villes plus petites. D'autre part, la fonction d'accueil n'est pas valorisée dans la profession : les enquêtes menées auprès des bibliothécaires montrent, au contraire, une sorte d'évitement du public et une préférence pour les activités auxquelles on se livre, bien tranquille, loin du bruit, à son bureau : autrefois le catalogage, aujourd'hui la recherche sur Internet...

L'HOSPITALITÉ POLITIQUE

Comme service public, les bibliothèques publiques se doivent d'accueillir tous et chacun. L'offre de services est ainsi soutenue par l'idée d'égalité d'accès au service public. Que nul ne soit exclu de la bibliothèque pour des raisons de statut (âge, sexe, religion, niveau scolaire...), sociales (socio-culturelles ou économiques) ou géographiques (en fonction de l'éloignement des établissements), est un souci prioritaire des bibliothécaires depuis longtemps.



La bibliothèque comme symbole de rassemblement et d'hospitalité.

2. Conseil supérieur des bibliothèques, Rapport d'activité du secrétaire général 2000-2001, en ligne sur le site de l'ENSSIB.

Je ne vais pas énumérer ici tous les services proposés, toutes les actions entreprises pour contribuer à rendre effective cette égalité d'accès. Je prendrai que deux exemples : la tarification des services et le mélange des publics.

Trois types d'arguments sont généralement avancés en faveur de la gratuité des bibliothèques municipales, ou de leur quasi-gratuité (c'est-à-dire en faveur d'une tarification modique) : leur statut de service public, leur caractère éducatif, leur rôle social. Comme service public, les bibliothèques

Beaucoup de bibliothèques françaises ont créé des secteurs d'aide aux chômeurs ou aux personnes qui veulent changer d'emploi. [...] Elles ont ainsi diversifié leur public.

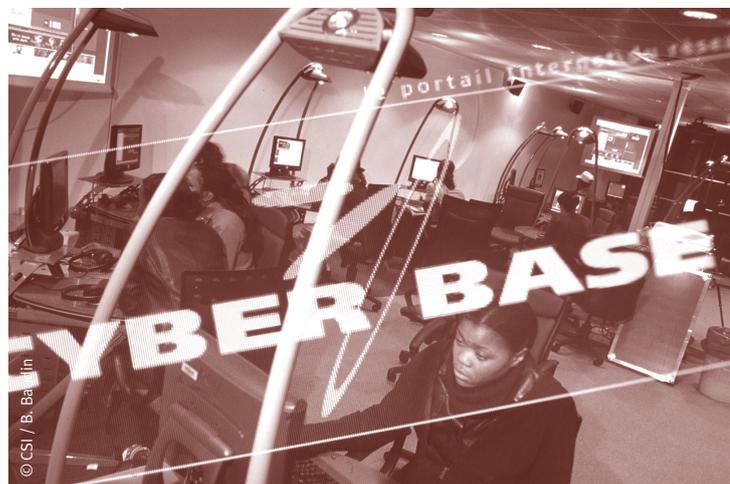
doivent travailler à l'égalité d'accès au service public : des obstacles financiers ne peuvent être opposés aux personnes souhaitant fréquenter l'établissement ou en utiliser les services. En tant que service éducatif, les bibliothèques se

doivent de participer à l'accès au savoir et à la diffusion du patrimoine culturel : les enfants et les étudiants sont dans une très grande majorité des cas, semble-t-il, bénéficiaires de la gratuité des services ou, du moins, de tarifs préférentiels ; par ailleurs, c'est aussi le caractère éducatif de la bibliothèque qui fait que l'emprunt de livres est généralement tarifé à un moindre coût que les autres supports.

Enfin, troisième type d'argument, le rôle social des bibliothèques met l'accent sur l'accessibilité du service et son extension à l'ensemble de la population, y compris – et surtout – à celle qui est culturellement éloignée du livre et de ses institutions. Les tarifs préférentiels accordés aux chômeurs et aux RMIstes (revenu minimum garanti) entrent dans cette logique d'extension des publics.



Le mélange des publics : une richesse pour tous.



Constituer, à terme, une offre électronique riche et structurée.

Ce bref rappel peut aussi expliquer la violence avec laquelle, dans la querelle dite « du droit de prêt », les bibliothécaires français (et, au premier chef, l'Association des bibliothécaires français) se sont opposés à la tentative des éditeurs de faire payer aux usagers chaque emprunt de livre : dans l'optique des bibliothécaires, cette mesure aurait représenté à la fois un obstacle financier à la fréquentation des bibliothèques et un frein à la pratique de la lecture. Elle était donc doublement inacceptable.

DIVERSIFIER LES PUBLICS

Deuxième illustration d'une large ouverture : le mélange des publics. Je veux dire par là le souci qu'ont les bibliothécaires d'accueillir les usagers au-delà du public spontanément attiré par l'établissement, du public culturellement favorisé, du public pour qui les bibliothèques sont des établissements familiers, dont ils connaissent les codes et les usages. Beaucoup d'efforts ont été faits en ce domaine – pour faire de la bibliothèque ce véritable « lieu commun » qu'évoque le titre de mon intervention.

Au-delà des services spécifiques proposés à des publics spécifiques (par exemple, les bébés-lecteurs ou les handicapés visuels), les bibliothécaires cherchent à attirer à la bibliothèque des usagers des classes populaires. Deux axes d'action et une conjoncture les y aident. Premier axe d'action : beaucoup de bibliothèques françaises ont créé des secteurs d'aide aux chômeurs ou aux personnes qui veulent changer d'emploi. Elles ont ainsi contribué à faire venir des gens qui veulent préparer des concours, se remettre à niveau en orthographe ou en arithmétique, se renseigner sur les entreprises, se préparer à un entretien d'embauche, etc. Elles ont ainsi diversifié leur public.

Deuxième axe d'action : proposer une offre culturelle qui aille au-delà de la culture légitime traditionnellement présente dans nos bibliothèques. C'est ainsi que les bandes dessinées, les romans policiers, les dessins animés, le rap sont entrés

dans les collections. Cette approche a suscité et continue de susciter un débat chez les bibliothécaires français : d'une part, disent les uns, on ne peut pas rendre usagers de la bibliothèque des gens qui n'y trouveraient pas ce qu'ils aiment lire (ce qu'ils aiment écouter, s'il s'agit de disques, ce qu'ils aiment regarder, s'il s'agit de films) : il faut nécessairement produire un effet de familiarité pour que ces usagers ne sentent pas leur culture rejetée, méprisée, et donc ne se sentent pas rejetés, méprisés eux-mêmes, mais au contraire accueillis ; d'autre part, disent les autres, est-il de la mission des bibliothèques publiques de diffuser la culture de masse, sans distance ni regard critique, de même que les chaînes publiques de télévision copient les chaînes privées et, en particulier, dans ce qu'elles ont de plus critiquable (les jeux, l'information mise en scène, la soumission à l'audimat) ? Vaste débat, qui ne se gère, on s'en doute, que dans le compromis.

UN OUTIL DE TRAVAIL

Enfin, troisième élément (conjoncturel, celui-ci) qui contribue à la diversification des publics : le recours à la bibliothèque comme outil de travail. Alors que les bibliothécaires français ont toujours eu des relations compliquées, voire conflictuelles, avec le monde scolaire (« Il faut déscolariser la lecture ! » a été un slogan très populaire dans les années 1970), les bibliothèques publiques sont aujourd'hui emplies d'écoliers, de collégiens, de lycéens, d'étudiants qui viennent faire leurs devoirs, préparer un exposé, une dissertation, une revue de presse, un examen... Ce public scolarisé a plusieurs caractéristiques (il est nombreux, bruyant, grégaire) dont une m'intéresse particulièrement ici : c'est d'être une photographie plus fidèle de la population française que ne l'est le public adulte. Cette fréquentation massive est donc aussi l'occasion pour la bibliothèque de manifester sa volonté d'accueil. Son hospitalité.

Cette volonté d'accueil est importante et les sociologues l'ont soulignée – je cite ici Martine Poulain : « Contrairement à cet "illusionnisme social" qui croit que chacun bénéficie de façon identique de l'existence d'institutions culturelles, contrairement à cet illusionnisme qui penserait qu'il suffit de créer



© CSI / M. Lamoureux

« Il faut déscolariser la lecture ! »

partout des bibliothèques pour qu'elles s'ouvrent à tous, l'état de fait veut que l'on ait envie d'entrer là où l'on a repéré un univers proche, familier de ses intérêts, de ses préoccupations³. »

Quel lien entre lieu commun et service public ? Entre hospitalité et service public ? Un lien étroit : c'est précisément parce qu'elles sont des services publics que les bibliothèques ne peuvent se satisfaire que des couches de la population en restent à l'écart, restent sur le seuil. Le partage de la culture, le partage du savoir sont des objectifs qui s'adressent à l'ensemble de la population. Même si on connaît les lacunes de leur mise en œuvre, ces objectifs fondent l'identité de service public des bibliothèques. ■

3. « Usages en bibliothèques publiques », *Pour une sociologie de la lecture*, Cercle de la Librairie, 1988.



JEAN-FRANÇOIS JACQUES
Directeur de la médiathèque
d'Issy-les-Moulineaux

L'emprunteur

« Comment, vous ne voulez pas traiter vos usagers comme des clients ? »
Sous-entendu : les respecter, les servir avec efficacité, célérité, exactitude, en somme, les satisfaire ?
Il est difficile d'expliquer que telle est, bien sûr, l'intention des bibliothécaires, mais que les critères d'appréciation de cette efficacité ne seront pas les mêmes que dans une relation de fournisseur à client. Démonstration, par Jean-François Jacques.

est-il aussi un acheteur ?

On entend parfois parler, au sujet des emprunteurs, de clients. C'est le plus souvent le fait d'élus, d'usagers eux-mêmes, mais parfois aussi de bibliothécaires. Plusieurs éléments fondent cette qualification aux yeux de ceux qui l'utilisent.

Il y a dans cette idée que pour satisfaire au mieux les usagers, nos services publics – comme « l'entreprise Mairie » – doivent être gérés comme des sociétés privées. Cela part d'un postulat : l'entreprise – et plus précisément l'entreprise commerciale – serait mieux à même de satisfaire ses clients que le service public, ses usagers. Le produit « acheté » serait meilleur que le service rendu, ou du

moins, l'état d'esprit « vendeur » serait plus propre à assurer cette qualité que l'état d'esprit « fonctionnaire ».

Dans cette idée, se dégage ainsi une critique implicite des services publics, où la recherche du profit par la qualité de la réponse, serait remplacée par le souci du moindre effort, et où la complexité bureaucratique, dont la responsabilité est attribuée au fonctionnaire, s'exercerait forcément au détriment de l'utilisateur. Complexité d'ailleurs utilisée comme « parapluie » par le fonctionnaire, qui n'aurait ainsi pour seul souci que de limiter au mieux sa propre responsabilité.

Cet état d'esprit reflète un certain relent de « pensée

unique ». Défendre le service public – même « à la française » –, c'est défendre une économie d'arrière-garde, onéreuse, peu efficace.

MINI-LEÇON D'INSTRUCTION CIVIQUE

Ce point de vue est aussi légitimé par l'idée que tout payeur est *de facto* transformé en client. L'utilisateur d'une bibliothèque où la collectivité perçoit un droit d'inscription devient par là un client, et a donc tous les droits de celui-ci. C'est d'ailleurs l'attitude spontanée de quelques-uns, qui, hors de toute vraisemblance économique, sont parfois persuadés que droits d'inscription et amendes alimentent largement des caisses plus ou moins noires, aux utilisations contestables, réaction parfois accentuée lorsqu'on leur demande de libeller leur chèque à l'ordre du « Trésor public » : impôts parasites, ponction induite de l'État... Dans ce domaine, la méconnaissance civique est considérable et soigneusement entretenue.

Une bonne information, à la disposition de tous, permet une mini-leçon d'instruction civique (qui laisse parfois très perplexe l'utilisateur) : la bibliothèque est financée par la seule collectivité, les recettes lui reviennent dans leur totalité, elles ne couvrent qu'une très faible partie des dépenses engagées pour l'équipement.

Il est difficile de trouver un juste milieu entre un service public abstraitement bon en raison même de son universalité revendiquée, indépendamment de tout résultat mesuré, et un service au public exclusivement conforme aux besoins et aux désirs de l'utilisateur individuel, réputé démagogique et mis exclu-

sivement au service de la culture commerçante, éphémère, manipulée.

SE CONFORMER À L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Un service public « abstraitement bon » est conforme à un intérêt général qui va jusqu'à contredire l'intérêt particulier. Il est difficilement acceptable pour l'usager quand cet intérêt particulier, nié par le gestionnaire du service, est de l'ordre du désir culturel, d'information ou de loisir, et ne gêne personne aux yeux de celui qui s'en réclame.

En revanche, un service public conforme aux désirs de l'usager l'installe dans une position de client, en tout cas de « payeur venant réclamer son dû ». Il est tout aussi intenable, dès lors, que tout refus opposé à l'usager, fut-ce au nom de l'intérêt général, soit interprété au mieux comme une paresse de fonctionnaire, au pire comme un abus de pouvoir de sa part.

La troisième voie ne peut-elle être trouvée, à travers l'utilisation même de cette position de client, et le développement de procédures d'accueil et de réponses qui décalerait cette notion de client vers celle de mutualiste, c'est-à-dire d'usager contributeur ? Contributeur non plus seulement au sens fiscal du terme, mais bien au sens de co-constructeur ?

On peut se demander si cette propension à considérer l'usager comme un client peut avoir des incidences notables sur les politiques d'acquisition. Dans une structure de type commercial, le client doit à tout prix être satisfait. Par analogie, cela reviendrait à dire que la bibliothèque devrait anticiper sur la demande, stocker en projetant les prêts (les « ventes ») possibles.

Contributeur, non plus seulement au sens fiscal du terme, mais bien au sens de co-constructeur ?

On pourra objecter que, même dans l'univers des grandes surfaces, la propension du commerce actuel n'est plus d'offrir la totalité des produits disponibles

sur le marché dans une même famille, mais au contraire de conduire le client à n'acheter que ce que l'on aura bien voulu lui vendre, dans le cadre d'une savante élaboration des gammes limitées que l'on va soumettre à sa convoitise conditionnée.

ACQUISITIONS ET NEUTRALITÉ

Regardons de près ce qui se passe dans les rayons des grandes surfaces. Il faut bien faire de la place aux produits « génériques » au logo de ladite grande surface, au détriment de la diversité des choix, le nombre d'articles disponibles ne cessant de chuter. Certaine très grande chaîne du commerce du livre ne va-t-elle pas jusqu'à cette extrémité, quand on sait qu'elle



Pour les usagers, le service public devrait être géré comme une entreprise privée.

influe sur les politiques éditoriales en décidant par avance de ce qu'elle va vendre ?

De manière paradoxale, lorsque des bibliothécaires réclament une indépendance absolue de leur politique d'acquisition, afin de constituer une bibliothèque « idéale », leur rôle ne rejoindrait-il pas celui, tout aussi « prescripteur », du chef de rayon qui compose la gamme de ses produits en fonction de ce qu'il veut vendre, et pas nécessairement en fonction des attentes immédiates des clients ?

Le client cherche des biscuits X, on lui propose les Z qui leur ressemblent mais qui ont payé plus cher leur place en rayon, et on les lui vante comme présentant un bien meilleur rapport qualité-prix. L'usager cherche le roman A, on lui propose le B censé être bien supérieur – et on le lui prouve, « coup de cœur » à l'appui. Seul le langage publicitaire souvent utilisé dans la sphère commerciale – globalement, celui du client roi – diffère totalement de celui du service public culturel – celui de la qualité souveraine du produit. Cela rend plus véhémement la protestation de l'usager averti qui a demandé A, comme il s'obstine à chercher le biscuit X sur les rayons de son supermarché, parce qu'ils ont le goût de son enfance... et qui se tourne vers son épicerie de quartier, fidèle à la marque, comme



Il faut satisfaire les besoins des usagers collectifs et individuels.

il le fait vers son libraire, qui ne discutera pas son choix du roman A...

Je ne crois pas que, dans la plupart des cas, une réponse positive assez systématique aux demandes des usagers puisse aller jusqu'à peser lourd sur l'équilibre général des collections. À moins de sombrer dans une politique d'achat lourdement orientée vers la satisfaction immédiate des demandes pressantes – acquérir un grand nombre d'exemplaires du dernier Goncourt –, voire même à pratiquer, comme le fait le commerce, une politique massive d'attrait par les produits d'appel. Si le déséquilibre quantitatif est facilement évitable, je pense que l'équilibre qualitatif peut faire l'objet d'un examen attentif.

MODULER ET EXPLIQUER NOS CHOIX

Les usagers ou les tutelles qui voudraient placer l'utilisateur en position de client s'égarent dans la forme prise par la revendication, mais expriment un besoin plus fondamental, celui de comprendre nos politiques d'acquisition, de comprendre les mécanismes qui viennent contredire la demande de satisfaction individuelle maximale. Plutôt que de rejeter en bloc cette attitude, au nom du « service public indifférencié », n'y aurait-il pas pour les bibliothèques la possibilité de concilier l'intérêt général et la satisfaction de chaque usager, tout en jouant un rôle pédagogique à l'égard de raisonnements citoyens ?

Les politiques d'acquisition devraient comprendre trois volets. Il faut en premier lieu développer une vision de la cohérence de la collection sur le long terme : établir des équilibres déterminés, assurer un certain degré d'indépendance générale de la collection par rapport aux contingences locales et événementielles.

Il faut ensuite faire la part consciente des choix légitimes et singuliers du bibliothécaire (de l'équipe d'acheteurs) qui déter-

mine des domaines de prescriptions, des domaines par rapport auxquels il va se situer en pédagogue, en promoteur, domaines qui pourront devenir par choix collectivement assumé des domaines d'excellence, bien que ne répondant pas nécessairement à des besoins particuliers.

Il faut enfin satisfaire aux besoins dictés par le territoire (usagers collectifs, connus ou ciblés) et par les usagers individuels (demandes singulières d'acquisition). C'est ce troisième volet qui peut faire l'objet d'une réflexion qualitative, et qui, bien conduite, peut être valorisée aux yeux de l'utilisateur lui-même. Tout cela est très bien décrit, notamment par Bertrand Calenge.

ACQUÉRIR : UNE DÉMARCHÉ PÉDAGOGIQUE ET CITOYENNE

La négation brutale des arguments qui poussent l'utilisateur à se comporter comme « client » peut conduire, de manière très radicale, à minimiser les deux derniers aspects de notre politique d'acquisition. Chaque bibliothèque doit mener une réflexion sur une nécessaire pédagogie de l'intérêt public, qui pourrait transformer progressivement l'attitude d'exigence de satisfaction immédiate et inconditionnelle que l'on croit communément être le privilège du « client », en sens « citoyen » bien compris de l'intérêt public, et donc en acceptation comprise des accords d'achat comme des refus.

Réflexion qui pourrait aussi transformer la méfiance, voire le mépris souvent affichés par les bibliothécaires à l'égard de la demande individuelle, en instrument de connaissance des pratiques culturelles de ceux que l'on prétend satisfaire.

L'utilisateur devient mutualiste actif, il sait quelle pierre il apporte [...], il est même usager-acheteur.

En quelque sorte, il s'agirait d'utiliser, chaque fois que cela est possible, l'intérêt particulier des demandes individuelles pour en souligner l'intérêt public ; analyser les besoins issus du territoire, de l'environnement de la bibliothèque, non comme de gênantes ou déséquilibrantes prestations de service (oh, comme nous n'aimons pas être « prestataires de service » !) mais comme de constructives contributions à la construction des collections dans l'intérêt général.

Nous ne saurions être juges uniques de ce qui est ou non nécessaire à la totalité de nos utilisateurs potentiels, et nous devrions prendre conscience qu'une réponse positive à une demande individuelle, appuyée sur son caractère de contribution à la qualité des collections au bénéfice de tous, devient ainsi une (très petite) contribution à la citoyenneté : celle de l'utilisateur, la nôtre aussi...

Ainsi l'utilisateur peut-il apprendre à ne plus se prendre pour un « client », et à comprendre que si sa demande est satisfaite dans la très grande majorité des cas, c'est parce qu'elle contribue à la richesse de la collection : l'utilisateur devient mutualiste actif, il sait quelle pierre il apporte (il peut parfois en être fier), il est même usager-acheteur. Il n'est plus en position de client qui subit la loi du marché, ou en position de client exigeant et égoïste.

On peut même penser qu'une communication fondée sur la vérité des budgets peut apporter des réponses aux questionnements des usagers sur le devenir de leurs contributions directes, de leur droit d'inscription ou de leurs amendes. Par cette attitude, nous nous donnons aussi de riches arguments à opposer à celles de nos autorités de tutelle qui aimeraient nous voir adopter ce type de rapport au client.

Cela peut aussi éviter que les intentions bien fondées du bibliothécaire ne deviennent trop des utopies d'intellectuel, des rêves de pédagogue raté. La nécessaire humilité que nous devons manifester devrait nous faire comprendre que dans une immense majorité des cas, la somme des demandes des usagers ne constitue qu'une très (trop ?) faible part de nos acquisitions, surtout si l'on confronte parmi elles ce qui nous est demandé à ce que nous aurions de toute manière acheté.

Ce qui est demandé est aussi l'expression, par un usager, des besoins d'un plus large public. Le bibliothécaire enrichit sa vision, s'il analyse chaque demande à la lumière de cette idée. Ne peut-on même, avec un brin d'optimisme, en venir à regarder les usagers-citoyens-lecteurs comme de bons acheteurs ?...

Personnellement, parcourant les cahiers de demandes des usagers, je l'ai très souvent constaté ! ■



CLAUDE POISSENOT
Maître de conférence en sociologie
à l'Université Nancy 2

De la bibliothèque

à la

médiathèque

Que se passe-t-il lorsqu'une bibliothèque se transforme en médiathèque ? À Vandœuvre-lès-Nancy, commune de 32 000 habitants (54), une bibliothèque de 650 m², située dans un espace commercial, et proposant un prêt gratuit, a fermé ses portes début 2000. Deux ans plus tard, elle a réouvert sous forme d'une médiathèque de 2 400 m², à l'inscription payante. Comparaison minutieuse de l'évolution des publics et des usages par Claude Poissenot.

En France, la lecture publique des vingt dernières années a été marquée par la multiplication de créations de médiathèques. Cette évolution massive ne s'est pas accompagnée d'une multitude d'enquêtes afin de cerner quels en ont été les effets sur le public, comme si la création de ce type d'équipement s'imposait indépendamment de son effet sur le public. Et l'invitation de M. Poulain¹ en 1995 (« la dimension de la bibliothèque comme médiathèque mériterait de nouvelles investigations ») demeure d'actualité. Certains travaux ont été réalisés et donnent à connaître le public d'une médiathèque précise². De même, l'enquête dirigée par

F. Rouet³ auprès du public de six médiathèques du pays offre l'occasion de cerner la nature du public de ce type d'équipement, ses comportements et représentations du lieu. Faute d'une connaissance du public avant le changement, on ne sait pas quel public est venu grâce à cette nouvelle offre ni celui qui

l'a quittée. On ignore également quels éléments de l'offre de la médiathèque ont produit ces effets.

Lors de la fermeture de la bibliothèque, le nombre d'inscrits était de 4 000. Un an après l'ouverture de la médiathèque, il dépassait 8 000. Cet équipement suscite la venue d'un nouveau public nombreux. La croissance des inscrits se poursuit, puisque deux ans après l'ouverture, on dénombre 12 000 actifs.

Protocole d'enquête

Afin de comparer les publics de la bibliothèque avec ceux de la médiathèque, il a fallu procéder à deux enquêtes distinctes tout en cherchant à les rendre le plus comparable entre elles. Ainsi, la distribution du questionnaire⁴ s'est étalée sur trois semaines. Les enquêteurs étaient postés devant l'établissement et interrogeaient de façon aléatoire tous les visiteurs. De cette façon, chaque jour et chaque horaire sont représentés dans l'échantillon. Au total, 627 personnes ont répondu au questionnaire devant la bibliothèque et, un an plus tard, 762 personnes ont répondu devant la médiathèque.

1. M. Poulain, « L'effet médiathèque : quelle culture pour quels publics ? » in B. Seibel (dir.) *Lire, faire lire*, Paris, Le Monde Éditions, 1995, p. 237.

2. C'est le cas des enquêtes de V. Reymond à Chambéry ou de M. Briault en Arles. Cf. M. Briault, C. Leblond et alii, *Les médiathèques et leurs publics*, Villeurbanne, Éd. de l'ENSSIB, 1997.

3. F. Rouet, *La Grande mutation des bibliothèques municipales*, Paris, La Documentation française, 1998.

4. Les deux enquêtes ont été réalisées dans le cadre de la formation des étudiants de deuxième année de DUT « Métiers du livre » à l'IUT Nancy-Charlemagne de l'université Nancy 2. Je tiens à les remercier pour leur contribution efficace à l'accroissement des connaissances.

UNE AIRE DE RECRUTEMENT ÉLARGIE

L'ouverture du nouvel établissement s'accompagne d'un nombre plus important des usagers résidant hors de la commune. Cela s'explique par plusieurs facteurs : d'une part, une offre nouvelle fait venir des publics nouveaux. Le pouvoir d'attraction d'une médiathèque est supérieur à celui d'une bibliothèque. Certaines fractions de publics acceptent un plus grand trajet pour la première que pour la seconde. D'autre part, la proximité immédiate de la médiathèque avec un axe routier important en terme de trafic, conjuguée à une offre de parking gratuit, en facilitent l'accès en voiture et notamment aux populations plus éloignées.

Cet accroissement des usagers hors de la commune doit être souligné, d'autant plus que la tarification privilégie les Vandopériens (ce qui n'est pas le cas à Nancy). Les abon-

Les classes moyennes sont prêtes à accomplir de plus longs trajets pour venir jusqu'à une bibliothèque que les classes supérieures ou populaires.

nements « livres » ou « livres + audiovisuels » sont deux fois plus chers pour les extérieurs à la commune que pour les résidents de Vandœuvre. Cette différence de

tarif ne semble pas avoir eu d'effet dissuasif sur la fréquentation. L'insensibilité aux obstacles économiques et géographiques s'observe plus souvent chez les professions intermédiaires et les titulaires d'un diplôme de premier ou de deuxième cycle.

Ces résultats confirment ceux obtenus à Marseille⁵, selon lesquels les classes moyennes sont prêtes à accomplir de plus longs trajets pour venir jusqu'à une bibliothèque que les classes supérieures ou populaires. Cette mobilité plus grande de cette catégorie de population peut s'interpréter comme la conséquence d'une dépendance plus forte à l'égard de cet équipement culturel. Celui-ci leur fournit une validation aux choix qu'ils peuvent faire, ce dont se passent plus aisément les membres des classes supérieures. La médiathèque constitue également le lieu d'actualisation de certaines valeurs partagées par ce groupe social.

UNE POPULATION DE JEUNES PLUS ÂGÉS

Globalement, l'âge moyen du public de la médiathèque est comparable à celui de la bibliothèque. Cette stabilité cache deux mouvements inverses. La population des moins de 20 ans a diminué (19 % contre 25 %) et celle des 20 à 30 ans a augmenté (29 % contre 21 %).

Cette modification s'explique par plusieurs facteurs : l'offre de disques attire fortement la population des étudiants, l'im-

5. J. Vialle, *Écologie d'un espace public*, Marseille, Ville de Marseille, 1994.



La médiathèque de Vandœuvre accueille davantage d'usagers hors de la commune.

plantation de la médiathèque dans une zone de moindre concentration de population a probablement rendu moins directement accessible cet équipement aux collégiens. Or, on sait⁶ que le fait de résider à proximité de la bibliothèque favorise son utilisation par les moins de 18 ans. Ainsi, les scolaires se recrutent davantage localement puisque 94 % des collégiens et lycéens usagers de la bibliothèque résidaient à Vandœuvre contre 79 % des étudiants.

La mise en place de services de vigiles a probablement dissuadé la venue de groupes qui se trouvent être une modalité fréquente chez les scolaires (39 % déclarent venir avec des amis contre 14 % en moyenne). Les vigiles veillent au respect de la règle du silence dans l'espace de la médiathèque en circulant entre les étages. La sociabilité facilite le bruit et donc l'infraction à cette règle. Certains jeunes ont probablement préféré renoncer à venir plutôt que d'affronter les remontrances des vigiles.

Une analyse plus fine montre que la médiathèque a su attirer certains étudiants du campus de sciences et médecine. Ceux-ci représentaient 30 % des étudiants à la bibliothèque contre 45 % désormais à la médiathèque. La proximité du campus, l'implantation de la médiathèque sur un axe qui y mène ont sans doute favorisé la venue de ces étudiants. Il est également possible d'attribuer cette évolution au passage de la bibliothèque à la médiathèque. On a montré que « la sur-représentation des "littéraires" s'observe moins souvent pour la fréquentation des médiathèques que pour celle des bibliothèques⁷ ». L'offre d'autres supports que le livre facilite la venue de ceux qui bâtissent leur position sociale sur la maîtrise d'autres compétences que celle de la lecture.

6. S. Shoham, S. Hershkovitz, D. Metzger, « Distribution of libraries in an urban space and its effect on their use : the case of Tel Aviv » in *Library Information Science Research*, vol. 12, n° 2, avril-juin 1990, p. 169.

7. C. Poissenot, « Penser le public sans la lecture ? » in *Bulletin des bibliothèques de France*, t. 46, 2001, n° 5, p. 11.

UN RENFORCEMENT DE LA PRÉSENCE DES CLASSES MOYENNES

Du point de vue de l'activité des usagers, on ne constate pas de différences importantes entre ceux de la bibliothèque et ceux de la médiathèque. On compte à peu près autant de retraités (10 %), de sans profession (4 %), de parents au foyer (6 %) ou d'actifs (40 %).

Parmi les actifs, la présence des classes moyennes s'est plutôt renforcée entre la bibliothèque et la médiathèque : les

Les titulaires d'un diplôme de premier ou de deuxième cycle universitaire sont plus nombreux [...] alors que les titulaires d'un diplôme de troisième cycle le sont moins.

professions intermédiaires représentent 42 % des actifs contre 36 % l'année précédente. Ce constat reçoit une confirmation quand on observe le niveau de diplôme des usagers. Les titulaires d'un diplôme de premier ou de deuxième cycle universitaire sont plus nombreux (42 % contre 35 %) alors que les titulaires d'un diplôme de troisième cycle le sont moins (11 % contre 16 %). Cette « moyennisation » du public s'opère au détriment des classes supérieures : les cadres et professions intellectuelles supérieures ne pèsent plus que 13 % contre 21 % un an plus tôt. Un tel résultat ouvre sur des questions : quels sont les éléments de l'offre des médiathèques qui détournent ce public ? Est-ce le caractère voyant de ces établissements de grande taille qui entre en contradiction avec leur conception plus confidentielle de la « culture » et de ses lieux de mise en scène ?

L'ouverture de la médiathèque, c'est-à-dire la proposition d'autres supports que le livre n'a pas pour conséquence de démocratiser l'accès à ce type d'équipement : les employés et ouvriers représentent toujours 35 % des actifs interrogés. Notre comparaison systématique des publics d'un établissement installé dans la même commune conduit à la même conclusion que l'enquête sur l'introduction d'un service audiovisuel dans les bibliothèques, réalisée il y a bientôt vingt ans. À l'époque, l'équipe de *L'œil à la page* aboutissait à la conclusion que « les pratiques de l'A.V. à la bibliothèque obéissent encore aux lois de la légitimité culturelle⁸ ». Si l'objectif poursuivi en construisant des médiathèques consiste à faire venir davantage les membres des classes populaires, nous pouvons conclure à un échec.

UNE FÉMINISATION EN REcul

Les bibliothèques accueillent généralement davantage de femmes que d'hommes. Cette tendance s'explique en partie par leur engagement plus important dans la lecture.

8. J.-C. Passeron, M. Grumbach et alii, *L'œil à la page*, Paris, BPI, 1985, p. 281.

LES SALARIÉS DU SECTEUR PUBLIC PLUS NOMBREUX EN BIBLIOTHÈQUE

Cette enquête a mis à jour un résultat inédit. Parmi les actifs (hors sans profession), les visiteurs sont à 64 % salariés de la fonction publique ou assimilés, contre 31 % du secteur privé et 5 % à leur compte. Une telle proportion dépasse largement celle observée dans la population globale. À Vandœuvre, d'après le recensement de 1999, c'est 40 % des actifs ayant un emploi qui sont salariés de l'État, des collectivités locales, de l'Hôpital ou d'une entreprise publique. Ce résultat, confirmé par d'autres obtenus à propos des médiathèques de Toul et Nancy, indique donc bien une proximité entre les « gens du public¹ » et une institution culturelle ancrée dans le secteur public.

À quoi attribuer cette sur-représentation des salariés du public ? Avant de chercher plus avant il convient de s'assurer qu'ils sont comparables aux autres actifs. L'accès à la fonction publique passe principalement par des concours qui supposent non seulement la détention de diplômes, mais également celle des compétences acquises dans le cadre de la formation scolaire. Cela se traduit par un niveau de diplôme plus élevé chez les salariés du public.

À la médiathèque de Vandœuvre, 17 % de ceux-ci ont un diplôme inférieur au bac, contre 32 % des salariés du secteur privé. Cette différence entre ces deux populations explique partiellement la présence plus massive des salariés du public à la médiathèque, car on sait que le niveau de diplôme est un facteur déterminant de la fréquentation de ce type d'établissement. Pour autant, cette « variable cachée » ne fait pas disparaître l'existence d'un effet du statut de l'employeur sur la fréquentation de la médiathèque.

À niveau égal de diplôme, on constate que la proportion de salariés du public est systématiquement plus élevée dans le public vandopérien de la médiathèque que dans la population de Vandœuvre. Indépendamment même de la familiarité plus grande des salariés du public avec les valeurs scolaires, leur appartenance à la fonction publique les prédispose à la fréquentation de la médiathèque.

Le passage de la bibliothèque à la médiathèque n'a en rien modifié la répartition des actifs selon le statut de leur employeur. On observait déjà à la bibliothèque, une sur-représentation des salariés du secteur public. Comme si la nature de l'offre proposée (livres, CD audio, multimédia...) importait moins que la manière d'offrir et notamment le

► « désintéressement économique » avec lequel ce service est proposé. Cette façon d'évaluer et de percevoir les services correspond davantage à la population active salariée du secteur public. Elle entre en effet en harmonie avec son activité professionnelle, fondée sur des valeurs conçues comme universelles, telles que l'« Éducation », la « Santé », la « Justice », le « Service Public », etc. Ainsi, l'attrait des services de lecture publique puise sa source dans la profondeur d'un rapport au monde.

Par quoi les bibliothèques expriment-elles leur adhésion à la valeur de désintéressement ?

La gratuité de l'inscription apparaît comme le symbole de la gratuité de la « culture ». Le droit de prêt menace moins la fréquentation des bibliothèques qu'il ne touche à la représentation que les bibliothécaires (et une partie importante de leur public) se font de leur métier : la logique marchande doit rester à l'extérieur de cette institution. L'application du droit de prêt se traduit d'ailleurs par une proportion moins grande de salariés du public.

Un dépouillement des registres d'inscriptions de trois « Bibliothèques Pour Tous » de Nancy (soit un total de 1 032 inscrits) permet d'estimer à 51 % la part de salariés du public, ce qui représente une proportion plus faible que celle observée dans les médiathèques de Nancy et Vandœuvre (66 % et 64 %). Devoir payer pour emprunter un livre semble moins choquant pour les salariés du privé ou les actifs à leur compte que pour les salariés du public.

Le choix des documents et leur mise en valeur soulignent la distance des bibliothèques à la référence commerciale. Le personnel ne cherche pas à « vendre » de livres, c'est tout juste s'il s'autorise un conseil quand il est sollicité. La qualité d'une œuvre devient suspecte quand elle connaît un trop grand succès commercial.

La sur-représentation des salariés de la fonction publique dans les bibliothèques découle de la somme de ces détails formels, qui eux-mêmes apparaissent comme la traduction des valeurs de désintéressement tendanciellement partagées par les élus, les techniciens représentant l'État, les personnels et une partie des usagers.

1. Cf. F. de Singly, C. Thélot, *Gens du public, gens du privé*, Paris, Dunod, 1988.

L'ouverture de la médiathèque s'accompagne d'une augmentation de la proportion d'hommes dans le public : ils représentent désormais 46 % des usagers contre 40 % à la bibliothèque. Ce n'est pas tant le nombre de femmes qui a diminué que celui des hommes qui a augmenté. L'offre de supports autres que les livres a instantanément attiré un public masculin. Ce résultat en confirme d'autres obtenus à propos de l'audiovisuel⁹ et de la consultation d'Internet¹⁰. La proposition de services basés sur des pratiques moins féminines favorise la venue des hommes. Ainsi, 22 % des usagers masculins de la médiathèque viennent pour emprunter des disques ou cassettes vidéo contre 14 % des femmes.

L'INTENSIFICATION DES USAGES

Les modifications de l'offre proposée peuvent s'accompagner d'évolutions dans les usages que les visiteurs font de la médiathèque. Autrement dit, si l'offre de services façonne le public qu'elle attire, elle contribue également au façonnement des usages qui en sont faits.

La répartition des entrées est restée stable d'un établissement à l'autre. Les jours et horaires de fréquentation n'ont pas changé. Le mode de sociabilité des visites reste comparable : 61 % des visiteurs viennent seuls à la bibliothèque et 65 % à la médiathèque.

En revanche, la fréquence a augmenté entre la bibliothèque et la médiathèque : 38 % des visiteurs de la première y venaient une fois par mois ou plus rarement, ce qui n'est plus le cas que de 21 % des usagers de la médiathèque. L'offre de nouveaux services favorise une élévation du rythme des entrées. Les nouvelles médiathèques doivent faire face à une augmentation du nombre de leurs usagers mais également à une intensification de la fréquentation de ceux qui venaient déjà.

L'offre de nouveaux supports se traduit par une augmentation du nombre moyen de documents empruntés : chaque inscrit empruntait en moyenne 5,3 documents à la bibliothèque contre, à présent, 8,8 à la médiathèque.

L'intensification de l'usage apparaît également à travers l'augmentation du temps de séjour. Les anciens déclarent en plus grand nombre rester plus longtemps à la médiathèque que moins longtemps (40 % contre 8 %).

La transformation en médiathèque génère donc une intensification des usages. La multiplication des services, la diversification des collections suscitent un plus grand nombre de raisons de venir.

9. J.-C. Passeron, M. Grumbach et alii, *op. cit.*, p. 176.

10. A.-S. Chazaud, « Usages d'Internet à la BPI ou quand le paquebot se met à surfer », in *Bulletin des bibliothèques de France*, t. 42, 1997, n° 3.

NOUVEAUX SERVICES ET ANCIENNES PRATIQUES

La transformation d'une bibliothèque en médiathèque repose sur la proposition de nouveaux supports à la consultation et au prêt, ce qui modifie la manière dont les usagers appréhendent et utilisent le lieu. La comparaison des motifs d'entrées à la bibliothèque avec ceux d'entrées à la médiathèque permet de saisir cette évolution.

Les nouveaux services recueillent un succès incontestable auprès du public. Plus de 40 % des visiteurs (48 % des inscrits et 21 % des non-inscrits) les mentionnent pour justifier leur venue. L'emprunt ou la consultation de CD ou de vidéos satisfait une part importante du public (presque un tiers). Le succès des médiathèques repose, pour une part importante, sur l'intensité de la fréquentation des secteurs « disques ». Ce désir de documents audiovisuels existe chez ceux qui venaient déjà à la bibliothèque, mais elle est encore plus forte chez ceux qui ne fréquentaient pas l'établissement (35 % contre 28 %). C'est dire que la « conquête » de nouveaux publics a été rendue possible par la proposition de nouveaux services correspondant à une « demande ».

Face à l'engouement pour les services audiovisuels, qu'advient-il des usages déjà possibles dans les murs de la bibliothèque ? La lecture de la presse reste insensible à l'évolution du contexte dans lequel elle est offerte. À la médiathèque, le secteur des périodiques demeure, comme à la bibliothèque, le premier devant lequel tous les usagers passent pour accéder aux autres services de l'établissement. La permanence de cet usage tient probablement à la fidélité de ce public lecteur de presse.



L'offre de nouveaux services favorise une élévation du rythme des visites.

En revanche, la visite pour emprunter ou rendre des livres a commencé à voir s'éroder son caractère dominant. Si l'offre de livres occupe toujours une place de premier choix (mesurable par exemple, en surface consacrée à la proposition de ce type de document ou encore en budget d'acquisition), elle a perdu le monopole au détriment d'autres supports. L'enquête montre qu'il existe, non pas seulement intrinsèquement mais aussi dans les comportements des usagers, une complémentarité entre l'emprunt de musique, de vidéos et l'emprunt de livres. Par-delà la diversité des supports, les usagers se reconnaissent dans la « fonction distributive¹¹ » de la bibliothèque. Une continuité se fait jour, là où l'on aurait pu percevoir une rupture.

La lecture de livres en bibliothèque n'est pas concurrencée par la musique ou la vidéo mais par la lecture sur écran.

En revanche, une opposition émerge entre la consultation d'Internet ou de cédéroms et l'emprunt de livres : 45 % seulement de ceux venus pour utiliser un ordinateur empruntent des livres alors que c'est le cas de 70 % de ceux venus pour autre chose.

La lecture de livres en bibliothèque n'est pas concurrencée par la musique ou la vidéo mais par la lecture sur écran. Une étude américaine¹² auprès de 10 000 usagers des bibliothèques de cinq États, montre que ceux qui utilisent l'accès public aux ordinateurs tendent à utiliser plus souvent les autres services de la bibliothèque, à l'exception de l'emprunt et de la consultation de livres auxquels ils ont moins souvent recours que les non-utilisateurs des ordinateurs. Il semble donc bien exister une concurrence entre ces deux formes de lecture. Celle-ci provient de la singularité de la population qui vient à la médiathèque pour consulter Internet ou des cédéroms. Il s'agit surtout de collégiens ou lycéens et de faibles lecteurs de livres (moins de 10 par an). Par son comportement, ce public remet en cause la suprématie du livre sans renoncer à la lecture.

La dernière évolution notable des motifs de visite concerne la documentation et le travail sur place. En devenant médiathèque, la bibliothèque aurait perdu une partie de son image de lieu de travail et de documentation. L'offre de musique et de vidéos qui reçoivent un large succès auprès des usagers confère à l'établissement la connotation d'un lieu de détente peu compatible avec le travail. La présence presque exclusive du livre dans la bibliothèque, combinée à l'image scolaire de ce support, favorisait l'appropriation du lieu pour travailler

11. D. Peignet, « Entre mutation de l'offre et mutation de la demande » in *Bulletin des bibliothèques de France*, t. 46, 2001, n° 4, p. 14.

12. A. C. Gordon, M. T. Gordon, E. J. Moore, *Library patrons heavily use public access computers & other library services, and want more*, Fondation B. & M. Gates, mai 2001, p. 7.

ou se documenter. On pourrait aussi chercher dans le nombre et l'emplacement des places assises dans les deux établissements, des éléments de nature à favoriser ou à dissuader ce type d'usage.

LE SUCCÈS DES DOCUMENTS AUDIOVISUELS

Les usagers s'approprient la médiathèque d'une multitude de façons mais l'emprunt reste un usage dominant. À Vandœuvre, 73 % des visiteurs justifient leur visite par l'emprunt d'un livre, d'un CD ou d'une cassette vidéo. Il reste à étudier comment la structure des emprunts a évolué avec le passage de la bibliothèque à la médiathèque.

L'offre de musique et de films vidéos (la collection se compose principalement de fictions) n'a pas diminué l'attrait des périodiques ni de la bande dessinée.

L'emprunt de romans et surtout de documentaires ont particulièrement souffert du passage à la médiathèque. Le public de cette dernière semble se détourner de la lecture de livres. La comparaison des pratiques de lecture du public de la bibliothèque avec celui de la médiathèque conforte cette hypothèse. Un quart seulement des usagers de la bibliothèque étaient

La médiathèque parvient à faire venir un public moins engagé dans la lecture, qui restait hors des murs de la bibliothèque.

faibles lecteurs (moins de 10 livres) contre plus d'un tiers (37 %) à la médiathèque. Ce résultat traduit moins une baisse des pratiques de lecture que la perte des fractions

les plus lectrices de livres, au profit d'un public moins lecteur. La coexistence des collections se fait au détriment de l'usage du fonds de livres.

Pour autant, cela ne doit pas conduire à un sentiment d'échec d'une politique de lecture publique. La médiathèque parvient à faire venir un public moins engagé dans la lecture qui restait hors des murs de la bibliothèque. Elle lui permet de découvrir une offre jusqu'alors inconnue. On observe ainsi que l'intensification du rythme des visites à la bibliothèque avec le passage à la médiathèque concerne d'abord les faibles lecteurs : 36 % venaient au moins une fois par semaine à la bibliothèque, ce qui est le cas de 47 % à la médiathèque. En leur donnant davantage de raisons de venir, la médiathèque contribue à familiariser ce public avec ce genre d'équipement culturel.

SATISFACTION GLOBALEMENT EN HAUSSE

Le passage de la bibliothèque à la médiathèque se traduit-il par une satisfaction en hausse ? La comparaison des avis avant et après le déménagement offre l'occasion de saisir le jugement



© Ville de Vandœuvre

Par son comportement, le public remet en cause la suprématie du livre sans renoncer à la lecture.

des usagers sur une proposition clairement identifiable et non pas sur le principe d'un changement ou une évolution qui serait déclinée différemment par plusieurs établissements.

Sur les huit critères communs à la bibliothèque et à la médiathèque, la moitié indique un niveau de satisfaction en hausse. Les visiteurs manifestent leur contentement notamment pour ce qui touche au cadre. C'est fortement le cas pour le confort (+ 30 points) qui témoigne surtout de la situation de la bibliothèque avant sa fermeture : un lieu exigu, labyrinthique et sombre. La taille du nouveau bâtiment (surface multipliée par quatre) permet d'accueillir le public en lui offrant un sentiment d'aisance et de confort. Ces conditions expliquent la satisfaction grandissante à propos du bruit (+ 12 points). La notion « d'ambiance » nous semble constituer un indicateur synthétique prenant en compte à la fois le cadre physique du lieu, mais également les relations avec les autres usagers et le personnel. La hausse modérée de cet indicateur s'explique par des mouvements internes contradictoires : la satisfaction fortement grandissante pour le cadre de la médiathèque est limitée par un avis plus réservé sur le personnel.

Le jugement du personnel par les usagers s'élabore sur une multitude de dimensions : l'apparence, le comportement, l'attention, la compétence, la disponibilité, etc. Le passage de la bibliothèque à la médiathèque se traduit par une légère baisse de la satisfaction pour la disponibilité du personnel (9 points). L'interprétation de cette régression est rendue difficile par l'introduction du service des vigiles à la médiathèque. Une partie importante (mais malheureusement non mesurée) des usagers ont manifesté leur réticence à l'égard de ce personnel, perçu comme extérieur aux services attendus d'une bibliothèque. Il lui confère une image contradictoire avec celle qu'ils se font du lieu ouvert à tous, et où la délectation culturelle dissout les tensions sociales existant à l'extérieur.

REFONDER UNE POLITIQUE DE LECTURE PUBLIQUE

Les politiques de lecture publique résultent de l'intervention croisée d'acteurs différents. Cet entrelacs de pouvoirs, de natures et d'influences différentes, conduit à la mise en place de projets fondés sur des objectifs différents. Le ministère de la Culture, les élus locaux et les bibliothécaires ne partagent pas toujours les mêmes objectifs. Chacun construit son projet

Ceux qui définissent les politiques de lecture publique fabriquent les usages et les usagers par leurs discours, au détriment de la réalité infiniment variable des pratiques et des publics.

sur une représentation du public, du non-public et de la mission de la bibliothèque à leur égard.

La présente enquête a pour but d'éclairer les projets et discours par une connaissance accrue des conséquences de l'offre aux usagers

sur le public qui fréquente (ou non) ces établissements et la manière dont ils les utilisent et les perçoivent. N'est-il pas envisageable de chercher à fonder une politique sur une connaissance de ces effets plutôt que sur des principes à la validité incertaine ?

Ceux qui définissent les politiques de lecture publique fabriquent les usages et les usagers par leurs discours, au détriment de la réalité infiniment variable des pratiques et des publics. Par un exemple, nous montrerons les écarts entre les théories et la réalité qu'ils souhaitent décrire ou créer.

L'enquête révèle ainsi (mais ce n'est pas une surprise sociologique) que le passage à la médiathèque n'a pas été l'occasion d'une réelle démocratisation de l'accès à l'établissement au sens de l'augmentation de la proportion d'usagers d'origine populaire. Les discours justifiant l'effort financier des collectivités pour créer ce genre d'établissement par de tels arguments ne reposent sur aucun fondement scientifique. L'accroissement quantitatif et qualitatif de l'offre de bibliothèques bénéficie d'abord aux classes moyennes en expansion. Il contribue à la généralisation d'un certain rapport à la « culture » et à la promotion de certaines productions culturelles contre d'autres.

Loin d'être uniquement le lieu de rassemblement des citoyens autour de créations universelles, les médiathèques participent à l'élaboration d'une « culture » de référence qui stigmatise ceux qui ne la partagent pas. La forte sous-représentation des classes populaires dans les médiathèques tient à la faible prise en compte de leurs attentes, de leurs habitudes et de leurs valeurs dans la construction de ces établissements. Le projet politique de démocratisation de la culture (laquelle ?) reste à l'état de vœu pieu s'il ne s'accompagne pas d'une politique permettant de faire venir effectivement les membres des classes populaires dans les bibliothèques.



S'interroger sur les écarts entre les théories des élus et la réalité des usagers.

Comme le montrent les travaux de sociologie de la culture et de l'éducation, cela ne sera pas possible par la seule grâce immanente à la culture légitime⁴³. Atteindre l'objectif de démocratisation suppose de passer par la proposition de produits culturels mais également par une manière d'offrir, susceptible de convaincre toutes les classes sociales de fréquenter ce qu'elles perçoivent facilement, comme le temple d'une culture étrangère et dominante. Indépendamment même d'une interrogation sur la valeur respective des cultures légitimes et populaires, la présence de la seconde forme est une condition de la présence réelle des classes populaires dans les bibliothèques.

L'enquête à Vandœuvre nous apparaît comme exemplaire d'une nouvelle manière de penser les bibliothèques. Celles-ci ne subissent pas seulement les conséquences de l'évolution des goûts et pratiques de lecture, elles participent à la sélection de leur public. Elles sont actrices de leur public. Dès lors, il paraît envisageable de refonder une politique de lecture publique non plus sur des discours généraux non vérifiés, mais sur l'analyse des situations locales. Cela suppose la multiplication de travaux monographiques ainsi qu'un effort permanent de synthèse pour en tirer des enseignements utilisables par tous. Vaste programme... ■

⁴³ Pour la déconstruction de certains discours de ce type, Cf. J.-M. Privat, « L'institution des lecteurs » in *Pratiques*, n° 80, décembre 1993, pp. 7-34.

OLIVIER FRESSARD
Conservateur à la bibliothèque
universitaire de Paris VIII



Paris VIII, pionnière en formation des usagers

La réflexion sur l'acquisition des langages fondamentaux – information scientifique et technique – a conduit la BU de Paris VIII à mettre en place, dès 1984, des formations pour les étudiants de 1^{er} cycle. Formations bénéfiques, ayant favorisé leur intégration et leur réussite. Une mission toutefois difficile et ambiguë pour les bibliothécaires, en attente de réforme.

COMPRENDRE LES PROBLÈMES

Au début des années 80, le très important taux d'échec des nouveaux étudiants a conduit les autorités publiques à réformer les études du premier cycle. En 1984, l'enseignement de « langages fondamentaux » était intégré au cursus des études. « L'information scientifique et technique » figurait parmi ceux-ci. Plus récemment, en 1997, un arrêté rendait obligatoire au niveau du DEUG, un enseignement de « méthodologie du travail universitaire¹ » dans le cadre duquel prenait place la formation au travail en bibliothèque.

L'université de Paris VIII Saint-Denis a, dans ce domaine, joué un rôle pionnier. Particulièrement sensibilisée, étant donnée sa politique d'ouverture à des publics non traditionnels (30 % d'étudiants étrangers, 5 % d'étudiants non bacheliers²), elle avait mis sur pied, dès 1984, un ambitieux enseignement de méthodologie documentaire, en collaboration avec la bibliothèque et le département de Documentation.

Alain Coulon, enseignant d'ethnométhodologie, devait effectuer plusieurs enquêtes et développer une problématique qui mettait en évidence l'importance d'un tel enseignement

dans l'intégration et la réussite des étudiants en première année. Dans ces travaux qui font aujourd'hui référence, l'auteur souligne que le passage à l'université implique, pour les élèves arrivant du secondaire, un processus d'*affiliation* par lequel ils acquièrent les compétences caractéristiques du « métier d'étudiant ». Celles-ci consistent, pour l'essentiel, à s'approprier les codes implicites du monde universitaire et à accéder à une maîtrise pratique des règles intellectuelles en vigueur. L'enseignement de la méthodologie documentaire se prête particulièrement bien à cet apprentissage, non seulement par la maîtrise des outils de la bibliothèque mais, plus encore, par celle des catégories du monde universitaire³. Deux enquêtes ont établi avec minutie que cet enseignement constituait un important facteur de réussite des étudiants du 1^{er} cycle⁴.

3. *Le Métier d'étudiant*, Puf, 1997. Voir aussi : *Penser, classer, catégoriser : l'efficacité de l'enseignement de la méthodologie documentaire dans les premiers cycles universitaires*. Laboratoire de recherches ethnométhodologiques, Université de Paris VIII, 1999.

4. *L'évaluation des enseignements de méthodologie documentaire à l'Université de Paris VIII*. Laboratoire de recherches ethnométhodologiques de Paris VIII, 1993. *Apprendre à s'informer : une nécessité*. Laboratoire de recherches ethnométhodologiques de Paris VIII, 1999.

1. Pour un état des lieux récent, voir les communications des 2^e Rencontres FORMIST, 13 juin 2002, www.formist.enssib.fr

2. En pourcentage des premiers inscrits, année 2001-2002. Données statistiques, Université Paris-8.



UNE MISSION AMBIGUË

Depuis plus de 15 ans, l'enseignement de la méthodologie documentaire n'a cessé de progresser. Facultatif ou obligatoire, environ 1 000 étudiants le suivent chaque année dans le cadre de l'Unité d'évaluation (UE) de méthodologie du travail universitaire. Associé à l'origine à la conception même de cet enseignement, le rôle de la bibliothèque est cependant resté incertain et marginal, le département de Documentation prenant en charge une grande partie des formations. Ceci illustre l'ambiguïté de la mission des bibliothèques à l'égard de la formation des utilisateurs aux nouvelles techniques d'accès à l'information. Il ne suffit pas, en effet, que le SCD centralise l'essentiel de la documentation et constitue le pôle principal des NTIC à l'université, pour qu'en résulte une mission claire de formation. Par ailleurs, l'arrivée d'Internet transforme significativement les termes du problème, tant dans ses effets intellectuels que dans ses conditions techniques.

DES FORMATIONS « À LA CARTE »

Il existe aujourd'hui, à la bibliothèque de Paris VIII, un dispositif d'ensemble comprenant différentes formations selon les usagers. On cherche ainsi à s'adapter aux différentes situations et à capter la diversité des besoins.

Les « Aides par-dessus l'épaule », effectuées en salle par des bibliothécaires mobiles, assurent une assistance immédiate au coup par coup.

Les « Formations courantes », facultatives, proposent plusieurs fois par semaine (moyennant un planning affiché publiquement et un appel micro), une formation d'une heure donnant aux étudiants les bases pour se débrouiller rapidement. Il s'agit d'une présentation des différentes et principales ressources informatiques de la bibliothèque dans une perspective pragmatique. Quelles sont les ressources indispensables ? Comment y accède-t-on ? Quelles sont les méthodes d'interrogation ?

Les « Formations thématiques » enfin, s'adressent à des groupes captifs d'étudiants accompagnés de leur enseignant. Elles consistent à présenter les ressources documentaires et la méthodologie de la recherche d'information en suivant un fil d'Ariane thématique choisi dans la discipline des étudiants. Aucune discipline n'est a priori exclue. Les étudiants viennent soit dans le cadre de l'UE de méthodologie du DEUG, soit dans le cadre d'une UE quelconque de leur cursus. Les formations s'effectuent toutes en une seule séance de 2 heures.

Étant données ces contraintes (séance unique à caractère facultatif), la pédagogie reste nécessairement assez élémentaire. Laissant de côté présentation théorique et travaux pratiques, elle se concentre sur le moment de la démonstration grâce à un projecteur relié à un ordinateur connecté au réseau. C'est donc un parcours commenté qui est proposé.

On cherche à s'adapter aux différentes situations et à capter la diversité des besoins.

Les objectifs de ces formations sont de présenter un panorama des principales ressources et outils informatiques : les catalogues, les banques de données, Internet (à l'exclusion, donc, des ressources imprimées) ; de présenter les règles d'une démarche méthodique à travers ces différentes ressources ; de montrer comment l'usage des normes de catalogage, en particulier l'indexation, implique des opérations communes à tout travail intellectuel (définir et catégoriser) ; de familiariser avec la lecture et la consultation de l'écrit l'écran ; d'initier aux notions logico-linguistiques élémentaires nécessaires à l'interrogation des banques de données (opérateurs, booléens et autres) ; d'initier à l'usage critique d'Internet.

Notons, enfin, que le poids respectif des formations courantes et des formations thématiques s'est récemment inversé au profit des dernières. Ainsi, pour l'année 2001-2002, plus de 800 étudiants ont suivi les diverses formations. 31 groupes, constituant 65 % de l'effectif total, ont assisté à des formations thématiques. Plus des 3/4 l'ont fait dans le cadre de l'UE obligatoire de méthodologie.

DIFFICULTÉS ET DÉFIS

En dépit de ces résultats honorables, les formations de la bibliothèque n'ont cessé de se heurter à d'importantes difficultés. Elles ont tendance à stagner et elles relèvent, pour l'essentiel, du bricolage. D'une part, l'offre de formation trouve difficilement son public (2/3 des formations courantes sont annulées faute de candidats). D'autre part, les bibliothécaires ne sont pas suffisamment formés pour assumer les tâches spécifiques de la formation.

La difficulté première et la plus évidente, tient au fait que ces formations, étant effectuées à la seule initiative de la bibliothèque, ne sont ni obligatoires ni évaluées. Les formateurs manquent par conséquent de prise sur le public.

Ensuite, la méthodologie documentaire ne possède une véritable spécificité par rapport aux méthodes habituelles de travail que par la mise en jeu des techniques informatiques. Du moins, s'ouvre ainsi un champ nouveau et autonome de compétences.

Or, ces ressources, somme toute assez récentes, ne disposent toujours pas de la reconnaissance des enseignants qui, de toute façon, n'ont pas le plus souvent reçu la formation nécessaire pour en user avec compétence. La recherche d'information n'a donc pas encore acquis une suffisante légitimité et il est en général très difficile d'instaurer une collaboration entre enseignants et bibliothécaires pour mettre sur pied des formations.

De plus, il y a un décalage entre les discours officiels sur la nécessaire promotion des NTIC à l'université et la culture des

Une profonde transformation du rapport étudiant/enseignant et du rapport à la culture [...], est à l'arrière-plan sociologique.

enseignants. En ce sens, on peut avancer qu'il existe un obstacle culturel à leur mobilisation. Une formation à la recherche d'information est, par définition, une formation

centrée sur l'étudiant et vise son autonomie. Elle n'est donc plus subordonnée à l'enseignant, son cours, son programme et ses références. L'enseignant de lettres et sciences humaines pense essentiellement en terme de corpus d'auteurs (les classiques, les livres importants, etc.), tandis que la recherche d'information agit-elle, en termes de données et d'ouverture sur le monde extérieur, *ipso facto* sur le monde de l'entreprise. Ceci crée une division du travail peu propice à la collaboration entre, d'une part les enseignants qui utilisent l'UE de méthodologie obligatoire du DEUG pour enseigner des méthodes traditionnelles (techniques de rédaction, analyse de texte...) et, d'autre part, les bibliothécaires qui insistent sur les techniques qui permettent de s'informer et de se documenter par soi-même.

Enfin, le phénomène Internet, moins comme phénomène technique que comme phénomène sociologique, vient compliquer la situation et lance un véritable défi aux bibliothèques.

En premier lieu, le thème de la société de l'information met l'accent sur un accès ponctuel, fragmentaire et strictement utilitariste à la culture et aux connaissances. Ensuite, le réseau insiste sur une accessibilité « universelle », partout et immédiate, qui tend à court-circuiter les médiations.

Dans l'esprit d'Alain Coulon, la méthodologie documentaire se présentait comme un apprentissage de l'autonomie nécessaire à l'affiliation au champ universitaire implicitement exigée par les enseignants. Sur le plan intellectuel, elle offrait une voie efficace pour apprendre à « penser, classer, catégoriser ». Or, les discours de promotion d'Internet aujourd'hui mettent moins l'accent sur l'autonomie que sur un désir impatient d'indépendance à l'égard d'obstacles jugés indus. Le savoir et la position de l'enseignant, les langages documentaires et, *ipso facto*, le recours aux compétences des bibliothécaires, apparaissent comme des contraintes arbitraires. Une profonde transformation du rapport étudiant/enseignant et du rapport à la culture, que l'on peut ici simplement signaler, est à l'arrière-plan sociologique.

DES RÉFORMES SOUHAITABLES

Dans ce nouveau contexte, un certain nombre de réformes s'imposent. La première et la plus urgente, est d'intégrer enfin la méthodologie documentaire comme partie obligatoire de l'UE de méthodologie du travail universitaire.

La seconde est qu'il est aujourd'hui essentiel de former à Internet, pour apprendre un usage critique et réfléchi et sensibiliser à la question de l'évaluation et de la certification des informations. Il convient ici de lutter contre l'illusion ambiante qu'Internet pourrait dispenser de « penser, classer, catégoriser ».

Enfin, si les bibliothèques entendent continuer à être des acteurs de cette formation, il faut qu'elles gagnent en légitimité. Cela implique pour les bibliothécaires, une formation spécifique, sous forme de spécialisation, à la formation des publics. Celle-ci doit s'entendre non pas tant en termes de « communication » comme le proposent aujourd'hui les stages professionnels, mais en termes de maîtrise des méthodes du travail de documentation dans les conditions techniques des ressources actuelles. Il se pourrait fort, sinon, que la bibliothèque soit privée de toute tâche de formation lorsque la centralisation des ressources informatiques dans les SCD sera dépassée par leur mise en réseau sur l'ensemble de l'université. ■



DOMINIQUE ROUILLARD
Responsable de la cellule
juridique à la BPI

Élaborer un règlement intérieur

Édicter un règlement intérieur, c'est effectuer un acte de police administrative qui s'intègre dans un ordre juridique existant, manifesté par le respect des libertés publiques et des grands principes régissant le fonctionnement des services publics. Les choix institutionnels d'une bibliothèque, tout comme sa politique d'accueil des lecteurs, doivent en guider la rédaction. Petite mise au point par un juriste.

Le lecteur est l'usager d'un service public administratif. Il est placé de ce fait dans une situation réglementaire et non dans une situation contractuelle. Il n'y a pas, comme dans un contrat, un consentement mutuel qui donne naissance à l'acte juridique. Le règlement s'impose au lecteur en raison de son seul accès dans les emprises de la bibliothèque. Celui-ci n'est cependant pas soumis à l'arbitraire de l'administration. La légalité du règlement peut être contestée devant la juridiction administrative, soit par voie de recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication, soit à l'occasion d'un contentieux occasionné par une mesure d'application dudit règlement.

UN ACTE CRÉATEUR DE DROIT

Érigées en services publics, les bibliothèques, ou plus exactement les collectivités publiques qui les gèrent, peuvent bénéficier de prérogatives de puissance publique justifiées par leurs sujétions de service public et par le maintien de l'ordre public. Toutefois, les libertés publiques constituent une garantie fondamentale dans le régime institutionnel qui nous caractérise. Les limitations à celles-ci doivent donc être aussi réduites que possible. À cet effet, l'ordre public est défini comme matériel et extérieur, notamment pour préserver la liberté de conscience.



Dessin de Claude Razanajao.

Toute mesure qui ne serait par proportionnée et strictement nécessitée soit par le maintien ou le rétablissement de l'ordre public ou le bon fonctionnement du service, est susceptible d'être annulée pour illégalité. Les pouvoirs de police administrative sont limités par leur finalité. Ils ne peuvent être utilisés pour infliger des sanctions administratives. Par exemple, une mesure d'expulsion définitive d'un lecteur ne sera légale que dans des cas particuliers et limités. Le plus souvent, les interdictions générales et absolues seront jugées illégales en cas de litige. De même, les prescriptions fixées par les règlements doivent être aussi claires et précises que possible pour en assurer la légalité.

Confrontées à des problèmes de sécurité depuis plusieurs années, les bibliothèques doivent désormais introduire dans leur règlement intérieur des dispositions cherchant à préserver la tranquillité publique dans leurs espaces. Toutefois, il n'est pas utile de recopier l'intégralité du Code pénal. La plupart des agressions physiques, des menaces ou voies de fait sont sanctionnées à titre de contraventions ou de délits. Il peut être opportun cependant de faire figurer dans les règlements

l'interdiction de comportements incivils qui ne constituent pas des infractions, tels que des altercations avec des bibliothécaires ou des lecteurs, des chahuts, des bousculades, l'utilisation intempestive d'équipements informatiques et des agissements pouvant gêner les autres lecteurs.

Il convient de rappeler que les bibliothèques accueillant un public pouvant être mineur, la visualisation de sites web pornographiques ou violents par les lecteurs est illicite à l'intérieur des espaces de la bibliothèque.

Pour être opposable aux lecteurs au sens juridique du terme, le règlement intérieur, comme tout acte réglementaire, doit faire l'objet de mesures de publicité.

Les règles visant à la protection des collections trouvent également une place naturelle dans les règlements.

Le règlement intérieur doit être pris

par l'autorité compétente : le maire, pour les bibliothèques municipales, le président de l'université, pour les bibliothèques universitaires, le président ou le directeur de l'établissement public, le cas échéant. Pris par une autorité incompétente, le responsable d'une médiathèque par exemple, un règlement n'aurait aucune existence légale et serait dépourvu de toute efficacité juridique. Néanmoins, chargés de l'application du règlement intérieur, les bibliothécaires peuvent adresser des injonctions aux lecteurs, par exemple pour ordonner une évacuation. Il convient donc de mentionner leur rôle dans le règlement intérieur.

Pour être opposable aux lecteurs au sens juridique du terme, le règlement intérieur, comme tout acte réglementaire, doit faire l'objet de mesures de publicité. Celle-ci prendra la forme d'une publication dans un bulletin municipal ou d'un affichage intégral en bonne place. Pour le faire connaître des lecteurs et renforcer son efficacité pratique, des mesures complémentaires peuvent être entreprises au moyen d'affichage par extraits, de communication de dépliants aux usagers.

LE PRINCIPE D'ÉGALITÉ DEVANT LE SERVICE PUBLIC

Les principes fondateurs du fonctionnement des services publics n'ont pas donné lieu à une codification législative mais sont dégagés par la jurisprudence administrative. En raison de leur caractère fondateur, ils sont connus sous l'appellation des « lois » du service public.

J'évoquerai rapidement les principes de mutabilité, d'égalité et de neutralité du service public. Le service public peut être adapté chaque fois que nécessaire, en fonction de considérations d'intérêt général. Les lecteurs ne peuvent invoquer de

droits acquis qu'ils pourraient opposer aux modifications affectant le fonctionnement d'une bibliothèque.

Cependant les usagers ont droit au fonctionnement normal du service, conformément aux règles qui le régissent, tant que celles-ci n'ont pas été modifiées. Si un règlement prévoit des horaires d'ouverture et de fermeture d'une bibliothèque, il doit prévoir des dérogations en cas de circonstances exceptionnelles. Un changement permanent des heures d'ouverture au public nécessitera un aménagement du règlement de la bibliothèque. En premier lieu, le règlement a force obligatoire pour la bibliothèque elle-même. La modification du règlement doit être justifiée par une évolution des services proposés ou par un changement des circonstances de fait, sauf à encourir une annulation en cas de contentieux.

Le principe d'égalité devant la loi inscrit dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, a pour corollaire le principe d'égalité devant les services publics, avec pour conséquence la neutralité ou laïcité du service public.

Le principe d'égalité n'entraîne pas obligatoirement la gratuité du service. Notamment pour les bibliothèques municipales, s'agissant d'un service public facultatif, il est possible de pratiquer une tarification différenciée au profit des habitants de la commune ou de certaines catégories socio-économiques. Cette distinction, pour ne pas être discriminatoire, doit s'appuyer sur des considérations d'intérêt général ou être justifiée par les conditions de fonctionnement du service.

RESPECTER LE PRINCIPE DE NEUTRALITÉ

Le principe de neutralité du service public interdit qu'il soit assuré de façon différenciée en fonction des convictions politiques, philosophiques ou religieuses des usagers du service ou des agents qui le rendent. Le respect de ce principe justifie l'interdiction des actes de prosélytisme, les distributions de tracts à l'intérieur des locaux. Bien entendu, une politique d'acquisition sélective en fonction de considérations idéologiques sur la valeur des auteurs serait illicite.

Sans surestimer la valeur opérationnelle de cet acte juridique, un règlement intérieur peut être un outil pour rendre visible l'organisation du service public de lecture publique proposé par une bibliothèque. Sa crédibilité reposera en grande partie sur son application effective, sur son respect par les lecteurs et par la bibliothèque. Cela dans la mesure où les interdictions et limitations qu'il instaure sont justifiées par le bon fonctionnement de l'établissement, dans le respect des libertés et le maintien de l'ordre public. ■



MARIELLE DE MIRIBEL
Conservateur à Médiadix,
Saint-Cloud

De l'anonymat de la rue aux liens de fidélité

Qu'est-ce qu'une bibliothèque ?
À quoi sert-elle ?
Et un bibliothécaire, à quoi sert-il ?
Spécialiste de la signalétique, des règlements et des comportements en bibliothèque, Marielle de Miribel analyse les relations entre les bibliothécaires et leurs différents publics. Elle décode les messages parfois contradictoires que délivre cet espace en perpétuel questionnement.

personnelles, en forme de réponse à la question fondamentale : « En quoi, moi, puis-je trouver un intérêt à cette bibliothèque ? ».

LES INSCRITS ET LES AUTRES

À côté des règles édictées par le règlement intérieur, c'est l'ambiance de la bibliothèque, liée à l'aménagement de l'espace, qui va permettre des relations spécifiques, favoriser les interactions entre lecteurs et personnels ou, au contraire, les décourager.

Il y a une différence très nette entre les utilisateurs entrés dans le logiciel de gestion documentaire et les autres¹. Une

Les multiples interactions qui régissent les rapports entre personnels et lecteurs permettent de constituer une cartographie des codes de relations entre les uns et les autres. La distinction entre les inscrits et les autres est propre aux seuls bibliothécaires, pour des raisons en grande partie administratives, tandis que les lecteurs et usagers ont une perception de leur lien à la bibliothèque tout à fait étrangère à cette distinction. Elle s'appuie sur des considérations

personne n'existe aux yeux de la bibliothèque, et n'est membre actif, que si elle a souscrit aux rituels d'inscription. Cette opération fait passer le lecteur de l'anonymat à un statut de membre légitime aux yeux du personnel de la bibliothèque. De « on le connaît », il est possible de passer à : « il est des nôtres ». À la moindre incartade, en connaissant son nom, on peut avoir prise sur lui, engager un dialogue de personne à personne.

Dans ce cadre de référence, l'usager, tant qu'il n'est pas inscrit, n'a pas d'existence administrative ni statutaire. Il est « en plus », non comptabilisé dans les statistiques, et donc la bibliothèque ne peut tirer aucun profit des services qu'elle lui rend. Il y a alors le risque de percevoir cet anonyme, qui n'a pas « voulu » donner son nom ni jouer le jeu de la bibliothèque, comme un squatter, qui utilise à son profit les chaises, les tables, l'espace, les collections, les services prévus pour les lecteurs « légitimes ». En cas de conflit, le bibliothécaire n'a aucune prise sur lui, ce qui ajoute à son sentiment d'insécurité.

Les bibliothécaires le disent souvent : ils aspirent à avoir des lecteurs autonomes. Pour cela, ils sont disposés à consacrer une énergie importante à les former. Cependant, dans la réalité, un lecteur vraiment autonome ne peut, en aucune façon, valoriser le travail des bibliothécaires : il entre, passe, ressort, sûr de lui, affairé, sachant où aller et quoi faire, et n'a

¹. Voir aussi : M. de Miribel, « Les Rites d'inscription du lecteur », *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2000, t. 45, n° 4, pp. 18-26.

rien à demander. De ce fait, il n'attire pas l'attention et reste ou devient rapidement un inconnu. Mais si les bibliothécaires ne le remarquent pas, inversement comment peuvent-ils être reconnus par lui ? Sans échange avec le personnel, il lui est difficile de reconnaître et d'apprécier la valeur ajoutée que constituent leurs conseils et leur expertise, par rapport à l'existence brute des collections.

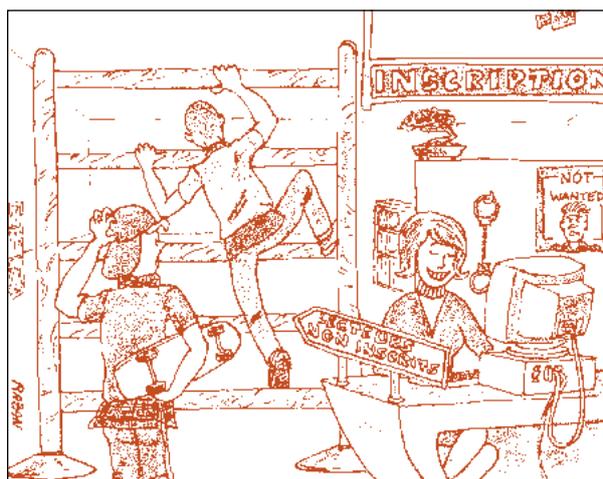
Image du bibliothécaire en service public

En fait, le seul travail des bibliothécaires reconnu par le public est celui qui est effectué en « front office », c'est-à-dire en service public, face aux lecteurs, c'est la seule activité professionnelle que chacun peut voir. L'image de marque du bibliothécaire est intimement liée à ce que l'on perçoit de son métier publiquement. Tout ce qui se fait dans le secret des bureaux, en travail interne, toutes les opérations complexes sur les collections et le circuit du document, n'ont pas d'existence pour le public, ce sont des activités immatérielles. Un bibliothécaire ne fabrique pas de livre, c'est le travail de l'éditeur. « À quoi peut-il bien passer son temps quand la bibliothèque est fermée ? », est la question sans surprise que posent des lecteurs intéressés mais peu au fait de la réalité du métier.

Le désir des bibliothécaires d'avoir affaire à des lecteurs autonomes est, semble-t-il, fondé sur une croyance : « puisque le lecteur sait utiliser à bon escient les services que nous avons mis à sa disposition, cela veut dire qu'il connaît et apprécie le travail que nous faisons sur ces collections, et qu'il rend hommage de cette manière à notre expertise ».

Le bibliothécaire fait un travail de « bénédictin » et, de ce fait, souffre d'un manque de reconnaissance, comblé en partie par la reconnaissance tacite de lecteurs érudits, comme on peut imaginer que sont les lecteurs autonomes.

Je pense que les bibliothécaires puisent la reconnaissance professionnelle dont ils ont besoin à travers les échanges qu'ils ont avec leurs publics. Aider les lecteurs dans leurs démarches est en soi une activité valorisante, et l'on observe que les bibliothécaires apprécient les lecteurs qui leur demandent conseil et font appel à leurs compétences. Pour leurs « chou-chous », ils accepteront parfois de faire des entorses au règlement pour leur faciliter la tâche. Ce sont bien souvent des habitués, avec qui il est loisible d'avoir des discussions sur les sujets les plus divers, avec qui des liens plus personnels peuvent se nouer.



Dessin de Claude Razanajao.

Dans les interactions entre personnel de bibliothèque et public, il y a aussi les échanges conflictuels, les rapports de force vis-à-vis de gens qui ne jouent pas le jeu de la bibliothèque et qui l'utilisent hors des cadres admis en ne respectant pas les normes établies concernant les lieux, les autres, les collections ; il y a les jeunes en bande qui font trop de bruit, ceux qui recherchent l'affrontement, ceux qui utilisent le téléphone portable comme s'ils étaient chez eux, ceux qui volent, ceux qui... Le bibliothécaire en service public quitte alors, contraint et forcé, son rôle de médiateur des collections pour devenir médiateur social, et jouer un rôle qui le met mal à l'aise, celui du policier, garant de la norme.

EST-CE UN LIEU INTÉRESSANT POUR MOI ?

La mode actuelle est aux médiathèques transparentes. Vastes nefs illuminées la nuit, elles attirent le regard et l'intérêt du lecteur potentiel de la rue, entouré de ténèbres. Les vitrines ou les vastes baies, surtout la nuit, en hiver, incitent inconsciemment à entrer, là où il y a de la lumière, de la chaleur, de la vie. D'autres êtres vaquant à leurs occupations, semblables et différents. « Dans cet espace, sans doute y a-t-il place pour moi », se dit le passant. Imaginons qu'à travers les fenêtres, il n'aperçoive que des rangées de travées, chargées de livres alignés sur la tranche : pour lui ce lieu est un lieu de stockage. Autre exemple, s'il voit des lignes de tables occupées par des étudiants ou des adultes, la mine studieuse penchée sur leurs ouvrages, il se dit que ce lieu est un lieu d'étude, dédié au silence et à la recherche. En ce qui le concerne, s'il n'a pas de recherche particulière ou précise à faire, il ne voit pas l'utilité de pénétrer en un tel lieu.

En revanche, imaginons qu'il aperçoive une variété de mobiliers et d'attitudes : des travées de livres, des tables, des chauffeuses, un comptoir à bandes dessinées, des revues ; des gens debout, assis, immobiles, en mouvement, concentrés, distraits, errants, bavardant... il peut se dire alors que ce lieu semble

sympathique, qu'un seul type de comportement n'est pas la norme, et qu'il a sans doute le droit d'y entrer et de s'y promener.

L'espace semble à la fois permettre l'anonymat, si sécurisant quand on ne se sent pas en confiance, et des échanges de natures variées. Ce qui, dans un premier temps, rassure le lecteur potentiel est le sentiment qu'il peut pénétrer dans un lieu dédié à une activité particulière, comme un cinéma, une salle de spectacle, un café, un musée, s'y consacrer à la même activité que les autres, tout en gardant l'anonymat. Personne n'aura à lui demander des comptes.

VISITE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Une fois entré dans une bibliothèque, il faut très peu de temps à un lecteur potentiel pour percevoir, grâce à un faisceau d'indices, quelle place lui sera faite au sein de l'établissement. Quel est son espace de liberté ? Risque-t-il, sans le savoir, de se rendre ridicule et de perdre la face ? Rien qu'en se promenant dans les lieux, sans même adresser la parole à quiconque, en observant et en écoutant, il cherche à vérifier si ce lieu mérite ou non qu'il s'y investisse en temps, en argent et en énergie.

Chacun développe des stratégies particulières pour se forger son opinion. L'un va systématiquement inspecter la propreté et la sécurité des toilettes et repérer l'emplacement des corbeilles à papier. Un autre recherche des coins intimes et

Chacun regarde la façon dont se comportent les autres lecteurs et comment le personnel agit avec eux. Ceci pour se faire une opinion ex observatione du degré de liberté individuelle autorisé.

conviviaux. La grande majorité repère les domaines qui l'intéressent et, en quelques minutes, effectue un audit des collections sur le ou les sujets qui le préoccupent. Mais surtout, chacun regarde la façon dont se comportent les autres lecteurs et comment le personnel agit avec eux. Ceci pour se faire une opinion *ex observatione* du degré de liberté individuelle autorisé et de la faculté d'adaptation et d'assimilation du lieu. Et surtout, le rituel d'inscription prendra place, dans sa logique, à la fin de son périple personnel d'initiation, une fois qu'il aura répondu de manière satisfaisante à sa question : « est-ce un lieu intéressant pour moi ? », alors que dans la logique de la bibliothèque, l'inscription en est l'origine.



© CSI/Mt. Lamoureux

L'espace doit permettre l'anonymat sécurisant et des échanges de natures variées.

COHÉRENCE OU CONTRADICTION

Le lecteur potentiel sait, tel le stagiaire ou l'adolescent qui fréquente nos bibliothèques, développer des antennes pour repérer les marques d'incohérence ou d'incongruité, les contradictions entre le discours officiel, affiché, et les réalités de la pra-

tique quotidienne. Dans le discours, les bibliothèques ou médiathèques sont des lieux conviviaux, permettant l'épanouissement culturel et le développement social des populations concernées. Dans les faits, il peut arriver que l'accueil de ces populations et l'adéquation des collections à ces objectifs laissent à désirer. Entre le pôle culturel, qui met l'accent sur la cohérence des collections, le pôle social, qui place le lecteur et ses besoins au centre du dispositif, et le pôle institutionnel, qui recadre la bibliothèque dans un contexte administratif et politique, les occasions d'incohérence sont assez fréquentes, et ce d'autant plus en l'absence de ligne directrice et d'objectifs clairs.

À titre d'exemple, une bibliothèque qui consacre pendant de longs mois beaucoup d'énergie à faire venir à la bibliothèque des publics de jeunes en difficulté de lecture, et qui réussit enfin à les attirer, peut les dégoûter en quelques minutes de façon définitive, avec des conditions de prêt ou d'inscription incompatibles avec leur statut précaire. Ou encore, de vastes espaces luxueux, lumineux et conviviaux sont incompatibles avec un service d'accueil rébarbatif ou un règlement draconien. Le lecteur potentiel, qui prend conscience de ces incohérences, peut choisir de s'en moquer, de s'en offusquer ou d'en tirer profit.

LA SIGNALÉTIQUE : UN SOUCI DÉMOCRATIQUE

En matière de signalétique, la critique est aisée, mais l'art est difficile. Cependant, toute démarche signalétique est un choix entre plusieurs contraintes². En effet, chercher à tout signaler équivaut à ne rien signaler, car trop d'informations tuent l'information. Mais une signalétique insuffisante revient aussi à dire publiquement, même si c'est de façon implicite, que le lieu est réservé aux initiés, à ceux qui savent se repérer et l'utiliser sans aide extérieure. Or, bien souvent, la signalétique est

2. Voir aussi : M. de Miribel, « la Signalétique en bibliothèque », *BBF*, 1998, T. 43, n° 4, pp. 84-95.



Université Paris 8

déficiente, car elle se borne souvent à marquer la direction et la localisation des espaces et des collections : elle répond aux questions essentielles qui sont : « où est ... » et « est-ce là ? » Mais là aussi est la difficulté, car tout l'art consiste à signaler les espaces ou les collections non pas du point de vue du bibliothécaire, qui n'a que

faire de la signalétique, puisqu'il est pour ainsi dire chez lui, mais du point de vue du lecteur néophyte, non autonome. Il sera donc plus pertinent, peut-être, de choisir des intitulés tels qu'on en trouve en librairie, plutôt que la reproduction des classes de la Dewey.

Par ailleurs, la signalétique en bibliothèque fait très rarement mention des contraintes de la régulation, c'est-à-dire tout ce qui répond à la question : « Comment ça marche ? ». Comment marche cette machine, cet ordinateur, mais aussi comment marche cette bibliothèque, comment l'utiliser, comment se comporter pour faire comme les autres et ne pas se faire remarquer ? « Comment faire ? » Faute d'indications en ce sens, chacun se voit contraint de faire comme il croit ou comme font les autres. Mais si l'écart est trop grand entre ce qu'il convient de manière implicite de faire, et ce que sait faire le lecteur potentiel, il se sentira de ce fait exclu. Et le sentiment d'exclusion peut conduire à des comportements agressifs ou à des incivilités. Manière brutale, certes, mais efficace, de se faire remarquer, attirer l'attention des autres, et des bibliothécaires, sur soi.

EST-CE CHEZ MOI, CHEZ TOI OU EST-CE À NOUS ?

La qualité de l'aménagement d'espace est une des clés de l'intégration harmonieuse des différents publics d'une bibliothèque, afin que chacun puisse s'y sentir à l'aise. Dans le cadre d'un règlement équitable, elle facilite l'expression d'une certaine latitude du sentiment de liberté : la bibliothèque ressentie comme une synthèse originale de l'espace public et d'espaces ou d'usages privés. Comme l'a déclaré Robert Damien³, philosophe épris de bibliothèques, lors d'un débat au dernier Salon du livre de Paris, le lecteur en bibliothèque n'est plus seulement citoyen mais aussi « mitoyen », car il entretient des rapports de mitoyenneté avec ses voisins de

3. Robert Damien, *La Grâce de l'auteur : essai sur la représentation d'une institution publique, la bibliothèque publique*. La Versanne, Encre marine, 2001.

4. E. T. Hall, *La Dimension cachée*, Paris, Seuil, 1978 (Point, n° 89, Essais).



À Orléans, on favorise l'entraide entre lecteurs.

lecture : mots affables, courtoisie, mais distance et protection de son univers personnel.

Selon les règles de la proxémique définies par Paul Watzlawick et Edward Titchell Hall⁴, la distance entre les personnes révèle et induit le type de relation entre eux. En bibliothèque⁵, si la distance intime, celle qui favorise l'expression de

liens d'intimité est rarement évoquée, il arrive cependant qu'elle soit un lieu prédisposé à la quête amoureuse et à l'écllosion de relations privilégiées. C'est une structure protégée et sécurisante puisque fortement structurée mais relativement anonyme. La bibliothèque, ou plutôt le coin discret, est alors perçue comme un îlot privé au sein d'un espace public.

La distance personnelle se définit comme l'espace qui unit et sépare à la fois deux personnes qui se connaissent et qui échangent entre elles des propos de l'ordre du passe-temps. C'est-à-dire des échanges verbaux sans rien de confidentiel et qui puissent être entendus sans indiscrétion ni dommage par des oreilles extérieures à la relation. En bibliothèque, ce type de relations « de bon voisinage » est très fréquent dès qu'il y a dialogue entre personnes qui se tiennent en général debout et face à face. Ces relations sont essentielles pour le maintien du lien social, car elles suscitent des échanges qui donnent à chacun de la reconnaissance sans les risques de l'intimité.

À la médiathèque d'Orléans, c'est ainsi que les écrans de consultation du catalogue sont disposés, en cercle autour de la cage d'escalier, à une distance raisonnable des uns des autres. Cela facilite les échanges de regard d'un écran à l'autre et ainsi, l'entraide mutuelle entre lecteurs. Les relations personnelles sont aussi manifestement les relations préférées des adolescents qui s'installent en groupes. Ils viennent à la bibliothèque pour se reconnaître entre eux mais surtout pour être reconnus par les autres, là encore dans la sécurité d'un lieu structuré et d'un anonymat relatif.

La distance sociale se définit comme la distance qui sépare deux personnes qui ne se connaissent pas particulièrement, mais qui entrent en contact pour une transaction spécifique et momentanée, comme une transaction de prêt, un renseignement bibliographique. Cette distance est caractérisée par une barrière non seulement spatiale mais phy-

En section jeunesse, certains bibliothécaires rangent les ouvrages pendant les plages de service public, car cette activité les rend ipso facto plus accessibles.

5. Voir aussi : Jacques et François RIVA, « La Mise en vie des espaces des bibliothèques », *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2000, t. 45, n° 3, pp. 70-77.

sique, comme un comptoir, une banque, une table. En règle générale, elle sépare le personnel en service public et les lecteurs, tant que le personnel reste assis à son bureau d'accueil ou à sa banque de prêt. Ce type de distance exclut toute relation un tant soit peu personnelle, et *a fortiori* intime. Ceci pose de nombreux problèmes lors des rituels d'inscription, où la qualité du contact entre le personnel et le nouveau lecteur est primordiale pour les relations futures. Mais dès que le personnel en service public se lève aussi, quitte sa chaise et contourne son bureau pour se rapprocher du lecteur dans une relation de face-à-face, la relation se rapproche jusqu'au mode personnel, ce qui rend à des lecteurs timides ou apeurés l'expression d'un besoin réel plus facile. C'est une des raisons pour lesquelles en section jeunesse, certains bibliothécaires rangent les ouvrages pendant les plages de service public, car cette activité les rend *ipso facto* plus accessibles.

ZONE CHAUDE ET ZONE FROIDE

La distance publique est celle qui régit des individus, que rien ne lie entre eux, des étrangers. Une telle distance existe en bibliothèque dans les sas de circulation, les halls suffisamment spacieux où l'on se croise sans porter particulière-

Le paradoxe est que le hall d'accueil doit à la fois proposer l'anonymat sécurisant d'un hall de gare et la chaleur conviviale d'un lieu où l'on doit se dévoiler pour s'inscrire.

ment attention à l'autre, chacun va son chemin. Là encore, la sécurité de l'anonymat y est nécessaire. Mais en bibliothèque, le paradoxe est que le hall d'accueil doit à la fois proposer l'anonymat sécurisant d'un hall de gare et la chaleur

conviviale d'un lieu où l'on doit se dévoiler pour s'inscrire. La bibliothèque de Malmö en Suède a résolu le paradoxe en installant dans le hall deux larges comptoirs en demi-cercle, très étroits et séparés l'un de l'autre par plusieurs mètres de distance. L'espace entre les deux comptoirs, disposés au milieu du hall, fait qu'il n'y a pas d'espace privé pour les bibliothécaires, tout y est espace public. Tout le monde se tient debout, ce qui permet aux bibliothécaires d'être mobiles et évite les problèmes liés aux jeux de pouvoir entre ceux qui sont assis, en sécurité derrière leur comptoir, et ceux qui sont debout. Et c'est le lecteur qui choisit lui-même, en s'approchant, la distance à laquelle il désire entrer en contact avec le personnel : soit il s'avance en distance personnelle, soit il reste en retrait derrière le comptoir sur lequel il peut s'accouder, en distance sociale.

Dans tout espace public, ou recevant du public, il y a ce que l'on appelle une zone chaude et une zone froide. La zone chaude est celle où toute personne, une fois entrée, va se trou-

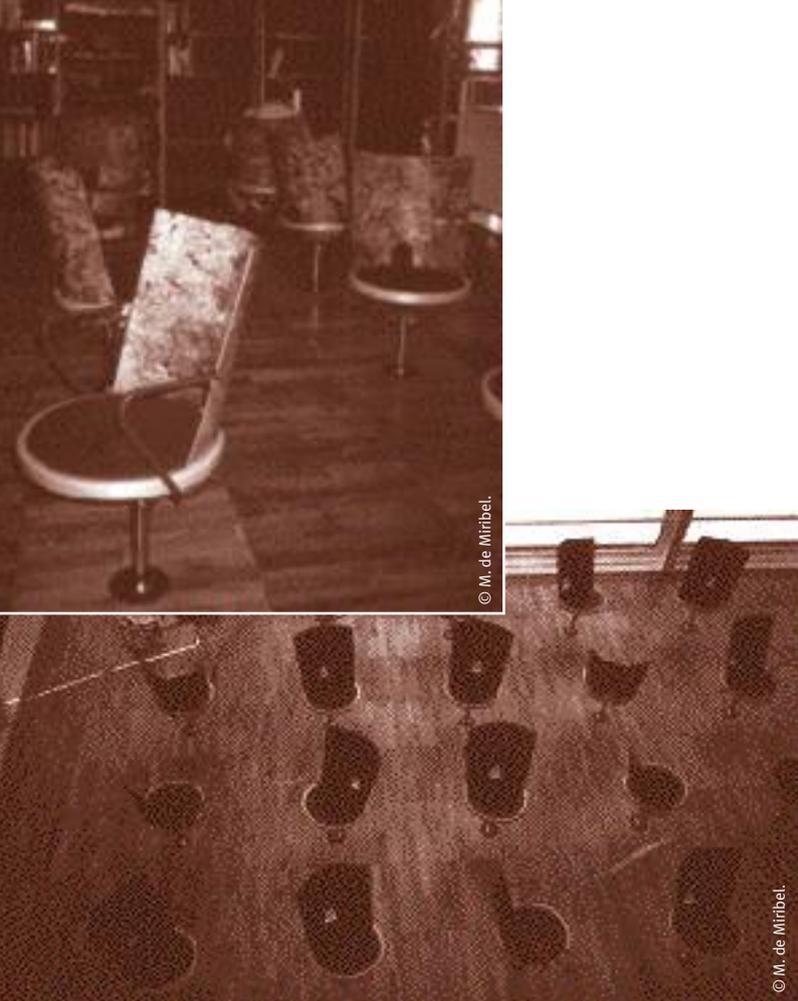


L'emplacement d'un bureau d'accueil induit un type de relations.

ver, au moins une fois. C'est donc en zone chaude que se trouvent le hall d'accueil et les espaces limitrophes. La zone froide, au contraire, est celle où ne se rendent que les personnes qui ont le dessein d'y aller, qui ont un projet particulier. C'est la raison pour laquelle, dans les grandes surfaces, on trouve en zone froide les produits de grande consommation, comme les produits laitiers ou les alcools, selon les caractéristiques des consommateurs, et en zone chaude les produits de beauté. De cette manière, on incite le consommateur à visiter tout le magasin et non pas à se contenter de quelques rayons à proximité de l'entrée et de la sortie. Selon le même principe, en librairie, on trouve généralement en zone froide les livres de poche et en zone chaude les ouvrages d'art. Qu'en est-il en bibliothèque ? Penser en terme de zone froide et zone chaude n'est pas un réflexe de bibliothécaire, qui pense plutôt en terme de cohérence du circuit des collections : les 001 à un bout et les 900 à un autre. Mais pour repérer les zones froides d'une bibliothèque, rien de plus facile : où sont les coins préférés des adolescents et des amoureux, où peut-on conter fleurette, se tenir en relation intime ou personnelle sans trop de risque de se voir dérangés ?

SYMBOLIQUE DES EMPLACEMENTS

Selon les mêmes principes que ceux de la proxémie, l'emplacement des bureaux d'accueil et autres lieux de relations entre le personnel en service public et les lecteurs, va induire un type de relations spécifiques. Dans une certaine mesure, l'organisation symbolique des espaces de la bibliothèque correspond à celle d'un temple, temple de la culture certes, mais temple tout de même, sur le modèle des temples de l'antiquité ou des églises chrétiennes.



À la bibliothèque de Malmö en Suède, chaque espace du hall d'accueil est public.

Un bureau, ou une banque, placé près de l'entrée, sur la droite, fait office, de manière plus ou moins implicite, de barrière d'entrée : c'est là que l'on accueille les lecteurs autorisés et que l'on refole les lecteurs non autorisés.

On ne peut faire n'importe quoi dans une bibliothèque : cracher par terre, promener son chien, parler fort, rire à gorge déployée, etc., sont des activités considérées peut-être comme légitimes en pleine rue, mais mal venues en bibliothèque. Or de nombreuses bibliothèques, pour montrer leur ouverture sur le monde extérieur et les publics potentiels, sont largement ouvertes sur la rue, incitant le passant à entrer, quasi insensiblement, dans un hall d'accueil, anonyme lui aussi, pour préserver l'anonymat sécurisant du lecteur potentiel. Comment alors lui faire prendre conscience de la différence de comportement attendue en bibliothèque, si rien ni personne ne le dit explicitement ?

Le bureau situé près de l'entrée assume les fonctions symboliques du dragon mythologique gardien du jardin des Hespérides : il garde, protège le seuil, ni tout à fait dedans, ni tout à fait dehors, comme le sont les fonds baptismaux d'une église.

Le lecteur potentiel, intimidé, aura besoin d'être encouragé par une attitude bienveillante de la part du personnel d'accueil. En revanche, il ne craindra pas de lui poser des questions

basiques comme : « À quelle heure ça ferme ? », « Où peut-on téléphoner ? », « Où sont les toilettes ? »

Cette notion de seuil symbolique est importante, et la plupart des bibliothèques qui ont eu des difficultés à maintenir la discipline à l'intérieur des locaux, ont été amenées à rétablir la fonction du bureau d'accueil. Le premier contact visuel et verbal indique au lecteur qui entre, qu'il est accueilli dans un lieu géré et organisé par d'autres pour lui, comme un invité est accueilli sur le pas de la porte par son hôte.

Sur le modèle de nombreuses bibliothèques anglo-saxonnes, le bureau nommé « de renseignement » est un bureau placé au centre, de forme carrée ou circulaire. Autour de lui, rangées en bon ordre le long des allées, se trouvent les tables destinées aux lecteurs, directement sous l'œil vigilant du personnel. Cette position stratégique confère un statut différent à ce personnel. On n'osera plus lui demander la réponse à des besoins physiologiques, mais les questions seront plutôt celles liées à la localisation des documents.

Une troisième position symbolique et stratégique est celle du bureau placé au fond de la salle, le plus éloigné possible de l'entrée de la bibliothèque. Cet emplacement est symboliquement le lieu le plus secret, le plus sacré du temple, celui où la statue du Dieu est vénérée. À la personne installée tout au fond de la salle des catalogues, comme à la BNUS de Strasbourg, on ne peut poser, sous peine de crime de lèse-majesté, que des questions existentielles : une recherche excessivement pointue et complexe, susceptible de faire honneur à l'érudition du lecteur et du bibliothécaire bibliographe, transformé le temps d'une plage de service public, en Sibylle de Cumès ou Oracle de Delphes.

L'aménagement d'espace, à côté des règles de fonctionnement, permet d'induire de façon importante les codes d'usages et de relations entre personnel et publics.

De multiples facteurs entrent en jeu dans la relation entre bibliothécaire et lecteur, facteurs qui, bien souvent, interfèrent au-delà du rôle et de la conscience des protagonistes.

Mais en tout état de cause, la bibliothèque a le plus grand intérêt à clarifier aux yeux de ses tutelles, et aussi de ses publics et de ses partenaires, les choix qui sont les siens, en fonction de son histoire, de ses moyens, de son contexte et de ses ambitions, choix qui, dans la diversité des réalisations proposées, lui sont propres. Nulle bibliothèque ne ressemble à sa voisine. Un tel choix justifié, explicite, permet au personnel et aux publics de se positionner dans les rôles diversifiés mais identifiés qui leur sont clairement proposés, ce qui évite une grande partie des « flous artistiques » où s'engouffrent les indécis et les personnes qui aiment tirer avantage des zones d'ombre. ■

JE NE SAIS JAMAIS QUE CHOISIR !

Une grande bibliothèque c'est toujours impressionnant... Pour vous aider, des présentoirs constamment renouvelés mettent en valeur les nouveautés, l'actualité, des thèmes ou des auteurs. Des brochures ou sélections de titres sont publiées régulièrement. Enfin n'hésitez pas à demander conseil aux bibliothécaires.

DES SOUCIS DE FORMATION ?

Recyclage, formation permanente, remise à niveau, connaissance des langues étrangères... Pensez à nous : manuels, livres spécialisés, cassettes de langues sont disponibles à la bibliothèque.

JE PRÉFÈRE ACHETER MES LIVRES !

Désir bien légitime ! Il y en a dont on ne peut se passer – par nécessité ou par amour – mais il y en a tant d'autres à découvrir, à feuilleter, ... ou trop chers pour notre bourse ! Fouineurs, vous ferez des trouvailles !

LA BIBLIOTHÈQUE C'EST PAS CHÉBRAN

Le dernier look, Madonna, le TO7, les BD, touche pas à mon pote, des livres dont vous êtes le héros, ... Ils sont tous là. Osez la bibliothèque !

POST-CRIPTUM : TOUT LE MONDE PEUT FRÉQUENTER LA BIBLIOTHÈQUE

Formalités
- être scolarisé, habiter ou travailler à Bobigny
- Une pièce d'identité et un justificatif de domicile (quittance de loyer, EDF ...)
- Une autorisation des parents pour les moins de 14 ans

PRÊT ET INSCRIPTION SONT GRATUITS

ILS SONT DÉJÀ DES MILLIERS A FRÉQUENTER LA BIBLIOTHÈQUE DE BOBIGNY

• • •
POURQUOI PAS VOUS

© Ville de Bobigny

Interview de Dominique Tabah

La bibliothèque victime de son succès

• Vous avez beaucoup travaillé pour intégrer la bibliothèque au cœur de la vie des habitants de Bobigny. Pouvez-vous relater votre expérience ?

Je suis arrivée à Bobigny en 1976, à une époque où les bibliothèques de la ville étaient peu développées. Elles étaient éclatées dans toute la ville et proposaient uniquement un service de prêt. Le public était peu nombreux au rendez-vous. J'ai été engagée pour faire un plan de développement de la bibliothèque sur la ville, assorti d'une réflexion sur les services à offrir. Nous avons donc mené une politique de développement de la lecture et d'action culturelle. Cela nous a obligé à concevoir un certain nombre de projets en sortant des murs de la bibliothèque, pour gagner le public là où il se trouvait.

Pour cette population non rompue à l'usage de services publics culturels, il fallait modifier l'image de la bibliothèque afin qu'elle ose y entrer et s'en servir, même si elle n'avait pas les repères ni les références. Dans la programmation de l'équipement, il était important d'en faire un lieu ouvert, convivial et surtout pas intimidant. Cela s'est traduit par une réflexion sur l'accueil, l'organisation des espaces et des collections et sur la mise en valeur du choix et des propositions de lecture.

• L'architecture de votre bibliothèque a donc été conçue dans cet esprit ?

À l'époque de sa création, on ne programait pas encore les bibliothèques. Nous avons été parmi les premiers à rédiger un programme, au moment où les normes commençaient à être étudiées. Nous avons imaginé les comportements du public, en insistant sur des espaces de bouquinage, de rencontre. J'avais même proposé qu'il y ait un café dans la bibliothèque, qui est devenu en fait une petite cafétéria, ce que je regrette car nous manquons de café dans la ville. Il aurait été formidable de faire de la bibliothèque ce lieu de la langue qu'est le bistro. La bibliothèque est en prise sur la vie, sur la manière de se forger une opinion, de se divertir. Ce n'est pas seulement un lieu pour accéder à la littérature. Assez rapidement, cette cafétéria est devenue un point névralgique où les bandes se regroupaient. Nous

Bobigny : département de la Seine-Saint-Denis avec une population d'origine modeste et étrangère importante, dont 22 % sont inscrits à la bibliothèque. Avant d'en arriver là, il a fallu développer des stratégies pour attirer les publics. Challenge réussi vingt ans plus tard mais assorti de problèmes de comportements. Dominique Tabah, directrice de réseau – la bibliothèque centrale, celle de quartier et le bibliobus – évoque le chemin parcouru et les moyens pour faire respecter cet espace de vie pour tous dans la cité.



JE N'AI PAS LE TEMPS DE LIRE

Mais qui n'a pas besoin, un jour ou l'autre, d'une adresse, d'une nouvelle recette de cuisine, d'un guide de voyages, ou tout simplement d'un bon truc pour déboucher son lavabo... La bibliothèque peut vous dépanner.

J'AI UNE FAMILLE NOMBREUSE

Il y a de la place pour tout le monde ! Une bibliothèque jeunesse avec un coin pour les tout-petits – saviez-vous que, dès 18 mois, ils raffolent des livres ? Une mine d'or pour les aînés : livres, romans, documents, BD, ... De quoi satisfaire les plus difficiles ! Une bibliothèque adulte pour les parents... et les grands-parents. Et aucun problème de circulation pour le landeau du petit dernier !

JE NE LIS QUE DES MAGAZINES !

Raison de plus ! des hebdomadaires d'actualité à *Beaux Arts Magazine* en passant par *Elle*, *Moto journal* et les grands quotidiens, plus de 130 titres à feuilleter ou à emprunter.

JE PRÉFÈRE REGARDER LA TÉLÉ !

De votre télé à nos rayons il n'y a qu'un pas à faire pour retrouver vos héros préférés. Et si un reportage vous a passionné, plongez-vous donc dans nos documentaires !

ILS N'ONT PAS LES LIVRES QUE J'AIME !

Quelle idée !! On trouve tout à la bibliothèque : histoires d'amour, aventures, polars, fantastique. Des ouvrages sur presque tout, pour tous les goûts.

JE NE LIS PAS BIEN LE FRANÇAIS !

Au rayon «Alphabétisation», vous trouverez des livres en français facile et des méthodes d'apprentissage et de perfectionnement. Il y a aussi des livres en portugais, anglais, arabe,...

JE N'Y VOIS PLUS BIEN CLAIR

IL EXISTE POUR VOUS DES ROMANS EN LARGE ÉCRITURE ET...

GRANDE NOUVEAUTÉ : DES LIVRES-CASSETTES

avons décidé de la fermer le mercredi, mais ce n'est pas en supprimant les services qu'on résout les problèmes...

Dans notre projet de départ, il y avait de nombreuses places assises, une salle de lecture silencieuse et deux espaces de travail en groupe, ce qui était encore rare à l'époque. Nous espérions que la salle de lecture serait silencieuse et les espaces de groupe plus animés. Nous sommes parfois arrivés à des situations inverses, ce que nous n'avions pas prévu. Le bibliothécaire doit cependant se rappeler l'époque où il était lui-même un jeune usager parfois bruyant !

• C'est un principe, chez vous, de se mettre à la place des usagers ?

C'est fondamental. Pourtant, c'est un réflexe insuffisant chez les bibliothécaires. Il me semble qu'on devrait toujours partir de la projection des besoins du public et des comportements des lecteurs pour penser la bibliothèque, sans pour autant coller à la simple demande. La qualité de l'offre documentaire reste une préoccupation constante. À Bobigny, nous avons toujours veillé à ce que les textes moins connus, moins médiatisés, soient néanmoins soutenus. Cela s'est traduit par une politique de mise en scène, de mise en appétit, avec des actions qui faisaient de la biblio-

thèque un lieu de découverte, un peu comme une librairie.

La façon de concevoir l'accueil est capitale : l'accueil devrait toujours offrir la possibilité d'un échange entre le bibliothécaire – qui connaît la production éditoriale – et les goûts du lecteur. Plus la bibliothèque est grande, plus il faut repenser les questions d'orientation afin de favoriser le dialogue. Les bibliothécaires doivent être formés, non seulement à la technique de la recherche documentaire, mais aussi à la « conversation » dans le meilleur sens du terme et à l'échange.

• Idéalement, comment accompagne-t-on un lecteur dans sa recherche ?

On n'instaure pas une relation sur le mode de « celui qui sait et celui qui ne sait pas. » Si l'on veut développer le goût, le jugement, la prise de parole du lecteur, il faut accepter une forme d'« engagement ». Un bibliothécaire ne doit pas hésiter à prendre la parole à la première personne, ce qui n'est pas forcément courant dans le service public. Le lecteur est toujours reconnaissant d'entendre notre point de vue sur un livre, dans la mesure où nous ne jouons pas les directeurs de conscience.

• Est-ce à dire que vous formez vos nouvelles recrues à cette conception du métier ?

Dès l'entretien d'embauche, j'interroge le candidat sur son propre rapport à la lecture et sa capacité à communiquer. C'est pour cela que la bibliothèque de Bobigny n'est pas un lieu impersonnel, et c'est ce que les usagers apprécient.

• Comment faites-vous pour rendre la politique de la bibliothèque plus transparente ?

On parle maintenant de chartes d'acquisitions validées par les élus et qui doivent être portées à la connaissance du public. Cela me paraît plus juste que de créer des comités de lecteurs, qui ne sont pas forcément représentatifs de l'ensemble de la population.



Paul Cox 1995, pour l'ouverture de la bibliothèque ÉMILE-AILLAUD

Marque page éditée à l'occasion des 10 ans de la bibliothèque.

• **Mais vous tenez compte des remarques faites dans le cahier de suggestion ?**

Bien sûr, cela fait l'objet d'un débat avec les usagers. Ils viennent nous questionner et ensuite ils remplissent les fiches de suggestion. Une réponse leur est systématiquement fournie. Beaucoup de propositions de lecteurs sont toutefois acceptées.

• **Comment travaillez-vous avec les écoles ?**

Nous accueillons souvent des classes avec lesquelles nous montons des projets, notamment sur le roman et l'illustration. Un guide, *La bibliothèque au bout du fil*, a été conçu pour les enseignants. Nous travaillons beaucoup avec les écoles, mais sans obligation d'inscription. Celle-ci doit être la décision de chacun.

Notre bibliothèque est totalement gratuite. Nous devons toujours inventer des formes nouvelles autour des thématiques que nous proposons aux jeunes. C'est pourquoi, nous avons mis en place le journal *Bobigneries* pour les 8-12 ans. Un autre journal, *La Fureur de Lire*, est réalisé pour et par les adolescents. Nous proposons aussi les « petits-déjeuners » du livre, rendez-vous mensuel du samedi matin pour les tout-petits et leurs parents.

Dès l'inauguration, nous avons organisé des rencontres avec des écrivains, en proposant à des anciens usagers de nous aider à préparer l'accueil de l'écrivain, et leur laissant le soin d'interviewer les auteurs. La bibliothèque doit être aussi un lieu de rencontre avec l'extérieur car les jeunes ont tendance à se replier sur leur cité. Ces rencontres entre les gens d'ailleurs et les gens d'ici sont fondamentales et permettent de revaloriser les habitants.

• **Comment faites-vous venir les ado à la bibliothèque ?**

Un enfant sur deux de Bobigny est inscrit comme emprunteur actif de la bibliothèque. C'est considérable. Un tiers de la population de moins de 20 ans fréquente la bibliothèque, ce qui est plus que la moyenne nationale, dans un contexte pourtant plus difficile avec 22 % d'étrangers. Nous sommes donc engagés dans une réflexion sur la présence des livres en langue étrangère, ce qui s'est très peu développé en France jusqu'à présent. Il règne encore cette vieille conception de l'intégration par la langue – que je ne conteste pas d'ailleurs. Les étrangers ont pourtant besoin de faire des allées et venues entre leur langue maternelle et celle du pays d'hospitalité. L'accueil, c'est aussi la reconnaissance du pays d'où viennent les gens. Ils n'utiliseront pas les services de la bibliothèque si le premier obstacle, c'est la langue.

Nous avons donc travaillé à un guide de la bibliothèque en différentes langues (en sri lankais, en arabe, en chinois, etc.)



Dominique Tabah.

avec les classes non-francophones que nous avons reçues et à qui nous avons proposé de nous aider à traduire la plaquette de présentation des services de la bibliothèque. Ces jeunes ont demandé à leur famille de faire un travail de relecture. Ils étaient très fiers lorsque la plaquette est sortie. Voilà une façon d'ancrer les actions de la bibliothèque dans la ville. Nous attendons maintenant de recevoir des fonds en langue étrangère, variés et pratiques. Nous allons solliciter les consulats et les ambassades pour recevoir des abonnements, notamment sur support électronique.

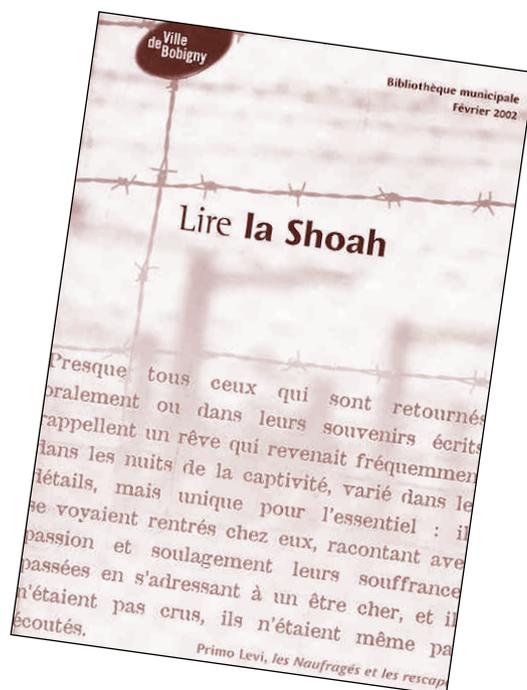
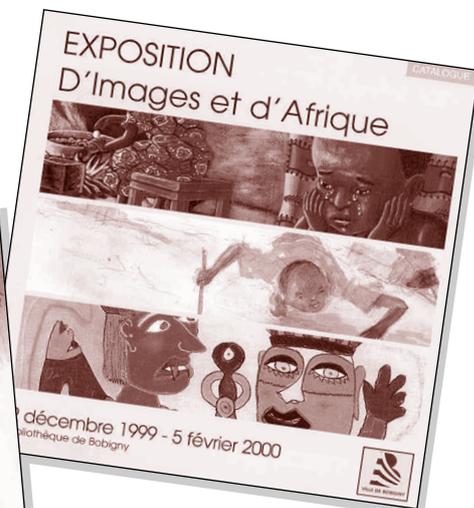
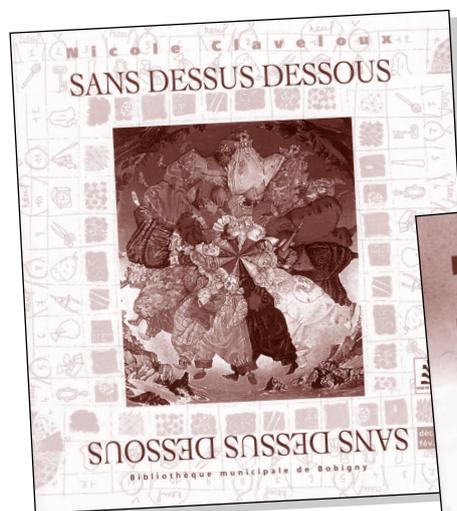
• **Le public est-il reconnaissant ?**

Je pense que oui. Dix ans après l'ouverture, nous avons organisé une fête d'anniversaire. À cette occasion, nous avons souhaité avoir le regard d'un écrivain, d'un photographe, d'un poète et d'un illustrateur, sur notre public et sur la bibliothèque. Nous avons aussi mené une enquête auprès du public qui faisait ressortir sa satisfaction.

• **Alors d'où viennent les conflits ?**

La gestion des conflits en bibliothèque est une question qui monte en charge depuis quelques années mais ce phénomène n'est pas nouveau. Aujourd'hui, les bibliothèques constatent qu'elles n'échappent pas à la situation générale, ni aux problèmes sociaux. Depuis quelque temps, un certain nombre de stages portent sur cette question qui a d'abord touché les bibliothèques publiques, dont la première mission est de recevoir tous les publics. Dès lors, la cohabitation de ces différents publics peut poser problème. Cette préoccupation concerne

Quelques exemples de l'activité éditoriale de la BM de Bobigny.



aussi les bibliothèques universitaires, qui ont hérité de nos publics.

Le démarrage des conflits naît souvent du bruit fait par les jeunes lecteurs ou les adolescents. La cause majeure provient de l'afflux du public et de l'accroissement de nombreux services sur place, de l'ouverture, depuis ces 20 dernières années, de grands établissements où les gens restent plus longtemps et utilisent ces services, du mélange des publics et de la mixité des générations.

La majorité de nos conflits vient des adolescents mais je pourrais citer le cas de la bibliothèque de Levallois-Perret où, dès l'ouverture, les personnes âgées sont venues s'installer dans la salle de la presse. Elles squattaient la zone de périodiques, parlaient fort, certaines tricotaient ou jouaient aux cartes jusqu'à empêcher les autres lecteurs de lire, puisqu'il ne restait aucune place assise !

• Comment définir un comportement difficile ?

Dans les bibliothèques de certains quartiers chics, des parents accompagnant leurs enfants ne supportent pas la moindre remarque du bibliothécaire lorsque l'enfant crie, se roule par terre ou chahute.

Qu'est-ce qui est permis dans une bibliothèque ? C'est une question compliquée. Qui n'a pas une fois utilisé la salle de lecture d'une BU sans recourir à la documentation sur place ? Souvent nous disons aux jeunes du mercredi : « Vous venez ici pour travailler ». Mais qu'est-ce que cela signifie ? Quelqu'un peut venir écrire son roman ou ses lettres d'amour, nous n'allons pas vérifier par-dessus son épaule ce qu'il est en train de faire. Tant qu'une personne se comporte comme il faut, nous n'allons pas la chasser. Il n'est pas aisé de définir ce que l'on peut faire ou pas dans une bibliothèque.

• Comment canalise-t-on les comportements difficiles, par un règlement intérieur ?

Nous n'en avions pas à l'ouverture, mais nous avons été obligés d'en rédiger un, en insistant sur les droits et les devoirs de chacun. Face à un comportement incivil, il ne faut pas le prendre pour soi, mais comme une réaction contre l'institution, sinon cela devient trop dur pour les collègues. Prenons l'exemple du mercredi, qui est vraiment le jour le plus difficile à gérer : nous voyons débarquer les bandes d'ado dès l'ouverture, ils font le tour des tables, s'embrassent 4 fois chacun, ne contrôlent pas leurs voix. Nous allons les trouver et nous leur disons : « Si vous ne faites pas moins de bruit, nous installerons uniquement des places individuelles plutôt que des tables de groupes. » Ils insistent : « Madame, on veut travailler ici, en groupe, on aime cet endroit. » Nous rétorquons qu'ils doivent être conscients des conséquences de leur comporte-

ment. Mais nous n'avons jamais trouvé de solution définitive. Il faut sans cesse revenir à la charge.

• N'est-ce pas contradictoire que d'annoncer aux jeunes qu'ils sont chez eux à la bibliothèque, et de les réprimander au nom de la vie collective, dès lors qu'ils se comportent effectivement comme chez eux ?

Toute la difficulté réside dans l'équilibre entre le laxisme et une certaine discipline. La bibliothèque doit préserver

la qualité de ses services tout en étant attentive à l'élargissement des publics. Les plus grandes tensions viennent des groupes car un individu seul ne réagit pas de la même façon lorsqu'il est accompagné. Nous nous heurtons donc aux agressions verbales des groupes.

• Que fait-on face à une bande ? Doit-on la chasser ? Dans ce cas, c'est faillir à la mission de la bibliothèque publique...

Nous avons toujours voulu convaincre les jeunes que cet espace est fait pour eux mais qu'ils doivent néanmoins apprendre à cohabiter avec les autres. Très vite, le personnel a dû s'organiser. Nous avons fait beaucoup de réunions pour définir des attitudes communes à tous, pour réduire les écarts de comportement entre les collègues moins laxistes et les autres – les moins laxistes étant parfois les plus attachés au bon fonctionnement de la bibliothèque. Par la suite, nous nous sommes posés la question d'avoir du personnel de sécurité.

• Avez-vous le soutien de vos élus ?

Nous avons eu de longs débats avec la ville qui, pendant longtemps, n'était pas favorable à cette proposition. Lorsqu'il y a eu un incident grave, le maire a pris position par une lettre publique aux usagers. Cela n'a pourtant pas été suivi de dispositions concrètes, puisque nous n'avons pas de société de gardiennage. La bibliothèque de Noisy-le-Sec, par exemple, a dès l'ouverture, fait appel à une société extérieure et a ainsi évité des difficultés que nous avons rencontrées. Nous avons un agent de sécurité qui participe à d'autres tâches de la bibliothèque, il n'est donc pas identifié clairement comme personnel d'accueil et de sécurité. Dans les musées, il y a des gardiens. Les bibliothécaires ne savent pas tout faire. On ne peut pas être en même temps celui qui conseille et celui qui assure l'ordre dès l'entrée.



© P. Zackmann

Nous avons aussi organisé des journées d'étude avec l'ensemble des bibliothèques de Seine-Saint-Denis en faisant appel à des psychiatres, notamment sur le comportement à adopter face aux adolescents : il faut savoir, par exemple, que le fait de les toucher ou de prendre leur cartable déclenche des réactions très vives, qu'il ne faut pas se situer sur le même plan qu'eux et qu'il est important de marquer la distance. Nous avons rencontré les îlotiers, pour qu'ils interviennent de façon préventive, par des rondes, ce qui permet d'installer un climat plus serein. Nous nous sommes coordonnés avec la police pour définir quand il convenait de faire appel à elle. Dans certains cas, nous avons pris des dispositions pour rencontrer les familles.

• Est-ce une démarche qui porte ses fruits ?

C'est formidable d'avoir une discussion avec les parents, sans les culpabiliser sur le comportement de leur enfant jeune. Cela nous permet de définir ensemble une attitude acceptable. Dans l'ensemble, les parents sont coopératifs. Il nous est parfois arrivé de prévenir les établissements scolaires, car il est important de marquer le coup, les effets s'en ressentent immédiatement. Mais c'est un éternel recommencement. Il nous est rarement arrivé d'exclure quelqu'un plusieurs mois, cela s'est fait suite à plusieurs avertissements.



Lecture publique, par la comédienne Catherine Hérold, à la BM de Levallois-Perret.

• Y a-t-il eu des représailles ?

Cela s'est parfois produit, sous forme de tag ou d'une vitre cassée. Le personnel s'est parfois fait chahuter en sortant de la bibliothèque. Nous avons aussi constaté que certains espaces étaient plus névralgiques que d'autres, comme le coin des BD, où nous avons dû retirer des fauteuils. Nous allons d'ailleurs repenser les salles de consultations en délimitant un espace individuel et un espace collectif. Selon les besoins de l'utilisateur, il pourra utiliser l'un ou l'autre.



« À la bibliothèque de Levallois-Perret, nous avons eu de gros conflits avec les personnes âgées. »

• Peut-on imaginer d'associer les jeunes à cette réflexion ?

Pourquoi pas ? Il y a des enfants qui passent leur journée à la bibliothèque. Nous avons pensé qu'on pourrait les associer à certaines tâches, deux heures par-ci, deux heures par-là, pour ranger, renseigner, comprendre le classement. Cela leur permettrait aussi de se mettre à notre place. Nous avons été jusqu'à imaginer un contrat symbolique avec des enfants, qu'ils signeraient à l'inscription.

• Pourquoi n'élaborerait-on pas le règlement de concert avec les lecteurs ?

C'est une idée. Lorsque des incidents se sont produits, nous avons averti le public. Certains usagers nous ont soutenus mais ils ne sont pas intervenus. Nous avons aussi exposé les livres détériorés en indiquant les coûts de réparation. C'est pourquoi, je trouve important de dire aux usagers que la bibliothèque leur appartient et qu'ils ne sont pas là uniquement pour consommer.

Le personnel est parfois réticent à l'idée de faire des stages sur l'accueil du public car cela touche des mécanismes personnels. Plus une agression est perçue comme une atteinte à la personne, plus elle est difficile à vivre. Il y a aussi des problèmes d'organisation à prendre en compte. Le personnel doit mener plusieurs tâches en même temps, renseigner, orienter, accueillir, surveiller, intervenir. Plus il est disponible, plus les comportements agressifs diminuent.

Je suis donc favorable à l'adoption d'un prêt centralisé dans le hall, qui distingue les fonctions d'enregistrement de celles d'accueil – quitte à prendre des étudiants de la ville pour cela, après tout, c'est aussi bien que de travailler au MacDo ! Le personnel craint que la bibliothèque ne devienne une sorte de supermarché alors que c'est l'effet inverse qui est souhaité, c'est-à-dire une plus grande disponibilité auprès du public.

Propos recueillis par Virginie KREMP

MARIE-NOËLLE GEORGE
Directrice de la Médiathèque de Bron (69)

Comment gérer

la violence ?

À Bron, comme dans d'autres villes en zones dites « sensibles », la violence des jeunes usagers est une réalité quotidienne. Chacun cherche des réponses, des solutions pour tenter de gérer ce qui, dans certaines équipes, vire au cauchemar. Marie-Noëlle George nous fait part de ses réflexions.

Comme chaque jour, je consulte biblio-fr (le forum de discussion des bibliothécaires), à l'affût de l'information toute fraîche, du nouvel événement qui viendra soudain apporter un peu de solidarité et d'amitié au quotidien des bibliothèques. Je « tombe » sur ces propos : *« Comment gérer les jeunes qui viennent perturber la bibliothèque ?*

Avez-vous des solutions ?... » J'attrape ma souris, lui fait couvrir quelques longueurs de signes sur l'écran, pour divulguer, trop rapidement, des « recettes ». Telle était bien la demande de fond, mais j'aimerais prendre un peu de temps, cette fois, pour répondre.

POURQUOI LA VIOLENCE ?

Pourquoi la violence gagne-t-elle ainsi du terrain dans nos cités, dans nos quartiers ? Pourquoi s'exprime-t-elle chez des enfants de plus en plus jeunes ? Pourquoi les médiathèques sont-elles (avec les piscines !) les lieux les plus exposés aux violences des jeunes ? D'ailleurs, faut-il seulement parler de violence, ou bien plutôt d'incivilité ? Cette dernière devient de plus en plus insidieuse et ténue : gros mots, insultes, bavardages intempestifs, cris, chahut dans les wc, papiers jetés à terre, canettes de soda abandonnées aux abords des équipements... Les jeunes sont là, vivent, existent et s'expriment, défiant le monde des adultes pour imposer leur propre loi. La violence, souvent, intervient dans un second temps, quand l'adulte se signale, pour rétablir et imposer des règles.

La médiathèque est un des rares équipements dans la ville, dont l'accès est quasi gratuit, et ouvert à tout citoyen de droit, quels que soient son âge, son niveau d'étude, sa catégorie socio-professionnelle, son appartenance culturelle et sociale. En occupant le terrain, les jeunes nous renvoient une réalité de la cité. Celle de ces quartiers, de ces barres d'immeubles où des individus côtoient la violence conjugale et familiale, l'échec, la misère, l'exclusion et, pour certains, le racisme. La réalité de ces quartiers où les jeunes n'ont souvent d'autre avenir que l'ennui et le chômage. Si les jeunes sont violents, c'est d'abord parce que l'environnement dans lequel ils évoluent et grandissent, est violent. Avant toute chose, il est important d'avoir cette réalité présente à l'esprit.

Le petit message lancé sur biblio-fr témoignait d'un certain courage. Il est parfois difficile d'oser dire que l'on rencontre des problèmes et que l'on ne sait pas comment les aborder et les régler. Il faut oser dire : « Je ne peux plus les supporter... J'en ai assez... Je craque... Ils n'ont rien à faire chez nous... Ils viennent juste pour nous embêter... ».

Sortir de sa solitude et exprimer ses difficultés, c'est déjà essayer de les assumer et de les dépasser. Il faut en parler : dans les équipes, tout d'abord, mais aussi à l'extérieur de l'établissement, aux services de la collectivité concernée, et aux divers partenaires.

La violence des jeunes nous renvoie à notre propre histoire, à notre propre rapport à la violence. Elle remet également en cause nos codes, nos règles de fonctionnement.

Au sein d'une équipe, certains agents sont plus « fragiles » que d'autres. Le comportement des jeunes leur paraît incompréhensible et leur fait peur. Il convient de bien choisir les personnes les plus à même d'entamer un dialogue. La présence

d'un médiateur est très précieuse, car celui-ci devient l'interlocuteur privilégié. Il convient également de ne pas répondre à la violence par la violence : baisser la voix pour parler lorsque l'adolescent se met à crier, lui parler fermement, mais calmement. Une réflexion d'équipe permet de mettre en œuvre une démarche commune, et d'employer un langage commun. La cohésion permet souvent de « désamorcer » certains conflits. Dans tous les cas, le personnel se doit de poser des règles et de les appliquer de manière cohérente et concertée.

IMPLIQUER LA COLLECTIVITÉ

L'incivilité, la violence des jeunes, proviennent souvent d'une insuffisance de moyens mis en œuvre par la collectivité : nombre restreint de médiateurs ou d'animateurs sur la ville, absence de CLS ou de CCPD¹... Lorsque ces structures existent, elles sont souvent interpellées pour des faits graves, et les problèmes de discipline rencontrés dans les bibliothèques

La violence des jeunes nous renvoie à notre propre histoire, à notre propre rapport à la violence. Elle remet également en cause nos codes, nos règles de fonctionnement.

ne font pas partie de leurs priorités. Là encore, la médiathèque doit s'inscrire dans ces dispositifs, et chercher des solutions aux problèmes rencontrés. Les partenaires sociaux et éducatifs sont sans

doute les meilleurs interlocuteurs car ils connaissent les adolescents et peuvent servir de médiateurs, à l'extérieur de nos établissements.

À Bron, nous travaillons de concert avec les animateurs d'un centre social de quartier. Les jeunes perturbateurs sont repérés, puis convoqués par ceux-ci. Un dialogue s'instaure, quelquefois avec les parents (mais ceux-ci sont souvent absents : père en prison, mère seule...), toujours en partenariat avec la médiathèque. Les règles sont redéfinies avec les jeunes qui s'engagent à les respecter ; s'ils ne les observent pas, il y a exclusion temporaire, et de nouveau, discussion.

VIOLENCE ET CRÉATIVITÉ

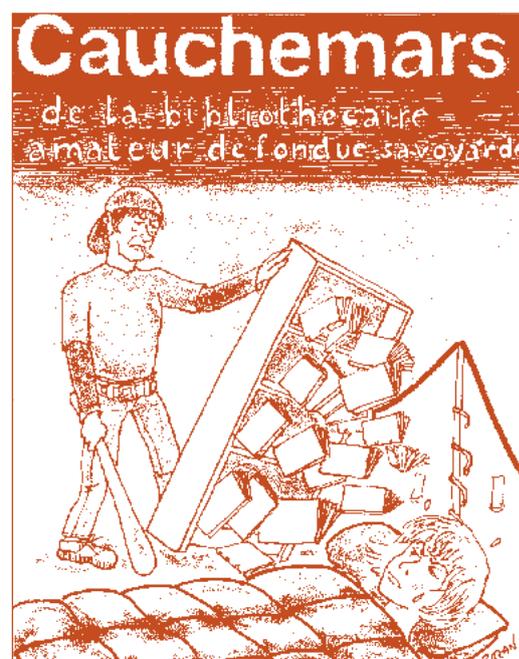
Mais la meilleure arme contre l'incivilité et la violence, reste encore l'accès à la création. Il faut permettre à ces publics de révéler leurs capacités créatrices, de découvrir leur monde imaginaire. Proposer une valorisation de cette expression, est sans aucun doute le meilleur moyen de canaliser la violence et de la traduire à travers une démarche positive et constructive. Les ateliers de « pratiques artistiques » quels qu'ils soient (écriture, conte, théâtre, calligraphie, bandes dessinées...), sont au cœur d'une véritable démarche d'intégration des jeunes à la vie de la collectivité.

En partenariat avec le centre social nous avons proposé à un groupe d'adolescents particulièrement « excités », de participer à un atelier qui alliait écriture poétique, calligraphie et mise en voix, avec l'intervention de trois artistes (poète, calligraphe, et comédienne). Ce travail, très chaotique à ses

débuts, s'est achevé par un spectacle public (auquel ont participé les parents) et la publication d'une brochure réalisée par nos soins. Il a permis à un petit groupe de prendre véritablement sa place à la médiathèque. Nous avons constaté un net changement dans leurs comportements. Bien sûr, tout n'est pas réglé car ce genre de démarche doit s'inscrire dans la durée et demande beaucoup de moyens². Mais nous pouvons cependant affirmer qu'il y a là une voie à emprunter...

Cet été, j'ai rejoint ce groupe de jeunes dans un camp de montagne organisé par le centre social. Ils étaient là, riant et jouant au bord du torrent, essayant d'attraper des truites, courant après les papillons. Des enfants calmes et paisibles qui préparaient le feu, dressaient la table, bavardaient avec les adultes. Alors me vint à l'esprit l'image de ces deux grandes barres d'immeubles, coincées entre les deux bretelles des deux autoroutes les plus fréquentées de la région lyonnaise, qui composent leur quotidien. Le lendemain, ils allaient repartir et les ailes de papillons ne seraient plus qu'un fragile souvenir. Mon ami poète, qui les avait invités à dîner, se tourna vers moi en souriant, comme devant mes pensées, et me dit : « *Au fond, ce qui leur manque à ces jeunes, c'est de l'amour* ».

Pour venir à bout de nos problèmes d'incivilité dans les bibliothèques, il faut savoir qu'il n'y a pas de recette miracle. Il y a juste des êtres humains qui se rencontrent. Faisons en sorte que ces rencontres soient les plus réussies possible. ■



Dessin de Claude Razanajao.

1. CLS : contrat local de sécurité. CCPD : conseil communal de prévention de la délinquance.

2. Les moyens mis à la disposition de la médiathèque par la ville de Bron sont inscrits dans le dispositif contrat-ville.



MARIE-FLORENCE EHRET
Écrivain

L'écriture, lieu de rencontre

« Vivre n'est pas
nécessaire,
il est nécessaire de
naviguer. »

Marie-Florence Ehret,
écrivain, a fait sienne
cette devise des
Argonautes. Auteur
d'une douzaine de livres
pour tous âges, elle
anime des ateliers
d'écriture auprès des
publics éloignés de la
lecture, enfants, illettrés,
jeunes détenus.
Autant d'occasions de
voyages dans la langue,
lieu de l'identité, espace
littéraire et de rencontre.

QU'EST-CE QU'UN LIVRE ?

Je regarde tous ceux qui m'entourent à l'instant amicalement, un livre : un ensemble de pages, une couverture où figurent le titre, l'auteur, l'éditeur, des couleurs, une image... Des mots qui composent un récit, une histoire, des pensées, des sensations, des descriptions. La trace d'un acte, le produit d'un travail, celui de l'auteur mais aussi celui de l'éditeur, de l'imprimeur, du maquettiste. À travers les mots, dans les mots, s'inscrit une voix, un

rythme, quelqu'un qui a écrit. Est-il mort ou vivant ? Cela ne change rien à l'ordonnance des mots. A-t-il écrit dans la langue que je lis ou dans une autre ? Y a-t-il un traducteur entre nous ? Je n'y pense pas, je lis comme si j'accueillais au plus intime de moi-même, dans mon jardin secret cet hôte étrange et immortel qu'est l'écrivain.

Depuis longtemps s'est ouvert en moi le chemin par où entre mon hôte, le chemin de la lecture. Il s'est enrichi au fil des années, jusqu'à être aujourd'hui comme une allée au milieu d'une forêt que je partage avec tant d'autres lecteurs, sans perdre pourtant un pouce de ma souveraineté ! Le livre redevient en chaque lecteur l'arbre qui lui a donné matière, arbre mental à l'ombre duquel on peut se parler, se rencontrer, se découvrir.

Les ateliers d'écriture que je mène régulièrement depuis une quinzaine d'années ne sont qu'un autre chemin vers la même forêt.

Si la lecture a été ma passion dès le plus jeune âge, si les livres m'ont paru souvent plus habitables que le monde réel, je ne pouvais pas imaginer que l'écriture puisse un jour m'appartenir. Et pourtant elle est aujourd'hui mon territoire, le lieu même où j'invite l'autre, les autres, tous les autres à me rencontrer, à se rencontrer eux-mêmes, à se rencontrer entre eux. Elle m'appartient. Elle appartient à tous. C'est de cela que je viens témoigner.

L'INVITATION À ÉCRIRE

Chaque rencontre est une aventure différente, mais chacune à sa façon conduit à ce partage de l'expérience qui fonde toute relation entre les êtres.

Je voudrais illustrer mon affirmation par quelques exemples. Commençons juste après la maternelle, dans une école primaire de la ZEP de Melun, dans le cadre de l'opération « L'Ami littéraire » menée depuis des années par la Maison des Écrivains.

Les petits, des CP qui ne savent pas encore écrire, ont accueilli toute l'année cet écrivain qui venait parler avec eux, écrire sous leur dictée des poèmes d'objets rouges, de rêves à faire peur, qui leur lisait des poèmes rigolos, de Queneau, de Tardieu ou d'autres, que l'on imitait ensuite, qui partageait en somme avec eux ses plaisirs et ses curiosités du moment.

Un matin, je suis arrivée avec le catalogue d'une exposition.

Les tableaux exposés représentaient des « écritures magiques » ainsi que les avaient nommés l'écrivain Franck André Jamme, qui avait organisé cette exposition. Il s'agissait,

Et si l'atelier d'écriture était avant tout l'expérience d'un silence inouï ? Un silence plein, un silence éloquent, un silence plus convaincant . expliquait-il dans un texte préalable (un très beau texte soit dit en passant), d'« écrits » réalisés par les membres d'une tribu alphabète de l'Inde profonde, les Korwa.

Bientôt, nous étions tous à quatre pattes dans la salle du gymnase, avec de grandes feuilles A3 et des feutres épais.

J'invitais les enfants à « écrire », comme l'avaient fait les Korwa avant eux, à s'emparer de ce geste qu'ils ne maîtrisaient pas, pour le seul plaisir de laisser sur la page une trace, plus ou moins linéaire comme celle qu'ils avaient vue dans les livres ou sur le carnet des ethnologues venus les étudier. Bien sûr, cette écriture « magique » nous ne pouvions pas la lire, c'était donc à eux de nous dire ce qu'ils avaient écrit, afin que nous puissions, s'ils en étaient d'accord, la noter en écriture commune, celle qu'ils allaient apprendre tout au long de l'année. À tour de rôle, chacun vint « lire » son écrit à la maîtresse ou à moi. Certains rentraient presque en transe, inspirés par ces graphes inventés, ces petites traces presque iconiques qui évoquaient des escargots ou des soleils ! « Et puis le garçon il tombe dans le puits, et puis il rencontre un magicien... ».

Dans la machine il y a Paméla

Dans la neige j'ai vu un escargot

Un couloir dans l'école Jules Ferry

Les nuages escargots volent et changent de place.

Escargot soleil laine, c'est fini.

nous dit Paméla. Elle rayonne de joie, regardant le mystère de ces signes dans lesquels elle s'est retrouvée, elle, son école, le macro et le microcosme.

Hervé, lui, ne disait rien. Ce « bon élève » d'origine asiatique, enfant très sage et très silencieux, avait tracé quelques figures, presque rien, et restait muet, bras ballants près de la maîtresse navrée. Je les rejoignis. « Roue », dit Hervé. J'écrivis « roue », et le félicitai.

Roue

Triangle

Eau

Carré

Des bateaux

Il me regardait avec inquiétude. Vraiment, c'était bien ? J'étais contente ? Il avait fait ce que je demandais ?

C'est au moment de la lecture à haute voix qu'eut lieu l'instant le plus fort, le plus bouleversant de l'atelier. Tous les enfants écoutaient les textes que nous avions écrits sous leur

dictée, en regardant la planche originale que chacun tenait vis-à-vis de ses camarades.

Quand je lus ce que j'appellerai le poème d'Hervé, une certaine qualité de silence régna. Mieux que tous les mots, ce silence, suspendu, troublé, touché lui montra la valeur de ce qu'il avait écrit. Plus de maître, plus d'élève, mais ce souffle suspendu de l'autre qui reçoit...



© C. Noury

Photographie de Catherine Noury, extraite de *LIVRES [livr(ə)]* des éditions Filigranes.

Et si l'atelier d'écriture était avant tout l'expérience d'un silence inouï ? Un silence plein, un silence éloquent, un silence enfin, plus convaincant que tous ces mots dont on peut dire : « C'est bien joli, tout ça, mais ce ne sont que des mots ! ». Le silence de celui qui écoute et qui, écoutant, entend qu'on l'appelle, que le texte fait appel à lui.

Je voudrais évoquer un deuxième exemple. L'atelier se passe à la maison d'arrêt de Chaumont. L'enseignant l'accompagne, se soumettant avec tous les autres aux propositions d'écriture que je lance, et auxquelles je me prête également. Ce matin-là, nous sommes huit autour de la table de Formica bleue. Le ciel est du même bleu que la table. On le voit à travers les barreaux des deux fenêtres en hauteur qui éclairent la double cellule qui sert de classe.

LA LITTÉRATURE, IL S'EN FOUT, IL « CRÈVE LA DALLE »

Frédéric a vingt ans, les cheveux coupés ras, il vient d'une cité. Il s'est fait prendre pour un casse. Je ne le sais pas encore. Il me regarde avec un mélange de méfiance et d'espoir. Sur le qui-vive, prêt à mordre. Qu'est-ce que je lui veux ? Qu'est-ce que je peux faire pour lui ? L'enseignant l'a informé de cette



rencontre avec un écrivain. Il a dit oui, qu'il voulait venir.

Pourquoi ? La prochaine fois peut-être, je leur demanderai. M'avoueront-ils qu'ils viennent pour passer le temps ? Pour sortir de la cellule... Leurs réponses m'étonneront-elles ? En tout cas, il est là, ce matin. Et quand je demande à chacun d'écrire une phrase courte, n'importe laquelle, la première qui leur passe par la tête, il le fait, comme tous les autres. Je leur lis alors un texte de Leiris (« ...reusement ! » extrait de *Biffures*) dans lequel l'écrivain ouvre sur plusieurs pages la phrase « Sur le sol de la pièce le soldat vient de tomber ». Fort de cette lecture, chacun lit sa phrase et nous imaginons des pistes qui permettent de la développer. Frédéric lit « Je crève la dalle ». Il me

balance la phrase dans la figure. La littérature, il s'en fout, lui, il crève la dalle. Je lui demande : « Tu as faim ? » Il sourit. Bon, j'entends cette langue... on va pouvoir parler.

Mi-hargneux, mi-narquois (du moins est-ce ainsi qu'il m'apparaît), il m'explique que le gardien l'a réveillé pour venir à l'atelier (sur sa demande du jour précédent, ce qu'il oublie à l'instant) et qu'il n'a pas eu le temps de prendre de petit-déjeuner. Nous échangeons encore quelques mots puis chacun reprend sa phrase pour l'ouvrir, la développer, lui trouver des extensions. Frédéric joue le jeu. Tout le monde écrit. Nouveau tour de lecture. Frédéric lit (je cite de mémoire) « Quand j'avais dix-douze ans, je voulais être un boss comme ceux de mon quartier, mais pas n'importe quel boss, un vrai, un de ceux qui a été en prison. Si j'avais su ! Maintenant j'ai faim de vivre. Quand je sortirai d'ici, je dévorerai la vie comme je dévorerai la gamelle à midi ». « Si j'avais su... » « Qu'est-ce que tu sais maintenant que tu ne savais pas ? » lui ai-je demandé.

Et je ne me souciais plus de littérature quand je lui posais cette question. Je lui dis aussi avec cruauté :

« Tout à l'heure je vais sortir, dans une heure, une heure et demie, ajoutai-je en regardant ma montre. Et toi, tu vas rester. Et cet après-midi, je vais rencontrer des petits mômes comme celui que tu étais. J'ai pas envie de les retrouver dans dix ans enfermés. Et toi non plus. Alors, qu'est-ce que je pourrais leur dire ? Qu'est-ce que tu sais, dis-moi. Dis-le moi pour eux !! »

« BON COURAGE »

Frédéric n'était plus ni narquois ni hargneux. Pendant une heure, ensemble, avec lui et les autres, on a réfléchi... On n'a pas trouvé la solution miracle, bien sûr, sinon je vous le dirais, mais cette réflexion n'en a pas moins été formidablement féconde.

Telle quelle, l'histoire est bouclée, et je pourrais la conclure, je voudrais cependant y ajouter deux faits qui, s'ils en dispersent l'efficacité narrative, n'en ont pas moins leur propre intérêt.

« Gamelle » avait écrit Frédéric. Gamelle, ça fait chien, avait protesté un des participants. Frédéric avait cherché un autre mot. « Le repas » sonnait faux. Idem, le déjeuner, « mon plat ». « La soupe », c'était l'expression la plus usuelle. Pourtant, ce n'est pas de la soupe qu'il allait manger... On a cherché encore. On cherchait ensemble le mot juste. C'était une discussion littéraire.

Tandis que nous discutons autour de son « si j'avais su », un événement exceptionnel s'est produit : le directeur de l'établissement lui-même est venu nous saluer. Il est entré précédé d'un gardien, sans frapper bien sûr, les gardiens ne frappent pas avant d'entrer dans une cellule ! (et l'école est une double cellule, en haut d'une galerie, au cœur de l'espace de détention). Il nous a salués « madame, messieurs (ou monsieur, la nuance on le verra est d'importance) ». Il a prononcé quelques mots courtois et puis

il s'est retiré en nous souhaitant « Bon courage ». C'était une marque de reconnaissance notable de sa part que de venir dans notre atelier en officialiser l'existence, en quelque sorte. J'en appréciais le sens, tout en regrettant l'interruption. Mais quand je me retournai, je vis mon Frédéric livide, mâchoires serrées, les yeux jetant des étincelles de fureur.

« Vous avez entendu, bon courage, il vous a souhaité bon courage ! Il faut du courage pour travailler avec des merdes comme nous. »

Ce n'est pas du tout ce que j'avais compris. « C'est à vous qu'il souhaitait bon courage, bon courage de vous affronter à l'écriture ! Du ministre à l'écrivain, en passant par l'instit et

Rien n'est plus important que le langage, c'est à dire la parole, non comme outil de communication, mais comme dimension symbolique dans laquelle se constitue l'identité.

l'ouvrier, tout le monde a peur devant la page blanche ! Rien de plus redoutable que le monstre écriture ! C'est à vous qu'il a souhaité bon courage ! Bon courage de vous coltiner un écrivain, des livres, de l'écriture ! »

« Nous ? il ne nous a même pas regardés, pas salués, "madame, monsieur", nous rien, pas un mot, pas un regard !!! »

L'ACCÈS AU SYMBOLIQUE

J'abrège un échange qui ne se calma que très lentement, et au terme duquel, malgré ma sincérité, il me fut impossible de convaincre mon interlocuteur, soutenu par tous les autres détenus, que la courtoisie du directeur s'adressait aussi à eux... Je dus envisager qu'ils pouvaient avoir raison. Que le directeur avait peut-être dit « monsieur », s'adressant à l'enseignant, et non « messieurs » comme je l'avais entendu. Que son « bon courage » ne s'adressait peut-être pas à eux...

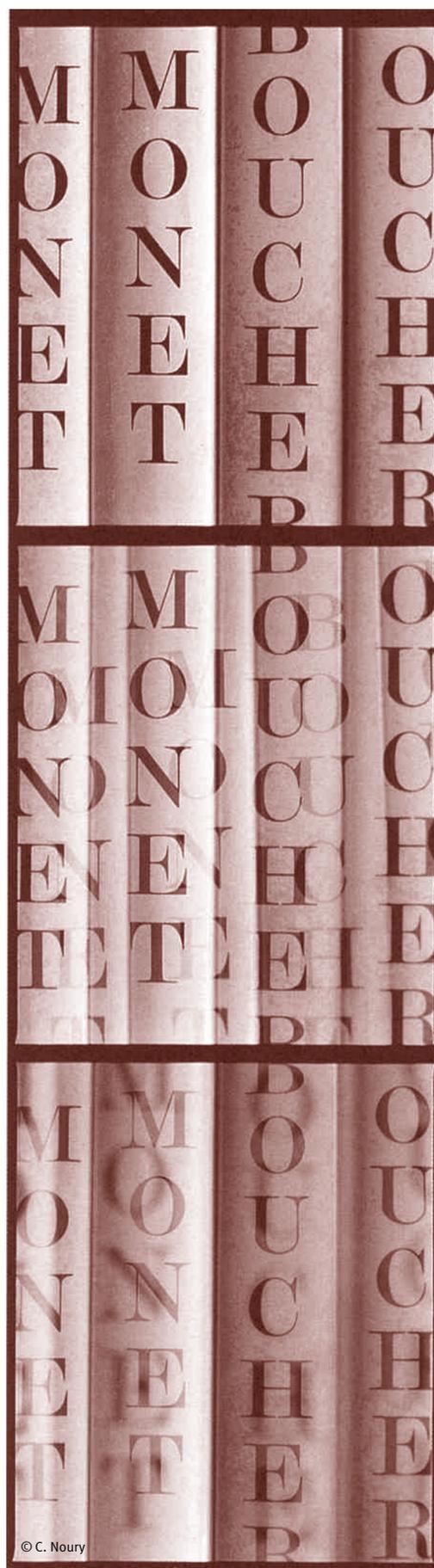
Si j'ai voulu terminer sur cet exemple, c'est qu'il me semble manifester avec une évidence flagrante l'importance de l'accès au symbolique pour échapper aux violences du passage à l'acte. Rien n'est plus important que le langage, c'est-à-dire la parole, non comme outil de communication, mais comme dimension symbolique dans laquelle se constitue l'identité. Comme espace littéraire, c'est-à-dire espace de création et d'interprétation.

Les actes des hommes sont si inexplicables, l'homme a du mal à se comprendre lui-même, la littérature n'est en fait que l'observation de l'homme par lui-même, et quand l'homme s'examine, germe alors un brin de conscience qui éclaire son soi.

Ainsi sont traduits les propos de Gao Xingjian dans le discours qu'il prononce en décembre 2000 devant l'Académie suédoise qui vient de lui décerner le prix Nobel de littérature.

Ce « brin de conscience » est le plus beau rameau de paix qui soit. Le voir naître est un des grands bonheurs que me donnent ces ateliers où l'écriture est avant tout un accès à la lecture. ■

Cet article reprend certains exemples évoqués dans « Le rôle de l'écrivain dans un contrat Ville-Lecture », publié dans Enfants, parents et rapport à l'écrit. Prévenir l'illettrisme, disponible auprès de l'association Initiales : Tour d'Arse 2, rue des tanneries 52000 Chaumont – tél./fax : 03 25 01 01 16



© C. Noury



EMMANUEL BÉGOU
Directeur de la CLLR

Lecteurs comme les autres ?

Comment, en quelques mois, rallier à la lecture les pensionnaires des maisons d'arrêt ? Qu'apporte le contact avec les interlocuteurs du monde des livres et comment les lecteurs régissent-ils ? Depuis 1994, l'Agence de Coopération du Livre et de la Lecture en Languedoc-Roussillon (CLLR) travaille avec les cinq établissements pénitentiaires de la région : Villeneuve-les-Maguelonne, Nîmes, Béziers, Mende, Carcassonne et celui de Perpignan.

La première tâche de la CLLR fut de réaliser un état des lieux des bibliothèques en milieu carcéral¹ afin de mesurer leurs faiblesses et les moyens de les pallier, en recourant au réseau des bibliothèques de la région. Si tous les établissements comportaient une bibliothèque, les disparités portant sur l'accès, les locaux, l'équipement, les collections, les heures d'ouverture étaient notoires. Seules les bibliothèques des centres de détention de Béziers et Mende étaient desservies par une bibliothèque, une BM dans le premier cas, une BDP dans l'autre.

Suite à ces conclusions, l'agence mit en relation les bibliothèques et les établissements pénitentiaires et contractualisa ces partenariats par des conventions. Les objectifs étaient la mise à niveau des collections par des dépôts réguliers, une assistance technique pour les acquisitions, le fonctionnement, la formation et la promotion d'animations avec des ateliers d'écriture, des rencontres d'auteurs, des cafés littéraires.

Actuellement, tous les établissements pénitentiaires sont conventionnés avec une bibliothèque municipale ou départe-

mentale. Des agents de justice formés et des bibliothécaires coordonnent l'action des partenaires. Un détenu bibliothécaire assure les heures d'ouverture et le fonctionnement de la bibliothèque. Certaines, comme à Perpignan ou à Villeneuve-les-Maguelonne sont informatisées. Elles ont la possibilité de bénéficier de l'aide du Centre National du Livre (CNL) pour leurs acquisitions. D'autres, comme à Nîmes, Carcassonne et bientôt Béziers, se sont agrandies et équipées en mobilier. Mise à part celle de Villeneuve-les-Maguelonne, toutes ces bibliothèques sont en accès direct et la plupart participent aux grands événements nationaux tels que Lire en fête et Le printemps des poètes.

Le rôle de la CLLR est renforcé et actualisé par une récente convention² (DRSP, DRAC, CLLR) définissant ses domaines d'intervention et, en particulier, la coordination de l'ensemble. La CLLR est chargée de mettre en œuvre un programme culturel en concertation avec ses partenaires, ainsi que des actions de formation et d'information et un bilan annuel.

NE PAS FAILLIR DANS NOTRE MISSION

Il ne serait pas juste d'aborder ce type d'usagers sans prendre en compte la dimension humaine. Disposant des moyens et des compétences requis, la clé du succès et de la pérennité de ces missions repose sur des rapports humains avec les détenus, les intervenants, les personnels de détention, les travailleurs sociaux, les enseignants.

1. Catherine Serrano, *État des lieux des bibliothèques en milieu carcéral région Languedoc-Roussillon*, Sète : CLLR, 1995. 47 p. (épuisé).

2. Cette convention est disponible sur le site www.c2lr.net dans la rubrique *boîte à outils*.

La politique d'action culturelle des ministères de la Culture et de la Justice est définie en 1986 dans un protocole d'accord interministériel, renouvelé en 1990*. Deux circulaires en précisent les objectifs et les modalités d'application pour le fonctionnement des bibliothèques et le développement des pratiques de lecture (1992) et pour la mise en œuvre de programmes culturels (1995). Pour une agence de coopération, la légitimité d'une mission culturelle en direction du milieu pénitentiaire est de favoriser l'accès à l'art et à la culture aux personnes placées sous main de justice, d'améliorer les conditions matérielles de diffusion du livre et des champs artistiques par « *le recours à des artistes confirmés et à des professionnels du champ culturel pour éviter que se développe une culture proprement pénitentiaire* ».

Dès 1993, à la demande de la Direction Régionale des Services Pénitentiaires (DRSP) de Bordeaux et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) d'Aquitaine, une mission de développement de la lecture est confiée à l'Agence de Coopération des Bibliothèques en Aquitaine (CBA). À partir de 1994, encouragées par la Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP) et la Direction du Livre et de la Lecture (DLL), ces missions de développement de la lecture se généralisent, là où les conditions sont réunies, sur l'ensemble du territoire. La Fédération Française de Coopération entre Bibliothèques (FFCB) coordonne à l'échelon national ces missions qui sont déployées aujourd'hui dans 17 régions.

* Ce protocole d'accord est disponible sur le site www.czlr.net dans la rubrique *boîte à outil*.

Le milieu carcéral et ses instances font partie des institutions de la cité au même titre que l'hôpital, le théâtre, la mairie, le tribunal, etc. La prison souffre d'une image négative mais elle est indispensable au fonctionnement de la société. D'une manière générale, il semble acquis que l'accès à la santé et à l'éducation sont des droits imprescriptibles de l'individu. Cela est moins évident lorsqu'il s'agit de culture, en particulier dans le milieu carcéral où, au vu du public, l'activité culturelle est souvent assimilée au loisir, à la détente et à « l'occupational ».

Ce qui surprend peut-être le plus le visiteur d'une prison, c'est qu'elle est finalement l'exact miroir de la société. La distance qui nous sépare de l'autre côté des barreaux est un espace infime. Il y a là des jeunes et des vieux, des pères et des

mères de famille, des individus tout simplement comme vous et moi. Certains sont là depuis longtemps, d'autres attendent. Ils ont tous à cet instant un point commun : l'enfermement, la privation de liberté. Comment ne pas sentir au moment où l'on passe la grande porte, le poids des regards avides de l'air du dehors. C'est à cet instant que l'on mesure l'importance de la mission pour laquelle nous sommes mandatés. Ne pas faillir, agir en toute humilité, ne pas prendre parti, proposer des projets solides et structurés, ne jamais baisser les bras, remettre en cause en permanence la mission et ses objectifs. Cet aspect sensible des choses est fort bien décrit dans le livre de Michèle Sales, *La grande Maison*³.

*Agir en toute humilité,
ne pas prendre parti, proposer
des projets solides et structurés,
ne jamais baisser les bras,
viser le long terme.*

Ici, personne n'a le beau rôle. L'endroit est dur et difficile, régi par les habitudes et la sécurité. Aucune action n'est possible sans la volonté conjointe des travailleurs sociaux, des personnels de détention, des chefs d'établissement et des bibliothécaires.

On a souvent à l'esprit l'aspect dérisoire d'une action⁴ qui mobilise quatre intervenants (écrivain, comédienne, relieur, plasticien) pendant dix mois pour des ateliers d'écriture, de lecture, de reliure, et d'arts plastiques, et dont la mise en place a demandé six mois de préparation, pour seulement une petite vingtaine de personnes sur une population de trois cents détenus. Plusieurs fois, nous avons failli baisser les bras, puis nous apprenons qu'au cours d'un atelier d'écriture, un détenu se découvre une passion pour Flaubert, s'inscrit à la bibliothèque et engage ses codétenus à lire les œuvres complètes de l'auteur. Qu'un autre, présumé forte tête, suit avec assiduité l'atelier lecture et ne raterait une séance pour rien au monde ; qu'une femme prochainement libérée, cherchera à faire un stage professionnel de relieur.

Lorsque le bruit court que les ateliers risqueront d'être annulés, on se rend compte, à la véhémence de la réprobation, que l'action ne touche pas seulement les quelques participants mais l'ensemble de la population de l'établissement.

DOUZE INSCRITS, DEUX PRÉSENTS, PUIS QUINZE

À l'heure du bilan, ce sont plus de 3 500 heures individuelles de culture qui ont pu être dispensées au cours de l'année 2001. Les intervenants ont réussi à captiver un public désormais fidélisé. Ces actions se poursuivront par une exposition des travaux

³ Michèle Sales, *La grande Maison*, Éditions du Rouergue, 2002. 156 p.

⁴ Le descriptif de ces actions est disponible sur le site www.czlr.net dans la rubrique *Les publics spécifiques*.

dans la bibliothèque de l'établissement, puis à la bibliothèque municipale. Les ateliers lecture seront édités sur CD audio⁵. L'atelier reliure et l'atelier gravure seront poursuivis. Une autre action⁶, qui proposait l'écriture d'un scénario et le tournage d'un court-métrage, a connu les aléas suivants : 12 inscrits, 4 présents puis 2, un coup de téléphone de l'intervenant affolé « On annule, ça n'est plus possible ! », des réunions d'urgence avec les partenaires, le risque de continuer, le tournage, 15 personnes présentes.

Quelques mois après le début de l'atelier, le court-métrage est achevé. Il est produit et distribué. Au moment de la projection du film aux participants, c'est un directeur d'antenne des services d'insertion et de probation qui dit : « Vous savez, on a des rapports difficiles avec les personnes dont nous avons la charge car on représente la sanction et là, dans un climat détendu, on les découvre sous un autre jour, c'est gratifiant de s'entendre dire merci ».

Dans ces cas-là, le bien fondé de l'activité culturelle n'est plus à défendre : il est acquis et s'inscrit dans le fonctionnement de l'établissement pénitentiaire. Ces actions ponctuelles valorisent le lieu culturel permanent qu'est une bibliothèque dans un établissement pénitentiaire. Il demeure cependant des difficultés liées à des problèmes de fonctionnement, d'organisation et de circulation de l'information. La CLLR doit avoir constamment le recul nécessaire pour apprécier les dysfonc-

5. Paru dans *Contrepoint(s)*, n° 9 spécial action culturelle dans le milieu pénitentiaire avec un CD audio de textes écrits et lus par des détenus.

6. La cassette VHS de ce court-métrage est disponible au prix de 8 € sur commande à la CLLR - BP 402 - 34204 Sète Cedex.



Le mur de la prison de Nîmes.

tionnements. Il faut absolument veiller à ce que les bibliothèques gardent leur vitalité, surveiller les statistiques et suivre les animations. En cas de difficulté, il convient de réagir très vite en associant l'ensemble des partenaires.

Il s'agit, pour la CLLR, d'un engagement professionnel, d'un travail d'équipe avec ses partenaires, d'un accompagnement durable qui vise à faire valoir et pérenniser la culture sous toutes ses formes. À terme, à la demande de la DRAC et de la DRSP, la CLLR a l'intention de pérenniser un chargé de mission.

Il serait intéressant de pouvoir disposer prochainement d'une étude qui mettrait en évidence la relation entre activités culturelles et comportement des individus au sein du milieu carcéral. ■

L'Agence de Coopération pour le Livre et la Lecture en Languedoc-Roussillon (CLLR)

Association de type loi 1901 fondée en 1986, la CLLR anime et développe la vie du livre en coopération avec les professionnels et les différents acteurs de ce domaine.

La CLLR œuvre ainsi pour la sauvegarde du patrimoine écrit, le développement de la lecture, de la culture et la promotion de la vie littéraire en mettant en place un réseau documentaire à l'échelle de la région.

Elle est un relais qui transmet et enrichit l'information à destination des professionnels du livre et du public. Pour ce faire, elle crée des outils afin de favoriser, susciter et diversifier les échanges, les collaborations et les partenariats.

La CLLR est soutenue par les ministères de la Culture et de la Justice, les conseils généraux de la région et les professionnels du livre. Elle est membre de la Fédération Française

de Coopération entre Bibliothèques des Métiers du Livre et de la Documentation (FFCB).

L'équipe

Président : Benoît Lecoq
 Directeur : Emmanuel Bégou
 Public spécifique : Jean Sébastien Testoni
 Formation et multimédia : Yasmina Koob

Contact

Agence de coopération pour le livre et la lecture
 en Languedoc-Roussillon
 BP 402
 34200 Sète cedex

site internet : www.c2lr.net
 Email : c2lr@c2lr.net

DOMINIQUE AROT
Secrétaire général du Conseil
supérieur des bibliothèques



Et à l'étranger ?

Comment est vécue dans d'autres pays, la relation entre les bibliothécaires et les publics ? Quelles sont les constantes d'un pays à l'autre ? Existe-t-il une universalité des bibliothèques et un modèle auquel tout lecteur doit se conformer ? Un détour par l'Allemagne, les États-Unis et la Grande-Bretagne soulève les questions propres à stimuler le débat français.

Je ne sais pas si, comme le pensent les deux petits ours de Janosch, « À Panama, tout est bien plus beau ». Je ne suis même pas certain que tout y soit différent, mais il ne me paraît pas inutile d'examiner un texte qui a valeur de référence dans le monde entier : le Manifeste de l'UNESCO. J'en cite un bref extrait dans la traduction française de 1994, telle qu'elle est publiée dans *Le Métier de bibliothécaire* de l'ABF : « *Les services de bibliothèque publique sont accessibles à tous, sans distinction d'âge, de race, de sexe, de religion, de nationalité, de langue ou de statut social.* »

C'est sur cette affirmation, humaniste et démocratique, que se fonde dans tous les pays du monde la relation entre les bibliothécaires et les publics.

Mais c'est dans la mise en œuvre concrète de ces principes que les différents réseaux de bibliothèques vont imprimer leur marque et caractériser leur relation avec les publics.

Prenons d'emblée un exemple concret avec la loi sur les bibliothèques du Danemark. J'en cite deux points consacrés aux bibliothèques de lecture publique : toutes les communes sont obligées d'entretenir une bibliothèque ; le directeur de la bibliothèque doit avoir reçu une formation de bibliothécaire.

On sait que cette exigence de compétence professionnelle des responsables, cette reconnaissance législative du caractère indispensable (et obligatoire) des bibliothèques publiques ne sont pas inscrites aujourd'hui de manière explicite dans la législation française. La compétence professionnelle, fruit de la formation initiale et de la formation continue, est pourtant l'une des conditions essentielles de cette rencontre réussie entre une bibliothèque et son public.

USAGERS OU CLIENTS ?

Comment les bibliothécaires des autres pays considèrent-ils les publics et, d'abord, comment les nomment-ils ? Observons la terminologie anglaise. Les familiers des revues bibliothé-

conomiques anglophones connaissent bien cette oscillation entre « users », les usagers, et « clients », « customers » ou « patrons », les clients, même hésitation chez nos collègues allemands entre « Benutzer » et « Kunden ». Sociologues et bibliothécaires français ne sont à l'aise ni avec l'une ni avec l'autre dénomination : nous savons qu'il existe un nombre non négligeable de personnes qui fréquentent les espaces de la bibliothèque sans véritablement utiliser ses services, et le terme d'usager ne rend donc pas entièrement compte de l'ensemble des pratiques.

Quant aux termes de « client » ou de « clientèle », empruntés au champ sémantique des échanges marchands, ils entrent en conflit avec l'idéal de gratuité des bibliothèques publiques et ne peuvent guère s'appliquer qu'à des prestations tarifées de fourniture d'information et autres services spécifiques personnalisés. Ce qui n'exclut pas, dans la conception et l'évaluation des services rendus par les services publics que sont les bibliothèques, le recours aux méthodes de mercatique publique.

RÉPONDRE À UN INDIVIDU OU À DES COMMUNAUTÉS ?

Au-delà de cette querelle de vocabulaire et, de manière plus profonde, il semble bien que le cœur du débat que nous conduisons aujourd'hui entre nous et avec nos collègues étrangers porte sur la perception des publics. Ainsi, les bibliothécaires américains, de manière cohérente avec la réalité sociale de leur pays, ont choisi, dans leur offre de services, de prendre

en considération la diversité ethnique, linguistique et culturelle de la société : le citoyen doit être accepté et intégré dans la société avec ce qui fait sa singularité.

Nous avons vu précédemment comment le *Manifeste de l'UNESCO* envisageait cette question selon un point de vue inverse, mais non contradictoire, la singularité des individus et des communautés ne devant pas être source d'exclusion. Aux États-Unis, où la fonction de service social des bibliothèques est infiniment plus marquée qu'en France, collections, animations et services doivent apporter des réponses adaptées aux besoins des 23 millions d'habitants d'origine étrangère que compte le pays. On désigne le plus souvent cette approche par le terme de « multiculturalisme ». Aux États-Unis, comme à l'étranger, des voix s'élèvent pour se demander si cette offre spécifique ne risque pas de marginaliser encore plus des communautés déjà atteintes par de nombreuses ségrégations sociales et économiques.

Gardons-nous de jugements trop hâtifs sur une question aussi difficile. L'idée qui semble cheminer peu à peu, aux États-Unis comme en France, c'est que la relation à la bibliothèque se nourrit plus du rapport de chacun à la lecture et au savoir que de ses propres appartenances sociales. En allant un peu plus loin, comme l'a très bien montré Michèle Petit dans ses divers travaux, l'enjeu pour chacun est de se forger à travers ses lectures une identité qui lui permette d'échapper aux stéréotypes imposés par la société.

ESPACE PUBLIC ET USAGES PRIVÉS

Les relations entre les utilisateurs et la bibliothèque sont balisées, dans la plupart des pays, par des règlements intérieurs qui définissent les frontières entre espace public et usages privés. Chaque individu qui entre dans la bibliothèque doit être reconnu comme une personne à part entière, sans discrimination aucune. C'est le sens, pour ne prendre que cet exemple, des dispositifs spécifiques prévus pour différentes catégories de personnes handicapées.

Une première distinction est établie par ces règlements entre ce qui est la propriété de tous, par exemple, les collections et les limites de l'usage individuel de ces collections : conditions de prêt ou de consultation des documents, sanctions des vols

Comme l'a très bien montré Michèle Petit dans ses divers travaux, l'enjeu pour chacun est de se forger à travers ses lectures une identité qui lui permette d'échapper aux stéréotypes imposés par la société.

et des dégradations d'ouvrages. Le règlement de la bibliothèque de l'université d'York au Canada s'applique également à toute altération de la configuration des différents postes de travail informatiques mis à la disposition des étudiants.

Une seconde distinction concerne les usages privés non reconnus à l'intérieur des espaces publics : interdiction de fumer, de boire, de manger.



© BD, Com. Paris VIII

Les règlements semblent plus « flottants » sur l'épineuse question de l'usage des téléphones portables. Un débat sur la liste *Biblio-FR* à propos de l'éventuel brouillage des salles des bibliothèques afin de rendre impossible l'usage des téléphones personnels a mis l'accent, à juste titre selon moi, sur le caractère impropre d'une telle mesure. La responsabilisation des personnes semble, en effet, grandement préférable. L'université d'York a jugé nécessaire de compléter son règlement par ces lignes : « *Les téléphones ne doivent pas être utilisés dans les bibliothèques sauf en cas d'urgence et doivent être éteints avant l'entrée dans les salles. En cas de comportement perturbateur, des sanctions, allant jusqu'à l'interdiction du prêt, pourront être prises.* »

Le règlement de l'université de Floride semble plus conciliant : « *Les usagers des bibliothèques de l'université de Floride doivent régler la sonnerie de leur téléphone au niveau le plus bas. Il leur est demandé de quitter le bâtiment pour tenir une conversation téléphonique. Le besoin d'être appelé est reconnu aux usagers ; cependant, il est nécessaire de maintenir un climat d'étude tranquille à l'intérieur de la bibliothèque et d'éviter de déranger les autres lecteurs.* »

Voici un sujet de débat qui montre bien les nuances qui peuvent exister dans l'appréhension du rapport entre sphère privée et lieu public.

Dans le même esprit, il faudrait évoquer les comportements individualistes et consuméristes des publics face au service public.

LE LECTEUR EST-IL UNE PERSONNE LIBRE ?

Votée en 2000 par le Congrès des États-Unis, la loi connue désormais sous le nom de Children's Internet Protection Act (CIPA), ne peut laisser les bibliothécaires indifférents. Tout texte restreignant la liberté d'accès à l'information met en jeu la relation entre les bibliothécaires et les usagers, au point que l'association américaine des bibliothécaires (la puissante ALA) a décidé d'intenter un procès au gouvernement américain, en s'appuyant sur son code de déontologie qui stipule dans son article II : « *Nous soutenons les principes de la liberté intellectuelle et nous opposons à toute tentative de censurer les ressources des bibliothèques.* »

Il faut s'interroger : dans la relation entre la bibliothèque et ses usagers, quelle est la responsabilité morale des bibliothécaires ? Jack Kessler, dans un récent article¹ auquel j'emprunte ces différentes informations, montre comment, par une sorte de contagion, un texte visant la protection morale des enfants, risque de s'étendre aux usagers adultes des bibliothèques. La bibliothèque publique de Berkeley (au cœur d'une Californie volontiers contestataire) décline toute responsabilité : « *La bibliothèque [...] n'exerce aucun contrôle sur les informations accessibles au moyen de l'Internet ni n'en a la possibilité et ne saurait en conséquence être tenue responsable de leur contenu.* »

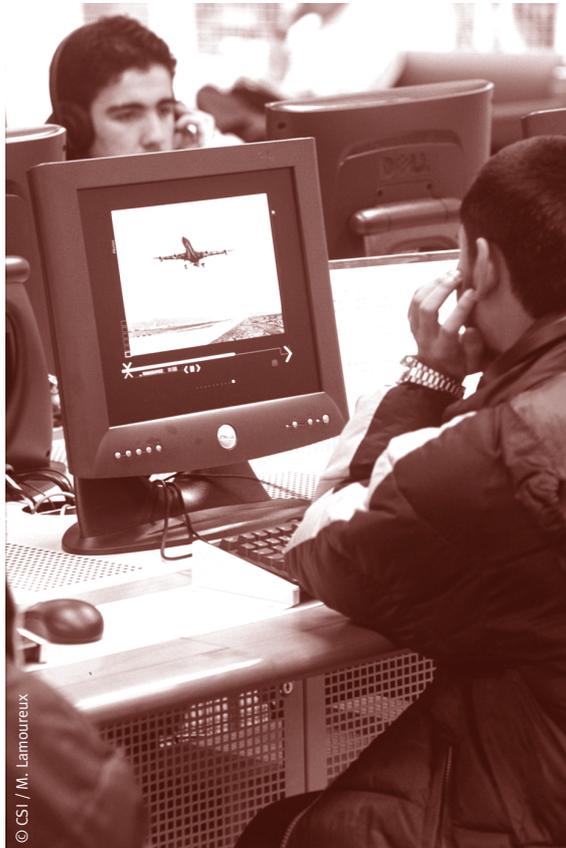
Nos débats français qui, face à des adultes responsables, confondent parfois responsabilité éducative de la bibliothèque avec une forme de responsabilité morale reçoivent ici un éclairage singulier.

UN BIBLIOTHÉCAIRE OU UNE PAGE D'ACCUEIL ?

Chacun reconnaît les formidables atouts potentiels des ressources électroniques en termes de démocratisation et d'universalité de l'accès à la culture et à la formation, au point que la première page d'un site web porte ce titre fortement symbolique, « page d'accueil ». Mais le développement des ressources électroniques peut conduire à supprimer ou à rendre encore plus difficile la rencontre entre bibliothécaire et public.

De nombreuses personnes, dans tous les pays, sont exclues de fait, soit qu'elles ne puissent utiliser un ordinateur personnel ou bénéficier d'un point d'accès public, soit qu'elles ne sachent pas utiliser ces nouveaux services : la fracture numérique est une des versions de la fracture sociale. Des services accessibles peuvent exister, mais ils se tiennent prudemment à distance de ceux qui les utilisent : pas de services interactifs, pas d'aide en ligne. Le risque existe d'une dépersonnalisation du service offert.

1. In *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 2, 2001, p. 12-20.



© CSI / M. Lamoureux

Chaque individu doit être reconnu comme une personne à part entière.

Une politique volontariste et offensive est conduite, par exemple en Finlande, pour que bibliothèques publiques et écoles garantissent l'accès égal de tous aux ressources électroniques.

Mais au moment où il n'y a plus que 15 bibliothèques publiques au Royaume-Uni qui soient ouvertes plus de 60 heures par semaine, où plus de 200 bibliothèques et près de 30 bibliobus ont été supprimés depuis 1994, il se trouve des responsables pour faire justement remarquer que les services en ligne, si on les organise en conséquence, peuvent être accessibles 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

En décembre 2000, la revue allemande *Buch und Bibliothek* a publié un article de Meinhard Motzko sous le titre : « *Soyons-leur reconnaissants ! ou pourquoi les publics difficiles ne sont pas plus difficiles que les collaborateurs de la bibliothèque.* »

Le point de vue de ce sociologue est que les bibliothécaires organisent l'offre des établissements qu'ils animent autour de valeurs qui leur sont propres. Pour reprendre les termes de l'auteur, « *chaque bibliothèque décide a priori quels sont les publics souhaités et quels sont les publics difficiles* ». Je ne résiste pas au plaisir de citer un autre passage de l'article : « *Quelle est la bibliothécaire, qui a étudié dans les années soixante et qui a toujours travaillé comme fonctionnaire, qui se ferait un piercing sur la langue ? Quelle bibliothèque se présente sur un char à la Love Parade ?* »

Au-delà de son caractère provocateur, cette réflexion, en insistant sur le décalage des cultures, a le mérite de souligner la place déterminante des locaux, des collections et de la conception des services offerts dans l'édification de la relation des bibliothécaires et des publics.

C'est à la lumière de telles analyses que pourraient être évaluées la place et l'action de ce que nous appelons en France les « médiateurs ». Il conviendrait ainsi de s'interroger sur la distance à laquelle ils se situent entre l'inadéquation de l'offre et la supposée inadéquation des publics.



BEST-SELLERS OU LITTÉRATURE ?

C'est cette tentative d'adéquation qui semble à l'œuvre aujourd'hui dans les bibliothèques anglaises. Tentative qui se transforme en tentation d'épouser très étroitement les goûts du public. Je cite un extrait du mémoire Enssib de Frédéric Boudineau sur les bibliothèques londonniennes, que j'ai eu le plaisir de diriger :

« Je conclus pour l'instant à une énorme différence du niveau des collections entre la France et l'Angleterre. Les étagères de "fiction" sont remplies de best-sellers anglo-saxons et de littérature considérée comme de gare en France (romance, science-fiction, horreur, fiction historique bas de gamme). Les rayons de Dewey sont également à mon sens d'un niveau très faible. [...] Les rayons histoire sont divisés entre "Ancient history" et "World wars", et le poids tend vers le deuxième. Une place très importante est accordée aux biographies anecdotiques, ainsi qu'à "l'histoire-bataille" du type le plus sensationnaliste qu'on puisse imaginer. L'aspect le plus désagréable de cette mauvaise qualité du fonds se situe dans les fonds "religion" et "occultisme" où une part incroyable est laissée à la propagande intégriste ("ethnic policy" oblige) de toute obédience, ainsi qu'aux pires excès sectaires ("comment communiquer avec les morts", "j'ai visité des mondes extra-terrestres"). »

Un rapport de la Chambre des Communes du 17 mai 2000 observe que les bibliothèques, je cite, « atteignent tous les groupes sociaux mieux que tout autre service public et qu'elles touchent toutes sortes de personnes qui ne se côtoient que dans l'environnement de la bibliothèque. » Ce rapport ajoute que « combattre l'exclusion sociale constitue la plus importante des priorités... »

C'est, une fois encore, la relation entre les bibliothécaires et les publics qui est en jeu dans ce programme. Je vous laisse juge des moyens...

MANAGEMENT OU FORMATION ?

Notre ami québécois, Réjean Savard, professeur à l'université de Montréal, écrivait il y a quelques mois² : « Si l'on en croit les programmes de formation continue des bibliothécaires où les nouvelles technologies écrasent de tout leur poids les autres sujets de formation (du moins en Amérique du Nord), on peut se demander si cette profession a un intérêt pour autre chose que les applications informatiques à la bibliothéconomie. » La question est posée : le dialogue entre les bibliothécaires et les publics fait-il, d'une manière ou d'une autre, l'objet de formations dans les cursus étrangers ? Que ce soit sous l'angle de la sociologie, de la psychologie ou d'autres disciplines.

Si j'observe le programme de formation des bibliothécaires de l'école supérieure de management des bibliothèques et des médias de Stuttgart, j'incline à penser que le diagnostic de Réjean Savard est réaliste. Voici, à titre d'exemple, les grandes lignes du Mastère de management des bibliothèques et des médias : Management des entreprises culturelles ; Management des structures documentaires ; Management du personnel et communication dans l'entreprise ; Marché local et mondial des médias ; Management des connaissances dans le secteur public ; Bibliothèques numériques ; Administration de l'information.

On retrouve ici deux tendances évoquées plus haut : l'envahissement de notre secteur par des méthodes et des visions issues du monde de l'entreprise et l'ignorance de la question centrale, celle des publics. Qu'en est-il dans les structures de formation françaises ? Je laisse aux spécialistes le soin d'éclairer cet aspect du problème.

Nos deux petits ours bibliothécaires sont allés à Panama, « où tout est bien plus beau », en passant par la Floride, Stuttgart et Londres. Les voici revenus au Jardin des Plantes. Ils sont de retour avec de nombreuses questions sur la législation. Ils ne savent plus s'ils s'adressent à des lecteurs, des usagers ou des clients, à des personnes ou des communautés. Ils ont prudemment éteint leur téléphone portable pour mieux écouter la rumeur printanière du jardin. Ils reviennent avec beaucoup de questions sur la censure et les bons livres, le bon usage d'Internet. Ils ont demandé à leurs collègues de Berlin la date de la prochaine *Love Parade* et noté sur leurs agendas les dates des prochains stages de Médiadix et de l'Enssib. Ils ont hâte de retrouver mardi matin les lecteurs et les livres, mais aussi de lire tout le courrier électronique qui les attend... Peut-être y trouveront-ils du courrier en provenance de Panama... ■

2. « La formation des bibliothécaires en Amérique du Nord : modernité et valeurs professionnelles » in *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 1, 2000.

Les gens



Pascale DELIGNY dirige la médiathèque des Temps modernes à Taverny (95) depuis le départ d'Alain Pansu pour le projet de construction de la BM de Drancy (93).

Isabelle DE COURS a quitté l'Institut national d'histoire de l'art pour le département Littérature et art de la BnF.



Véronique CHATENAY-DOLTO, directrice adjointe de la DLL est nommée directrice régionale des affaires culturelles de Haute-Normandie.

Sophie GONZALES, présidente du groupe ABF Bretagne, a quitté la BU de Rennes pour la BM.



Marie-Thérèse MARTENS, bibliothèque municipale de Saint-André-les-Vergers, en Champagne-Ardenne, part à la retraite à compter du 1^{er} janvier 2003.

Alain MASSUARD a quitté la médiathèque du Centre culturel français de Rome pour celle de Prague.

Jean-Marc MONTEIL est le nouveau directeur de l'Enseignement supérieur au ministère de l'Éducation nationale.

Marie-Noëlle DE LABBEY, hôpital Saint Louis, prend sa retraite. Elle est depuis plusieurs années secrétaire de la Sous-section des bibliothèques en milieu hospitalier de l'ABF.

En bref

■ Le séminaire des groupes régionaux se tiendra du 17 au 19 janvier 2003 à Cherbourg.

■ Les épreuves écrites de la formation ABF se dérouleront le 26 mai 2003.

■ La commission statuts redémarre. Elle s'est réunie à l'ABF le 25 novembre.

■ Le groupe Picardie dispose d'un site web. On y trouve les journées d'étude, les comptes-rendus de réunions, des liens vers les sites des bibliothèques picardes et tout ce qu'il faut savoir sur la formation d'auxiliaire de bibliothèque en Picardie.

www.abf.asso.fr/picardie

■ Le groupe Lorraine prépare un annuaire des bibliothèques, des éditeurs, des revues régionales et des manifestations autour du livre, dans l'espace Sar-Lor-Lux avec les collègues du Luxembourg et de Sarre.

Congrès 2003



© Ville d'Aubagne

« Europe-Information-Libertés » sera le thème du Congrès qui aura lieu du 13 au 16 juin à Aubagne au centre de Congrès Agora.

Loi sur le prêt adopté par le Sénat le 8 octobre

■ Gérard Briand, Jean-François Jacques et Gilles Éboli ont été reçus le 19 septembre par M. Daniel Eckenspieller, président de la Commission culture au Sénat. L'ABF prévoit d'intervenir auprès de l'Assemblée nationale et des députés ainsi qu'auprès du ministre de la Culture.

■ Gérard Briand est intervenu sur la chaîne télévisée du Sénat le mardi 8 octobre, au sujet de la loi sur le prêt en bibliothèque et la rémunération des auteurs, suite à l'adoption de la loi par le Sénat, pratiquement dans les termes proposés par les ministres de la Culture.

■ L'ABF entend accorder une attention particulière aux compensations permettant aux bibliothèques de maintenir ou de développer leurs acquisitions, mais aussi aux modalités des procédures de marché pour que les intérêts de la librairie de proximité soient sauvegardés.

■ L'ABF souhaite également apporter la contribution des professionnels qu'elle représente, en participant aux instances de répartition des droits issus en partie de l'abandon des remises.

Appel du GIF

Seuls deux centres de formation fonctionnent en Ile-de-France : ceux d'Évry et de Paris qui accueillent 44 stagiaires sur 100 dossiers envoyés. Le GIF appelle à l'ouverture d'un centre au Nord de Paris. Contacts : Annick Guinery, présidente du GIF, tél. : 01.48.92.44.62 ou Jacqueline Bénichou de la commission pédagogique, tél. : 01.60.77.63.58.

Voyage en Belgique

Le Gif organise un voyage d'étude en Belgique du 7 au 11 mai, réservé aux adhérents. Au programme : la BU de l'université libre de Bruxelles, le réseau communal, la bibliothèque royale, le centre de la BD, le musée du Carnaval de Bintche et l'exposition Jacques Brel à l'occasion du 25^e anniversaire de sa mort. Prix : environ 160 €. Rens. : Christiane Delacour, tél. : 01 46 64 52 55 ou www.abf.asso.fr/GIF

© D. Pradiat

Inondations dans le Gard : bilan

Le 9 septembre 2002, le canal de la Fontaine à Nîmes débordait, inondant les quatre étages de la bibliothèque-Carré-d'Art : questions à Benoît Lecoq, directeur.

Quel est le bilan des inondations qui ont touché votre établissement ?

4 000 volumes endommagés, dont la majorité du XIX^e siècle, ainsi qu'un millier d'usuels musicaux transportés d'urgence au Centre régional de conservation (CICL) d'Arles ; par ailleurs 600 livres neufs, qui étaient en attente de traitement, ont été détruits.

L'état du plancher technique de la bibliothèque musicale qui doit être totalement remplacé, a pour conséquence la fermeture de ce service jusqu'au mois de janvier. Les personnels y travaillant (une dizaine d'agents) ont dû s'installer provisoirement dans la salle d'expositions, ce qui a totalement désorganisé le programme d'animations.

Le réseau informatique a également été touché et on peut évaluer le coût global de l'opération à au moins 80 000 €. La Ville a immédiatement débloqué une somme de 30 000 € pour couvrir les frais de restauration des livres envoyés au CICL. La DRAC a alloué une subvention exceptionnelle de 4 400 € et nous attendons le reste de la part des assurances, mais quand ?

En effet, pour le fonds ancien, il sera long et difficile d'estimer le coût réel des dégâts. Chaque ouvrage

devra être expertisé selon des normes et une méthode mises en place par Jean Goasguen, ancien Inspecteur général des bibliothèques.

Comment est-ce arrivé et aurait-t-on pu l'éviter ?

Pour l'anecdote, c'est arrivé un lundi, jour où il y a le moins de personnel. J'étais bloqué à Montpellier et le conservateur en poste depuis seulement une semaine s'est retrouvée seule. Elle a commencé, sur mes conseils téléphoniques, un gros travail de bâchage. Le Maire s'est déplacé le lendemain. Une cellule de crise a été mise en place.

L'eau s'est infiltrée par le quai de déchargement, à l'arrière du bâtiment, sous lequel était placée une réserve pour les gaines techniques. On peut parler d'une erreur de conception, bien qu'après les graves inondations de Nîmes en 1988, le bâtiment qui était en cours de construction ait fait l'objet d'un cuvelage spécifique. De ce point de vue, celui-ci a joué son rôle, puisque la réserve des livres rares et précieux a été totalement épargnée.

Les premières mesures à prendre sont le bâchage et la congélation la plus rapide possible. Par ailleurs, il faut déshumidifier progressive-



La totalité des collections de la bibliothèque de Comps est détruite.

ment les magasins inondés afin de retrouver un taux d'hygrométrie satisfaisant (50 à 55 %).

Il faut savoir aussi que, pour mettre en œuvre les travaux de réparations matérielles, il n'y a pas d'exception au code des marchés publics en cas de catastrophe naturelle. La loi impose donc des appels d'offres et la procédure habituelle, ce qui ralentit les délais.

Propos recueillis par
Dominique PRADAT

Médiathèque d'Alès : 1 500 documents détruits

C'est au rez-de-chaussée d'un immeuble résidentiel qu'est installée la médiathèque Alphonse Daudet. L'eau, accumulée sur les terrasses, s'est infiltrée par les plafonds imprégnant murs et moquettes de centaines de litres d'eau. Les espaces jeunesse, petite enfance et littérature, ont été les plus touchés. La médiathèque est restée fermée pendant plus de dix jours. Les programmes d'animation sont annulés jusqu'à la fin de l'année.

G.G.

Le constat de la BDP du Gard

295 communes sur 356 ont été sinistrées en septembre dernier. Les dommages de plusieurs équipements du réseau de la BDP sont évalués à 700 000 €.

La totalité des collections des villes de Comps et Cardet est perdue, soit 12 000 documents. On note de grosses pertes dans d'autres bibliothèques, y compris scolaires, touchées par des infiltrations, des murs imprégnés d'eau jusqu'au plafond. 30 000 livres, documents sonores, cédéroms, prêtés aux particuliers sont irrécupérables.

La BDP a immédiatement affecté 14 142 € aux bibliothèques de Comps et Cardet. Elle collecte les dons d'ouvrages des institutions ou bibliothèques voisines. Des prêts de longue durée seront mis en place dès le premier trimestre 2003, condition subordonnée à la remise en état des locaux. Ces inondations ont obligé plusieurs bibliothèques à réduire leur activité pour héberger les services municipaux sinistrés. Il est à craindre que les restrictions budgétaires de 2003 ne retardent la mise en œuvre du Plan départemental de développement de la lecture publique.

Denise POUGET

Une région, un groupe Relève en Franche-Comté

Neuf mois que Claude Andréoni est président du groupe ABF-Franche-Comté. Une gestation difficile en raison de la dispersion des énergies, dues au contexte politique régional. Le nouveau président s'efforce de redynamiser la vie du groupe et de remonter le centre de formation pour répondre à la demande locale.



En Franche-Comté, une forte demande pour la formation ABF.

J'ai adhéré à l'ABF en 1998, alors que je sortais de ma formation initiale de bibliothécaire. Mes objectifs étaient de trouver au sein d'un groupe régional, un lieu d'échanges et de réflexion sur notre profession. Le groupe Franche-Comté était assez dynamique, il avait en charge un centre de formation pour le diplôme d'auxiliaire de bibliothèque à Belfort, et organisait régulièrement des journées d'étude à Besançon.

Quand les piliers s'en vont

L'année suivante, le réseau des bibliothèques municipales de Besançon s'engageait dans une réorganisation du service qui allait progressivement engendrer des conflits, notamment avec

le directeur et les élus pour revendiquer la création de postes supplémentaires. Ce contexte difficile a poussé certaines personnalités bisontines, à qui l'ABF régionale devait beaucoup, à quitter la collectivité, voire la région.

Le groupe régional a commencé alors à prendre une direction incertaine : une ultime journée d'étude sur les politiques d'acquisition a été organisée en juin 2000, avec la participation de Simon Cane, directeur de la BM de Mâcon, puis l'activité a cessé les mois suivants. Le centre de formation de Belfort est resté isolé puis a cessé à son tour de fonctionner, malgré la volonté de la municipalité belfortaine de le maintenir dans ses locaux.

Nouveau bureau

J'occupais à ce moment-là, la fonction de vice-président du groupe et certains membres me poussaient à en prendre la direction, mais je savais que c'était difficile en raison de l'investissement personnel que cela demandait. C'était aussi le cas de notre présidente (Arielle Pâques) qui devait assumer la fonction de directrice des BM de Besançon par intérim, après le départ de son prédécesseur.

Les mois passaient et devant l'inquiétude du Bureau national de l'ABF (le groupe ne répondait plus), nous avons

décidé, avec quelques adhérents, de programmer une assemblée générale en janvier 2002, à laquelle nous avons invité Gérard Briand.

Il était à l'ordre du jour de procéder à l'élection d'un nouveau Bureau et je me suis alors jeté à l'eau en me présentant à la présidence (après tout, prétendre à des fonctions présidentielles, c'était dans l'air du temps...)

Le nouveau Bureau – sans trésorier dans un premier temps, mais faut-il y voir l'âpreté supposée ou réelle de la vocation ? – a programmé une journée d'étude en avril, sur l'animation et la mise en valeur des collections. La directrice de la BM de Montbéliard nous a aidés, ainsi que sa collègue de la BM d'Hérimoncourt, mais nous n'avons mobilisé qu'une dizaine de personnes sur une centaine d'invitations envoyées. Bien que cette journée fût très intéressante, nous avons de nouveau la preuve de la difficulté à retrouver l'élan que notre groupe avait eu les années précédentes.

Priorité à la formation

Nous nous sommes réunis avant l'été 2002 pour faire le point et avons décidé de mettre notre énergie dans un tout autre projet, plus préoccupant : le centre de formation.

En effet, nos collègues de la BDP du Doubs sont souvent interpellés par des



Plusieurs « piliers » du groupe étaient à la BM de Besançon.

personnes qui souhaitent préparer le diplôme ABF et il y a un réel malaise à avouer que le centre est pour le moment en *stand by*. Pourtant, les compétences existent pour le faire fonctionner.

Nous nous sommes interrogés sur sa position géographique qui n'est pas centrale dans la région. Nous avons débattu de son retour dans le giron bisontin et sur la possibilité de lui donner une véritable « vocation régionale » en sollicitant le Conseil régional. L'objectif est de pouvoir démarrer une année scolaire pour la rentrée 2003-2004 mais pour cela, un véritable « audit » sur notre situation financière est nécessaire, car le projet semble ambitieux (trop ambitieux ?).

Une aventure personnelle et collective

Jusqu'à présent, je n'avais pas eu de réelle expérience dans le monde associatif, ni connaissance de son fonctionnement interne. Cela nécessite, et beaucoup peuvent en témoigner, une grande motivation et je crois que le profil d'un groupe et son dynamisme dépendent beaucoup de la personnalité de son président.

Il est aussi raisonnable de réfléchir au risque que l'on encourt à vouloir enfilier un costume qui peut s'avérer plus grand que l'on ne pense...

J'espère pouvoir compter sur le soutien de mes collègues franc-comtois, et sur celui du Bureau national pour avancer dans cette aventure personnelle et collective.

Claude ANDRÉONI



Portrait d'un « *biblioteca auxiliaris* » franc-comtois

LIBERTÉ, FRATERNITÉ, SAVOIR

Trois mots caractérisent Pierre Bertin, notre plus fidèle adhérent, présent deux fois par semaine au siège de l'ABF où il rend de nombreux services. Liberté, parce que c'est un homme de non-compromis, fraternité, parce que chez les Bertin, on est résistant de père en fils et qu'on a le sens du social, savoir, parce que la curiosité et l'ouverture d'esprit ont motivé toute son existence. Portrait d'un diplômé de l'ABF atypique.

Entré dans la profession à l'âge de 62 ans, lorsqu'il prit sa retraite, ce scientifique de formation fut sollicité par la secrétaire de mairie de Château-des-prés, petit village du Jura de 140 habitants, desservi trois fois par an par un bibliobus. Il s'agissait de l'aider à monter un dépôt de bibliobus.

« J'ai dit oui, à la condition qu'on intéresse les habitants. Nous leur avons demandé 20 F par famille pour acheter des abonnements à des revues. » 51 familles sur 53 participèrent. Ce fut très vite un grand succès auquel se rallièrent les habitants des communes avoisinantes. Alerté, le conservateur de Lons-le-Saunier, Jean-Yves Claudet, préconisa le recrutement d'un auxiliaire de bibliothèque mais madame le maire refusa le détachement de sa secrétaire.

C'est à ce moment-là que commença la deuxième carrière de Pierre Bertin, sur le mode du bénévolat mais paré de pure dévotion. Il suivit la formation d'auxiliaire dispensée par le groupe ABF, qu'il finança lui-même, fut brillamment reçu à l'examen et s'activa au point que les communes avoisinantes vinrent officiellement participer au dépôt. Obligé de revenir habiter à Paris, Pierre Bertin dut passer la main et ce fut la secrétaire de mairie qui hérita du poste. Face à l'évidence de la nécessité, madame le maire accepta de lui financer la formation ABF.

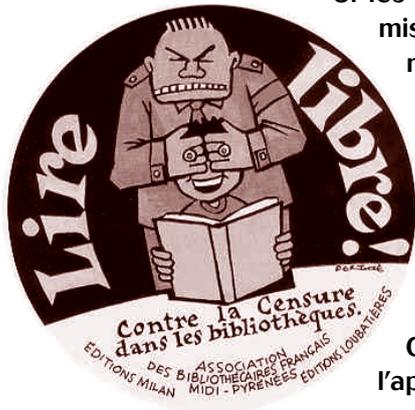
Quand on l'interroge sur cette formation ABF, Pierre Bertin ne tarit pas d'éloges. Seul le catalogage le chagrina. Il a aussi quelques récriminations sur la classification Dewey. « J'ai apprécié le savoir et la modestie des bibliothécaires. J'ai toujours rencontré des érudits qui ne faisaient pas état de leurs connaissances ».

Il faut dire que la vie de Pierre Bertin fut constellée d'érudition. Fils d'un résistant qu'il retrouvait en cachette pendant la guerre, diplômé à 22 ans de l'École Supérieure d'Électricité, et métallurgiste du CNAM, il entre en 1947 à l'Office Nationale d'Études et de Recherche en Aéronautique (l'ONERA) où il fait de la recherche. Après avoir bouclé une étude sur la réalisation d'un alliage magnésium non inflammable, il quitte l'ONERA pour rentrer à l'Association des Ouvriers en Instruments de Précision où il réalise des nouveaux appareils et devient très vite chef du département Appareils de mesure. Pour la société Pekly, qu'il rejoint par la suite, il met au point l'hermétrope (appareil étanche par soudure verre-métal). C'est finalement en 1957, qu'il crée les établissements Pierre Bertin.

Ses interlocuteurs tout au long de la vie ? Des thésards, pour lesquels il construisait des appareils de mesure, Raymond Castaing, recteur à la faculté des sciences de Toulouse, André Guignier, professeur au CNAM, et plus modestement, les permanentes de l'ABF pour lesquelles il réorganise la bibliothèque afin qu'elle ressemble enfin à... une bibliothèque.

Virginie KREMP

Le loup est sorti du bois



Si les dernières élections présidentielles ont mis les Français en émoi, les pratiques des municipalités d'extrême-droite envers les bibliothèques étaient déjà connues de la profession. Après la mobilisation de 1996, l'ABF s'était élevée, en 2001, contre la suppression des postes d'agents qualifiés à la BM de Vitrolles. Président du groupe PACA, Gilles Éboli brosse un tableau de la situation à Orange, Vitrolles et Marignane, chiffres à l'appui.

L'histoire politique récente de la France met en évidence un paradoxe qui n'est qu'apparent. D'une part, une situation de crise surgie lors des élections du printemps dernier, suivie d'une forte mobilisation des démocrates sensibilisant plus de 80 % de la population. D'autre part, entre chaque crise, une baisse de la vigilance permettant à l'extrême-droite de poursuivre son œuvre et de rallier 18 % de l'électorat français.

Les bibliothèques n'échappent pas à cette alternance néfaste : ainsi, au lendemain du 21 avril qui a vu Jean-Marie Le Pen qualifié pour le deuxième tour de l'élection présidentielle, on a pu s'apercevoir que la bibliographie antifasciste n'avait pas été tenue à jour depuis l'été 1999... Faut-il incriminer une insouciance bien française ? Force est de constater qu'avant le 21 avril, seule EBLIDA se mobilisait toujours en écrivant en octobre 2001 « aux membres du Parlement européen, à la commission européenne et au Conseil de l'Europe pour exprimer son inquiétude à propos des menaces pesant sur les valeurs fondamentales défendues par les bibliothèques publiques dans les villes du sud de la France administrées par des partis politiques d'extrême-droite ».

Certes, l'ABF s'élevait encore en juin 2001 contre l'évolution de la bibliothèque municipale de Vitrolles vidée de ses agents qualifiés, mais d'une voix trop faible à l'heure d'autres débats, comme ceux du droit de prêt.

Aujourd'hui, il importe aux bibliothécaires de tirer les leçons des erreurs d'hier pour mettre en place, dès aujourd'hui et pour demain, des structures permanentes de vigilance. Tout d'abord en rappelant les données essentielles du rapport IFLA/FAIFE¹, en analysant avec précision les processus à l'œuvre dans les municipalités en cause, en proposant enfin des solutions pérennes mobilisant des acteurs repérés sur des objectifs identifiés.

Première alerte en 1999

En août 1999, le rapport du programme IFLA/FAIFE faisait paraître un article de Claudine Belayche, alors présidente de l'ABF, sur le problème des acquisitions qui pointait quelques aspects importants de l'organisation administrative française, à savoir : l'absence de loi au

1. IFLA/FAIFE world report, 1999. FAIFE est un programme fondamental de l'IFLA sur la liberté d'expression et d'accès à l'information.

niveau national, le pouvoir des élus locaux déléguant les acquisitions aux bibliothécaires, délégations ne posant généralement pas problème, sauf dans les villes placées sous l'autorité du FN et du MNR.

L'article montrait comment, dans les villes gagnées par le FN en 1995 (Vitrolles, Marignane, Orange et Toulon) ce problème des acquisitions s'était posé à la suite d'une enquête FN menée dans les collections des bibliothèques publiques par Jean-Yves le Gallou, responsable FN, dénonçant les pratiques des bibliothécaires.

De l'aveu même de l'Inspection générale des bibliothèques, la politique lancée par la suite aboutissait à l'impossibilité de travailler de façon professionnelle. Claudine Belayche faisait état de l'action de l'ABF à la suite de l'effervescence de l'été 96 avec force de pétitions (lettres ouvertes, motions, dossiers de presse, posters, stickers, salons du livre antifasciste, guide des acquisitions, etc.)

Le nombre de ces actions, leur vigueur et leur portée pouvaient amener les bibliothécaires à un certain optimisme, d'autant plus que certains signes laissaient croire à un affaiblissement du FN : scission du mouvement à la suite du départ de Bruno Megret, numéro deux de Jean-Marie Le Pen, créant alors son propre parti le Mouvement national républicain (MNR), perte aux élections de février 2001 du fleuron des municipalités brunes, Toulon.

Pourtant, d'autres éléments auraient dû inciter les observateurs les moins avertis à la plus grande prudence sinon au pessimisme. Tout d'abord, la confirmation de l'ancre du FN à Vitrolles, Marignane et Orange où une majorité de citoyens avait choisi une deuxième fois l'extrême-droite en connaissance de cause.

Par ailleurs, même si le sursaut républicain du deuxième tour des présidentielles de 2002 et le recul des voix d'extrême-droite aux élections législatives des 9 et 16 juin relativisent la portée du 21 avril, il reste qu'aujourd'hui « le loup est sorti du bois » arborant fièrement son costume idéologique et entraînant à sa suite la « lepénisation des esprits »,

c'est-à-dire l'acceptation rampante et larvée du caractère non-scandaleux de ses idées. En 2004, de nouvelles élections locales se profilent et Jean-Marie Le Pen se pose déjà en favori pour la présidence de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

Orange, Marignane et Vitrolles

À Orange, Marignane et Vitrolles, l'arrivée au pouvoir municipal d'un parti d'extrême-droite a entraîné la quasi-disparition du personnel qualifié. Certains bibliothécaires en place ont demandé et obtenu leur mutation, les autres n'ont pas vu leur contrat renouvelé. Les données sont les suivantes² :

À Vitrolles, on passe de 7 agents qualifiés en 1995 (1 conservateur, 4 bibliothécaires, 2 assistants) à seulement 2 en 2001 (1 bibliothécaire stagiaire et 1 assistant), le nombre de CES (emplois précaires) passant de 4 à 12.

Le budget pour le personnel est passé de 3 138 256 F en 1995 à 2 798 942 F en 2002, soit moins 11%,

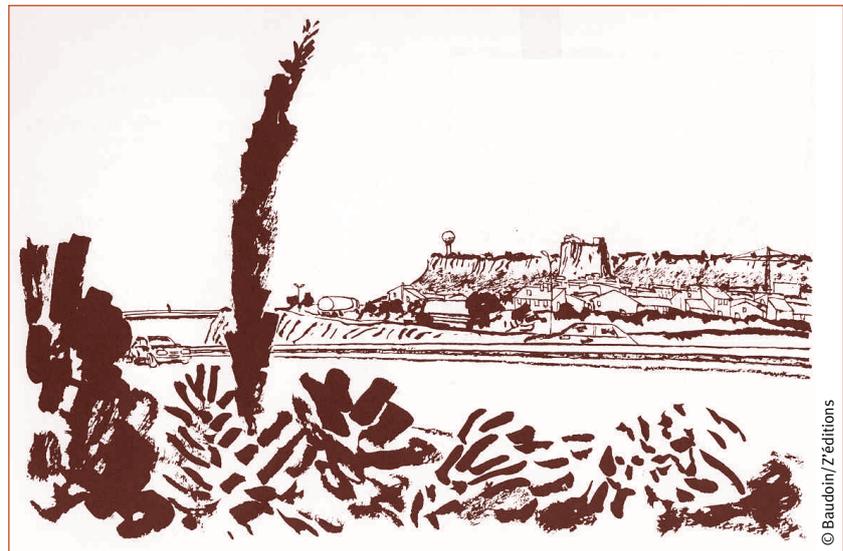
À Orange, 2 qualifiés en 95, 1 seul en 2001, le budget passant par ailleurs de 3 573 177 F à 1 854 528 F, soit un recul de 48 %. De 24 agents, on est passé à 15, la direction étant désormais assurée par une documentaliste.

Marignane offre un paysage assez particulier : ici, le budget et le nombre d'agents sont en hausse (de 1 805 461 à 3 881 028 F, soit une hausse de 115 %, et de 11 à 24 agents), mais le personnel qualifié chute de quatre à un seul agent.

Pour le reste, les autres postes d'activité offrent des résultats divergents : développement du nombre de prêts, du budget d'acquisitions et du nombre d'inscrits à Marignane (de 53 042 à 135 556, soit + 155 % pour les prêts ; de 178 441 à 419 051 F pour les acquisitions, soit + 135 % ; de 1965 inscrits à 4 428, soit + 125 %), stagnation et recul

à Orange (prêts : de 110 725 à 79 888, soit une baisse de 28 % ; acquisitions : de 364 000 à 404 430 F, soit + 11 % ; inscrits : de 3 934 à 2 409, soit - 39%).

Vitrolles en revanche affiche des chiffres très parlants : effondrement des prêts (de 165 068 à 100 773, soit une perte de 39 %), effondrement du budget d'acquisition (de 514 368 à 226 410 F, soit - 66 %), effondrement du nombre des inscrits (de 8 027 à 5 038, soit un recul de 37 %) sont les aspects les plus spectaculaires d'une action d'ensemble. Il convient ici de la détailler pour tenter de mettre à jour les mécanismes à l'œuvre, notamment pour le personnel, les acquisitions et les animations (notons la récente disparition du bibliobus).



© Baudoin/Z'éditions

« Vitrolles, vitriol, une ville vitriollée, violée... », extrait de l'album *La mort du peintre*, par Baudoin.

Pour le personnel, il a été dit plus haut comment on a pu passer d'une situation sinon exemplaire, du moins saine en 1995 (ce qui n'était pas le cas de Marignane ni d'Orange) à une situation catastrophique six ans plus tard.

Personnels, acquisitions : des pratiques douteuses

Les responsables FN et MNR mettent en avant le fait que ce sont les bibliothécaires qui partent de leurs bibliothèques et ne veulent pas y venir, ce qui les conduit à recruter hors qualification...

Le fait n'est pas tout à fait exact, Vitrolles avait recruté en 2000 un bibliothécaire sur la liste d'aptitude. Également passer ? Toujours est-il qu'on observe un mouvement qui va du départ étalé de l'ancienne équipe à son renouvellement quasi complet aujourd'hui, le mouvement de recrutement s'accéléralant à la veille et au lendemain des élections municipales : sur 17 agents aujourd'hui en poste, 3 ont été recrutés en 1999, 4 en 2000, 7 en 2001. Seul un agent qualifié a été recruté, par hasard ? Sur ces 14 arrivées (représentant 82% de renouvellement), la direction a été confiée à un non-professionnel, contractuel.

Pour les acquisitions, notons deux données négatives : leur diminution catas-

trophique, avec un recul supérieur à 80 % entre le départ et la fin du mandat et leur procédure. En effet, la pseudo-enquête de Le Gallou – qui plaçait sur le même plan Karl Marx et d'obscures groutouilleurs fascistes – avait montré l'attention portée par le FN aux acquisitions, lors de l'été 1996, de façon polémique et provocatrice.

À Vitrolles, quelques tâtonnements ont suivi, d'abord avec un comité de sélection présidé par l' élu mais où il fallait encore justifier choix et exclusions. Par la suite, un système mieux huilé a été retenu : à l'équipe les suggestions, à la direction une validation hypothétique,

² Pour cette rapide approche, nous avons pris en compte les chiffres rendus publics par les trois collectivités, au travers du rapport annuel de leur bibliothèque transmis chaque année au ministère de la Culture, Direction du Livre et de la Lecture.

Agir

Les résultats du 18 avril ont agi comme un électrochoc sur la société française. En quelques jours, l'ABF a pris position et informé ses adhérents : communiqué officiel du président Gérard Briand, création de la rubrique « Ressources liberté » sur le site www.abf.asso.fr avec trois séries d'accès : « mobilisation », « bibliographies » et « faits et informations ». Chaque rubrique permet d'accéder à des documents frappants et utiles : la liste des 1 000 bibliothécaires contre Le Pen, une mise à jour des textes de la revue *Livres* « Fascimes d'hier et d'aujourd'hui ; éléments bibliographiques »...

En région PACA, plus spécialement concernée, le groupe local de l'ABF a réactivé le comité de vigilance antifasciste en renouvelant moyens et objectifs : veille documentaire mise à jour et étendue, mise en ligne des informations recueillies sur le site national de l'ABF, journées d'étude consacrées à la pluriculturalité et aux échanges internationaux.

Le congrès de l'ABF tenu à Troyes fin juin, a relayé et enrichi cette action pour soutenir, financièrement et humainement, toutes initiatives visant à souligner les enrichissements mutuels apportés par les dialogues entre les peuples, tout en proposant d'œuvrer à une charte du bibliothécaire. Cette charte définirait les territoires respectifs de l' élu et du professionnel, rappelant la nécessaire autonomie du bibliothécaire dans la constitution et la mise en valeur de la collection, sa vocation naturelle à diriger les bibliothèques publiques, ceci afin que l'accès à l'information de tous les citoyens reste la mission fondamentale des établissements et soit inscrit dans une loi désormais indispensable et urgente.



© Baudouin / Z'éditeurs

Face à l'hôtel de ville de Vitrolles, quel parfum de Provence ?
extrait de l'album *La mort du peintre*, par Baudouin.

« un complément extérieur » apportant des ajouts rectificatifs. Sans qu'un refus soit clairement notifié, les *Fables d'Afrique* en Jeunesse, *Si c'est un homme* de Primo Lévi ne sont pas (encore...) acquis, contrairement à la *Pensée française* de Charles Saint-Prost ou *Histoire et tradition des Européens* de Dominique Vaucer. Les risques de mise en cause sont alors évités, et après une nouvelle équipe, une nouvelle collection peut se mettre en place.

Reste une nouvelle animation, une nouvelle mise en valeur de ces collections. Il faut noter ici une autre constante des « 3 villes », qui après la déqualification, est celle de l'animation. En effet, sur les trois sites, ce poste est le seul qui ait fait de façon unanime l'objet de budgets en hausse, preuve de l'intérêt porté à cette activité des établissements.

Il suffit d'énumérer simplement la liste des animations proposées par la bibliothèque de Vitrolles pour 2002 (je cite ici la liste complète) : Victor Hugo, les Templiers, les abbayes cisterciennes de la région, l'Atlantide, la sophrologie, les mégalithes, le nombre d'or, le symbolisme du Graal, l'hypothèse Gaïa, Astrologie et karma, Mishima ou la vie du sabre, la « mal bouffe ».

Quelques voix, égarées par la lepénisation des esprits ou une surenchère dialectique pleine de naïveté, se sont élevées pour défendre cette sélection. Il me semble au contraire que cette liste est bien au cœur du problème si on considère que dans les bibliothèques, les animations sont une fenêtre ouverte sur leur fonctionnement et l'illustration des objectifs et des politiques documentaires.

La menace pesant sur la mission même des bibliothèques publiques ne peut être plus clairement illustrée que par cette succession de propositions univoques, ésotériques et obscurantistes. Nous voici, en ce début du XXI^e siècle, bien loin des Lumières.

Emblématique et systématique, le cas de Vitrolles a été ici plus exposé que ceux de Marignane et Orange. Certaines données ont été rassemblées concernant ces deux villes mais l'enquête ici, comme à Vitrolles et finalement comme dans toute bibliothèque où les pouvoirs politiques mettent en cause les missions fondamentales des bibliothèques publiques, doit être poursuivie, approfondie et précisée par d'autres points de vue.

Il est aujourd'hui essentiel que le stade de la riposte réactive, caractéristique des lendemains d'élection, soit dépassé.

Les actions des bibliothécaires, défensives, ponctuelles et négatives, doivent se transformer en projets offensifs, positifs, et ancrés dans la durée. Elles doivent être bâties sur des éléments recueillis objectivement et techniquement analysés et concerne tout site sensible, et non plus seulement les villes du sud-est de la France gouvernées par l'extrême-droite.

Gilles ÉBOLI

Prochain congrès ABF

« Europe – information – libertés »

Destination Aubagne Centre de congrès Agora

13-16 juin 2003

- Ateliers,
- conférences,
- assemblées générales,
- et plus de 80 exposants au salon professionnel.

ATELIERS-CONFÉRENCES
ABF – Tél. : 01 55 33 10 30
abf@abf.asso.fr www.abf.asso.fr

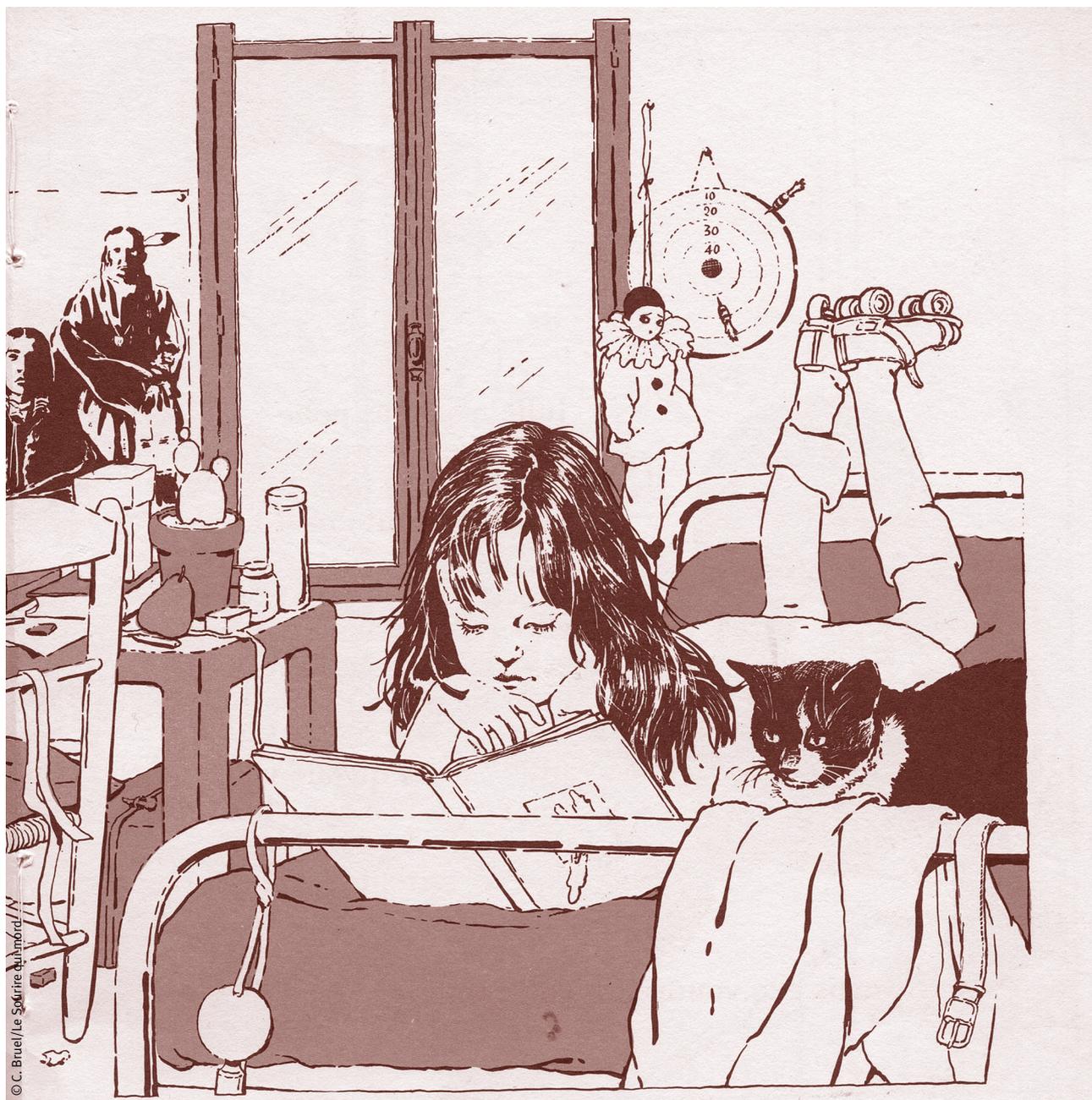
SALON PROFESSIONNEL
ABIS – Tél. : 01 40 22 63 11
abis@abf.asso.fr



Journée d'étude

Le point sur les bibliothèques jeunesse

Qu'en est-il des pratiques, représentations et discours sur la lecture dans les bibliothèques pour la jeunesse ? Sociologues et bibliothécaires tentaient de répondre en juin dernier lors, d'une journée d'étude organisée par la Ville de Paris, la Bibliothèque Publique d'Information, le groupe ABF-Île de France et la Joie par les livres.



Les études sur les usagers des bibliothèques pour la jeunesse sont rares. C'est sur cette amère constatation que Christophe Evans, du Service études et recherches de la BPI a inauguré la séance. Se référant aux travaux de Philippe Ariès, il l'a imputée au caractère encore récent de l'intérêt porté à cette classe d'âge. Il a aussi souligné les différences culturelles dans les approches de l'enfant : ainsi les travaux de Raymonde Cayrol en anthropologie culturelle montrent des différences marquées entre la culture américaine, pour qui l'enfant passe avant la société, et la culture française, qui connaîtrait cependant une évolution positive dans ce domaine, puisque le ministère de la Culture va lancer une étude quantitative sur les pratiques culturelles des moins de 15 ans.

On décroche à l'âge de 15-16 ans

Christine Détrez, de l'École nationale supérieure à Lyon, et co-auteur avec Christian Baudelot et Marie Cartier de *Et pourtant, ils lisent*¹, a présenté les résultats de plusieurs enquêtes qui aboutissent à un même constat : on décroche à l'âge de 15-16 ans. L'enquête de l'Observatoire France-Loisirs de la lecture a porté sur un groupe de 1 200 adolescents sélectionnés d'après un panel établi en 1989 par l'Éducation nationale. Cette cohorte a été suivie pendant quatre ans par des questionnaires, des entretiens et des observations de classes pour étudier les trajectoires des lecteurs (ou non-lecteurs) dans leur diversité. Au delà des enseignements tirés des réponses, pour lesquels il serait utile de se reporter aux résultats publiés de l'enquête, l'expérience a permis de s'interroger sur la relativité des univers de références et de valeurs des interrogeants et des interrogés : les enfants et les adolescents ne maîtrisent pas forcément les codes sur

lesquels sont basées les questions, et la lecture n'implique pas forcément une distinction culturelle, comme le souligne Olivier Donnat dans *Les Français face à la culture : de l'exclusion à l'éclectisme*².

Aller en bibliothèque avec maman ?

Martine Burgos a manié avec subtilité l'art de la provocation en s'attaquant à l'un des sujets récurrents dans les interrogations des bibliothécaires pour enfants : la place des parents, et tout particulièrement des mères, dans les espaces dédiés aux petits. Si les années 70 les en avaient vues exclues, les années 80 ont connu un effort conséquent pour les y réintroduire. Martine Burgos a livré quelques impressions glanées lors d'une enquête menée avec Christophe Evans sur la fréquentation des sections jeunesse dans deux médiathèques du SAN de Saint-Quentin-en-Yvelines³ : la médiathèque du Canal, monumentale, centrale, proche d'autres équipements et la médiathèque des 7 mares, équipement de proximité dans un quartier plutôt populaire. On va dans la première avec sa maman et dans la seconde avec ses copains. L'ambiance (on aurait pu s'en douter, mais la vérification des idées reçues par les sociologues est toujours féconde), s'en ressent.

Martine Burgos a souligné comme Christine Destrez, que les questions posées à ce public doivent être retravaillées quand elles sont mises à l'épreuve. En effet, les entretiens avec les enfants très jeunes montrent des difficultés particulières à se situer dans le temps, avec réponses biaisées par le désir de faire plaisir ou de provoquer... Les enfants interrogés apprennent sur le tas à se repérer dans un espace et dans des modes de classement dont ils ne possèdent pas les clés. Ils le font tout seuls, avec leurs copains ou sous la sou-

riante férule de leurs redoutables mamans. Les bibliothécaires, les « dames », sont évacuées en douceur de leur rôle revendiqué de médiatrices, ou tout au moins ne sont pas du tout perçues comme telles. La bibliothèque devient alors un lieu de socialisation (respect des règles de savoir-vivre, repérage dans les espaces, stratégies d'appropriation de ce qu'on désire), plus qu'un lieu de partage des goûts de lecture.



© DR

Caroline Rives, l'auteur de cet article, à l'école du Père Castor (1955).

Une étude sur les comportements

Fabienne Soldini et Patrick Pérez ont rendu compte d'un travail en cours⁴ dans cinq bibliothèques de la Ville de Marseille, mettant l'accent sur deux d'entre elles : l'une située en centre-ville, l'autre dans les quartiers Nord.

L'étude porte sur le rapport à la règle des jeunes utilisateurs et des personnels qui animent et surveillent les lieux. Pour les premiers, on peut distinguer deux grandes catégories : un usage calme et solitaire par des usagers en quête d'un espace de travail (ce sont plutôt les lycéens) et une sociabilité plus ou moins bruyante ou « délinquante » (ce sont plutôt les collégiens). Dès lors,

1. Baudelot Christian, Cartier Marie, Detrez Christine, *Et pourtant, ils lisent*, Paris, éditions du Seuil, 1999, L'épreuve des faits.

2. Donnat Olivier, *Les Français face à la culture : de l'exclusion à l'éclectisme*, Paris, éditions de la Découverte, 1994, Textes à l'appui, série Sociologie.

3. Voir article de Christian Evans dans le n° 204 de *La Revue des Livres pour enfants*, p.65.

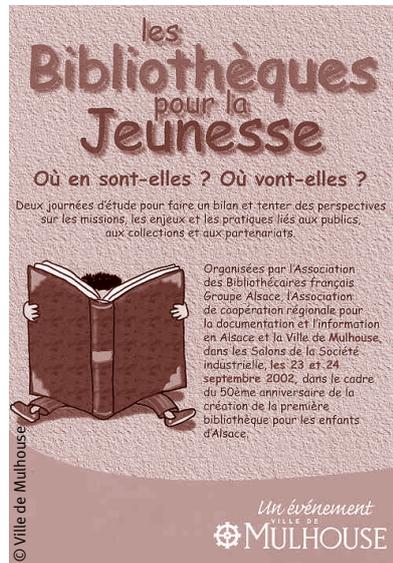
4. On trouvera un compte rendu plus détaillé de ce travail dans l'article suivant : Soldini Fabienne, Pérez Patrick, Vitale Philippe, *Usages conflictuels en bibliothèque*, *Bulletin des bibliothèques de France*, t. 47, n° 1, 2002.

Horizon dégagé pour les bibliothèques jeunesse

La première bibliothèque jeunesse de Mulhouse vient d'avoir 50 ans.

L'ABF-Alsace a saisi cette occasion pour organiser un colloque sur l'évolution du secteur jeunesse, avec l'Association de coopération régionale (CORDIAL) et la ville de Mulhouse.

Les 23 et 24 septembre, la salle de conférence était pleine et baignait dans une ambiance chaleureuse.



Les bibliothèques jeunesse étaient au nombre de 2 886, en 2000, selon François Rouyer-Gayette (Direction du Livre et de la Lecture). Il est encore difficile d'avoir une vision précise de leurs activités. On constate une diminution des inscriptions des enfants - surtout dans les villes - une grande stabilité des acquisitions et de la rotation des fonds. La DLL envisage une restructuration des statistiques et un travail plus ciblé d'ici deux ans, ce qui permettra d'alimenter une base plus fournie d'indices d'évaluation.

Quelques pistes de réflexions ont été mises en avant : acquérir une politique d'acquisition pour définir une identité professionnelle, mettre en œuvre un travail sur le devenir professionnel, être attentif au passage section jeunesse/section adulte, ne pas s'enfermer sur une classe d'âge, connaître ses lecteurs, ses publics, formaliser les partenariats (notamment avec l'Éducation nationale) et participer à des projets plus globaux dans les médiathèques – idée leitmotiv tout au long de ces deux jours.

Le partenariat progresse

Les différentes instances semblent avoir envie de travailler ensemble. L'intervention de Christine Houyel sur la culture littéraire à l'école confirme que des formations communes enseignants/bibliothécaires sont nécessaires pour établir un véritable dialogue. Les actions doivent être partagées afin de créer une passerelle entre l'école et la bibliothèque. On peut y associer les parents et tous ceux qui entourent les enfants. Il faut aider les jeunes à devenir des lecteurs autonomes, citoyens, motivés pour lire et découvrir des cultures différentes.

Les animations lectures évoquées par Christian Poslaniec démontrent que le partenariat progresse et qu'il est efficace.

Colloque réussi et enrichissant donc, apportant un regard neuf et de nouvelles envies. Les rencontres entre professionnels se multiplient, les partenariats réussissent... Nous sommes sur la bonne voie !

Les actes paraîtront prochainement.

Carole VERBREGHE

l'application de la règle se heurte à la subjectivité de son interprétation par ceux qui la subissent et ceux qui sont chargés de la faire respecter. Ainsi la notion de silence est-elle diversement ressentie. Et le jeune garçon à qui l'on interdit de dire « putain » sous prétexte qu'il est dans une bibliothèque, peut rétorquer qu'il a bien le droit de le dire, puisqu'il est à Marseille...

L'intérêt majeur de cette étude est de montrer que le conflit en bibliothèque est induit parfois par des comportements personnels, mais aussi par l'organisation même du travail : ainsi dans la bibliothèque du centre-ville, les gardiens, qui font régner l'ordre dans un lieu intermédiaire entre la rue et l'institution, n'ont pas choisi d'exercer ces fonctions et ne sont pas associés au travail de l'intérieur, ce qui les amène à vivre une situation impossible où le maintien de l'ordre ne peut se faire que selon des normes imprécises et implicites.

Le travail de Fabienne Soldini et de Patrick Pérez suggère de nouvelles pistes de travail : aux stages souvent proposés sur la gestion des conflits qui privilégient une approche psycho-sociologique et individualiste devrait s'ajouter une pratique plus institutionnelle de réflexion sur la façon dont l'organisation du travail peut être génératrice de difficultés.

Priorité au contenu des livres

Jean-Claude Utard, du Service scientifique des bibliothèques de la Ville de Paris, a présenté les résultats d'une recherche sur la façon dont les bibliothécaires pour la jeunesse perçoivent leur métier. Comme Christophe Evans, il a déploré la faible place de ce discours dans la presse professionnelle. Dans les revues spécialisées, la priorité est mise sur les contenus des livres pour les enfants et l'édition pour la jeunesse. Mes souvenirs de participation à *La Revue des livres pour enfants* me porteraient à croire qu'il ne s'agit pas d'une absence d'intérêt de la part des revues, mais d'une réticence à prendre la plume par les professionnels concernés, qui serait peut-être à mettre sur le compte

d'une excessive modestie. Faute de textes, Jean-Claude Utard a recouru à l'interview et a pris son bâton de pèlerin pour interroger des collègues sur la vision qu'ils ont de leur métier autour de trois pôles : les publics, les collections, le management. Ses interlocuteurs ont dressé un tableau sans complaisance de leurs interrogations.

Les publics sont clairement segmentés : la petite enfance est le public le plus gratifiant, mais le plaisir qu'on éprouve en travaillant pour elle peut être un piège. On est là dans un rapport intemporel, où les enjeux d'apprentissage et les enjeux sociaux sont absents.

Les 7-12 ans représentent un public naturel, en direction duquel le travail est quotidien et pour qui les méthodes sont acquises. C'est la classe d'âge pour laquelle le rapport des bibliothèques avec le monde scolaire est le moins difficile. Se pose cependant la question des absents et des fugitifs (pourquoi ne viennent-ils pas, pourquoi ne viennent-ils plus ?).

Les adolescents sont des empêcheurs de danser en rond : on veut les faire venir quand ils ne sont pas là, et quand ils viennent, on souhaite de façon plus ou moins honteuse s'en débarrasser. Ils posent de façon radicale et peut-être gênante la question du rapport avec la bibliothèque des adultes. L'usage collectif qu'ils font de la bibliothèque est toléré bon gré mal gré, mais du bout des lèvres. Le travail avec les collègues est compliqué par de multiples facteurs, l'émiettement des interlocuteurs, la prégnance des programmes....

Une spécialité peu valorisée

La compétence majeure de ces bibliothécaires, qui est leur connaissance approfondie de la littérature enfantine, est parfois battue en brèche par des enseignants qui commencent à se l'approprier. Une meilleure répartition des approches et des rôles devrait contribuer à éclaircir la situation réciproque de partenaires qui ne devraient pas se vivre comme des rivaux. La difficulté de définir des critères précis d'acquisitions

contribue à renforcer le malaise. Les médias contemporains, cédéroms et Internet sont sous-utilisés. La réflexion sur le patrimoine représenté par le livre pour enfants est confinée dans des cercles compétents mais étroits.

De façon générale, on observe une rupture entre deux générations de bibliothécaires jeunesse, clairement due aux modifications des règles de recrutement et de formation. Sans vouloir pleurer éternellement la disparition du mytique CAFB jeunesse, on ne peut nier qu'il fondait une culture professionnelle, certes critiquable, mais commune. On peut s'interroger sur l'efficacité de formations en kit et de statuts précaires pour en asseoir une nouvelle, qu'il faut néanmoins appeler de nos vœux.

De façon générale, la place institutionnelle des sections jeunesse est peu valorisée, parfois par la faute des professionnels eux-mêmes. Il appartient aux bibliothécaires de ne pas s'enfermer dans une classe d'âge, de continuer à avancer dans la voie des partenariats, de définir de façon claire et articulée avec le reste de l'institution leurs politiques d'acquisitions, voire de prendre des responsabilités dans la gestion des établissements.

Un débat passionné et engagé

Une table ronde animée par Véronique Soulé a ensuite réuni Dominique Tabah, directrice de la Bibliothèque de Bobigny, Christine Péclard, directrice de la bibliothèque Glacière à la Ville de Paris, Annick Guinery, directrice des bibliothèques de Choisy-le-Roi et Florence Schreiber, directrice de la bibliothèque de Montreuil qui ont travaillé ou se sont vigoureusement impliquées dans des sections jeunesse. Le débat qui s'en est suivi s'adressait surtout à la partie la plus jeune de l'auditoire, ces nouvelles bibliothécaires appelées à prendre la relève. Certains affirmant à tour de rôle l'importance des partenariats et la nécessité de fixer des politiques documentaires, d'autres s'interrogeant sur les modalités de l'évaluation d'actions dont les effets sont ressentis à très long terme, d'autres encore affirmant la place des adolescents comme pivots de la vie de la bibliothèque et moteurs des animations, tous enfin, s'interrogeant sur la place des adultes et les rapports avec l'école.

Les problèmes des statuts et de la formation évoqués par Jean-Claude Utard ont également été vigoureusement débattus.

Le compte-rendu de cette journée a également été publié dans *La Revue des livres pour enfants*, n°206.

Caroline RIVES



Oxor ou le voyage de Marc Roger

Attention, cet homme est un rêveur mais il garde les pieds sur terre, qu'il parcourt... un livre à la main. Après un premier périple pédestre en 1996 à travers la France, « à pied et à voix haute », où chaque étape était ponctuée d'une lecture en public, Marc Roger récidivera dans un an, autour du bassin méditerranéen, pour un voyage baptisé « sur les chemins d'Oxor ». Oxor ou la rencontre de l'occident et de l'orient, traversés par la littérature du monde entier et la voix de Marc Roger.



Un voyage qui se situera dans une thématique francophone.

C'est au cours de cette interview qu'est née l'idée d'une chronique sur Oxor dans BIBLIOTHÈQUE(s). Dès le numéro de février 2003, les lecteurs trouveront un écho des réunions bibliographiques qui se tiendront au café littéraire La Maroquinerie, jusqu'au jour du départ, le 19 octobre 2003. D'Ajaccio, d'Athènes, de Damas ou d'ailleurs, Marc Roger nous enverra ses impressions de lecteur-voyageur.

Après cette formidable expérience du parcours de la France à pied et à voix haute que vous relatez dans votre livre, comment est venue l'idée de l'étendre au sud de l'Europe ?

C'est au Liban que le déclic s'est produit, lors du salon « Lire en français et en musique » de Beyrouth où j'étais intervenu comme lecteur public. J'avais reçu un accueil formidable ! Les Libanais sont francophiles. En

outre, ils ont une grande tradition orale. Comme j'aime beaucoup la marche, j'ai fait le lien, car marche et oralité sont de très forts vecteurs dans le bassin méditerranéen.

Quel sera votre parcours ?

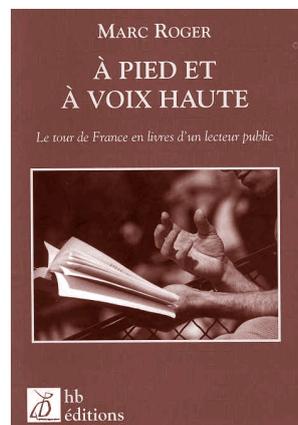
Le 19 octobre 2003, nous partirons d'Arles où le Collège international des traducteurs aura accueilli la veille notre Bal à lire. En 7 étapes – où chacune sera ponctuée d'une lecture - nous rejoindrons Marseille et prendrons le bateau pour Ajaccio. Le but de notre voyage est de couvrir le plus de distances à pied mais nous serons parfois obligés d'opter pour la voie maritime. Nous traverserons ensuite l'Italie, La Croatie, La Bosnie, la Yougoslavie, nous passerons en Grèce du Sud, nous nous dirigerons vers Istanbul, Izmir, Rhodes, Chypre. Nous rejoindrons

Le Liban par bateau pour atteindre Damas, la Jordanie, l'Israël, la Palestine, l'Égypte. Nous traverserons le désert entre l'Égypte et la Libye en 4 x 4, nous redescendrons par le Maghreb, l'Espagne et nous terminerons ce voyage en Languedoc-Roussillon. À chaque étape, nous présenterons un choix de textes variés aux auditeurs.

Comment s'organise la sélection bibliographique ?

La recherche se fait au fil des rencontres, au fil des hasards. On cristallise des auteurs sur les lieux. J'ai appris par exemple que Jean Genet était enterré à Larache sur la côte atlantique du Maroc. Je vais donc me replonger dans certaines de ses œuvres et éventuellement prévoir une étape à Larache pour en lire des extraits.

Nous sommes quatre lecteurs à préparer ce voyage. Nous avons commencé à nous réunir afin de confronter nos recherches sur la littérature des pays visités. Les textes que nous choisissons sont lus et soumis au vote du groupe. Originalité et universalité sont les critères de choix. Les extraits retenus sont ensuite chronométrés. Dès le mois de janvier prochain, les habitués de La Maroquinerie, un café littéraire dans le XX^e arr. à Paris, pourront les découvrir, occasion pour eux de rêver



à la préparation de notre voyage et pour nous, de recueillir leurs impressions.

Les lectures lues durant l'expédition seront les mêmes que celles lues par les deux lecteurs restés en France, afin d'organiser une sorte d'opération en duplex. C'est pourquoi nous travaillons actuellement à développer des partenariats avec les bibliothèques, librairies, centres culturels étrangers. Pour vous donner un exemple, la librairie « Le Merle Moqueur » à Paris (voir interview *BIBLIOTHÈQUE(S)* n°1, p. 84) installera un ordinateur où chacun pourra se connecter avec notre site Internet. Tout au long de l'année, « Le Merle Moqueur » aménagera sa vitrine en fonction des pays traversés.

Nous avons aussi d'autres partenaires : une maison de retraite, dont le directeur envisage des animations avec conférences et dégustations culinaires autour des pays visités. Radio France Internationale suivra l'opération. Une fois par mois, nous serons en connexion avec les enfants de l'association l'Enfant@l'hôpital, le centre scolaire de la maison d'arrêt des Hauts-de-Seine, le lycée technologique de Saint-Ouen-l'Aumône.



Mon fils cadet, qui sera du voyage, prendra des photos que nous téléchargerons sur notre site et qu'il commentera avec son regard d'enfant. Cela alimentera le travail mené avec plusieurs écoles qui ont construit leur projet pédagogique autour de ce voyage.

Quels sont les critères d'oralité d'un texte et comment le travaillez-vous ?

Je lis, équipé d'un bristol et d'un crayon, afin de repérer les passages forts, la trame dramatique du roman, qui se prêtent à l'oralité. Je travaille ensuite au chronomètre, parce qu'il ne faut jamais dépasser un quart d'heure de lecture. Il m'arrive par exemple de sélectionner le premier chapitre puis d'enchaîner sur d'autres paragraphes, parfois, je lis la quatrième de couverture et je reviens ensuite au texte. Lorsque j'assemble différents éléments du livre je fais toujours entendre au public la distinction entre ce qui relève de l'écriture de l'auteur et mes commentaires de lecteur.

Comment procéderez-vous lors des lectures dans chaque pays ?

Comme je le fais toujours, je disposerai autour de moi un éventail de livres dans lequel les lecteurs choisiront ceux qu'ils auront envie d'entendre. Ils pourront choisir un texte de n'importe quel pays. C'est pourquoi le critère d'universalité de notre sélection est important. Imaginons que nous sommes à Athènes, je demande aux auditeurs s'ils ont envie d'entendre un auteur algérien...

... Que vous lirez dans une version française ?

Tout à fait. Nous sommes invités par les centres culturels français et par les Alliances françaises. Notre voyage se situe dans une thématique francophone. La francophonie se frottera à d'autres structures, comme elle le fait d'ailleurs au quotidien. Je souhaite que le français côtoie la musique des langues d'accueil. On voit très bien que la littérature francophone se nourrit des cultures des pays d'accueil.

Alors pourquoi un partenariat avec le collège international des traducteurs d'Arles ?

La rencontre avec Arles s'est faite autour de l'idée du concours de nouvelles. Ce concours s'adresse aux jeunes francophones de 15 à 25 ans qui pourront écrire une nouvelle sur un thème imposé : le livre et la lecture comme source de dialogue. La meilleure nouvelle sera élue par les enfants de l'association l'Enfant@l'hôpital. Elle sera ensuite traduite dans les 18 langues des pays visités où elle sera lue et remise à chaque participant qui en recevra un exemplaire. Ce sera donc notre texte ambassadeur. Nous avons besoin du soutien de traducteurs, ce qui explique la participation du collège international d'Arles à notre projet. Il ne nous reste plus qu'à trouver un éditeur.

Tous vos auditeurs ne comprendront pas le français. Prévoyez-vous une traduction simultanée ?

Mes expériences de lecture en Afrique m'ont appris qu'il se trouve toujours un auditeur dans le public pour s'improviser interprète. C'est un fabuleux moment de complicité d'autant qu'il n'est pas préparé d'avance.

Qu'espérez-vous de ce projet, hormis de vivre une fabuleuse expérience pendant un an ?

J'attends des livres en transhumance une plus-value dans la rencontre des esprits. Ce projet vise à favoriser le dialogue. Je suis persuadé que nos provoquerons des étincelles qui allumeront les regards plus que la poudre des canons.

Quand on lit la presse vous concernant, on a l'impression que la profession est apparue avec vous.

Il y a de plus en plus de lecteurs publics en France. C'est l'ex-

Le Bal à lire est une spécialité mise au point par l'association la Voie des livres, présidée par Marc Roger, où Marc et ses acolytes, Frédérique Bruyas, Oliver Comte, Hélène Lanscotte, renouent avec la tradition du bal populaire en l'entrecoupant de lectures thématiques, pour le plus grand bonheur des auditeurs-danseurs.

Six rendez-vous sont prévus pour préparer le voyage d'Oxor, un jeudi par mois, à 21 h, au café La Maroquinerie, 23, rue Boyer – 75020 Paris, tél. 01 40 33 30 60

- 16 janvier : Italie et Espagne
- 6 février : Croatie, Bosnie-Herzégovine, Yougoslavie et Albanie
- 27 mars : Grèce et Turquie
- 24 avril : pays arabes du pourtour méditerranéen
- 15 mai : thématique « Vive la marieuse ! »
- 19 juin : prix de la nouvelle « Sur les chemins d'Oxor »

plosion du genre qui m'a incité à m'associer avec des collègues, notamment avec Frédérique Bruyas et Hélène Lanscotte, dont le travail sur la voix est différent du mien. Mon objectif est que cette action soit connue du plus grand nombre, pour amener le plus de personnes possible à la lecture. Si elle est uniquement connue des publics de bibliothèques où des acheteurs de livres, elle est restreinte.

J'ai inventé le bibliocycle pour faire entrer les publics éloignés de la lecture dans la bibliothèque. Je m'installe avec mes livres dans un lieu de la ville, sur une place publique par exemple, généralement un petit groupe se forme autour de moi. Lorsqu'une personne, captive par la lecture, me demande où elle peut trouver le livre, je lui

montre la bibliothèque ou le bibliobus le cas échéant.

Pour toute une catégorie de la population, les bibliothèques sont encore des temples de la lecture et de la culture. Certaines personnes pensent qu'elles sont payantes. Elles n'osent pas en

franchir le seuil. Le travail remarquable que font les bibliothécaires n'atteint pas ce public-là parce qu'il faut déjà être dans la bibliothèque pour l'apprécier. Moi je suis dans la rue et je dis aux gens de rentrer dedans, que c'est un lieu pour eux.

Vous contribuez à alimenter le 18% de Français qui fréquentent les bibliothèques publiques !

Il faut quand même souligner le travail énorme fait par les écoles pour amener les enfants à la lecture et à la bibliothèque. Aujourd'hui, c'est finalement le contexte familial qui reste encore à sensibiliser. Il y a encore tant à faire auprès des parents, y compris les plus cultivés. Quand je leur dis qu'ils peuvent faire la lecture à leur nouveau-né, dès le retour de la maternité, certains me regardent avec de grands yeux écarquillés.

Quant aux parents les plus démunis, il faut les convaincre que les livres peuvent être présents dans la maison, sans souci budgétaire, grâce aux bibliothèques, aux éditions bon marché. Certains rayons librairies des centres commerciaux commencent à proposer des textes variés. C'est un plus indéniable. On peut aussi offrir aux bébés d'autres livres que ceux en plastique ou en tissu. On peut leur lire des histoires plus élaborées qui ensuite viendront enrichir leur vocabulaire. On peut même leur lire des livres sans image. Un roman pour la jeunesse possède une syntaxe qui nourrit le petit enfant.

Que voudriez-vous dire aux apprentis-lecteurs qui souhaitent exercer ce métier et pour qui le projet d'Oxor doit être le rêve absolu ?

Nous n'exerçons pas toujours notre métier au chaud dans un auditorium, mais aussi dans la rue, dans un lycée professionnel



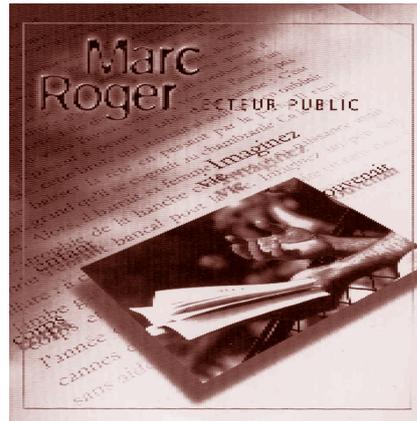
© Ph. Lemonnier

Devenir lecteur public ne s'improvise pas. S'il est facile de lire à voix haute pendant 10 minutes, au bout d'un quart d'heure, la langue fourche, les repères visuels vacillent. « Il faut avoir les yeux plus loin que la bouche », précise Marc Roger. Pour cela, il a mis au point des exercices sur le champ visuel. Il faut aussi apprendre à nourrir les silences, positionner son corps, trouver la respiration du texte, autant de techniques qu'il enseigne à des apprentis-lecteurs ou des bibliothécaires, bénévoles ou salariés en BDP ou bibliothèques-jeunesse.

Pour les animations, ses tarifs diffèrent selon la précision du projet défini par le bibliothécaire. Si la demande est floue, il aide à établir un travail de sélection bibliographique en fonction du fonds, recherche qu'il effectue aussi de son côté. Marc Roger travaille aussi avec des associations de lutte contre l'illettrisme. Il est de plus en plus sollicité par l'Éducation nationale.

où 80 adolescents nous reçoivent de manière hostile. Ils s'installent tête baissée, les mains entre les jambes. Notre travail de lecteur est de les faire relever le buste, d'allonger les jambes et de croiser les mains sur le ventre. Pour arriver à cela, il faut une technique imparable et déployer une énergie considérable. Quand ils viennent me trouver à la fin de la séance et me disent « Monsieur, j'ai tout vu, c'est comme au cinéma », et qu'ils s'en vont trouver la documentaliste lui demander le livre que je viens de lire, c'est mon salaire de gagné, en monnaie sonnante et trébuchante.

Propos recueillis par Virginie KREMP



Un CD de lectures d'auteurs peu connus : Antje Biller, Henri Gougaud,...



Hélène Lanscotte et Frédérique Bruyas, des lectrices-virtueuses, partenaires de Marc Roger.

Yvonne Oddon (1902-1982) La bibliothécaire du Far West

Le nom d'Yvonne Oddon n'évoque plus grand chose aujourd'hui. Elle fut pourtant l'auteur du fameux « Bach et Oddon », manuel de bibliothéconomie qui instruisit des milliers de bibliothécaires et fut réédité à plusieurs reprises de 1931 à 1964. Fondatrice de la bibliothèque du Musée de l'Homme, militante d'avant-garde pour la lecture publique et membre très actif du célèbre réseau de résistance du Musée de l'Homme, cet être d'exception méritait un hommage que lui a rendu la médiathèque départementale Dfois-Vercors, à Die, sa région d'origine, le 11 juillet dernier¹.



Yvonne Oddon sur la terrasse de la BMH.

« Elle accumulait les provocations : elle était l'une des premières femmes dans une profession pratiquement réservée aux hommes jusqu'aux années vingt ; elle ne se contentait pas de rester dans l'ombre mais participait dès 1931 à un congrès international de lecture publique organisé à Alger par l'ABF puis imposait au Musée de l'Homme des pratiques "incroyables" telles que le classement par sujet (et quel classement, celui de la Library of Congress), le prêt à l'extérieur et toute une attitude envers la lecture qui ne pouvait que choquer des chartistes fiers du titre de conservateurs. »²

Élève de l'École américaine des bibliothécaires à Paris, Y. Oddon obtint une bourse d'étude de deux ans aux États-Unis. À son retour, en 1929, elle fut recrutée par le Musée d'ethnographie du Trocadéro pour mettre sur pied la bibliothèque de cet établissement, qui allait devenir en 1937 le Musée de l'Homme. En même temps, elle fut présidente de l'Association des anciens élèves de l'École des bibliothécaires et militante active de l'Association pour le développement de la lecture publique. Elle fut souvent à l'époque qualifiée de « bibliothécaire du Far West ».

Condamnée à mort par les Allemands

Vint la guerre. Dès le début de l'occupation allemande, Yvonne Oddon fit partie de ces Français, très peu nombreux au départ, qui voulurent agir et entra ainsi en contact avec une chaîne d'évasion pour les prisonniers. Dans son ouvrage consacré à l'ethnologue et grande résistante Germaine Tillion, Jean Lacouture évoque à plusieurs reprises la personnalité et l'action d'Y. Oddon dans les premières heures de l'occupation : « Son

amie Yvonne Oddon, la bibliothécaire, incarne passionnément l'esprit de cette institution [le Musée de l'Homme] que l'on dirait inventée pour nier ou combattre le nazisme. Contemporain de l'ascension d'Adolf Hitler, cet hommage à l'Homme en son unité fondamentale était le défi le plus symbolique qui pût être lancé au racisme. [...] À 30 ans, Yvonne Oddon, que son appartenance au protestantisme ne porte pas à la résignation, est une combattante »³.

C'est ainsi qu'Yvonne Oddon participa à la constitution du réseau du Musée de l'Homme, qui s'efforça très vite de fédérer tous ceux qui cherchaient à « s'opposer » mais agissaient jusque là en ordre dispersé. Cela se traduisit, le 15 décembre 1940, par le premier numéro du journal Résistance dont le titre fut proposé par Yvonne Oddon : « Je ne pouvais pas ne pas songer au mot qui fut autrefois gravé sur les murs de la Tour de Constance, à Aigues-Mortes, par un groupe de "résistantes" huguenotes et qui me paraissait si bien traduire notre état d'esprit ; car le point de départ, la raison profonde de toute notre action, fut moins un sentiment de révolte que l'affirmation d'une foi », expliqua-t-elle dans son "Rapport sur mon activité de résistance, 1940-1941" à son retour des camps de concentration⁴.

Très vite, le réseau du Musée de l'Homme multiplia ses activités : renseignements, espionnage, évasions, propagande par tracts et par le journal *Résistance*, contacts avec d'autres groupes. À noter le rôle important joué par les femmes, dont plusieurs bibliothécaires, dans ces différentes actions : à côté de Y. Oddon, sa collègue du Musée de l'Homme Denise Allègre.

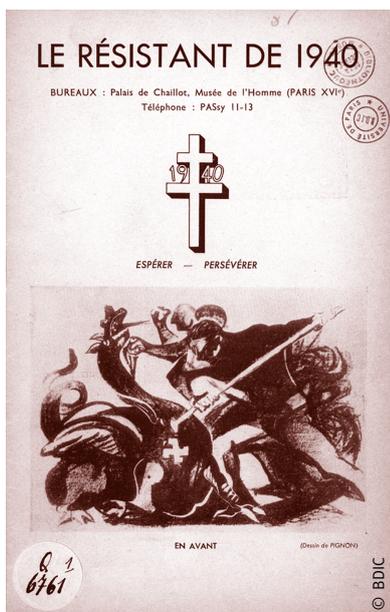
Très vite aussi, les Allemands eurent connaissance de ce réseau, et les arrestations se multiplièrent. Yvonne Oddon fut arrêtée par la Gestapo le 10 février 1941, en même temps qu'Anatole

1. Archives de la famille Oddon, archives de la Bibliothèque du Musée de l'homme et archives de l'Association des anciennes Déportées et Internées de la Résistance (ADIR) à la BDIC.

2. Lettre de F. Lalande-Isnard, "filleule professionnelle" d'Y. Oddon, à l'ADIR, janvier 1993 (Archives BDIC).

3. Jean Lacouture, *Le témoignage est un combat. Une biographie de Germaine Tillion*, Éd. du Seuil, 2000.

4. Ce rapport figure dans les archives Y.O. à la Bibliothèque du Musée de l'Homme et dans les archives de l'ADIR à la BDIC.



Lewitsky, chercheur au Musée de l'homme et co-fondateur du réseau. L'ethnologue Boris Vildé, autre co-fondateur, fut arrêté deux mois plus tard. Ils furent emprisonnés au Cherche-Midi, puis à Fresnes et à la Santé. Leur procès eut lieu un an plus tard. Dix des prisonniers furent condamnés à mort, sept hommes et trois femmes, dont Y. Oddon. Les hommes furent fusillés au Mont Valérien le 23 février 1942. Les femmes ne furent pas graciées mais déportées en Allemagne, avec la mention « exécution suspendue » : d'abord dans les forteresses d'Anrath, de Lübeck et de Cottbus, puis au camp de Ravensbrück dans le block des NN (Nacht und Nebel = Nuit et brouillard) où étaient regroupées les résistantes françaises.

« Rentre France bonne santé »

Tous les témoignages parlent du « *moral magnifique* » qu'Yvonne Oddon conservait en toute circonstance. Germaine Tillion raconte combien les « anciens » et les « anciennes » encore vivants se souviennent des chansons qu'elle composa pendant toute sa période en prison^{5/6}. Dans une conférence organisée peu de temps après sa libération, Yvonne Oddon expliqua la forte détermination qui l'anima, elle ainsi que ses compagnes, pendant toute la durée de leur arrestation : « *La grande majorité étaient là pour les mêmes raisons que*

nous : aucun autre crime que celui de ne pas se sentir définitivement vaincues et de ne pas accepter la défaite ; aucune autre ambition, mais j'avoue qu'elle était alors inouïe, démesurée, que de pouvoir un jour vivre et travailler librement. Imaginez-vous [...] : l'anthropologue et l'ethnologue devaient renoncer à toute activité scientifique, à moins de baser leur science sur le mensonge du racisme ; la bibliothécaire devait supporter de voir "épurer" les bibliothèques de documentation ; et qu'aurait-elle pensé si elle avait su que, tant de siècles après l'inquisition, il était aussi facile de brûler les lecteurs que les livres ! »⁷

Lors d'une autre conférence, Y. Oddon raconta ce que furent ses trois ans de travaux forcés en cellule, dans les prisons allemandes, puis ses six mois dans les camps, à Ravensbrück puis Mauthausen : « *Nous connaissions la servitude matérielle, que nous avons appris à préférer à la servitude totale de nos geôlières, mais nous étions encore dans l'ignorance de ce que peut être l'esclavage abject des camps SS ; nous avons faim, sans que cela ne devienne une torture, et nous ne savions pas qu'on put aussi rapidement mourir. En fait, 30% d'entre nous moururent dans le mois qui suivit notre arrivée au camp de Ravensbrück. [...] Il nous parut tout de suite évident qu'en elle-même la vie journalière du camp pouvait être considérée comme une torture. [...] Ravensbrück n'était peut-être pas un camp d'extermination, mais il n'était certainement pas non plus un simple camp de travail ; ou alors, le travail selon la conception SS, exigeait la destruction systématique de toute personnalité et de toute dignité humaine. [...] Le seul*

effort de l'être entier pour survivre était considérable. »⁸

Le 22 avril 1945, Yvonne Oddon et 400 survivantes françaises et belges furent libérées par la Croix Rouge internationale et ramenées en Suisse. Cinq jours après, elle annonçait son retour au Musée de l'Homme par un télégramme : « *Rentre France bonne santé – arrivée imminente* »⁹. Toujours ce « *moral magnifique* » salué par ses amis ! Malgré ses souffrances elle avait conservé son dynamisme et reprit rapidement son action militante professionnelle, en s'efforçant tout particulièrement d'aider à la reconstruction de la lecture dans la région du Diois-Vercors, son pays natal, haut lieu de la résistance sous l'occupation : « *Incendies, bombardements, fusillades, massacres et tortures, rien ne fut épargné aux paysans du Vercors. C'était tout un programme de reconstruction à envisager, toute une réorganisation de la vie économique et sociale. Les livres, les périodiques, la documentation sous toutes ses formes devenaient une nécessité pour la reconstruction elle-même* »¹⁰. Aussi, dès 1946, elle fut à l'initiative de la création de l'Association pour la lecture populaire dans le Diois et le Vercors, obtenant de divers organismes français et étrangers des dons de livres importants pour la « bibliothèque tournante » mise sur pied dans la Drôme, future BCP. Elle fut également chargée par l'UNESCO de plusieurs missions dans des pays du tiers-monde.

Elle participa aux activités de l'Association des anciennes Déportées et Internées de la Résistance et à celles de l'Association des Résistants de 1940.

Lors de son décès, la salle de lecture de la Bibliothèque du Musée de l'Homme fut dédiée à son nom. Une plaque commémorative figure maintenant à la Médiathèque de Die à la mémoire de cette femme d'exception.

Anne-Marie PAVILLARD, Gisèle ESCURE et Joëlle PINARD

5/6. Germaine Tillion, « In memoriam Yvonne Oddon », in *Voix et Visages. Bulletin bimestriel de l'ADIR*, mars/avril 1983. « *Joyeux transports* », chanson composée à la prison des travaux forcés d'Anrath pour rappeler les premiers transports de déportation, ou « *La Java des courants d'air* », écrite à l'hiver 1943, son troisième hiver de captivité : « *on laisse circuler les courants d'air et l'on garde le sens de l'humour* ».

6. Les textes de ces chansons se trouvent dans les archives de la BMH et de la BDIC.

7. Conférence à Châtillon, 25/8/45 (Archives Famille Oddon).

8. Conférence au Museum national d'histoire naturelle, 28/6/45 (Archives Famille Oddon).

9. Archives BMH.

10. Citée par Bertrand Calenge in *Les BCP : naissance de la lecture publique rurale in Histoire des bibliothèques françaises*, t. 4, Paris, 1992.

Alexandrie : carrefour des cultures

Inaugurée le 20 octobre en présence de prestigieuses personnalités internationales, la bibliothèque d'Alexandrie est renée de ses cendres, après 2 000 ans et une inauguration avortée en avril dernier. Un rêve devenu enfin réalité.



Fenêtre du monde sur l'Égypte, fenêtre de l'Égypte sur le monde, figure de proue de l'ère du numérique et lieu privilégié pour le dialogue des cultures, la bibliothèque d'Alexandrie est un vaste complexe culturel national à vocation internationale, conçu pour le XXI^e siècle.

Sa forme, l'esprit dans lequel a été pensé son fonctionnement n'ont pas vraiment d'équivalent, ni ici ni ailleurs. Si elle incarne à bien des égards la renaissance de l'ancienne bibliothèque d'Alexandrie, du temps de Démétrios de Phalère ou de Callimaque, elle est davantage un lieu arrimé aux difficultés, aux enjeux et aux défis du monde de demain, un espace où peut s'inventer la dimension universelle de l'accès à la connaissance, à l'information et au savoir, au gré du développement et de l'expansion de réseaux dont nous ne faisons qu'entrevoir le potentiel.

Inaugurée en grande pompe, mais hélas sans la présence des habitants d'Alexandrie, elle a ouvert ses portes, avec quel succès, le 20 octobre dernier. Pour qui connaît l'Égypte, les « charmes » de son conservatisme, les restrictions contre la liberté d'expression, mais aussi les qualités humaines de ses habitants, c'est un quasi-prodige d'être venu à bout, en treize ans à peine, d'un projet aussi vaste et ambitieux.

Sans doute le doit-on à la mobilisation de la communauté internationale, dans le sillage de l'UNESCO, et à la volonté de la présidence égyptienne. Mais, qu'auraient-elles été, si elles n'avaient pas été endossées, par un Conseil d'administration enthousiaste – en particulier au cours des deux dernières années – composé de nombreuses personnalités égyptiennes et étrangères, et par une nouvelle équipe de direction chargée de

réenchanter un projet qui risquait de traîner en longueur ?

250 000 documents en libre accès

Aujourd'hui, le rêve est devenu réalité. Alexandrie, qui renoue avec la gloire, peut désormais accueillir des milliers de visiteurs et de lecteurs chaque jour dans une salle de lecture de 2 000 places assises, où 250 000 documents (dont 30 000 en anglais et 15 000 en français, trilinguisme oblige) sont proposés en libre accès, comme dans la plupart des grandes bibliothèques du monde.

Repérables grâce à un système d'information fourni par une entreprise française, on trouve à leurs côtés des millions de données numérisées qui multiplient les possibilités de diffusion de l'information et de recherche à distance. Pour une juste description des choses, soulignons

l'existence de quatre bibliothèques spécialisées, de trois musées, des Antiquités, des Manuscrits, et des Sciences ; de plusieurs galeries d'exposition, d'un planétarium et d'un centre de conférences de 3 000 places.

D'aucuns prétendent que c'est là trop de richesse rassemblée pour cette ville et pour ce pays confronté par ailleurs à de graves problèmes, tels qu'un taux d'analphabétisme élevé. Mais à l'égard de la bibliothèque d'Alexandrie il faut se garder de porter un jugement de riche. Ce qui a été fait ici est bel et bien exceptionnel. C'est un exemple et un élan vers plus de développement culturel, plus de dialogue, plus d'échange, donc plus de connaissance et plus de liberté.

Jean-Marie COMPTE



Billère : design et sérénité

3 600 inscrits après un an d'ouverture, c'est le bilan de la médiathèque de Billère, ville de 13 000 habitants en Pyrénées-Atlantiques, ouverte en juin 2001. Elle succède à une bibliothèque installée dans les locaux d'une ancienne école.

Fiche Technique

- Surface : 2 500 m²
- Budget : 2 655 797 € HT (construction et rénovation du château)
- Personnel : 6 postes
- Fonds : 24 000 documents
- Horaires d'ouverture : 28 heures hebdomadaires
- TARIFS D'INSCRIPTION
Jeunes (jusqu'à 18 ans) et chômeurs : gratuit
Adultes (communauté d'agglomération) : 15,24 €
Adultes (hors communauté d'agglomération) : 22 € ; Étudiants 7,12 €
- PRESTATAIRES
Mobilier fourni par la société Arcadie à Bordeaux
Rayonnages bois et métal : Borgeaud
Système antivol : Sermme
Logiciel : Opsys

Médiathèque d'Este
Avenue de la Pléiade
BP 334
64141 Billère Cedex
Tél. : 05 59 13 06 30
Fax : 05 59 13 06 39
bibliotheque@ville-billere.fr
www.mediatheque-billere.org

Conçue par Jean-Jacques Cachau, architecte palois, la médiathèque sert de support au château d'Este. Celui-ci, traité comme un objet précieux, est posé sur un socle de pierre dans lequel se développent sur 1 200 m², les espaces de la médiathèque, intégrant ainsi l'édifice à la promenade face aux Pyrénées.

La pierre, le bois, le verre, le travail sur la lumière et la transparence, l'absence de cloisons, invitent à la flânerie, à la découverte et à la concentration.

La médiathèque contribue à l'éducation artistique grâce à un mobilier contemporain confortable qui crée une sensation de bien-être et de sérénité. Ron Arad, designer anglais, a créé les chauffeuses Victoria & Albert, Pascal Mourgue, les méridiennes et les fauteuils en cuir, Agata Ruiz de la Prada, jeune créatrice catalane, a dessiné les tables et les chaises pour enfants.

Découvrir, apprendre, rêver...

Le multimédia est partout présent avec 5 postes en salle de consultation et 5 postes dans l'ECM (Espace culture multimédia). Les sites Internet (art, vie

pratique, humour...) sont catalogués, indexés et traités au même titre que les autres documents. Des liens vers les sites d'artistes ou d'écrivains sont automatiquement proposés.

L'ECM met à la disposition des usagers à partir de 12 ans et sur réservation, 5 ordinateurs ainsi qu'un poste destiné à la bureautique. Des ateliers de langues et d'initiation à Internet sont proposés chaque semaine. Un atelier de création musicale avec un intervenant spécialisé a débuté en mai 2002.

Littérature pour adultes et adolescents, documentaires, livres en gros caractères et vidéos sont rassemblés en un même espace. Une salle d'actualité met à disposition les revues.

Un espace « musique et image » propose des CD classés par genre qui peuvent être écoutés sur place ou empruntés. On peut également y trouver des livres, des vidéos et des DVD sur la musique et le cinéma.

Albums, premières lectures, romans, BD, vidéos, cassettes et CD sont regroupés dans un même espace chaleureux et coloré, avec coussins, du mobilier sur mesure et un espace de



Salle de lecture.



Espace enfants.

travail à l'attention du jeune public.

Une superbe « Salle des histoires » incitant à la rêverie avec son plafond en fibres optiques permet l'accueil des groupes ainsi que des animations contes ou lecture d'albums.

Une salle d'exposition, une salle de conférences de 96 places permettent de proposer régulièrement des animations (projection de films, apéritifs concerts, contes, expositions) qui s'inscrivent dans le cadre des missions des bibliothèques et respectent la vocation culturelle pluridisciplinaire et multimédia de l'établissement.

Joëlle DANIES

Totale gratuité à Athis-Mons

Ville d'Essonne de 30 000 habitants, Athis-Mons (91), a inauguré la première partie de sa nouvelle médiathèque le samedi 29 juin 2002. Les 600 m² mis à disposition du public ne sont que la première phase d'un projet qui en prévoit 1 300 supplémentaires. Heureusement, pourrait-on dire, vu le succès de cette ouverture, qui a compté 800 inscrits dès la première semaine.



L'équipement reste volontairement à taille humaine.

Le nom de Simone de Beauvoir n'a pas été choisi par hasard. L'équipe et la municipalité ont voulu rendre hommage à une femme, libre, philosophe, écrivain, éditrice... intellectuelle et militante.

Le lieu n'est pas non plus le fruit du hasard. La proximité du lycée, le voisinage immédiat d'une école primaire et d'un collège, sont symboliques de sa mission réaffirmée d'être « un outil d'accès à la culture et au savoir....un lieu de ressources pour la réussite scolaire... ».

L'architecte Claude Tautel a travaillé en étroite collaboration avec l'équipe, dirigée par Bénédicte Lorenzo-August, les élus et les services municipaux.

Installé dans un bâtiment du XIX^e siècle, l'équipement reste volontairement à taille humaine pour « toute une frange de la population qui ne vient pas dans les cathédrales du savoir » précise l'architecte.

Le projet met donc l'accent sur l'accueil, l'autonomie des usagers, la lisibilité des collections, la facilité d'accès aux NTIC.

Le prêt y est gratuit pour tous et pour tous les supports. Ceci est suffisamment rare, à ma connaissance, pour être souligné et correspond à une volonté de l'équipe et des élus.

Le logiciel choisi pour la médiathèque est AB6 du groupe Sinorg et les deux bibliothèques de quartier : Val et René Goscinny, ont été mises en réseau.

Sur chaque poste, l'utilisateur peut consulter son compte personnel, le catalogue du réseau, les coups de cœur des bibliothécaires et faire des réservations.

Affaire à suivre

La consultation des CD-Rom et d'Internet est gratuite (sauf impressions) mais soumise à l'obligation de signature d'une charte multimédia (une pour les adultes, une pour la jeunesse) et limitée à une heure par jour. Une sélection de sites adultes est proposée et les enfants n'ont accès qu'à des sites sélectionnés. Pour les néophytes, des séances d'initiation-découverte d'Internet sont organisées par le personnel.

La salle de consultation est bien mise en valeur de par sa situation, au rez-de-chaussée, proche de l'espace accueil. Afin de faciliter la recherche, c'est le classement multi-supports qui a été choisi, pour l'organisation des collections.

La signalisation est esthétique et claire. Le mobilier retenu, pour son alliance de bois, métal et verre, chez Forum Création, rend l'ensemble lumineux et très agréable à parcourir.

Voici donc un très beau début : affaire à suivre...

Irène ITKINE

**Médiathèque
Simone de Beauvoir
45, rue Robert Schuman
91200 Athis-Mons
Tél. : 01 60 48 20 56**

La lecture dans le ghetto de Theresienstadt

Par Kornelia Richter

Comme le témoignage de Dina Abramowicz sur la bibliothèque du ghetto de Wilna publié dans notre précédent numéro, cet article sur la bibliothèque du ghetto / camp « privilégié » de Theresienstadt a d'abord été publié en langue allemande dans le périodique professionnel indépendant *Laurentius**. Il a été rédigé à partir des entretiens que Madame Richter a eus dans les années 1980 avec les témoins survivants, à partir de témoignages écrits publiés, en particulier ceux de Käthe Starke et du Professeur Emil Utitz, qui ont tous deux travaillé à la Bibliothèque Centrale, et à partir des archives du camp. Madame Richter a soutenu une thèse** en 1992 à l'Université Humboldt de Berlin et enseigne aujourd'hui la bibliothéconomie à l'École supérieure d'art, de technique et d'économie de Leipzig. La littérature insiste toujours sur le caractère particulier de ce camp, où étaient enfermées des personnalités politiques et intellectuelles allemandes et autrichiennes d'origine juive, souvent connues de la communauté internationale, ou des proches d'émigrés célèbres, et d'autres catégories de « Juifs privilégiés » : anciens combattants décorés, personnes âgées de plus de 66 ans.... La « créativité » des détenus de Theresienstadt a également été soulignée, notamment en matière pédagogique et musicale, en revanche, l'existence d'une bibliothèque, à la base, pourrait-on dire, de l'activité culturelle du camp a jusqu'ici été peu mentionnée. Tout en évoquant l'histoire culturelle, il importe de garder à l'esprit l'histoire tout court, comme nous y invite l'auteur. On mourait aussi à Theresienstadt, ou on en parlait pour être exécuté ailleurs. Et l'accès aux activités culturelles s'exerçait dans la stratification sociale d'une société concentrationnaire qui comptait différents statuts et degrés de privations.

Hugues VAN BÉSIEN

* *Bücher und Bibliotheken in Ghettos und Lagern 1933-1945* / Rolf D. Krause, Torsten Seela, Kornelia Richter, David Shavit, Maria Kuehn-Ludewig. *Laurentius*, Hannover, 1991. (Kleine Historische Reihe 3) 137 p. ISSN 0937-9835 pp.43-56

** *Bibliothekarbeit und Lektüre im Ghetto Theresienstadt* : dissertation. Kornelia Richter, Humboldt-Universität zu Berlin, 1992. (non publié)

« Le Führer offre une ville aux Juifs » : tel était le titre du film tourné à Theresienstadt¹ au cours de l'été 1944². Ce film était destiné à leurrer le monde sur les conditions réelles qui régnaient dans le ghetto. Document unique sur le cynisme de ses commanditaires, il ne montre rien d'autre qu'un gigantesque « village-Potemkine ». La vérité de Theresienstadt était bien différente.

Theresienstadt est une petite ville fortifiée située à environ soixante kilomètres au nord de Prague. Le ghetto y fut fondé le 16 février 1942 par la dissolution de la commune de Theresienstadt et l'évacuation de la population tchèque. Au début, il servit surtout à la concentration de la population juive du prétendu « protectorat » de Bohême-Moravie. La conférence de Wannsee lui assigna ensuite un rôle particulier

1. Theresienstadt (allemand) / Terezin (tchèque). Située dans le Nord de la Bohême, au confluent de l'Elbe et de l'Ohoe, la ville est une ville nouvelle fondée en 1780 par Joseph II qui la baptise en l'honneur de sa mère l'impératrice d'Autriche Marie-Thérèse. La cité ressemble fortement aux villes militaires fondées par Louis XIV sur les frontières du nord et de l'est de la France, comme Rocroi ou Neuf-Brisach, avec un plan régulier parfait, de nombreuses casernes et une enceinte de fortifications bastionnées en étoile qui l'isolait complètement du plat pays. Hitler obtint en septembre 1938 par les accords de Munich avec la France et l'Angleterre l'annexion d'une partie de la Tchécoslovaquie, les Sudètes. Le 15 mars 1939, il occupe la Bohême et la Moravie : le « protectorat », tout en faisant proclamer en Slovaquie un état indépendant satellite du Reich placé sous la présidence de Monseigneur Tiso. La guerre avec les alliés éclate le 1^{er} septembre 1939 quand ceux-ci refusent de nouvelles revendications territoriales aux dépens de la Pologne.

En français, sur le ghetto de Terezin, voir :

Le masque de la barbarie : le ghetto de Theresienstadt 1941-1945 / Sabine Zeitoun, Dominique Foucher. Centre d'Histoire de la Résistance de Lyon, 1998. 255 p. ISBN 2950791026. Ce livre présente l'organisation du camp, son histoire, et de nombreuses reproductions d'œuvres réalisées à Theresienstadt. Il est adapté à l'usage d'un très large public.

La musique à Terezin 1941-1945. Joza Karas, trad. de l'anglais par Georges Schneider. Paris, Gallimard, 1993. 237 p. (Le Messenger) ISBN 2070731855

Un disque qui contient l'opéra d'enfants en deux actes composé et joué dans le camp : *Brundibar : composers from Theresienstadt 1941-1945*, Hans Krasa (compositeur), Joza Karas (interprète). Channel Classics, 1993.

Un livre pour la jeunesse : *Oubliée : souvenirs d'une jeune fille juive*, Eva Erben, trad. de l'allemand par Anne Karila, postf. Mirjam Pressler. Paris, l'École des loisirs, 2001. 139 p. ISBN 2211063225

Le site <http://www.terezinstudies.cz/> (en anglais, en allemand et en tchèque), issu de l'amicale des anciens détenus, offre une bibliographie complète et diverses informations. NdT.

2. La mise en scène de ce film a été assurée par un détenu, Kurt Gerron, acteur (il a notamment joué dans *L'Ange bleu*) et réalisateur. Il fut déporté à Auschwitz à l'automne 1944 et assassiné là-bas. Du film, il ne reste que des fragments. Une copie est conservée aux archives nationales du cinéma à Postdam et une autre aux archives nationales à Coblenche. Voir Lutz Niethammer : *Widerstand des Gesichts ? Beobachtungen an den Filmfragment « Der Führer schenkt der Juden eine Stadt »* in : *Journal Geschichte*. Weinheim, avril 1989. pp.34-47

de camp spécial pour la détention de certaines catégories de Juifs allemands et autrichiens, en particulier les invalides de guerre, des personnalités connues, des « métis » et des personnes âgées³. La SS utilisa le camp comme « camp privilégié », parfois désigné sous le nom de « Theresienbad »⁴, et comme instrument de propagande. La présentation d'un faux semblant de vie municipale normale et d'auto-administration juive⁵ fut utilisée pour tromper l'opinion publique mondiale sur les conditions réelles du ghetto et sur la politique d'extermination des Juifs. Cette fonction de camp de propagande, illustrée par exemple par une visite de la Croix-Rouge internationale le 23 juin 1944⁶, conféra au ghetto un caractère spécifique. Theresienstadt n'en resta pas moins un centre de transit pour des Juifs de plusieurs pays d'Europe, qui, de là, furent envoyés dans les camps d'extermination. De 1941 à 1945, 141 162 personnes furent déportées à Theresienstadt. 33 456 y moururent avant le 9 mai 1945 et 88 196 furent envoyées dans les camps d'extermination, principalement à Auschwitz⁷. Voilà le vrai bilan du « camp privilégié ». Ni l'âge ni la notoriété ne protégeaient de la déportation.

Des milliers de personnes, de nationalités, de langues, d'origines sociales, de religions ou d'opinions différentes y furent entassées ; elles n'avaient en commun que d'être définies comme Juifs par les lois de Nuremberg. Elles y trouvèrent des conditions qui impliquèrent une mort à brève échéance pour nombre d'entre elles, soit, surtout parmi les personnes âgées, la mort par la faim, soit la mort par l'affaiblissement consécutif à l'insuffisance de nourriture. Les conditions d'hébergement étaient catastrophiques, caractérisées par des surfaces réduites et par une promiscuité qui ôtait toute intimité. Là où vivaient avant la guerre environ 7000 habitants, s'entassaient désormais 40 à 50 000 personnes. Les conditions de vie à Theresienstadt étaient pour beaucoup des conditions de mort. Dans ces circonstances, et en partie pour s'en consoler, se développa une vie culturelle intense, principalement à l'initiative de la section « Loisirs » (*Freizeitgestaltung*) de l'auto-administra-

tion, avec des conférences, des concerts, des représentations d'opéra, de théâtre et de cabaret... Le niveau de culture générale de la population était élevé. Plus la SS entendait faire de Theresienstadt un faux-semblant de « civilisation », et plus l'accent était mis sur les manifestations culturelles et sur l'édification d'institutions culturelles véritables. Le point culminant de cette politique fut atteint au printemps 1944 avec « l'embellissement » (en prévision de la visite de la Croix-Rouge)⁸.

La vie culturelle et intellectuelle de Theresienstadt s'épanouit grâce à la tolérance de la SS et dans son intention de l'utiliser à des fins de propagande. Mais pour les détenus, elle avait une valeur inestimable : « Dans l'esclavage matériel naquit là un empire de liberté intellectuelle »⁹, ainsi que l'a formulé Emil Utitz, directeur des conférences et de la bibliothèque centrale de Theresienstadt. Norbert Fryd, lui aussi ancien détenu, caractérisa ultérieurement de la façon suivante l'importance de la vie culturelle « Si Theresienstadt, n'était pas l'enfer même, comme l'était Auschwitz, il en était l'anti-chambre. Mais des aspirations intellectuelles y étaient encore possibles et pour beaucoup, cet attachement fanatique à une vie culturelle presque hypertrophiée procurait une dernière certitude : nous sommes des êtres humains et le restons malgré tout »¹⁰. Même encouragée par la SS pour servir sa propagande, la vie culturelle à Theresienstadt est à comprendre et à apprécier comme une activité d'opposition intérieure.

Le travail de la bibliothèque doit être considéré dans ce sens, et elle aussi fut utilisée pour la propagande nazie. Les SS firent visiter la bibliothèque à la délégation de la Croix-Rouge, et, encore en avril 1945, ils essayèrent d'impressionner une autre délégation en lui présentant les collections de celle-ci. Le film de Theresienstadt montre des scènes à la bibliothèque¹¹. Cette récupération par la SS n'empêche pas que la bibliothèque ait été aussi, pour les détenus, une institution réellement utile. Le travail des bibliothécaires conçu par les détenus consista à opérer une diffusion optimale des livres

3. Conférence de Wannsee : conférence tenue le 20 janvier 1942 à Wannsee près de Berlin, dont le compte-rendu a été conservé, et qui met en place l'appareil d'extermination totale, notamment des camps spécifiquement conçus pour cet usage. La définition administrative des Juifs par les nazis selon les termes des « lois de Nuremberg » reposait sur l'ascendance et s'appliquait donc aussi à des personnes converties, éventuellement depuis plusieurs générations, et à celles issues de mariages mixtes, là encore de façon rétrospective, ce qui explique le terme de « métis » et la présence dans le ghetto de groupes de confessions chrétiennes. Voir les deux ouvrages de référence suivants sur le sujet : *Bréviaire de la haine : le III^e Reich et les Juifs*. Léon Poliakov. Complexe, 1996. 394p. (Historiques). ISBN 2870271778
La destruction des Juifs d'Europe, Raul Hilberg. Paris, Fayard, 1988. 1099 p. ISBN 2213019649 pp.347-377. Et Foucher, Zeitoun, *op. cit.* NdT
4. Theresienbad : littéralement : Thérèse-les-Bains, comme une station thermale. Les nazis avaient poursuivi l'analogie jusque dans la dénomination des rues du camp. NdT.
5. Auto-administration. L'autorité absolue était entre en les mains de l'administration SS qui se servait de l'auto-administration juive dirigée par un « conseil des anciens » pour appliquer ses décisions.
6. La visite de la Croix-Rouge a fait l'objet d'un film et d'un livre d'entretien en français entre Claude Lanzmann et Maurice Rossel, le délégué du Comité International de la Croix-Rouge à Berlin pendant la guerre, qui visita Auschwitz en 1943 et Terezin en juin 1944. Maurice Rossel apparaît aussi dans *Shoah*. *Un vivant qui passe : Auschwitz 1943- Theresienstadt 1944*, Claude Lanzmann. Paris, Mille et une nuits, 1997. 62 p. ISBN 2842051874 (épuisé)
Foucher, Zeitoun, *op.cit.* donne le texte du rapport de la Croix-Rouge, accablant pour son auteur. NdT
7. voir *Theresienstadt 1941-1945 das Antlitz einer Zwangsgemeinschaft. Geschichte, Soziologie, Psychologie*, 2^e ed. rev. et corr.- Hans. Günther Adler. Tübingen, Mohr, 1960 chap. LIX, p.892. NdT.
8. Zeitoun Foucher, *op.cit.* donne le chiffre de 17 000 employés de l'administration pour une population de 50 000 personnes d'après Adler, p.394. NdT
9. Emil Utitz, : *Psychologie des Lebens im Konzentrationslager Theresienstadt*. Wien, Continental Edition, 1948.p. 65.
10. Norbert Fryd : *Kultur im Vorzimmer der Hölle*. In : *Theresienstad*. Rudolf Iltis dir. Wien, Europa Verlag, 1968. p. 234.
11. D'après le journal du tournage à la date du 11 septembre 1944, cité par Adler, *op. cit.*, p. 329, le film devait montrer un plan rapproché de l'écrêteau " Bibliothèque Centrale de Theresienstadt ", un plan large vu de l'extérieur de la bibliothèque où on voit une bibliothécaire tendre des livres à un usager, et une vue en plongée de la salle d'étude au travers des rayonnages.

disponibles dans le ghetto et à assurer l'approvisionnement en livres de la population, ce qui était d'autant plus important que peu de livres avaient pu être introduits dans l'enceinte par les prisonniers, et qu'il n'y avait naturellement pas la possibilité d'en acquérir d'autres. De plus, la bibliothèque eut aussi pour autre et importante mission la sauvegarde d'éléments du patrimoine culturel juif.

La bibliothèque centrale du ghetto fondée le 17 novembre 1942 fut la plus importante des bibliothèques de Theresienstadt. Elle peut véritablement être considérée comme une bibliothèque centrale, dont les autres bibliothèques étaient des annexes. En justifiant d'une certaine qualification, d'un intérêt scientifique ou intellectuel fondé, on pouvait emprunter à la bibliothèque de prêt contre une caution de 50 couronnes en monnaie du ghetto¹². Des bibliothèques circulantes régulièrement renouvelées apportaient le livre dans les logements. La salle de lecture publique présentait environ 6 000 usuels et 50 places. Une autre salle consacrée aux études hébraïques offrait quelques milliers de livres, et, plus tard, accueillait aussi des pièces de musée. Les sections de la bibliothèque centrale étaient la bibliothèque technique, la bibliothèque hébraïque des jeunes, la bibliothèque centrale de médecine et la bibliothèque pour la jeunesse¹³.

À l'époque où elle fut créée, la bibliothèque centrale comptait environ 4 000 volumes, pour la plupart des livres que les détenus avaient apportés avec eux. Comme aucune acquisition n'était possible, il ne pouvait y avoir de politique de constitution des collections¹⁴. Par la suite, le fonds fut complété avec des livres envoyés d'Allemagne et du « protectorat », principalement des ouvrages provenant d'institutions juives dissoutes et des livres que de nouveaux prisonniers apportaient parmi leurs effets personnels. L'origine des collections déterminait leur composition. Les sciences humaines prédominaient. Les livres traitant du judaïsme et de la pensée juive étaient nombreux, tandis que les sciences de la vie

et de la nature étaient très peu représentées. La littérature surtout manquait. Les fonds ne correspondaient ni aux goûts ni aux besoins de lecture des prisonniers. Les bibliothécaires tentèrent de réduire l'écart entre les orientations de la collection et celles du public par différentes méthodes, par exemple en organisant des bibliothèques circulantes, sans pouvoir régler complètement le problème. Environ 200 000 volumes passèrent entre leurs mains¹⁵. Leur mot d'ordre était d'apporter chaque livre sur le lieu de sa meilleure utilisation possible, et c'est la raison pour laquelle ils ont recouru au principe d'organisation d'une bibliothèque centrale organisant la rotation des collections. Celle-ci accomplit sa mission en faisant preuve de méthode bibliothéconomique, en constituant et en traitant les collections qu'elle mettait à disposition du public dans différentes institutions, également dans d'autres lieux que des bibliothèques. En plus de la bibliothèque jeunesse, la bibliothèque centrale a ainsi alimenté les foyers de jeunes pour l'enseignement illégal. Elle a pourvu les institutions musicales avec des partitions, le rabbinat avec des livres de prières, et les différentes communautés chrétiennes avec les livres idoines. Elle dota même les hôpitaux, en principe avec des livres qui n'étaient plus guère utilisables, car ceux-ci pouvaient être considérés d'avance comme perdus.

Les services de la bibliothèque centrale du ghetto irriguaient tous les aspects de la vie de celui-ci de façon différenciée. Elle fournit un travail indispensable à l'ensemble de son activité intellectuelle, de sa vie culturelle, de son administration, de la formation de la jeunesse. Son action créa les conditions préalables pour que des livres puissent être utilisés partout en grand nombre. Naturellement, il faut souligner que le livre ne put atteindre que ceux dont l'état physique et moral permettait encore la lecture. Beaucoup ne purent pas ou seulement exceptionnellement saisir cette offre de lecture en raison de leur état physique ou de la fatigue des longues journées de travail¹⁶ et certains n'eurent pas vent de son existence au cours de leurs années de détention dans le ghetto.

12. La couronne du ghetto était l'unité monétaire du camp. Elle n'avait pratiquement aucune valeur pour les détenus parce qu'il n'y avait rien à acheter avec.

Comme devise imposée, la couronne servait surtout à dépouiller les prisonniers de leurs derniers sous, et, pour ceux habilités à en recevoir, des sommes envoyées par mandat depuis l'extérieur. L'économie du camp repose en fait sur une pénurie administrée et sur le troc. La caution et la justification de l'inscription sont des pratiques courantes dans les bibliothèques d'Europe occidentale jusqu'à la deuxième guerre mondiale. Elles commencent à être abandonnées dans l'entre-deux guerres. De telles pratiques témoignent de la césure entre des bibliothèques populaires au sens générique (en allemand « Volksbibliothek »), souvent militantes ou confessionnelles, qui assuraient la lecture publique de masse, et des bibliothèques publiques réservées à une élite sociale. Les intellectuels enfermés à Theresienstadt semblent avoir reproduit sur certains points le modèle d'établissement qui leur était familier tout en recourant aussi à d'autres pratiques, comme la bibliothèque circulante.

13. La salle de lecture ne put être ouverte qu'après « l'embellissement ».

14. Les SS n'autorisèrent des achats (en petit nombre) que pour la bibliothèque de médecine, parce qu'ils estimaient que ces achats étaient indispensables pour lutter contre la propagation d'épidémies qu'ils craignaient pour eux-mêmes.

15. 100 000 volumes étaient encore sur place à la libération. Ils furent transportés à Prague et se trouvent aujourd'hui au Musée national du judaïsme, mais l'unité du fonds n'a pas été conservée.

16. Un témoignage (en anglais) postérieur au travail de madame Richter qui nous a été signalé par madame Kuhn-Ludewig apporte des précisions sur les limites de l'accès à la culture et sur la stratification sociale à l'intérieur du camp. Son auteur, ancienne détenue, est devenue après la guerre bibliothécaire aux USA.

Charlotte Guthmann Opfermann : *When the printed word celebrates the human spirit in The Holocaust and the book : destruction and preservation*. Jonathan Rose ed. Amherst, University of Massachusetts Press, 2001, pp.201-205.

Il y est précisé que les livres apportés par les prisonniers étaient confisqués avec leurs bagages à la gare d'arrivée, que les enfants étaient astreints à dix heures de travail par jour, et que seule une partie des jeunes détenus, surtout parmi les Tchèques, eut accès à un enseignement. Dans son groupe, il n'y avait pas de papier pour cela, ni pour autre chose, de sorte qu'il arrivait que les livres de la bibliothèque servent à un besoin plus vital, celui de papier hygiénique. Le dos des livres servaient à dissimuler des objets interdits : capsules de poisons en prévision d'un suicide, argent, bijoux, et c'est aussi en fonction de cet usage que les déportés les ont emportés. Ils étaient d'ailleurs lacérés à l'arrivée à la recherche de ce qui y était caché. NdT.

On se doit de considérer cet aspect des choses quand on évoque la signification de la lecture comme résistance en puissance.

La plupart des détenus avaient apporté des livres avec eux : des ingénieurs leurs tables de calcul, des médecins, leurs livres les plus importants, les étudiants, leurs manuels, beaucoup une Bible ou un ou deux livres préférés¹⁷. Qu'est-ce qui conduisait des gens à la lecture dans des circonstances où on aurait pu s'attendre à ce que les besoins culturels soient rejetés au second plan, où une vie normale, intacte, n'était pas permise ? Avec la lecture, on tenait une habitude de la vie d'avant, elle reliait avec l'existence bourgeoise du passé. C'est ainsi qu'un prisonnier a dédié ce poème au directeur de la bibliothèque centrale, Emil Utitz, en 1944 :

« Fern weilen wir von allem,
was uns einst so gut gefallen .
Du nur kannst zurück uns führen
Durch entsprechende Lektüren,
Dass ein Strahl der frühern Welt
Uns das Dunkel hier erhellt »¹⁸.

*(Notre séjour est loin de tout
ce qui donnait autrefois le goût de la vie
Toi seul peut nous ramener en arrière
Par certaines lectures
Qui, comme un rayon du monde d'avant
Viennent pour nous éclairer les ténèbres d'aujourd'hui)*

La littérature aidait les détenus à s'abstraire pour de courts moments, à fuir le quotidien avec ses épreuves physiques et morales. La fuite intellectuelle était le seul moyen de s'affranchir des circonstances présentes : « Je fuis la vie avec son invraisemblable grossièreté, son injustice incroyable, et le projet inouï, prémédité, planifié de nous anéantir »¹⁹, écrivait une jeune femme pour commenter sa lecture d'une biographie de Van Gogh. Käthe Starke, qui travaillait comme bibliothécaire à la bibliothèque centrale, relate la chose suivante : « Ils venaient à petits pas, gémissants et confus, de vieux et de vieilles érudites, ... pour chercher le narcotique du savoir dans leur enfer »²⁰.

La valeur de la littérature pour l'individu se renforçait encore quand elle pouvait être, au delà de l'évasion, un secours pour soi-même ou pour la communauté. Cela concernait par

exemple les livres permettant d'apprendre une langue, les livres de médecine et d'autres ouvrages techniques. L'ampleur des pertes de collection au moment des déportations montre combien les détenus tenaient aux livres. Chaque « transport » coûtait des milliers de volumes à la bibliothèque parce que les prisonniers les emmenaient avec eux. Käthe Starke raconte qu'un lecteur vint à la bibliothèque pour emprunter une édition précise de Balzac qu'il tenait à emporter en déportation²¹. La veille d'un transport, un jeune lecteur vint s'approvisionner à la bibliothèque pour emmener des livres avec lui²². Les pertes liées aux déportations étaient acceptées par les bibliothécaires car elles étaient comprises comme une manifestation de la solidarité de la communauté des prisonniers avec les déportés²³.

Les anciens détenus évoquent encore aujourd'hui l'importance qu'avait alors la lecture : « La littérature était rare et pour cette raison de la plus grande signification. Nous éprouvions chaque événement artistique d'une manière très intensive, beaucoup plus intensive que dans la vie normale », selon l'appréciation d'une ancienne détenue²⁴. Une autre confirme ainsi le souvenir de l'attrait puissant qu'avaient alors les livres : « Je ne voudrais pas revenir aujourd'hui à ces livres : ils sont encore vivants en moi »²⁵.

En plus des bénéfiques individuels qu'elle procurait, la lecture fut à Theresienstadt le fondement de l'ensemble de la vie culturelle. Le théâtre, les conférences, les cours de langue, même les concerts n'étaient pas réalisables sans la chose imprimée.. Par ce biais, l'action de la bibliothèque se fit sentir aussi sur des gens qui n'en étaient pas les usagers directs. On tenta d'impliquer dans les activités culturelles jusqu'aux personnes très affaiblies par l'âge et par les maladies. Des lectures, des récitations, des représentations de théâtre et de cabaret furent régulièrement organisées dans les hôpitaux à leur intention. Ce qui était lu ou représenté n'avait souvent pas d'importance, l'important était que quelqu'un fasse pour eux quelque chose qui les sortait de la cruauté du quotidien. Vera Hajkova raconte qu'elle s'est un jour produite avec sa troupe de théâtre tchèque dans un foyer où le public était exclusivement germanophone. Elle a joué quand même sur leur demande pressante. « Non seulement ils applaudissaient chaque poème, mais leurs visages changeaient, ils prenaient une expression plus humaine, leurs

17. Les futurs détenus de Terezin ne pouvaient pas emmener plus de 50 kg de bagages. Le choix d'emporter des livres se faisait au détriment d'autres biens nécessaires à la vie quotidienne.

18. Otto Bernstein, : *An die Bücherei : Gedicht*. Theresienstadt, 1944. Copie en possession de l'auteur.

19. Lisa Scheuer *Vom Tode, der nicht stattfand : Theresienstadt, Auschwitz, Freiberg, Mauthausen*, Rowohlt, 1983, p.31

20. Käthe Starke : *Der Führer schenkt der Juden eine Stadt*, Hambourg, Christians, 1978, p.109.

21. *ibidem*, p. 147

22. Viktor Emil Frankl : *Das Buch als Therapeutikum*, in *Lesen in der Lebenskrise*. Freiburg i.B., Herder, 1977. P.12

23. Utitz, Emil. *Op. cit.*, p.30

24. Felicitas Prusova : *Briefliche Mitteilung über Leser und Bibliotheksarbeit im Ghetto Theresienstadt*. 22.11.1989, lettre manuscrite en possession de l'auteur.

25. *Gespräch mit Miroslaw Karny und Margarita Karna*. Prague, 25.3.1988. Transcription manuscrite d'un entretien, en possession de l'auteur.

26. Vera Hajkova : *Briefliche Mitteilung über Lesen und Bibliotheksarbeit Ghetto Theresienstadt*. 7.06.1989. Manuscrit en possession de l'auteur.

yeux reprenaient vie. Ils souriaient aux vers légers et leurs applaudissements rythmaient les vers scandés »²⁶.

Les services religieux n'étaient pas vraiment autorisés par le commandement SS, mais pas explicitement interdits non plus. Des salles pour la prière juive furent installées dans différents bâtiments. La petite communauté chrétienne également se réunissait régulièrement. Ils avaient les uns et les autres besoins de bibles, de livres de Psaumes et de prières qui leur furent fournis par la bibliothèque centrale. La possibilité de pouvoir pratiquer leur culte renforçait psychologiquement les détenus.

Pour les détenus de Theresienstadt, la chose imprimée fut un moyen efficace de conserver leur dignité humaine. L'évasion de courte durée hors du présent par la lecture, le partage collectif d'événements culturels ou religieux, les études personnelles, la participation à des conférences, tout cela aida les détenus à se considérer encore comme des être humains et agit contre l'abaissement auquel aspiraient les SS.

La lecture fut aussi un moyen de résistance directe. Un enseignement fut organisé dans les foyers de jeunesse alors qu'il était interdit. La bibliothèque centrale fournit les livres nécessaires. Elle eut aussi une autre activité illégale en conservant des livres interdits, par exemple les écrits d'Alfred Kerr²⁷ et un atlas, qui furent prêtés à des détenus de confiance²⁸. La littérature marxiste qui était parvenue dans le camp, souvent sous forme d'œuvres incomplètes ou de quelques pages, était recopiée, diffusée et discutée par quelques membres de l'organisation communiste clandestine, pour la plupart de jeunes Tchèques²⁹. Les informations récentes étaient à la fois particulièrement recherchées et particulièrement rares. Les journaux parvenus clandestinement dans le camp permirent à

quelques détenus de s'informer assez correctement. Les nouvelles étaient diffusées avec soin mais pour la plupart, les rumeurs du camp étaient la seule source d'informations, naturellement très peu fiable.

Par leur travail militant, les collaborateurs de la bibliothèque parvinrent à mettre en place une diffusion globale des livres dans le ghetto. Ouverte avec six employés, la bibliothèque centrale en comptait dix-sept un an plus tard³⁰ et leur nombre resta ensuite à peu près stable jusqu'à la disparition de la bibliothèque. Elle fut du début à la fin dirigée par le Professeur Emil Utitz³¹. La direction de la bibliothèque s'efforçait de recruter des collaborateurs apportant une motivation et des capacités pour ce travail. À une exception près³², ils n'avaient pas de formation professionnelle antérieure, ce qui a influé sur le travail mais comme les méthodes bibliothéconomiques normales ne pouvaient pas être complètement appliquées, les carences de formation avaient finalement peu d'importance. Il ne faut pas perdre de vue non plus qu'ils partageaient la vie des autres détenus, les mauvaises conditions de vie et la hantise permanente des « transports ». Leur taux d'hospitalisation était plus élevé que la moyenne du ghetto, ce qui s'explique par le danger d'infection supplémentaire que représentaient les livres passant de main en main. Leur disponibilité effective fut toujours inférieure à l'effectif théorique. En raison des déportations, il fallut sans cesse remplacer des agents rôtés à ce travail par de nouvelles personnes. Peu d'entre eux ont survécu. La plupart ont été assassinés à Auschwitz ou sont morts dans le ghetto. Honorer leur mémoire et la tenir vivante devrait être un devoir pour nous qui sommes vivants et venus au monde après eux.

27. Käthe Starke, *op. cit.*, p.132.

28. Alfred Kerr (pseudonyme d'Alfred Kempner, 1867-1948). Poète et auteur dramatique, éditeur de revues et critique littéraire allemand d'origine juive né à Breslau/Wroclaw, peut-être le plus célèbre critique de théâtre dans la presse de langue allemande autour de la première guerre mondiale, animateur d'émissions sur Radio-Berlin. Publiquement engagé contre le mouvement nazi dès les débuts de celui-ci. Kerr s'exile en 1933 à Londres où il assurera la présidence du Pen-club allemand jusque 1947. Doublement interdit comme Juif et comme opposant, nommément désigné dans les autodafés cérémoniels de livres qui suivirent le grand bûcher de Berlin le 10 mai 1933, inscrit sur la première « liste noire » des 3 000 titres retirés des bibliothèques publiques en 1933. Un prix littéraire porte son nom. (source : [www://dhm.de/lemo/html/biografen](http://dhm.de/lemo/html/biografen)). NdT.

29. Vera Hajkova, *op. cit.*, bande 2-3

30. *Verzeichnis der Mitarbeiter der Ghettozentralbücherei*. In *Ghettozentralbücherei Theresienstadt. Rechenschaftsbericht vom 17 november 1942 bis 17 november 1943*. Theresienstadt, 1943. NdT : états comptables des archives du ghetto.

31. Professeur Emil Utitz. Né le 27 mai 1883 à Prague, le prof. Utitz enseigna la psychologie à l'université de Halle (Allemagne) jusqu'en 1933, date de sa révocation par les nazis, puis à l'université de Prague jusqu'à l'occupation de la Tchécoslovaquie en 1939. Déporté de 1942 à 1945 au ghetto de Theresienstadt. Il reprit son enseignement à Prague après la guerre. Décédé le 2 novembre 1956 à Iena (République Démocratique Allemande à cette époque).

32. Starke, Käthe, *op. cit.*, p.102.

Voyage au Québec - 4^e épisode

Former les usagers des BU

Avec leurs sites web regorgeant d'outils en ligne, nul doute que les nouvelles technologies sont bien implantées dans les bibliothèques universitaires québécoises. Encore faut-il savoir les utiliser. Après la formation des professionnels, celle des usagers s'est révélée indispensable dans un contexte de réduction des ressources humaines et financières.

Former les usagers consiste à leur enseigner, au moyen d'activités pédagogiques, à utiliser des ressources disponibles dans leurs établissements et accessibles à distance sur Internet, à structurer leur démarche de recherche d'information et adopter une stratégie de recherche. C'est ce que les bibliothécaires québécois appellent « les compétences informationnelles de base » ou « l'intelligence informationnelle » nécessaires pour mieux comprendre le monde de l'information.

Cette formation a pour objectifs de répondre au mieux à la demande croissante des utilisateurs, pour qu'ils soient autonomes, s'intègrent à l'université pour un meilleur apprentissage et une réussite de leurs études et de leur vie professionnelle.

À l'attention de tous les étudiants, cette formation vise en premier lieu ceux des 1^{ers} et 2^e cycles qui ignorent souvent tout de la recherche documentaire (même s'ils maîtrisent de mieux en mieux l'environnement Windows), alors qu'ils devraient normalement avoir acquis ces compétences informationnelles avant leur entrée à l'université.

InfoSphère via Internet

Lancé en novembre 2000, InfoSphère (www.bibliotheques.uqam.ca/Infosphere) a été créé par une équipe du Service des bibliothèques de l'Université du Québec

à Montréal (UQAM) en lien avec les autres bibliothèques de l'Université du Québec, grâce à un financement spécifique et collectif.

Appelé « tutoriel », il s'agit un outil d'auto-formation documentaire en ligne à destination des 1^{ers} cycles, divisé en huit modules correspondant à chacune des étapes nécessaires pour effectuer une recherche d'information complète, soit à autant de compétences de base : « définir ses besoins, préparer sa recherche, choisir ses sources, catalogues et bases de données, web et Internet, localiser les documents, évaluer et citer ses sources, prendre des notes et rédiger... ».

Ces modules permettent également de repérer aisément l'information jugée nécessaire et de s'y référer. La navigation dans le tutoriel est facilitée par un index détaillé et par un plan du site.

InfoSphère est aussi un outil de référence car il contient de nombreuses citations bibliographiques. Son accessibilité via Internet permet à chacun de s'y référer très facilement à n'importe quel moment, même de chez soi. C'est aussi un outil pédagogique multimédia – proche du site français Formist – utilisable comme support de cours.

Trois versions de cet outil sont disponibles : sciences et technologie, sciences humaines et sciences de la gestion et études féministes.

Du sur-mesure à l'EBSI

La bibliothèque de l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information (EBSI), rattachée à l'Université de Montréal a institué un programme de formation documentaire comprenant trois volets : accueil et orientation (visite des lieux, présentation des ressources disponibles et des services), initiation à la recherche dans « Atrium », catalogue des bibliothèques de l'Université de Montréal, et formation individuelle ou par petits groupes à l'interrogation des bases de données et des ressources accessibles à distance.

À partir de 1995, l'émergence de la bibliothèque virtuelle a remis en cause les pratiques habituelles d'aide et de formation des usagers et donc le contenu du programme de formation. En effet, comment améliorer les activités pédagogiques pour mieux répondre à la demande du public et apporter une valeur ajoutée aux services offerts dans la bibliothèque ?

Trois enquêtes sur l'utilisation des ressources et des services de la bibliothèque ont été réalisées de 1995 à 1997 et ont mis en évidence de nouveaux besoins : initiation aux services accessibles à distance (Guichet étudiant, PEB, serveur Proxy), initiation aux notions de base et formation plus approfondie à



© O. Granier

« Tutoriel » : un outil d'auto-formation documentaire en ligne à destination des étudiants québécois.

l'usage des ressources informationnelles disponibles sur les différents sites et portails de l'Université.

À partir de ces constatations, un nouveau programme de formation a été élaboré et propose un cours autour d'une visite virtuelle du site de l'Université et de la direction des bibliothèques, une formation aux fonctionnalités de la navigation dans les portails et l'utilisation des services en ligne. Dans le laboratoire informatique de l'EBSI, des groupes de 20 étudiants sont formés à la recherche dans le catalogue Atrium, à l'interrogation et à la recherche spécialisée dans les bases de données sur cédérom ou en ligne.

Chaque établissement a réfléchi à la façon dont il pouvait développer une formation des usagers. Hormis les services d'aide aux usagers présents aux banques d'accueil des bibliothèques et souvent tenus par des techniciens en documentation, les réalisations dans les bibliothèques universitaires québécoises sont nombreuses et diversifiées.

Les conseillers à la documentation

Bibliothécaires possédant un diplôme en bibliothéconomie et une maîtrise dans une ou plusieurs spécialités disciplinaires de la bibliothèque, les conseillers à la documentation sont présents dans toutes les bibliothèques universitaires, comme par exemple à l'Université Laval, à l'Université de Montréal ou à l'UQAM. Ils ont souvent la charge d'organiser la formation documentaire et de créer des instruments d'aide à la recherche : visites, cours, guides, signets...

À la bibliothèque de l'Université du Québec à Chicoutimi, chaque équipe disciplinaire, composée d'un technicien en documentation et d'un bibliothécaire, est à même de renseigner précisément les usagers dans des domaines très pointus. En effet, chaque équipe choisit, catalogue et indexe les ouvrages, assure la formation documentaire. Elle connaît donc au mieux le vocabulaire d'interrogation utilisé dans la discipline. Toutes les ressources et les compé-

tences des agents sont donc concentrées sur le service au « client ».

À la bibliothèque centrale de l'UQAM, spécialisée en sciences humaines, sciences sociales et sciences de la gestion, les formations sont organisées à la demande des professeurs ou sont proposées toutes les semaines aux autres étudiants : visites générales, initiation à la consultation de « Manitou » catalogue collectif des bibliothèques de l'Université du Québec, des bases de données et initiation à la recherche sur Internet.

À la bibliothèque des lettres et sciences humaines de l'Université de Montréal, les cours concernent l'initiation à la consultation du catalogue Atrium, d'Internet, des cédéroms, des bases de données et des revues électroniques accessibles à distance, notamment de chez soi ou du bureau. Ils débutent en septembre et sont dispensés à tous les cycles.

Enfin, à la bibliothèque de l'Université Laval, les conseillers à la documentation organisent des sessions de formation en recherche documentaire qui comprennent quatre modules dont le contenu peut être consulté par tout formateur sur le site de la bibliothèque. Les bibliothécaires ont par ailleurs remarqué que les visites traditionnelles de la bibliothèque ne touchent que 20 à 30 % de la population étudiante, alors que la visite virtuelle de leur site web, accessible à tout internaute, permet de toucher un public beaucoup plus large.

Des guides, des sites et des doutes

Des guides ont été conçus pour faire une recherche dans le catalogue de la bibliothèque ou dans une base de données et pour trouver sur place le document recherché. De plus en plus développés, les sites web sont devenus la principale source sur les services offerts, allant de l'accès au catalogue en ligne au service de fourniture de documents. Les conseillers à la documentation proposent souvent un répertoire de sources d'information pertinentes et disponibles sur Internet ainsi qu'une sélection de listes de diffusion.



Dans le laboratoire informatique de l'EBSI, des groupes d'étudiants sont formés à la recherche spécialisée.

Ces réalisations ne semblent pas pour l'instant avoir fait l'objet d'une évaluation systématique quantitative et qualitative. Au dire des bibliothécaires de l'UQAM, peu de personnes inscrites suivent réellement les formations organisées au sein de chaque établissement : sur les 50 inscrites, les 12 présentes se découragent vite devant l'importance et la durée de cet apprentissage. Une évaluation sur un groupe de 30 étudiants a montré qu'ils considéraient InphoSphère - pourtant une référence dans le monde francophone - comme un outil intéressant mais pas forcément utile pour leurs études ! Beaucoup d'étudiants ignorent donc encore leurs besoins en matière d'information et sont persuadés qu'ils vont trouver tout ce qu'ils recherchent sur Internet en tapant deux ou trois mots-clé dans un moteur de recherche.

Les efforts entrepris dans la formation des usagers doivent être poursuivis afin de susciter une prise de conscience sur la nécessité de cette formation d'autant plus qu'elle constitue un véritable défi pour l'université : mieux faire connaître la documentation accessible gratuitement, qu'elle acquiert à grand prix.

Tous les bibliothécaires reconnaissent qu'une plus grande coopération avec les enseignants serait bénéfique. Un des buts d'InfoSphère est justement de leur montrer que la bibliothèque a évolué et qu'ils peuvent la solliciter ou bien intégrer ce tutoriel à leur cours. À l'Université de Montréal, chaque département désigne un professeur pour être l'interlocuteur officiel et répercuter l'information. Les comités d'usagers sont aussi un bon moyen pour faire connaître les nouveaux services de la bibliothèque. Mais cela reste insuffisant.

Des espoirs aussi

Pour que la formation des usagers ne dépende plus du volontariat des bibliothécaires, il faut inscrire ces cours dans les programmes d'enseignement afin

d'élargir la formation à l'ensemble de la communauté universitaire. Les activités seraient menées conjointement avec les responsables des programmes d'enseignement et il serait plus facile d'obtenir des moyens matériels et financiers supplémentaires. Plusieurs universités québécoises réfléchissent à la mise en place d'un programme officiel de formation documentaire et doivent définir précisément ce qu'un étudiant doit maîtriser dans le domaine de la documentation en sortant de l'université.

L'impact de la formation des usagers sur la profession est positif : renforçant le rôle des bibliothécaires de référence en tant que formateurs et agents de transmission des connaissances et de l'information, elle a permis de décloisonner les pratiques et les fonctions d'information, créant une nouvelle

répartition des rôles. L'extension de l'offre de services aux usagers est un réel outil d'expansion, de promotion et de visibilité pour l'institution qui la met en place.

Terminons par la conclusion de My Loan Duong, responsable de la bibliothèque de l'EBSI, lors de sa conférence au Congrès de la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec, le 26 mai 2001 à Montréal : « Les bibliothèques universitaires ont une nouvelle vocation, elles sont devenues des systèmes globaux d'information. Elles peuvent promouvoir des services à valeur ajoutée et créer des stratégies de marketing en insistant sur leurs nouvelles fonctions ».

Céline ANDRIEU

Quelques sites à visiter

UNIVERSITÉ LAVAL : www.ulaval.ca

- Bibliothèque de l'Université Laval : www.bibl.ulaval.ca
- Programme de formation documentaire : www.bibl.ulaval.ca/info/formadoc

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC : www.uquebec.ca

- Bibliothèque de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) : <http://www.bibliotheque.uqac.ca>
- Programme de formation documentaire : http://www.bibliotheque.uqac.ca/aide_sessform_000.html
- Bibliothèques de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) : www.bibliotheques.uqam.ca
- InfoSphère : www.bibliotheques.uqam.ca/Infosphere
- Programme de formation documentaire : www.bibliotheques.uqam.ca/recherche/formation

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL : www.umontreal.ca

- École de bibliothéconomie et des sciences de l'information (EBSI) : www.fas.umontreal.ca/EBSI
- Bibliothèques de l'Université de Montréal : www.bib.umontreal.ca
- Programme de formation documentaire : <http://www.bib.umontreal.ca/SB/nticfor.htm>

BIBLIOTHÈQUE(S)

**Nouveaux tarifs
d'abonnement 2003**

6 numéros par an

France : 90 €

Étranger : 95 €

À la découverte des bibliothèques londonniennes *(fin)*

Deux visites d'équipements publics sont au programme de ce numéro. La bibliothèque de Stratford, engagée dans une politique en faveur des minorités et celle du Barbican Center, spécialisée en arts et musique. Deux établissements différents, qui n'hésitent pas à recueillir les recettes de la vente d'objets dérivés ou de la location de leurs salles.



© DLL/BMC Lamentin

Lieu propice aux rencontres, aux loisirs, à la culture et à l'éducation, la bibliothèque de Stratford est située dans la circonscription de Londres, à Newham, à l'Est de la City. Avec une population de 233 000 habitants, 51 % d'immigrés, et 26 % de moins de 15 ans c'est l'une des plus pauvres circonscriptions, souffrant d'un fort taux de chômage, d'échec scolaire et de mobilité.

Cette bibliothèque fait partie d'un projet de développement de la ville mis en place par la nouvelle équipe politique qui souhaite offrir d'ici dix ans, un lieu pour travailler en sécurité et où les nouvelles technologies auront une place prépondérante.

Avant sa création, une enquête avait été menée auprès des jeunes afin d'identifier les attentes des publics, usagers ou non de l'ancienne bibliothèque. Les résultats, dans l'ordre des priorités, surprendront plus d'un bibliothécaire français :

1. des toilettes publiques au rez-de-chaussée et à l'étage, des toilettes pour enfants et un espace de change des bébés,
2. un café offrant des boissons non-alcoolisées et des sandwiches,
3. des espaces de travail,
4. l'accès à une information variée,
5. Internet,
6. des salles de réunion.

Trois fois plus d'usagers

La ville a répondu à ces demandes puisque que deux espaces de travail ont été aménagés à l'étage. Malgré l'absence de panneaux exhortant au silence, le calme semble régner parmi les tables, toutes utilisées. De nombreux livres de poche sont proposés, des revues spécialisées, des postes de télévision avec deux systèmes d'utilisation, l'un payant et illimité, l'autre gratuit et limité à 1 heure avec réservation. Quarante accès informatiques sont disponibles pour le public (Internet, traitement de texte, catalogue). Dans la salle Hopkins, il est possible de suivre des cours d'informatique, des ateliers réalisés en partenariat avec des associations ou avec l'Université de East London

Conçue pour attirer les jeunes, cette bibliothèque n'a pas hésité à couvrir les murs de l'entrée et de la section jeunesse de couleurs vives. Au rez-de-chaussée l'espace des adolescents offre livres, magazines, vidéos et CD. Pour lire ou discuter tranquillement, un canapé, partout, de la moquette. Les jeunes peuvent amener leur boisson, leurs bonbons... On les retrouve en groupes autour des postes Internet.

Comme ailleurs en Grande-Bretagne, et peut-être ici plus qu'ailleurs – la bibliothèque est un site pilote –, l'accent est mis sur l'accès aux handicapés, conseil ayant été pris auprès d'associations. Les ascenseurs sont équipés d'instructions en braille et de signaux sonores. On trouve des livres pour adultes et enfants en gros caractères, sur cassettes et CD, gros caractères et voix de synthèse permettent de naviguer sur Internet, de rechercher dans l'OPAC. Le mobilier est ajustable à la hauteur des chaises roulantes.

Autre exigence majeure, la bibliothèque doit être le reflet de la communauté multi-ethnique de la ville, soit pas moins de 64 minorités culturelles pour lesquelles des associations font venir des livres en langue étrangère, empruntables.

Elle accueille aussi et permet la consultation des archives de la circonscription dans des locaux spécifiques, en relation

avec le Bureau des Archives Publiques (Public Record Office).

Pari tenu donc pour cet équipement dont le but était d'accueillir deux fois plus d'usagers. Après un an et demi d'existence, elle en accueille près de trois fois plus. Notre visite a toutefois éveillé un léger doute : ce succès ne se ferait-il pas au détriment de services moins axés vers une population plus traditionnelle ?

Heures d'ouverture : tous les jours sauf le dimanche matin, (parfois jusqu'à 20 h).

Barbican center library

Deuxième bibliothèque de Londres, mais première bibliothèque de prêt, la Barbican Library fait partie d'un ensemble de six établissements gérés par la Corporation de Londres.

Le contexte culturel et géographique du Barbican center en explique l'importance : ensemble immobilier situé dans la City où 300 000 personnes affluent chaque jour, où 7 000 l'habitent. Conçu dans les années 60, il comporte un complexe culturel de renommée internationale. Les bâtiments imposants de béton et de brique, inaugurés en 1982, abritent, le London Philharmonic Orchestra, salle de concert de 1900 places, 3 salles de cinéma, un théâtre, des salles d'exposition.

La bibliothèque s'enorgueillit d'un département dédié aux arts pourvu de 14 000 livres, une banque de données nommée "Collage" proposant les images de 30 000 œuvres d'art, documents pouvant être agrandis, reproduits selon les besoins des étudiants qui disposent de leur propre dossier sur les ordinateurs du centre.

Département musical de premier plan, le Music Performance Research Center est la deuxième section musique de Londres, avec la plus grande collection de disques compacts (16 000), de livres sur la musique (8 000) et de partitions (15 000) que peuvent déchiffrer les usagers sur un piano mis à leur disposition.

Une originale politique patrimoniale de conservation des enregistrements et des partitions est en place depuis 30 ans.



« Music preserved » : un département musical de premier plan.

Chaque bibliothèque est spécialisée autour d'un auteur ou d'un genre musical, pour lequel ils ont gardé les vieux vinyles. La Barbican Library s'est réservée les compositeurs commençant par C et D (conservation partagée).

« Music preserved »

Anciennement Music Performance Research Center Archive, le « Music preserved » possède des collections d'enregistrements de représentations musicales datant des 10 dernières années du Royal Festival Hall, de la Royal Opera House et d'autres grands orchestres symphoniques, collections achetées à la B.B.C (datant des années 40-50), et enfin des enregistrements précieux d'interviews de musiciens ou de chefs d'orchestre. La Barbican Library reçoit des étudiants étrangers de la Guildhall School of Music.

La Barbican Library est également spécialisée dans les anthologies de chansons populaires, toutes indexées. Cette grande richesse sera disponible sur Internet d'ici la fin de l'année, conformément aux souhaits du gouvernement qui voulut que chaque bibliothèque soit connectée, la Barbican étant l'une des premières à atteindre ce but.

Le groupe ABF-Normandie

Le compte-rendu intégral de ce voyage est en ligne sur le site de l'ABF-groupe Normandie.

Quelques chiffres

180 000 documents, 30 000 lecteurs actifs, 550 000 prêts par an.

Environ 1 600 visiteurs par jour, surtout entre midi et 14 heures : les deux-tiers du personnel sont donc présents à ces heures de pointe !

Le lecteur type est un homme (60 % des usagers), blanc (!), actif (50 % travaillent dans la City), entre 25 et 45 ans.

Heures d'ouverture :

lundi, mercredi, jeudi, vendredi :

9h30-17h30

Mardi : 9h30-19h30

Samedi : 9h30-12h30

<http://www.musicpreserved.org/fs.htm>

<http://www.gaooo.dial.pipex.com/Web/frmst1.htm>

Démocratie, diversité, fourniture

Plus de 4 700 participants venus de 165 pays se sont retrouvés en août, à Glasgow, pour la conférence de l'IFLA qui fêtait son 75^e anniversaire. Occasion pour Christine Deschamps, présidente, de proclamer « le droit fondamental de chacun à avoir accès à l'information et à pouvoir la diffuser sans restriction aucune. »

Glasgow a conservé de son passé industriel prestigieux un patrimoine remarquable dont fait partie la plus grande bibliothèque de référence européenne, la Mitchell Library¹. Les conférences se sont déroulées dans le centre de congrès à l'architecture contemporaine audacieuse. La commémoration du 75^e anniversaire de l'IFLA a été l'occasion de rappeler les débuts d'une association professionnelle fondée en 1927 à Edimbourg, forte de 1 790 adhérents dans 157 pays, dont la principale mission est de représenter les intérêts des bibliothèques, des services d'information et de leurs usagers.

Les interventions ont insisté sur les difficultés communes que rencontrent les professionnels européens, américains et australiens face aux rapides évolutions technologiques. Celles-ci sont conjuguées avec une pyramide des âges vieillissante des professionnels dans ces pays. Plusieurs exemples concrets d'adaptation à de nouvelles méthodes de travail et à des plans de formation, recourent les préoccupations qui émanent des récents congrès et publications en France².

Depuis le congrès de Copenhague en 1997, les services de référence virtuelle sont apparus comme véritable sujet de recherche et attirent depuis une assistance toujours plus nombreuse. Après une croissance rapide de ce type de services dans les bibliothèques améri-

caines qui ont ouvert des services 24 heures sur 24, une tendance similaire s'affirme dans les pays scandinaves et les autres pays anglo-saxons. Le Canada n'est pas en reste, avec un service expérimental multilingue, qui mériterait de retenir l'attention des autorités françaises pour une éventuelle coopération au sein de l'aire francophone³. Ces conférences pouvaient être combinées sur place avec des démonstrations du service de référence coopératif d'OCLC⁴.

Vous avez dit « Information literacy » ?

Même si le terme anglais « information literacy » est difficilement traduisible, l'accès à l'information et la formation des usagers à la recherche documentaire, constituent des axes de travail, à la fois pour la section des bibliothèques scolaires et pour la section sur la formation des usagers⁵.

La communauté éducative au niveau international, partage le même souci d'adopter de nouvelles formes d'apprentissage, liées à l'utilisation des nouvelles technologies de l'information. Par conséquent, un besoin important de formateurs en bibliothèques se fait sentir. Alors qu'il est frappant d'observer la similarité des programmes de formation des usagers mis en place par les institutions suédoises, allemandes, britanniques, américaines et françaises, il est

1. <http://www.glasgowlibraries.org>

2. www.ifla.org ; annual meeting ; Glasgow ; conférence and proceedings ; conférences 94 et 106.

3. Conférences numéro 128.

4. www.questionpoint.org

5. Conférences 97 et 119.



Une ouverture du congrès très "scottish".

également révélateur de voir les bibliothèques se heurter aux mêmes obstacles : la réticence d'une partie des bibliothécaires à entreprendre ce type de tâches, au profit de quelques volontaires qualifiés de « passionnés » ; la difficulté des bibliothécaires d'être reconnus comme des acteurs légitimes de la formation, dès lors qu'ils ne sont pas dotés du statut de professeur – soit la majorité des professionnels.

En tout état de cause, l'échange d'informations sur les meilleures pratiques au niveau international, représente un chantier tout à fait novateur.

Droit d'auteur et copyright

Grâce au programme fondamental du CLM⁶, les enjeux autour du droit de la propriété intellectuelle et de la Directive européenne sur le copyright, font l'objet de nombreuses communications chaque année au congrès de l'IFLA. Celui-ci est le lieu idéal pour les experts qui communiquent à leurs collègues les progrès réalisés, l'objectif pour les bibliothèques étant de défendre leur spécificité parmi les acteurs de l'information. Nous avons la chance en France, d'avoir des représentants d'associations qui suivent ces questions de près. Ils s'efforcent de traduire en français des textes complexes et pourtant vitaux pour les institutions publiques dans lesquelles nous exerçons⁷.

Se nourrir d'exemples étrangers

Naturellement, l'intérêt de participer à un congrès de l'IFLA est de visiter de bonnes bibliothèques sur place. Il est utile de connaître les services qu'elles offrent et auxquels nous pouvons faire appel, ainsi que de se faire une idée de leur rôle dans la société où elles s'insèrent. Le marché professionnel nous a permis de nous renseigner sur la National Library of Scotland et la British Library, dont les réalisations sont remarquables, tant dans le domaine de l'accès des citoyens à leur patrimoine⁸, que dans la mise au point de systèmes techniques de numérisation⁹.

Comme chaque année, des synthèses sur les bibliothèques du pays ont été publiées et permettent d'avoir une vue

d'ensemble des activités déployées par nos collègues. La Grande-Bretagne est connue pour sa tradition bien établie en matière de lecture publique, mais développe aussi des projets nouveaux, dont le Plan de conservation coopératif pour les journaux, dont on sait les britanniques et surtout les Écossais si friands¹⁰.

La documentation recueillie au cours d'un tel congrès permet d'approfondir des sujets sur plusieurs mois. La fin du congrès signifie également, pour chaque membre français élu dans une section, la préparation (à distance) des prochaines sessions de travail avec ses collègues étrangers. Cette coopération s'effectue aussi dans le cadre du CFI qui facilite la participation des français au congrès, et

valorise le mieux possible leurs réalisations et leur savoir-faire au niveau international. L'année prochaine étant une année d'élections dans les instances de l'IFLA, l'implication de nouveaux collègues prêts à s'investir dans des activités internationales sera la bienvenue¹¹.

Les communications disponibles en ligne sur le serveur multilingue de l'IFLA IFLANET : <http://www.ifla.org> et sur celui du Comité Français IFLA <http://www.cfifla.asso.fr>

Ce dernier diffuse les textes en français, ainsi que les rapports des boursiers français et francophones.

Cécile ARNAUD¹²



Conférence d'accueil, au premier plan : Christine Deschamps, présidente de l'IFLA.

6. Copyright and other Legal Matters.

7. www.adbs.fr et www.abf.asso.fr/dossiers/

8. NLS www.nls.uk et Resources for Learning in Scotland www.rls.org.uk

9. BNL www.bl.uk/collections/treasures/digitisation.html ; www.21citizen.org.uk ; plus généralement, www.blk.uk

10. Conférences numéros 111 ; 127 ; 130.

11. Vous pouvez participer à une assemblée générale à titre informatif en vous renseignant sur les dates à www.cfifla.asso.fr ou contacter pour information cecile.arnaud@bibliotheque-mazarine.fr

12. Cécile Arnaud est vice-présidente du Comité français IFLA.



© Éd. T. Manier / J. Hoestland

Illustration de Nathalie Novi : *Le pêcheur et sa femme, d'après Picasso.*

Qu'est-ce qui vous a donné envie, il y a 8 ans, d'être libraire ?

Au départ, ce n'était pas mon projet, mais après un changement d'orientation professionnelle pour raisons de santé, guidée par le goût du livre et de la lecture, j'ai repris des études de bibliothécaire. À la suite de cette formation, j'ai fait un stage dans une librairie où j'ai découvert que le contact avec le livre dans le cadre de la profession de libraire me convenait mieux : je préférais avoir une totale autonomie quant à la façon de conduire mes dossiers. Il y avait aussi l'aventure entreprise qui me plaisait, ainsi qu'une proximité plus grande avec la création, l'édition, les auteurs. La sensation d'être un acteur de la chaîne du livre œuvrant à la fois sur le plan culturel et sur le plan commercial m'a motivée et continue de me motiver.

Ce rapport est-il plus direct que dans les bibliothèques ?

Ce n'est pas la même mission, tout simplement. Pour la lecture publique, on peut parler très clairement de mission de service public. Pour nous, c'est différent. C'est une question de politique culturelle commerciale qui se fait dans une grande autonomie, mais qui comporte aussi sa prise de risques.

Pourquoi vous êtes-vous spécialisée dans la littérature de jeunesse ?

Cela a été le concours des circonstances. Lors de mes études pour le CAFB, il fallait se décider pour une spécialisation. Le secteur jeunesse m'intéressait, mais j'avoue assez moyennement. C'est en le découvrant qu'il m'a passionnée. La part prise par l'image fait qu'il y a un véritable espace de

« La Belle Aventure »

Interview de Christine Portelli libraire à Poitiers

La Belle Aventure
15, rue des Grandes Écoles
86000 Poitiers

création qui n'en est qu'à ses débuts. Certains livres sont réalisés clairement pour les enfants, d'autres beaucoup moins.

Il appartient au médiateur du livre que nous sommes de faire en sorte que leurs publics potentiels se rencontrent. C'est une vraie aventure. Contrairement à ce qu'on peut croire et à ce que peut laisser penser son succès commercial, cette littérature est très peu connue, en tous cas dans ce qu'elle propose de meilleur en matière de livres et d'auteurs.

C'était une chose naturelle que de faire partie de l'association des librairies spécialisées jeunesse (ALSJ) ?

Oui. Dès le départ, j'ai voulu inscrire l'activité de la librairie dans des tissus beaucoup plus larges que sa simple existence. J'ai commencé par la créer sous la forme d'une SARL qui compte 29 associés. Ensuite, il m'a semblé naturel de m'adresser à cette association des librairies spécialisées jeunesse qui existe depuis les années 80. C'est toujours un enrichissement que de les

rencontrer et de réfléchir, collectivement, à la place des libraires spécialisés jeunesse sur le marché français d'aujourd'hui.

Cette association participe au Prix Sorcières ...

Cette association a créé le Prix Sorcières.

Que représente ce prix pour vous ?

C'est un prix auquel nous avons proposé à l'ABF de participer. Nous voulions un lieu où des bibliothécaires et des libraires spécialisés pour la jeunesse se retrouvent autour de leur passion des livres.

Participez-vous à la sélection des livres ?

Tous les libraires de l'association y participent.

De quelle manière valorisez-vous le prix ?

L'association organise une cérémonie de remise de prix à Paris, où auteurs et éditeurs sont présents. En librairie, il est relayé par une campagne de communication : affiches, marque-pages, valorisation, vitrines. Lorsque les livres

arrivent au stade d'être primés, ils sont présents dans nos librairies depuis plusieurs mois. Nous avons voté pour eux parce que nous les avons soutenus tout au long de l'année.

Donc c'est un aboutissement plus qu'une découverte ?

Oui, ce n'est absolument pas une découverte.

Quels sont, dans Poitiers, vos rapports avec les autres acteurs du livre, les librairies, la médiathèque ?

Je pense qu'il faut faire la différence entre les confrères et les autres partenaires. Parlons de la librairie. Nos rapports sont tout à fait confraternels puisque nous

avons créé, il y a trois ans, une association de libraires indépendants qui s'appelle librairies complices de Poitiers. C'est une structure au sein de laquelle nous entretenons un dialogue constant. C'est utile, cela nous renforce et nous permet de porter les projets dans lesquels nous voulons faire valoir la force de proposition des libraires indépendants de cette ville.

Était-ce au moment où il était question que la Fnac s'installe ?

Cela fait plus de 6 ou 7 ans que ce projet est en route. Il est vrai que l'annonce de l'installation de la Fnac avait été l'occasion d'une première réunion pour écrire un courrier au maire de Poitiers l'avertissant des

dangers d'un projet comme celui-là. Mais la création de librairies complices date de 1999. Elle est davantage née d'une proximité de plus en plus grande à travers des projets menés ensemble. Il nous semblait utile de concrétiser ce rapprochement par la création d'une structure nous permettant de créer plus de lisibilité pour notre réseau dans la ville.

Notre première action avait été de solliciter la DRAC Poitou-Charentes sur une campagne d'affichage concernant le prix unique. Il nous semblait essentiel, en prévision de l'installation de la Fnac, de rappeler au public que le prix du livre est identique dans n'importe quel point de vente. Aucun d'entre nous séparément n'aurait pu y arriver seul. Il faut qu'à un moment donné il y ait une instance, qu'elle soit locale, régionale, nationale, avec une mission pour la profession qu'elle représente, qui permette de porter des dossiers auprès des pouvoirs publics.

librairies complices, ce n'est pas un regroupement d'intérêt économique, cela n'enlève rien à l'indépendance de chacun d'entre nous. Nous avons tous des actions séparées, autonomes, indépendantes. L'existence d'une structure où nous nous retrouvons nous permet de faire des choses supplémentaires. En termes de représentation et de possibles négociations, que ce soit avec des partenaires locaux ou au niveau des pouvoirs publics régionaux ou nationaux, il est évident que le regroupement des libraires aujourd'hui est absolument indispensable. Nous sommes tous de très petites entreprises, mais même les plus gros libraires de France sont de petites entreprises à côté du monde de l'entreprise tel qu'il existe aujourd'hui. C'est parce que l'ensemble des libraires de France a compris cela aujourd'hui que nous avons créé le syndicat de la librairie française (SLF).

Dont vous faites partie !

Oui, je suis membre du directoire et je fais partie des personnes qui l'ont créé. Nous étions une poignée de libraires à vouloir refonder un syndicat unique et fort pour la profession, dans lequel nous retrouvons à la fois des petits, des moyens et des grands libraires, des spécialistes et des généralistes, des Parisiens et des provinciaux, en faisant valoir la multiplicité de nos réseaux comme complémentaires, comme une force et non comme un lieu de divisions. Avec l'évolution de la

Est-ce qu'aujourd'hui, une librairie totalement indépendante, sans aucun lien avec d'autres partenaires, sans faire partie d'associations ou de réseaux, peut arriver à vivre ? Est-ce que quelqu'un qui créerait aujourd'hui une librairie pourrait ne pas faire partie d'un réseau ?

Mais non, chacun fait actuellement comme il l'entend. C'est une affaire de politique de développement d'entreprise. Il ne faut pas confondre les choses. Faire partie de l'ALSJ ou créer les



© J. de Cours.

profession, les libraires s'étaient regroupés par spécialisation, localisation, et toutes ces petites associations ou syndicats finissaient par se faire concurrence et se dressaient les uns contre les autres. Ils étaient totalement inefficaces quant à une défense globale de la profession. Nous étions arrivés à un moment de l'histoire de cette profession où il fallait impérativement que nous nous regroupions tous sous le générique de la librairie indépendante, quelles que soient notre taille, notre spécialisation ou notre localisation géographique, pour défendre nos intérêts communs.

Tous ceux qui étaient regroupés ailleurs vous ont-ils rejoints ?

Oui, c'est vraiment devenu un syndicat où l'essentiel des libraires de France sont aujourd'hui regroupés. Mais à titre individuel, c'est-à-dire que c'est un syndicat vertical. Le syndicat, comme tout syndicat professionnel, est chargé de défendre les intérêts de la profession qu'il représente et donc travaille sur de grands chantiers, comme la convention collective, par exemple. Pendant longtemps, il n'y a plus eu personne pour représenter la profession. Cela a permis d'ouvrir un dialogue social, de réfléchir aux questions de formation, de produire collectivement un discours sur nos besoins, nos exigences, en matière de diffusion, par exemple, plutôt que de se poser toujours en victimes subissant la façon dont les

choses évoluent. Retrouver un dialogue interprofessionnel était essentiel.

De ce côté-là, c'est une réussite !

Oui, le SLF est aujourd'hui reconnu comme le partenaire essentiel dans ce type de dialogue social interprofessionnel avec les pouvoirs publics. Sans lui, nous n'aurions pas pu faire évoluer la réflexion autour du projet de loi qui concernait les bibliothèques et pour lequel nous avons fait cette proposition d'y adjoindre la réflexion autour du plafonnement des remises aux collectivités, qui ne faisait pas partie du débat au départ et qui a été une porte de sortie pour tout le monde. À l'arrivée, nous avons obtenu un plafonnement des remises auquel nous avons accepté de rajouter que les libraires prennent en charge un reversement sur chaque vente aux collectivités à une caisse de droits d'auteurs, c'est-à-dire un versement de 9 % de plafonnement pour la remise, plus 6 %. En tout cas dans un premier temps, c'est ainsi qu'il a été accepté en conseil des ministres au printemps dernier. Ce qui fait en tout un 15 % pour les libraires. Ce n'est pas un gain commercial pour nous parce que la remise reste une remise élevée, mais qu'elle soit plafonnée pour tous au même niveau devrait produire pour effet secondaire qu'un certain nombre de collectivités, qui avaient préféré travailler avec des grossistes capables de proposer des remises nettement supérieures, vont

peut-être avoir la possibilité de retravailler localement avec des libraires qui leur sont proches.

Quels sont vos rapports avec la médiathèque ? [la BMVR a ouvert en 1996]

Les bibliothèques sont le partenaire naturel des libraires, nos forces devraient toujours être mises en synergie dans l'intérêt de tout le monde, c'est une évidence. La librairie s'est développée en même temps que le réseau de lecture publique et vice-versa. On sait statistiquement que plus il y a de diffusion du livre dans une région, qu'elle passe par la lecture publique ou par le commerce, plus le livre circule. Travailler avec la bibliothèque coule de source pour la plupart des libraires et pour la plupart des bibliothécaires qui savent bien le rôle complémentaire que nous jouons dans une ville ou dans un département.

Libraires et bibliothécaires sont aussi liés par leur activité. À partir du moment où un libraire ne peut plus pratiquer son activité avec des bibliothécaires, c'est-à-dire leur conseiller et leur vendre des livres, les autres partenariats qui vont avec, les partenariats de type culturel, n'ont plus aucun sens. Il faut toujours se souvenir que nous sommes dans un secteur très difficile où le commerce et la culture sont dans une dialectique permanente. Un libraire ne peut pas faire de commerce sans faire de culture, mais il ne peut pas non plus faire de culture sans faire de commerce. Nous n'en avons



Christine Portelli est membre du directoire du Syndicat de la librairie française.

absolument pas les moyens, puisque c'est la vente qui rentabilise notre activité. Nous ne pouvons pas nous permettre d'offrir du service qui, pour nous, n'est rémunéré que s'il y a vente. Donc dans cette mesure-là, un partenaire qui n'est pas un partenaire commercial ne peut pas être un partenaire culturel. Ou du moins pas sur le long terme.

Ce serait même une erreur grossière de la part d'un libraire de s'aventurer dans ce domaine parce que le premier devoir d'un libraire, c'est de survivre, de faire que sa librairie reste ouverte et accessible à tous. Ce n'est pas en offrant du service gratuitement à gauche et à droite, là où commercialement ce n'est pas tenable, qu'un libraire rend service à sa librairie. L'inverse est vrai aussi. Ce n'est pas non plus en ayant une politique strictement commerciale qui refuse d'envisager la part culturelle de la diffusion du livre qu'un libraire fait vivre sa librairie non plus. C'est vraiment un secteur où on est obligé tout le temps de circuler de l'un à l'autre.

Beaucoup de partenariats ont été cassés parce que, ces dernières années, nombre de villes et de

Lire en fête à La Belle Aventure

Tous les ans, la librairie organise une grande exposition d'illustrations originales, occasion pour les lecteurs et les écoles d'être en relation avec la création à l'état brut et de mieux comprendre la trajectoire d'un artiste créateur d'images.

L'illustration contemporaine des contes traditionnels était à l'honneur cette année, avec les œuvres originales de Georges Lemoine, Nathalie Novi et Philippe Delacroix.

La soirée du 17 octobre a permis de rencontrer Nathalie Novi et Thierry Magnier, son éditeur, pour discuter de la manière dont on peut illustrer les contes traditionnels aujourd'hui. La soirée du 24 octobre, consacrée au Petit Chaperon rouge, était animée par une comédienne qui a lu les deux textes de Grimm et de Perrault, et par une conteuse professionnelle qui a raconté une version poitevine, un peu crue, de ce conte. Le samedi de Lire en fête, un grand jeu était organisé : il s'agissait d'illustrer son grand méchant loup, son château, sa princesse lointaine, sa pantoufle de vair...

pouvoirs publics locaux ont confié les marchés qui passaient par des procédures d'appel d'offres à des grossistes. Cela a été le cas à Poitiers. À partir du moment où nous n'avons plus été le fournisseur de la médiathèque – puisque c'est un marché qui a été perdu il y a trois ans et qui est en train d'être renégocié -, nous avons cessé toutes sortes de partenariats, ainsi qu'avec l'ensemble des services municipaux. Car il n'y a pas que la médiathèque, il y a le musée, les écoles, le conservatoire... C'est une sorte de divorce très pénible pour tout le monde, et dont les premiers à y perdre, c'est évidemment le public.

Très souvent les élus locaux et les trésoriers payeurs sont peu conscients de ces réalités et n'en pèsent pas le poids lorsqu'ils prennent des décisions concernant les marchés. Mais on sait aujourd'hui à quelles dérives cela a conduit, et qu'on ne peut pas raisonner les achats de livres de cette manière. D'ailleurs la loi est là pour y répondre et l'appui reçu des pouvoirs publics dans ce combat, c'est-à-dire de la Direction du livre et du ministère de la Culture, est significatif. Les pouvoirs publics étaient déjà à l'initiative de la loi Lang en 1981 et c'est grâce à leur appui que nous obtiendrons aujourd'hui le plafonnement des remises. C'est bien la preuve qu'il y a là des enjeux de société qui concernent l'État, donc qui nous concernent tous.

Quelles sont les activités, les animations que vous mettez en place ?

Il y a l'activité quotidienne

de la librairie, tissée de toute une série de partenariats et de la façon d'acheter les livres, de les mettre en avant, de conseiller, faire les vitrines, accueillir les écoles, participer à des formations à l'IUFM...et il y a la programmation d'un certain nombre d'événements dans l'année grâce à une salle que nous avons depuis l'année dernière.

Continuez-vous vos présentations d'ouvrages ?

Oui, depuis la création de la librairie, nous avons mis en place une présentation de nouveautés deux fois par an. C'est une entrée libre, essentiellement suivie par les professionnels du livre ou des écoles, qui propose en 2 heures 1/2 une sélection commentée d'un choix de livres sur les six derniers mois d'édition, et qui permet de rester à flot au niveau de l'information.

L'objectif est d'aider les professionnels, responsables de budgets, à faire les meilleurs choix possibles. Parmi ceux qui viennent, certains n'ont qu'un budget annuel, et parfois très modeste.

Nous voyons tant de fois, et cela nous affole toujours, des personnes ayant des budgets publics entre les mains, que ce soit pour l'Éducation nationale ou la Culture, venir à la dernière minute, consacrer un quart d'heure à leur achat, parce que la voiture est mal garée, parce qu'il faut envoyer la facture le lendemain, prendre à peu près n'importe quoi - mais heureusement, nous sélectionnons tous les livres qui entrent ici - sans réflexion sur les besoins,

sans demande de conseil, sans penser à leur public, sans rapport avec les projets pédagogiques de l'école ni avec les fonds qui existent déjà... Cela nous désole de voir les budgets publics dévolus aux livres partir de cette manière. Lorsque l'école d'une toute petite collectivité, dotée d'un tout petit budget, a dépensé, en une seule fois, sur des coups de tête ou des coups de cœur, son budget pour l'année, nous savons que c'est pour un an que les enfants n'auront rien d'autre dans les mains.

Choisissez-vous tous les livres qui entrent dans votre librairie ? Recevez-vous des offices ?

Oui, mais nous n'avons que des offices personnalisés. Office ne signifie pas du tout recevoir des livres qu'on ne connaît pas. Pour tous les éditeurs, il y a des visites de représentants, deux mois à l'avance, qui nous permettent d'acheter titre par titre et quantité par quantité tout ce qui entre dans la librairie.

Quels autres types d'animations proposez-vous ?

Des visites d'auteurs, d'éditeurs, des expositions, des soirées lectures, des soirées débats autour d'un sujet qui touche à la vie du livre ou de la littérature de jeunesse, des séances de formations...

Quel est l'album qui vous a marquée cet automne ?

Ah ! C'est toujours la question piège pour les libraires, parce qu'il est très

difficile d'y répondre. Autour de l'univers des contes, il y a des publications intéressantes sorties ce trimestre. Nous avons voulu porter ce thème cette année parce que nous le voyons frémir depuis deux ans et qu'il est en train de se déployer maintenant. Il y a des éditions beaucoup plus importantes autour des contes traditionnels qu'il n'y en avait il y a cinq ans, par exemple. On trouve une magnifique version de *Peau d'Ane*, illustrée par Anne Romby, qui vient de sortir aux éditions Milan. Il y a une version tout à fait remarquable du *Petit Chaperon rouge*, éditée chez Grasset, illustrée par des photos de Sarah Moon, qui était épuisée et qui vient de ressortir en grand format, ainsi qu'un très beau François Roca, *La Comédie des ogres*. Depuis les années 80, il existe un mouvement autour du conte qui a déjà fait émerger un certain nombre de livres, mais ce mouvement est plutôt issu du conte oral, alors que la production actuelle se situe autour du patrimoine littéraire des contes, fixés à un moment donné par Perrault, Grimm, Andersen, Madame d'Aulnoy... Il ne se passe pas un jour sans qu'un client vienne nous demander *Cendrillon*, *Blanche-Neige*, *Le Petit Chaperon rouge*, *Les Trois Petits Cochons*. Or mis à part les éditeurs de jeunesse, personne ne s'occupe de ce patrimoine, si ce n'est pour écrire des thèses universitaires. Pendant des années, les éditeurs ont délaissé ces contes parce qu'ils sont dans le domaine public, qu'ils ne

coûtent rien du point de vue de la création, et que ce secteur était totalement occupé par de la pseudo édition de grande surface, qui en fait des versions épouvantables. C'était un vrai drame, pas une seule version convenable de *Blanche-Neige*, par exemple, n'existait jusqu'à cet automne, où va ressortir celle illustrée par Éric Batut. Lorsqu'un client nous demande *Blanche-Neige* et que nous lui répondons il n'y a pas de *Blanche-Neige*, il nous regarde avec des yeux ronds en nous disant que ce n'est pas possible, car éventuellement il en a vu en grande surface. C'est une vraie responsabilité pour un éditeur de jeunesse de se rendre compte que ce patrimoine demande à être transmis tous les jours, parce qu'il est resté très vivant dans la mémoire collective, que ce sont des histoires extrêmement importantes pour les enfants d'aujourd'hui qui en sentent toute la puissance symbolique.

Je voudrais aussi citer *Sacré Raoul*, paru au Seuil, avec à l'image Roca encore, et au texte Marie-Ange Guillaume. C'est un pastiche des fables de La Fontaine avec autant de petites histoires qui arrivent à un taxi nommé Raoul. C'est tout à fait juste, drôle, un grand bonheur de lecture, riche en texte.

Quand vous avez des coups de foudre, faites-vous venir l'auteur ou l'illustrateur ?

Nos animations culturelles, qui sont du travail de fond de promotion du livre,

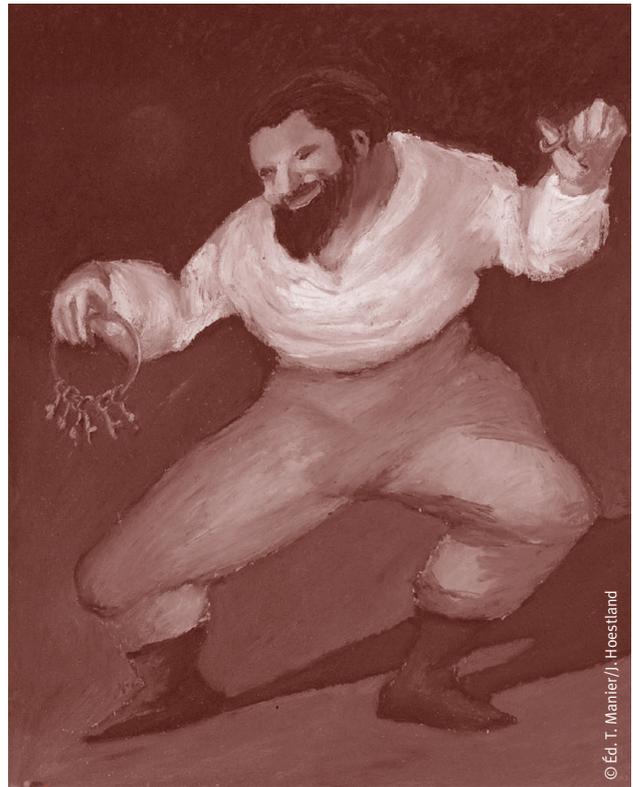


Illustration de Nathalie Novi : *Barbe-bleue d'après Goya*.

dépassent la simple mise en avant qu'on peut faire en librairie et doivent être en cohésion avec les livres que nous soutenons, que nous achetons, que nous vendons. Tout cela forme un tout. Un libraire qui ferait de l'animation avec un éditeur qu'il ne vend pas serait tout à fait ridicule, ou qui ferait venir un auteur avec des livres qu'il vendrait juste pour l'occasion, n'a aucun sens. Il faut que tout soit en cohésion.

Les animations sont en relation avec l'offre de la production éditoriale, mais nous ne réagissons pas dans l'immédiateté du coup de cœur. C'est souvent au fil des mois que nous nous faisons la réflexion « c'est étonnant tout ce qui est en train de sortir en ce moment autour des contes, est-ce qu'il n'y a pas quelque chose à réfléchir autour de cela ? », et c'est à ce moment-là que nous démarchons un auteur

ou un illustrateur pour un livre déjà sorti l'année dernière. Lorsque nous invitons Thierry Magnier, ce n'est pas seulement parce qu'il a publié des choses intéressantes ce trimestre, mais parce que cela fait longtemps que nous défendons ses ouvrages. Le jour où Thierry Magnier vient, nous nous y préparons depuis des mois, nous faisons travailler des classes, nous produisons des documents, nous rattachons sa venue à une action locale, et ce soir-là, il y a 50 ou 60 personnes qui sont intéressées et qui viennent écouter. Pour que cela trouve du sens, il faut que le projet soit porté sur du long terme et articulé avec le quotidien de la librairie.

Propos recueillis par
Isabelle DE COURS

Alerte sur la documentation dans les écoles d'art



La documentation dans les écoles d'art est dans une situation critique : il est urgent d'en avertir les différents acteurs de l'enseignement, les professionnels de l'art contemporain et des bibliothèques. Le constat établi par les bibliothécaires et documentalistes lors de leurs journées professionnelles en 2000 et 2001, est fondé sur un inventaire de l'état de l'informatisation et de l'accès à Internet et fait apparaître des disparités criantes et des retards considérables. Si certaines écoles ont amélioré leurs capacités de connexion, les centres de documentation demeurent les parents pauvres de cette évolution et ne rattrapent pas leur retard.

À l'heure où les écoles acquièrent, après une forte mobilisation, un statut d'établissement d'enseignement supérieur, il est temps de prendre la mesure de la mutation engagée dans les métiers de l'information et de la documentation, les changements induits dans la collecte, la description, l'exploitation et la diffusion des documents par le développement des technologies dites nouvelles, en tenant compte de la spécificité proprement pédagogique de ces professions dans les écoles d'art.

Un enjeu pédagogique

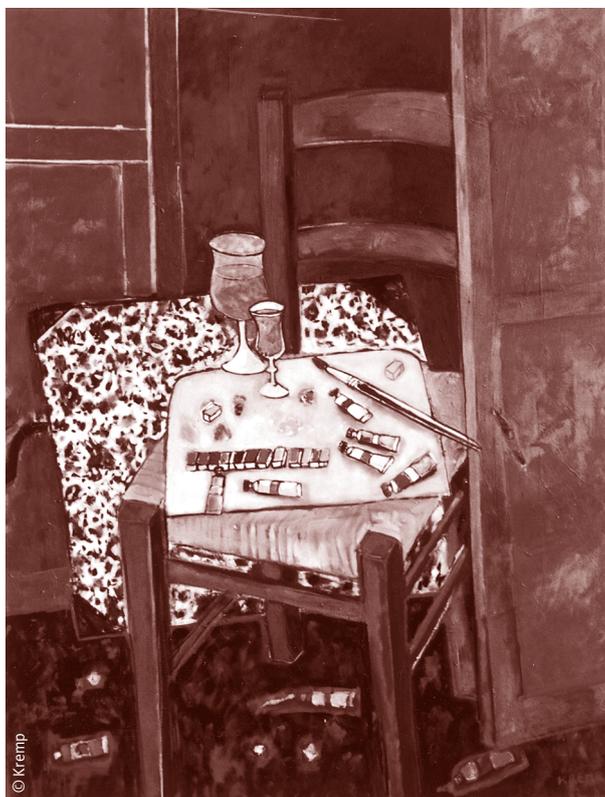
Dans les directives de 1974, le centre de documentation est défini comme « un véritable lieu pédagogique ». Participant à la formation des futurs plasticiens, les bibliothécaires devaient suivre les objectifs de l'équipe de culture générale : « donner à tous les élèves des écoles d'art des connaissances et des méthodes d'analyse et de réflexion ».

Les documentalistes et bibliothécaires sont donc intégrés à l'organisation pédagogique de l'école (conseils pédagogiques, examens d'entrée, participation aux expositions, parfois aux bilans et évalua-

tions), mais aucun cadre n'a redéfini leur intervention et ils/elles ont souvent des difficultés à y jouer leur rôle, faute de temps. Or ce rôle est fondamental.

L'ouverture de l'art à tous les champs de la connaissance et l'évolution de l'accès à l'information accentuent encore cette orientation, et renforcent la responsabilité intellectuelle des documentalistes dans tous les secteurs de l'enseignement. Ils contribuent largement à l'élaboration de sens. Par leur position « carrefour », les documentalistes croisent des informations multiples, tant sur l'art contemporain, que sur des enjeux de société. Ils apportent des informations et des questions qui contribuent largement aux changements de l'enseignement artistique, par la mise en évidence de nouvelles problématiques.

L'enseignement ne peut plus être envisagé sous le seul angle vertical du maître à l'élève. Il implique la mobilisation de nombreuses données et la mise en œuvre de multiples stratégies de collecte et d'évaluation de cette information. Parfois plus que certains spécialistes, les documentalistes sont au fait de l'actualité des débats, à travers la presse, l'édition et les manifestations culturelles. En articulant cette information avec leurs connaissances de l'enseignement dans l'école, ils ont contribué ces dernières années, à la réflexion sur le multiculturalisme par exemple, les nouvelles formes de la citoyenneté, la parité et le féminisme, les bio-technologies, ou le post-colonialisme et la mondialisation. Loin d'être de simples « passeurs », les documentalistes sont attentifs à la place acquise de l'art public et des espaces urbains, à la photographie, au cinéma



documentaire etc. Leur capacité de proposition, voire d'intervention, est donc considérablement augmentée.

Un travail de recherche et d'édition

Quelles que soient les tâches bibliothéconomiques, selon l'importance et la qualité des fonds (on trouve parfois des documents très rares tels que des livres d'artistes), le travail de recherche ne cesse d'augmenter. Citons, l'assistance bibliographique personnalisée et approfondie pour les étudiants préparant leur diplôme ; la lecture de mémoires de maîtrise et de DEA pour des étudiants de l'Université ; les séances de formation à la recherche dans les bases de données et sur Internet ; l'élaboration de dossiers pour des projets pédagogiques, de dossiers sur les artistes enseignants ou intervenants ; éventuellement des cours de culture générale (même si en raison de tâches trop nombreuses, cela est à éviter) ; la participation aux éditions de l'école (soit un investissement

personnel très important).

Dans la recherche, l'analyse et l'exploitation de l'information, les centres de documentation constituent des pôles de compétence scientifique et contribuent à la mutation technologique de l'enseignement, par exemple par les accès qu'ils ouvrent aux bases de données et à Internet.

Les documentalistes travaillent en réseau

Le réseau est la condition même de leur travail, même si la conscience que l'on en a est assez récente. On peut considérer l'école comme un réseau, où beaucoup d'informations doivent circuler. Mais les écoles sont rattachées de multiples façons à des réseaux et la médiation des documentalistes y est souvent nécessaire.

Les documentalistes participent souvent très activement au réseau « art contemporain » de leur région (Centres d'art, FRAC, artothèques, institutions spécialisées, galeries, associations d'artistes...). Ils y jouent un rôle dynamique (associa-

tion du Nord-Pas de Calais « Les relieurs ») ; ils soutiennent directement des artistes ou des acteurs du milieu de l'art et s'inscrivent dans des réseaux d'information sur la vidéo et le cinéma, domaines très prisés des étudiants.

Ils sont associés au réseau local des bibliothèques mais des contreparties parfois lourdes peuvent en découler, celles d'une médiation culturelle pour un public extérieur plus ou moins averti.

Ils participent également à des réseaux professionnels de bibliothèques (ABF, ADBS, ENSSIB).

Dans tous les cas, les documentalistes des écoles d'art ont besoin de ces réseaux et de leurs modes de communication (listes de diffusion, courriels, utilisation de sites professionnels...)

Grâce à cela, ils contribuent à l'insertion professionnelle des jeunes, en leur fournissant au cours de leurs études, de nombreuses informations sur l'activité professionnelle des artistes, et sur le milieu de l'art en France ou à l'étranger. Ils facilitent également leur mobilité par l'accès à des réseaux de stages, de bourses, d'échanges, de résidences. L'objectif n'est pas de les intégrer à un système mais de leur donner des outils pour choisir leurs modes d'intervention dans la société, en toute connaissance de cause du contexte économique, social, politique, professionnel.

Mais le tout premier aspect de ce travail en réseau, consiste pour les documentalistes, à décrire et à restituer l'information selon un format uniforme pour permettre les échanges. Il y a dans ce domaine, un travail très important à faire pour la mise à jour des connaissances, des techniques documentaires ou informatiques, et

leur adaptation continue aux exigences propres de leur centre (connaissance du format Unimarc, des logiciels pour les bases de données ou la numérisation, des procédures spécifiques d'organisation du travail, de la rédaction de cahiers des charges à la mise en place locale d'un système...).

Garantir autonomie et autorité

Il faut conforter les documentalistes et les bibliothécaires dans leur rôle et dans leur responsabilité, garantir l'autonomie des bibliothèques et centres de documentation.

L'autorité des bibliothécaires et documentalistes dans leur domaine doit être réaffirmée vis-à-vis du corps enseignant ainsi que du personnel administratif.

Aucune politique d'acquisition cohérente ne peut être menée sans la certitude d'un budget stable et régulièrement reconduit, un budget qui échappe aux rapports de forces entre les enseignants ou avec le directeur. Chaque bibliothécaire ou documentaliste doit être maître de la politique d'acquisition qu'il défend et justifie selon des modalités propres à chaque école. Ceci est la condition même de la cohérence des fonds.

Il faut pour cela, un recrutement sur des critères de diplômes et de qualifications suffisantes, sur des emplois stables de catégorie A. Les conditions de la qualité, reposent d'abord sur la qualification des postes et les méthodes de recrutement. Ensuite, il est nécessaire de donner des possibilités de formation (aux technologies informatiques notamment).

Assurer les moyens de travail

On est frappé par la stagnation des moyens mis en place dans les bibliothèques et centres de documentation des écoles

d'art, alors que dans le même temps, un effort important est consenti dans les établissements de l'Éducation nationale et les universités.

On constate que nombreuses sont les écoles qui n'ont toujours pas bénéficié d'une première informatisation. Plusieurs bibliothèques n'ont toujours pas d'accès Internet, et un grand nombre n'en a qu'un seul, pour le public, ce qui exclut l'usage professionnel. Il y a une très grande urgence à fournir des accès Internet pour le travail quotidien, cela paraît maintenant évident partout. Informatique documentaire et personnel insuffisant sont les carences manifestes dans nombre d'écoles.

Il faut également faciliter la mise en commun de ressources, et la réalisation de projets communs. Il reste énormément à faire pour que la documentation ne soit pas cette tâche éternellement recommencée d'un lieu à l'autre, souvent de la même manière et avec les mêmes objectifs, entraînant usure et désenchantement. De nombreux projets sont en suspens. L'hypothèse d'acquisitions communes de ressources en ligne (abonnements groupés à des bases de données, dictionnaires, ou sites payants) paraît finalement très compromise par la faiblesse de beaucoup de budgets. On peut espérer que la mise en commun d'informations professionnelles actualisées, à la fois régionales, nationales et européennes soit possible dans un site coopératif. D'autres projets émergeront sûrement de la dynamique mise en œuvre, si cette perspective est soutenue par l'ensemble des acteurs des écoles d'art.

Jeanne LAMBERT-CABREJO

Des nouvelles de la BMH (bibliothèque du Musée de l'Homme)

Cela fait quatre ans maintenant que la bibliothèque du Musée de l'Homme vit dans la perspective de son futur transfert au Musée du Quai Branly, ex-Musée des arts premiers. En 2000, l'annonce du démantèlement de ses collections la plongeait brusquement dans une période d'instabilité dont elle n'est pas tout à fait sortie.

La réflexion qui suit est personnelle et n'engage ni la BMH comme établissement, ni l'ensemble de ceux qui y travaillent. L'auteur ne souhaite pas préjuger du résultat des réflexions qui sont en cours au Quai Branly, en particulier sur la politique documentaire. Pleinement consciente que les travaux d'élaboration ne sont pas achevés, elle tente de voir quelles sont les perspectives.

Deux ans de tumultes

La décision du cabinet du premier ministre tomba en juin 2000, par la voix du ministère de la Recherche : les fonds de la bibliothèque du Musée de l'Homme seraient scindés en trois ensemble. « L'ethnologie de l'Europe » partirait à la future Maison de l'Europe et de la Méditerranée à Marseille, « l'anthropologie des quatre autres continents » irait au Musée du Quai Branly, « la préhistoire et l'anthropologie biologique », au Muséum national d'histoire naturelle. Jacqueline Dubois, qui dirigeait alors la bibliothèque, protesta publiquement contre cette décision en tous points aberrante.

Huit mois plus tard, une commission composée de scientifiques et de bibliothécaires et chargée de définir la ligne de partage des fonds remettait son rapport, et proposait « le maintien de l'unité de la BMH » et son installation « à proximité

d'une institution de recherche active et ouverte sur la communauté scientifique concernée »¹.

En novembre 2001, le personnel du Musée de l'Homme commençait une grève qui allait durer deux mois afin d'empêcher le déménagement des 250 000 objets de la collection d'ethnographie vers le futur Musée du Quai Branly.

Aujourd'hui, le Muséum national d'histoire naturelle – dont fait partie le Musée de l'Homme – est en cours de complète réorganisation. Un « Département éducatif et culturel du Musée de l'Homme » doit y prendre place, avec pour vocation principale la diffusion des connaissances sur l'espèce humaine, dans ses dimensions biologique et culturelle et ses relations avec la nature. Une bibliothèque fait partie du projet.

Les collections sauvées

C'est seulement en juillet dernier que la décision de non-démantèlement de la BMH et de transfert au Quai Branly a



© coll. Bibliothèque du Musée de l'Homme

Dessins et peintures d'Afrique exécutés au cours de l'expédition Citroën Centre-Afrique par Alexandre Lacovleff, 1927.

été communiquée à l'Association des lecteurs de la BMH, par une lettre de la directrice de la recherche du ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche. Deux mois plus tôt, un chef de projet pour le déménagement de la BMH prenait ses fonctions, avec pour mission d'organiser le transfert et de préparer l'ouverture de la médiathèque du Quai Branly, prévue pour janvier 2006 : trois ans seulement pour transférer le fonds de la BMH et finaliser le nouveau projet.

Au Quai Branly, le « chantier de la médiathèque » se met en route à partir de quelques lignes générales : 25 000 ouvrages en libre-accès, une salle d'actualité, une politique documentaire axée vers des publics divers, et un calendrier serré, auquel il faut adapter les opérations préalables au déménagement effectuées en sous-traitance dans des locaux provisoires.

Du côté du Muséum, dont la BMH fait toujours partie, une nouvelle organisation se construit, avec une Direction transversale des bibliothèques

et de la documentation et neuf départements dont trois ont trait aux sciences humaines : Musée de l'Homme, Sciences préhistoriques, Hommes, natures et sociétés.

La convention préalable au transfert du fonds de la BMH entre les deux établissements, n'est à ce jour pas signée.

Une transition délicate

Le sort de la collection de la BMH semble officiellement scellé. Elle partira dans son intégralité au Musée du Quai Branly. L'acquis est d'importance car la scission qui était envisagée réduisait presque à néant un fonds pluridisciplinaire irremplaçable pour la recherche. Pour la bibliothèque, c'est l'occasion de quitter les locaux vétustes et exigus du Palais de Chaillot pour trouver, sur l'autre rive de la Seine, la possibilité d'offrir à ses lecteurs de meilleures conditions et donc de meilleurs services. Et pourquoi pas en effet, si le fonds de la BMH est maintenu dans son intégrité, si elle ne perd rien

1. Rapport du groupe de travail sur les collections de la bibliothèque du Musée de l'Homme : recommandations (<http://www.recherche.gouv.fr/rapport/homme/>)

de ses missions actuelles et si, en outre, elle y trouve les moyens de connaître un développement réellement ambitieux.

Mais la décision « binaire » de non-démantèlement du fonds et de déménagement rend le travail de mise en place très difficile. À l'évidence, le débat sur le devenir de la bibliothèque, qui devrait être révolu, reste latent et empêche d'aborder de front un certain nombre de questions. Les archives du Musée de l'Homme doivent-elles déménager avec le fonds ou rester au Musée, qui a des raisons légitimes de les conserver ? Qu'en sera-t-il des ouvrages et périodiques des cinq sociétés savantes du Musée, que la BMH conserve en dépôt, de certains dons ou de la photothèque ?

Chacune de ces questions doit en toute logique trouver des réponses satisfaisantes, mais elles apparaissent comme autant de brèches qui pourraient être ouvertes et remettre l'ensemble de la collection en mauvaise posture. Car une autre question plus cruciale suit naturellement² : qu'en est-il du devenir à long terme des fonds de préhistoire et d'anthropologie biologique dans un établissement voué aux « arts premiers » ? De quoi mettre à nouveau en cause la cohérence globale du fonds et rendre *in fine* la décision de non-démantèlement caduque ! Comment sortir de cette impasse et rétablir un climat suffisamment serein ? Faut-il se satisfaire simplement des déclarations d'intention du

Musée du Quai Branly et se reposer sur la garantie que le CADIST « Ethnologie et préhistoire » est inamovible ? Probablement pas. Que le fonds ne soit pas scindé, qu'il constitue le cœur de ce que sera la bibliothèque du Musée du Quai Branly, que celle-ci se propose de continuer d'assurer les missions de celle-là, ne suffit pas. Toutes ces affirmations ne tiennent pas lieu de programme.

La médiathèque du Quai Branly doit avoir un vrai projet de bibliothèque, élaboré, global, formulé, et qui lui soit propre.

Héritage encombrant ou socle d'un vrai départ ?

En se constituant sur la base de la collection de la BMH, la médiathèque du Quai Branly ne se crée pas *ex nihilo*, mais elle n'endosse pas non plus le projet qui est celui de la BMH actuellement. Elle ne peut se construire qu'en partant d'une analyse approfondie du fonds dans ses trois disciplines, leurs points de contact, leurs interférences et leurs marges. La BMH a, par son histoire (et celle de l'anthropologie « écrite »), une politique documentaire qui ne détermine pas seulement les orientations des acquisitions, mais aussi la façon dont elle fonctionne pour répondre aux besoins de la recherche. Ce n'est qu'à partir du fonds existant et de son évaluation qu'il sera possible d'infléchir, de manière pertinente, sa politique documentaire en direction de nouveaux

publics, et de proposer de nouveaux services.

Long travail sans doute, qui s'inscrit à la fois en rupture et dans la continuité. Si des décisions restent à prendre, elles doivent l'être en impliquant directement l'équipe qui travaille actuellement à la BMH, qui connaît le fonds et son évolution, et les usages qui en sont faits par les lecteurs ; les chercheurs des domaines concernés doivent aussi être sollicités.

L'enjeu n'est pas seulement propre à la médiathèque du Quai Branly. En prenant en charge la vocation nationale que lui confère en particulier son statut de CADIST, elle a des responsabilités précises dans le réseau documentaire français. Les établissements ayant des thématiques complémentaires ou voisines sont concernés et, au premier rang, le Muséum national d'histoire naturelle. Notamment pour la préhistoire et l'anthropologie biologique, il faudra sans tarder prendre la mesure des ressources documentaires à mettre en commun ou des champs à délimiter pour les deux établissements.

Aller de l'avant...

Passé le temps des polémiques, puis de la longue attente de l'annonce d'une décision finalement favorable, il s'agit maintenant de la création d'une nouvelle bibliothèque. C'est donc aux professionnels de reprendre le projet en mains. Non par corporatisme, mais parce que les remaniements institutionnels,

que les bibliothèques ont d'ailleurs souvent connus, ne se font pas toujours à leur bénéfice, ne serait-ce que parce que les calendriers des grands projets culturels ne s'accordent pas nécessairement avec les exigences de la bibliothéconomie.

La BMH est ambitieuse pour son avenir. A juste titre sans doute, compte tenu des vives réactions de la communauté scientifique et de tous ses lecteurs quand elle était menacée, il y a deux ans. Aujourd'hui, il lui faut continuer à avancer.

Historiquement liée au Musée de l'Homme tel que l'avait conçu son fondateur Paul Rivet, elle a su, époque après époque, et jusqu'à aujourd'hui, représenter les sciences anthropologiques dans leurs évolutions successives. La remise en cause que connaît aujourd'hui le Musée ne lui est pas totalement externe, mais sa problématique est néanmoins fondamentalement différente. La meilleure solution pour la bibliothèque aurait été une véritable autonomie, comme le suggérait d'ailleurs la commission sur la BMH dans son rapport de janvier 2001.

Il est peu probable aujourd'hui que la bibliothèque puisse avoir une vraie indépendance, mais c'est dans ce sens qu'il faut aller. Il faut qu'elle soit et qu'elle reste en elle-même, une institution vivante dans notre société.

Christine CARRAU

2. Philippe Soulier, « Séisme au Quai Branly : pourquoi ne pas en profiter ? », Les nouvelles de l'archéologie, n° 83/84, 1^{er} et 2^e trim. 2001.

Du bénévolat et de ses limites

« Un lundi, au siège de l'ABF nationale, quelqu'un téléphone et pose une question pointue sur son statut. Par bonheur, Martine Itier peut répondre car elle est en réunion « Vie de l'association » ce jour-là. Elle connaît la réponse, une chance ! »

Marie-Pascale Bonnal, présidente du groupe ABF Poitou-Charente-Limousin, énonce ici, haut et fort, une réalité associative. À méditer.



Cette anecdote me préoccupe encore et pose peut-être un problème de fonds. Qu'en est-il d'habitude ? Vers qui les personnels de bibliothèques peuvent-ils se tourner ? Qui, au sein de l'ABF, est chargé de gérer ce type de demandes ? Est-ce une permanente dont ce n'est pas forcément le travail ni la compétence ? Est-ce un membre de l'association qui s'est porté volontaire ? Est-il pour autant lui-même compétent sur toutes les questions de statuts ? Peut-il être dérangé n'importe quand sur son lieu de travail ? Qu'en pense sa tutelle ?

Sur ces « grandes questions qui préoccupent l'association », comme l'exprime souvent notre littérature, quels moyens nous donnons-nous au quotidien pour les étudier sérieusement ?

Jusqu'à quand allons-nous laisser quelques personnes porter à bout de bras, en plus de leur travail, les gros dossiers ? Ne risquons-nous pas qu'elles s'y épuisent, que certains leur en veuillent de leur amateurisme, de leur manque de maîtrise sur le sujet, sans forcément l'exprimer ? Ne risquons-nous pas d'être de moins en moins fiers de notre association à cause quelquefois de son manque d'efficacité, de réactivité ? Car même avec la meilleure volonté, nous ne pouvons pas être complètement disponibles pour agir puisque nous sommes salariés par ailleurs.

Quelles solutions pouvons-nous trouver pour améliorer encore le fonctionnement de l'ABF ?

Peut-on plus longtemps supporter que les membres les plus actifs et les responsables du Bureau national, des sections et sous-sections et des groupes régionaux soient obligés de consacrer une grande part de leur temps disponible à ces responsabilités sans aide matérielle de l'association, au risque d'y investir un peu trop sur le plan personnel et donc d'être complètement déstabilisés à la moindre remise en cause sans parler des règlements de comptes personnels, des questions de pouvoir, existants à l'ABF comme dans n'importe quelle organisation ?

Quelqu'un a-t-il essayé d'estimer le temps qu'il a fallu à notre collègue de la Sous-section des Bibliothèques d'art pour organiser ce colloque national très intéressant, en dehors de son temps de travail ? Quelle aide a-t-elle trouvée au niveau national ?

A-t-on idée du surmenage qu'ont pu vivre nos président(e)s pendant leur mandat tandis que des membres moins actifs se permettaient de dire « mais que fait l'ABF » ? Peut-on imaginer qu'on mette en route un forum sans modérateur, avec des conséquences déplorables et insoupçonnées sur l'image de l'association auprès des adhérents qui, faut-il le rappeler ne

sont pas tous des militants ? Heureusement, l'ABF est ouverte à tous et il arrive que des personnes ayant des liens quelquefois lointains avec les bibliothèques, les fournisseurs, les conseillers DRAC, adhèrent. Quelle image avons-nous auprès des institutions, sans parler de l'incidence de ces dysfonctionnements sur nos collègues adhérents étrangers ! Soyons réalistes, il me semble qu'une association professionnelle comme la nôtre ne peut se passer de personnel permanent qualifié ni de moyens adaptés.

L'ABF doit apporter des services à ses adhérents, renseigner toute la profession dans son ensemble, tout en véhiculant une déontologie.

Pourquoi n'a-t-on pas envisagé, comme dans bien d'autres organisations, qu'une personne soit chargée de la direction générale, sous le contrôle du Bureau et du Conseil national, pour gérer avec eux les situations et le suivi des actions ?

Lorsque nous avons créé une commission en réponse aux problèmes posés par l'extrême-droite dans les bibliothèques, il avait été décidé de faire appel à un juriste pour étudier les cas de figure. Pendant l'exposé des conclusions de son travail, il a recommandé de poser le problème de la responsabilité des acquisitions au Conseil d'État. Cela n'a pas été fait, pourquoi ? La situation était-elle trop com-

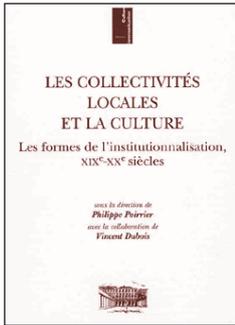
plexe pour les compétences des membres de cette commission, de l'association ? Avait-on peur de mal dépenser l'argent de l'association ? Avait-on peur de la réaction du Conseil d'État ? N'était-ce pas le moment d'agir pour porter ce problème à la représentation nationale ?

N'est-il pas temps de doter l'ABF d'un personnel de direction afin de nous aider à suivre les gros dossiers, et ponctuellement d'embaucher des compétences extérieures quand les problèmes mériteraient des spécialistes. Ils pourraient d'ailleurs souvent être intéressants à consulter dans le cadre interassociatif.

Ou ne peut-on envisager que le Président(e) élu(e) puisse se mettre en disponibilité ou en détachement auprès de l'association pendant son mandat, afin d'être complètement disponible pour elle ?

Bien sûr, c'est un énorme pari, mais il en vaut la peine. Pour que l'ABF soit de plus en plus importante en étant mieux à l'écoute de ses adhérents, plus réactive à l'actualité de la profession et de l'interprofession, qu'elle devienne un élément encore plus incontournable de cette grande fédération souhaitée par notre président au congrès de Troyes !

Marie-Pascale BONNAL



Les collectivités locales et la culture : les formes de l'institutionnalisation, XIXe-XXe siècles, sous la direction de Philippe Poirrier, avec la collab. de Vincent Dubois. La Documentation française, 2002. ISBN 2-11-005086-1

Abréviations utilisées :

DRAC : direction régionale des affaires culturelles

CDN : centre dramatique national

MCC : ministère de la Culture et de la communication (de façon générique, on sait que ce ministère a changé de dénomination au cours des années).

Ce nouveau volume continue le travail entrepris par le Comité d'histoire du ministère de la Culture ; il ne manque pas d'intérêt pour un bibliothécaire qui souhaite comprendre les enjeux des politiques publiques de la culture, et plus précisément les relations entre le pouvoir central et les pouvoirs locaux au sens large, bien que ne s'intéressant nullement à la lecture publique, ni aux bibliothèques.

Le directeur de publication l'explique en introduction, renvoyant pour les questions concernant la lecture publique, au précédent travail « *Politiques locales et enjeux culturels, les clochers d'une querelle* » dont nous avons en son temps rendu compte dans ces colonnes.

Le point de vue, ou plutôt le parti pris adopté ici, est un peu identique. À travers des relations d'expériences précises, il s'agit de tenter d'approcher une problématique plus complète, plus globale du sujet envisagé. On lira donc successivement des sortes de « monographies » sur une scène actuelle (L'Aéronef de Lille), un festival de musique (Montpellier), une fête religieuse transformée en fête laïque (Lyon)..., mais aussi quelques essais de balisage transversal des politiques de développement des musiques actuelles, ou l'attribution des noms de rues.

Je ne tenterai pas d'en faire une synthèse : en guise de conclusion, l'un des coordinateurs en dit l'impossibilité, elle est réelle, mais je vous proposerai plutôt d'en tirer quelques axes de réflexion qui peuvent nous guider dans une vision sur ce que l'on appelle aujourd'hui « politique publique en matière de culture », et pourquoi pas quelques pistes pour nous aider à comprendre les difficultés d'une politique publique de la lecture !

Premier axe possible : la dialectique complexe, pas toujours harmonieuse, entre désir politique de l'administration centrale et politiques locales

Depuis longtemps, les communes soutiennent « la culture » différemment d'aujourd'hui, et pourtant avec une certaine efficacité. Qu'il s'agisse des orphéons, des harmonies municipales, des théâtres municipaux (nombre d'entre eux datent de la 3^e république, et sont fortement encouragés par la ville). Ce qui est nouveau, après 1945, est une irruption d'une volonté de l'État central, – Pascale Goetschel dit même que cette volonté était très personnellement incarnée en Jeanne Laurent,

chantre de la « décentralisation culturelle » au ministère chargé des affaires culturelles en 1946. Sa contribution sur le Centre dramatique de l'Est est éclairante sur les rapports compliqués, empreints d'allers et retours, entre le désir du ministère d'installer une décentralisation culturelle dans l'Est sur un objectif de « démocratisation sociale » alors que les élus locaux, très impliqués aussi, mais certainement sur des objectifs assez différents, voient d'abord la nécessité de rationaliser leurs investissements entre plusieurs villes, d'assurer une fréquentation suffisante des spectacles montés localement... Tout cela se traduit par des discussions financières assez serrées, le partenariat entre État et collectivités locales devant à terme signifier aussi un partage des coûts de fonctionnement.

On voit dans cet exemple détaillé comment les structures de décision, collégialité, associations, des conseils d'administration mixtes ont du mal à fonctionner, et provoquent pour les responsables artistiques, et responsables de la programmation et de la gestion de ces structures, des difficultés à se situer, à « gouverner » leur centre. En général, d'ailleurs, les crises succèdent aux tensions, mais ... tout cela arrive néanmoins à créer des spectacles. Peut-être moins de la démocratisation culturelle, mais cela est une autre histoire !

De même, l'histoire institutionnelle du Festival d'Avignon aujourd'hui incontesté est éclairante. Serge Proust en montre les errements et recadrages, entre volonté d'un homme, Jean Vilar (et quelques-uns de ses amis politiques en particulier), qui voulait l'incarner fortement, presque *intuitu personae* et les élus locaux qui se succèdent, pour, contre, pour et contre, chacun essayant d'en modifier les relations avec la population locale.

Ce qui est frappant dans cette première partie consacrée au théâtre est de voir comment, autour du théâtre, se crée le débat politique quand l'autorité centrale décide d'en faire un enjeu de démocratisation culturelle, et même, de donner au théâtre de la décentralisation un rôle « social » ce qui n'était pas nécessairement dans ses objectifs de départ ! Ce rôle social qui lui est peu à peu confié implique une forte modification de la structure, et aussi cette Charte du service public, qui sera réclamée par les directeurs de CDN, et négociée au ministère dans les dernières années.

Ce qui peut nous interpeller en tant que bibliothécaires, est de voir que, à ma connaissance, jamais un tel débat n'a eu lieu sur les bibliothèques publiques au niveau du pouvoir d'État. Il n'y a pas de charte du service public des bibliothèques, encore moins de loi !

Au passage, les auteurs décriront deux types d'acteurs du théâtre décentralisé, selon que le directeur du CDN est profondément et d'abord un « acteur local » impliqué dans le relationnel de la ville et du département, et l'« acteur cosmopolite » très présent à Paris, dans les couloirs du ministère, et dont le relationnel est très national, servant également à gérer sa carrière, sa mobilité...

Preuve aussi, comme ce sera également montré dans l'histoire de l'Aéronef de Lille, que l'installation d'une structure nécessite l'intervention d'acteurs clefs et « institutionnalisés » d'autant plus efficaces qu'ils sont reconnus « à Paris » ! Limite de la décentralisation ? Persistance de la seule reconnaissance qui

vaille auprès du milieu artistique (théâtre, musique), la reconnaissance du pouvoir central, des acteurs nationaux ? Et nécessité de s'interroger sur ce que le MCC appelle « décentralisation » si ses représentants – à Paris ou en région, les DRAC – ont encore tant d'influence dans les décisions, les subventions (un des instruments du pouvoir de décision) et les choix des dits acteurs – le directeur d'un CDN est choisi par la double tutelle, mairie et ministre. Son « projet artistique » est un projet dont il est responsable personnellement, sorte de contrat où le directeur met en œuvre, en quelque sorte, la politique qu'il a lui-même définie, par contrat d'objectifs et de moyens avec les collectivités tutelles. Ce cas doit être malgré tout assez rare dans la pratique « administrative » française !

Second axe : la professionnalisation des acteurs culturels

Vue ici par plusieurs contributions, notamment celles de Dominique Poulot, « *la naissance du conservateur de musée* », Chantal Georgel « *Les conservateurs des musées des départements au XIX^e siècle* » et Sylvie Octobre « *Dilemme de la professionnalisation : le cas des conservateurs de musées* ». L'ensemble de cette partie s'intéresse au passage de la gestion des musées tels qu'ils furent constitués sous la révolution, confiscations révolutionnaires, missions attribuées aux musées de garde, de conservation, de restauration, d'apprentissage des techniques artistiques. Tout ceci avait pour corollaire que les « conservateurs » nommés étaient souvent, presque toujours jusqu'à la fin du XIX^e siècle, des artistes locaux, d'une certaine renommée, très impliqués dans la vie locale et dans les réseaux artistiques locaux, des érudits souvent aussi, parfois même bibliothécaires.

Leur autre mission était sous contrôle très serré de comités d'achats, d'associations d'amis du musée qui regroupaient tout ce que la ville comptait de notables intéressés par l'art. Pour l'acquisition de nouvelles œuvres, et sauf cas exceptionnel, le conservateur se soumettait aux avis de ces commissions, bien peu libre de ses choix (il y a encore de « beaux restes » de cette pratique dans les fonctionnements actuels).

Mais bien sûr tout cela met le conservateur au centre du marché de l'art, et son « expertise » est recherchée en même temps qu'elle pèse sur les choix. On en voit évidemment un héritage particulièrement marqué dans l'entrée de l'art contemporain dans les musées.

On lit avec grand intérêt la stratégie d'entrée du pouvoir central culturel dans les musées locaux, par la demande insistante de professionnalisation, formulée par l'Association des conservateurs des collections publiques, et qui ne pourra être avérée que par le passage par l'École du Louvre d'abord, puis par l'obtention d'un statut qui oblige les collectivités à choisir sur une « liste d'aptitude » (déjà, avant la FPT !) constituée par un jury

scientifique où la cooptation a toute sa place ! Aujourd'hui les concours de recrutements, la création de l'École du Patrimoine changent un peu la donne, encore que le passage par l'École du Louvre reste incontournable.

Pendant toute cette période, la demande – encore exprimée dans des entretiens récents – est d'éloigner la décision sur les musées municipaux du local, pour la situer vers l'administration centrale. On retrouve là aussi la caractérisation entre acteurs locaux / cosmopolites. Et la difficulté de trouver une reconnaissance scientifique/statutaire hors de la reconnaissance parisienne.

Troisième axe : l'ancrage patrimonial

À travers les contributions de la seconde partie « Fêtes et commémorations : du politique au culturel » Olivier Ihl, Christophe Dubois, Patrick Garcia surtout (*Les politiques commémoratives locales lors du bicentenaire de la révolution*) montrent comment la demande forte des collectivités locales d'ancrer leur identité dans l'histoire de leur territoire sera reprise, demandée, et parfois avec décalage/tension, par l'État culturel. De tout temps, les fêtes locales ont figuré dans les agendas municipaux, comme lieux de regroupement, lien social naturel entre les populations, comme à Lyon par exemple où cette fête religieuse au départ est « récupérée » par les associations laïques pour en faire une fête lyonnaise. Échec dans certains cas de l'intrusion de collectivités non reconnues : pour les fêtes du bicentenaire, certains départements ont souhaité intervenir/solliciter/proposer des thématiques aux communes. Certaines ont apprécié, d'autres ont refusé vaillamment, trouvant que le lieu commémoratif communal n'avait pas besoin d'une intrusion « étrangère ». Signe fort du fait que la commune porte d'abord en elle un héritage historique fortement revendiqué, la révolution étant en plus un symbole fondamental pour leur existence, qu'elle ne souhaite pas partager. On pourra sur ces bases comprendre aussi combien les établissements « patrimoniaux » que sont les bibliothèques et musées auront du mal à être intégrés dans des projets de coopération intercommunale, car ils représentent plus que tous les autres l'héritage, l'identité culturelle communale auxquels s'identifient les élus locaux.

Quatrième, cinquième axes

On aura compris la richesse de cet ouvrage, la lecture que j'en ai proposée est celle *hic et nunc*, marquée par une certaine actualité, par des interrogations qui sont miennes à ce jour. Vous y lirez autre chose, vous y trouverez matière à d'autres réflexions, c'est toute la richesse d'un excellent document. Une fois de plus, le Comité d'histoire du MCC et ses chercheurs ne nous déçoivent pas.

Claudine BELAYCHE



Education and research for marketing and quality management in libraries / La formation et la recherche sur le marketing et la gestion de la qualité en bibliothèque. Satellite meeting / colloque satellite, Québec, August 14-16 août 2001. International Federation of Library Associations and Institutions, Saur, 2002. ISBN 3-598-21829-X.

Cet ouvrage contient les communications en anglais et en français du colloque organisé par les sections *Management et marketing* et *Education et formation* de l'IFLA en amont du congrès d'août 2001. Il s'est tenu à Québec et a réuni plus d'une centaine d'experts.

Le colloque était structuré en huit thématiques. La première partie de l'ouvrage fait l'état des lieux de l'enseignement du marketing dans les écoles de bibliothéconomie et de sciences de l'information en matière d'enseignement initial. L'intervention de Christine Volant, professeur en Sciences de l'information à l'université de Tours, montre la faiblesse de l'enseignement du marketing dans les écoles de sciences de l'information françaises, mais également une grande résistance des étudiants qui est moindre pour la gestion de la qualité. La nécessité de normes pour traiter l'information est intégrée, et le passage à une gestion standardisée du service offert, acceptée. En Amérique du Nord, le marketing n'est enseigné que dans la moitié des écoles. Une recherche menée en Amérique du Sud montre que le Brésil est le seul pays à enseigner le marketing et la gestion de la qualité dans ses écoles de sciences de l'information.

En Grande Bretagne, Sheila Webber de l'université de Sheffield a enquêté auprès des enseignants. La grande majorité d'entre eux considère que ces concepts sont des facteurs importants pour la gestion de l'information contemporaine et nécessaires aux professionnels des bibliothèques. Cependant, une minorité (30 %) des écoles offrent des cours en marketing ou en gestion de la qualité.

La seconde thématique présente quelques exemples de recherches et d'évaluations en marketing et gestion de la qualité. Claude Poissenot, de l'IUT Nancy-Charlemagne, analyse la fréquentation ou non des bibliothèques publiques en partant de l'offre proposée par les bibliothécaires qui ont un effet sélectif sur le public. Il ne s'agit pas uniquement de l'offre documentaire, mais également de l'implantation géographique, de l'architecture des bâtiments parfois trop imposante, du classement, des règles de comportement, etc. Janine Schmidt de l'université de Queensland (Australie), décrit les méthodes employées par la bibliothèque de son université, pour commercialiser certains services auprès de groupes de clients, dans une démarche qualité proche de celle utilisée dans le monde marchand et s'appuyant sur la satisfaction des usagers. Jahel Rouissi, un

doctorant de l'ENSSIB et de l'Institut supérieur de documentation de Tunisie, a élaboré une méthode visant à mesurer les effets qualitatifs de la coopération dans un réseau. Son projet est d'appliquer un modèle très fin, constitué d'une multitude d'indicateurs, au réseau des pôles associés de la BnF. Il s'agit d'un modèle sophistiqué qui n'a pas encore été appliqué. Le sera-t-il vraiment un jour ?

La troisième partie analyse la formation continue en matière de marketing et de management de la qualité. Nous y trouvons une expérience de formation multimédia à la gestion de la qualité de l'université de l'Illinois et de l'université de New Delhi et une formation au marketing développée pour les bibliothécaires d'Estonie.

La quatrième et la cinquième parties présentent des études de cas et des exemples de nouvelles approches. Ce sont les communications les plus intéressantes, car elles permettent de voir comment ces concepts ont pu être appliqués dans une bibliothèque et les difficultés ou facilités rencontrées. L'université autonome de Barcelone a mis en place un système d'assurance qualité ISO 9002-9004. Christine Ollendorff de l'ENSSIB, décrit un outil d'auto-diagnostic pour les bibliothèques académiques. Les trois volets du diagnostic présenté sont l'offre de services de la bibliothèque modélisée selon trois axes : moyens utilisés, savoir faire, technologies employées ; les relations de la bibliothèque avec son environnement ; les processus décisionnels. L'étude de cas portait sur la bibliothèque de l'ENSAM. Cet outil est facilement réutilisable dans un autre contexte.

La sixième thématique pose la question des relations entre marketing et gestion de la qualité. Les différentes communications montrent qu'il existe un lien évident entre le marketing et la gestion de la qualité ou, plus exactement qu'il ne peut pas y avoir de marketing des services d'une bibliothèque sans une offre de qualité.

La septième partie aborde les freins culturels à l'application du marketing en bibliothèque. L'article de Marielle de Miribel montre bien les hésitations des bibliothécaires français qui balancent dans « une valse à trois temps : répulsion, attirance, adaptation. Répulsion pour le commerce, la vente ; attirance pour la qualité, la perfection ; adaptation à un meilleur usage des moyens affectés ».

La dernière thématique présente quelques modèles et théories en marketing des bibliothèques.

Toutes les communications ne sont pas d'un niveau équivalent. Selon ses centres d'intérêt, le lecteur pourra butiner dans l'une ou l'autre des parties. Cette lecture sélective est grandement facilitée par la présence de résumés en français et en anglais. Cette collection de l'IFLA a l'immense avantage de permettre aux professionnels qui n'ont pu assister au pré-séminaire, de prendre connaissance de la réflexion sur le sujet traité.

Joëlle MULLER



Accueillir et intégrer des personnels non permanents

Sous la dir. de Frédérique Mondon,
Tec & doc, Presses de l'Enssib
(La boîte à outils), 2002.
ISBN 2-7430-0552-1

Ne manquez pas ce petit livre. Il donne à lire plus que ce que l'on pourrait croire et à réfléchir au-delà

même des pistes de réflexions proposées explicitement par ses auteurs.

Les éditeurs, au double sens du terme, ont souhaité aborder de façon diversifiée la question du recours aux personnels non-fonctionnaires dans les bibliothèques relevant de l'État ou les collectivités territoriales.

Du côté territorial, sont présentées les expériences de la BMVR de Troyes (Thierry Delcourt), de la BM de Lyon (Anne Garden), de la bibliothèque de Marsannay-la-Côte, dans le Doubs (Véronique Brézault) et de la Ville de Paris (Jean-Claude Utard). Du côté de l'État, il est question de la BnF (Fabrice Lesueur et Thierry Pardé), de la BPI (Suzanne Mallet) et de l'université d'Artois (Françoise Roubaud). Au passage, le lecteur aura un aperçu très vivant des modes de gestion de ces divers établissements et de leurs spécificités, bien au-delà du thème traité.

Raymond Bérard livre une introduction générale nourrie de son expérience à la BMIU de Clermont-Ferrand, tandis qu'André Chauvet propose une mise en perspective, et que Frédérique Mondon, l'éditeur intellectuel, rassemble les éléments de la démarche dans un mémento et livre une bibliographie.

Les emplois étudiés ? Les emplois-jeunes bien sûr (Troyes, BPI, Artois, Marsannay-la-Côte, Paris), mais aussi les CES (Troyes, BPI), les vacataires (Troyes, BPI), les contractuels de l'État (BnF, BPI) ou ceux relevant d'une association (Lyon), les stagiaires de l'Enssib (Artois)... et les intermittents du spectacle (BnF). Les effectifs concernés ? Ils vont de 2, à Marsannay La Côte, à 1 330, à la BnF. Leur part dans les effectifs globaux ? Marginale dans la plupart des cas mais 44% à la BnF, 47% à la BPI, jusqu'à 41% à l'université d'Artois, si on totalise l'ensemble des non-fonctionnaires : ces chiffres ont de quoi faire réfléchir !

Quant aux attributions de ces salariés, elles sont évidemment diverses mais plusieurs ensembles dominent : la fameuse médiation, les non moins fameuses et plus très nouvelles technologies de l'information, mais aussi le rangement en rayon ou les nécessités liées à l'accueil du public, en dehors des heures de travail considérées comme normales.

La plupart des contributeurs de terrain sont dans le ton de Raymond Bérard et d'André Chauvet : on n'utilise pas ce type de personnel sans une justification solide, ni une sérieuse définition des profils de poste, après quoi, on joue du diptyque formation/intégration. Ce dernier terme, bien que quasi obsessionnel (Véronique Brézault parle d'une « greffe » qui doit prendre), est d'ailleurs pris dans un sens retenu, puisque la spécificité des emplois est généralement affirmée et la

banalisation des fonctions des intéressés présentée comme une dérive.

Plusieurs auteurs ne cachent pas les contradictions et les obstacles de ces démarches. Beaucoup tiennent aux réactions du personnel permanent en place, ce que confirme le chapitre consacré au livre dans un ouvrage récent sur les emplois-jeunes du secteur culturel⁴. Les frottements se situent sur le plan de l'identité professionnelle, selon deux modes opposés (« c'est à nous de faire ce travail » ou « on veut nous changer le cœur de nos métiers »), mais relèvent aussi de la crainte de s'ouvrir à des pratiques ou des publics perçus comme nouveaux. Ces difficultés peuvent déboucher sur des conflits sociaux, comme à la BnF en mars 2001, où l'on a vu les contractuels revendiquer des limites à la flexibilité de leur emploi.

Le cas pourtant très fréquent des agents recrutés pour leur profil classique mais non titularisables faute de réussite à un concours, n'étant absolument pas traité, deux justifications différentes du recours à des emplois non-permanents sont principalement abordées :

- compléter ou suppléer le personnel permanent notamment pour assurer des plages d'ouvertures importantes (le « volant de vacataires pour les fonctions de prêt » à Troyes, les « vacataires de rangement » et les « vacataires d'accueil » de la BPI) ;
- approfondir et renouveler les missions des bibliothèques vers la médiation et l'usage des technologies de l'information.

Ce dernier point est le plus troublant. Anne Garden se demande si on assiste à l'émergence d'un nouveau métier, celui de médiateur. « Alors que nombre de bibliothécaires professionnels, quel que soit leur grade, placent encore le document au cœur de leur métier, les emplois-jeunes incarnent une nouvelle approche centrée sur le public et la médiation » écrit Thierry Delcourt, tandis que Jean-Claude Utard conclut que « l'objectif est d'installer la médiation dans une pérennité, assumée par l'ensemble des équipes. » Renouvellement du centre par la marge ? C'est dire si ce volume apporte une contribution précieuse à une réflexion qui mérite d'être poussée bien plus avant.

C'est en quoi il est une « boîte à idées » plus qu'une « boîte à outils. » Les repères pratiques sont en effet insuffisants. La délicate problématique des emplois de non-titulaires n'est techniquement traitée (et très bien traitée par Fabrice Lesueur) que dans le cas de la BnF, par trop spécifique pour être directement utilisable dans d'autres établissements. En annexe sont succinctement présentés les CES, CEC, emplois-villes et emplois-jeunes, alors que les pièces suivantes auraient été bienvenues :

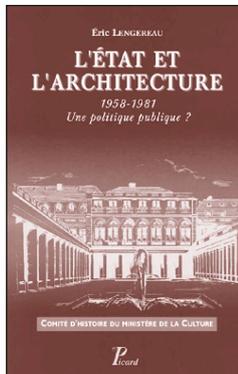
- tableau récapitulatif des cas autorisés de recours à des non-titulaires dans la fonction publique d'État et dans la fonction publique territoriale (lois du 11 et du 26 janvier 1984),
- dispositions des décrets numéros 86-83 et 88-145 relatifs aux agents non-titulaires respectivement de la fonction publique d'État et de la fonction publique territoriale,
- dispositions de la circulaire du ministre de la Culture n°181382 du 15 octobre 1999,

- dispositions de la loi Sapin n°2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire,
- dispositions relatives aux moniteurs étudiants.

Ce volume paraît « ironiquement », comme on dirait en anglais, au moment où un nouveau gouvernement annonce la fin des politiques d'aide à l'emploi public, risquant de renvoyer, ce qui serait un paradoxe politique, les fonctions publiques à leur rigidité. Puisse la redoutable question de la pérennisation d'une

partie des emplois étudiés dans ce volume être l'occasion de réflexions et de décisions pertinentes.

Dominique LAHARY



L'État et l'architecture : 1958-1981, une politique publique ?

Éric Langereau. Comité d'histoire du ministère de la culture, 2001. ISBN 2 7084 0600 0

Cet ouvrage, important par son ampleur, résulte d'une thèse de doctorat soutenue par l'auteur, d'ailleurs bien connu des lecteurs d'ouvrages d'architecture et de

politique, de cette branche de... quel terme employer ? Et justement, quel est le statut de l'architecture dans l'organisation de l'État depuis 1958 ? Montrer les méandres de la réflexion politique, culturelle, les complexités des rattachements administratifs et leurs implications, c'est ce à quoi s'attache l'auteur dans ce livre.

Disons d'emblée que ce volume passionnera les historiens, tous ceux qu'intéressent le fonctionnement de la haute administration de l'État et ses relations avec les « corps », ceux aussi qui souhaitent relire avec le recul d'une trentaine d'années, un morceau de l'histoire de France. E. Langereau nous montre d'abord combien les relations de l'État avec l'architecture, la construction, l'aménagement urbain et pourquoi pas, l'aménagement du territoire, imprègnent la vie politique en France et les intérêts ministériels et présidentiels.

Après les décisions en urgence de reconstruction d'après guerre, les années 50 voient commencer une réflexion, non exempte de défense d'intérêts catégoriels, autour du rattachement de la politique architecturale : ministère de l'Équipement, où se trouvent nombre d'architectes conseils, d'urbanistes ou ministère chargé des Affaires culturelles, où règnent les architectes des Monuments historiques, les architectes des Bâtiments de France...

D'une telle décision dépendent des budgets et une politique de formation des architectes. Comment sont ou doivent être formés

1. *Les emplois-jeunes dans la culture : usagers et enjeux d'une politique de l'emploi*. Ministère de la culture et de la communication, département des études et de la prospective. La Documentation française (Questions de culture), 2001. ISBN 2-11-004-978-2

les architectes ? L'École nationale des Beaux-arts est le choix d'ouverture vers l'université auquel certains seraient favorables, mais d'autres souhaitent un rattachement à la culture !

C'est aussi un débat qui engage des conceptions de vie : espace public - aménageur public ; espace privé ... Comment insérer les constructions individuelles qui se multiplient dans l'espace public, comment en assurer la cohérence dans les schémas d'urbanisme qui se font jour ? L'Ordre national des architectes milite évidemment pour une forte présence de ses membres dans toutes ces discussions.

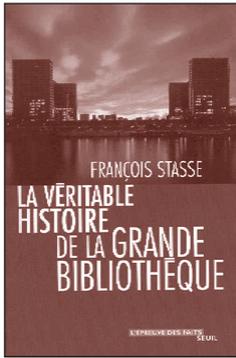
S'agissant d'aménagement de l'espace public, se pose également la question du décideur : l'État central ou les collectivités locales ? Car se profilent déjà les futures délégations de compétences d'une future décentralisation ! L'auteur montre là aussi que cette révolution administrative rencontre de fortes oppositions dans la haute administration de l'État.

On lit avec attention la genèse du Centre national Pompidou, les discussions autour des Halles de Baltard. Comme tout cela paraît loin, 30 ans à peine !

Ce livre ne se résume pas, il se lit comme une tranche d'histoire politique de la France. Pour un bibliothécaire, il permet de remettre en perspective les politiques du livre et de la lecture, entre deux ministères, la décentralisation..., de voir aussi les luttes d'influence et les actions de groupes d'influence auprès des décideurs politiques. Il pose aussi l'interrogation, jamais résolue, de l'équilibre souhaitable entre « conservation du patrimoine » et constitution d'un « nouveau » patrimoine, dont la durée de vie sera parfois très brève !

La période couverte se clôt en 1981. Un autre livre reste à écrire car les allers-retours de la Direction de l'architecture entre Affaires culturelles et Équipement continuent et les questions posées sont toujours d'actualité. Cette publication est soutenue par le Comité d'histoire du ministère de la Culture mais elle la dépasse très largement.

Claudine BELAYCHE



La véritable histoire de la Grande bibliothèque, François Stasse, Seuil (L'épreuve des faits), 2002. ISBN 2-02-051761-2

Maintenant que les esprits se sont apaisés, François Stasse a voulu combler une lacune et répondre aux détracteurs de la Bibliothèque nationale de France en en présentant l'histoire et le parcours. L'ouvrage comporte de fait deux parties : le lancement du projet auquel F. Stasse n'a pas participé puisqu'il a rejoint la BnF en 1998, et les problèmes rencontrés de 1998 à 2001.

La première partie porte surtout sur les aspects politiques du projet, l'analyse des particularités françaises dans la conduite des grands travaux, la façon dont ont été prises les décisions et dont elles ont été menées.

L'auteur, bien que se voulant critique, approuve les processus de décision comme étant les seuls possibles. Il justifie ainsi la nécessité d'évincer les bibliothécaires et l'administrateur de la BN, Emmanuel Le Roy Ladurie. Il ne s'émeut guère de la nomination de Dominique Jamet, dont il explique les dessous politiques, en lieu et place d'un directeur compétent. Plus

intéressantes sont ses remarques sur Émile Biasini, secrétaire d'État aux grands travaux et conducteur du projet, la mise à l'écart de Jack Lang ainsi que le rôle de Jacques Attali.

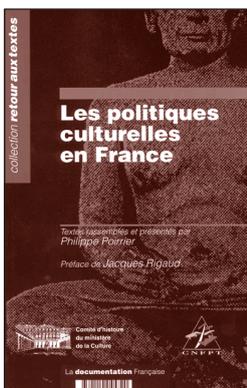
Dans la deuxième partie, on sent le « vécu », les difficultés pour faire entrer le contenu dans le contenant, le travail et l'imagination de tous pour faire de cette belle coquille mal pratique, une bibliothèque chaleureuse et fonctionnelle.

Les critiques de François Stasse sur les défauts propres à trop de projets, prototypes plutôt que matériels rodés, l'absence de réflexion sur les coûts de fonctionnement et les coûts d'entretien, la nécessité de leur prise en compte dans les budgets du ministère de la Culture, prennent tout leur poids.

Il y a aussi, chez lui, le désir de mieux faire comprendre au grand public les enjeux des nouvelles technologies dans la conservation et la transmission de l'information et du patrimoine, de lui faire réaliser l'ampleur et l'importance des tâches qui sont confiées à la BnF et l'excellence du travail réalisé par ses personnels.

Par-delà l'histoire de l'institution elle-même, on retiendra aussi ses interrogations pertinentes sur le rôle d'une bibliothèque nationale et la démocratisation de la culture.

Sylvie HAMZAoui



Les politiques culturelles en France, Philippe Poirrier, La Documentation française, 2002. ISBN 9 782110 045720

Paru dans la collection « Retour aux textes », cet ouvrage est avant tout un corpus des textes qui ont fondé la gestion publique de la culture en France.

Il s'agit d'une approche résolument historique due à l'auteur universitaire, spécialiste d'histoire contemporaine et en particulier des politiques culturelles, sur lesquelles il a déjà commis plusieurs ouvrages. Jacques Rigaud en signe la préface.

L'ouvrage présente environ 150 textes législatifs et réglementaires, des discours, des rapports, présentés dans l'ordre chronologique, pour lequel l'auteur distingue cinq périodes : « l'héritage, 1789-1958 », « l'invention de la politique culturelle 1959-1969 », « le développement culturel, 1969-1981 », « l'impératif culturel, 1981-1993 » et « sous le signe de la refondation, 1993-2002 ». Chacune d'entre elles fait l'objet d'une courte introduction.

Le premier de ces textes est l'intervention de Charles de Talleyrand à l'Assemblée Constituante, sur la conservation des chefs-d'œuvre des arts (13 octobre 1790) et le dernier, l'allocution de Lionel Jospin à l'occasion de l'inauguration du Palais de Tokyo, site de création contemporaine à Paris, le 21 janvier 2002.

À travers ce vaste panorama, on retrouve tous les grands débats qui ont marqué les évolutions de notre politique culturelle : la conservation d'un patrimoine, la pédagogie, la démocratisation, la décentralisation.

Par contre, on ne retrouve pas, en particulier dans les textes de la dernière période, trace de l'intrusion de la mondialisation et de la société de l'information au sens large, avec tous les enjeux économiques qui s'y rapportent, pas trace non plus de l'influence de la Commission européenne sur les textes législatifs les plus récents, influence qui préoccupe tant les professionnels des bibliothèques et de l'information.

En revanche, on retrouve en trame de tout l'ouvrage une analyse pertinente du rôle de l'État, et en particulier de la marque imprimée par les différents Chefs de l'État dans la politique culturelle en France et dans cette fameuse exception culturelle « à la française », revendiquée sans discontinuité depuis le Général de Gaulle et André Malraux, jusqu'à un article de Michel Duffour en réponse à une déclaration de Jean-Marie Messier dans un article du 26 décembre 2001.

Ce court extrait donne sans doute un premier indice sur le fait que les temps changent et que la mondialisation est en marche. C'est donc un ouvrage de référence sur les politiques culturelles en France qui sera fort utile aux professionnels des bibliothèques et de la documentation, en raison même de son corpus de textes fondamentaux, qui sont le plus souvent, soit dispersés, soit inédits ou indisponibles.

Un index et une bibliographie complètent l'ouvrage.

Françoise DANSET

Nous avons reçu

La collection 128 de Nathan Université est connue pour ses synthèses à l'usage des étudiants. Elle est segmentée par grands domaines, en ouvrages au format poche, de maximum 128 pages. Voici un bref compte rendu des trois derniers titres parus, par Joëlle Muller.



La recherche d'information, Claude Morizio, ADBS, Nathan (information documentation 128 : 267), 2002. ISBN 2-09-191244-1

Cette synthèse fait le point sur les méthodes d'accès à l'information. Elle passe en revue les différents types de supports en faisant une part appréciable aux documents électroniques. Ce livre s'adresse à un public de documentalistes et de formateurs en documentation. Il leur permettra de mieux comprendre les processus intellectuels et les comportements de son public.



Gestion et diffusion d'un fonds d'image, Cécile Kattng, ADBS, Nathan (information documentation 128 : 269), 2002. ISBN 2-09-191150-X

L'auteur est formatrice en documentation audiovisuelle à la BnF. Les premiers chapitres présentent les fonds d'images et leur histoire. Les chapitres suivants décrivent le traitement matériel et intellectuel du catalogage à l'analyse et à l'indexation. Un chapitre est consacré aux aspects juridiques et à la valorisation des images. Ce livre constitue une description de l'essentiel à connaître pour gérer une banque d'image. Le paragraphe sur la numérisation est très clair et constitue une excellente synthèse sur ce sujet. C'est un ouvrage de base dans une bibliothèque professionnelle.



Guide de recherche sur Internet, Béatrice Foenix-Riou, ADBS, Nathan (information documentation 128 : 273), 2002. ISBN 2-09-191193-3

L'auteur est rédactrice en chef de *Bases* et de *Netsources*. L'ouvrage a pour objectif d'aider les internautes à chercher plus efficacement sur le Net en utilisant au maximum les possibilités des différentes catégories des outils de recherche. Synthétique, très pédagogique, ce livre permettra à chacun de situer dans un cadre logique les différents éléments qu'il a découvert expérimentalement en navigant sur le Net et de les compléter avec les informations données par l'auteur. C'est un ouvrage de base indispensable.



Guide du bibliothécaire, Conseil général du Puy-de-Dôme, Bibliothèque départementale de Prêt, 2002.

Un nouveau guide pratique est né pour les dépositaires des BDP. L'originalité de celui du Puy-de-Dôme réside dans sa présentation : un classeur coloré, garni de fiches questions/réponses fourmillant d'idées et d'explications.

Il est constitué de deux parties « Comment gérer une bibliothèque publique ? » « Comment utiliser les services de la BDP ? » et est complété d'annexes : adresses utiles, formations, statuts, règlements intérieurs et de l'Annuaire des bibliothèques du réseau départemental du Puy-de-Dôme. Ce document est consultable sur le site www.puydedom.com



Culture pour tous, Collectif, Éditions Bérénice (Cétacé), 2002. ISBN 2-911232-41-0

C'est l'écrivain Valère Staraselski qui ouvre ce recueil avec force et provocation : « *Il est une évidence : la culture a besoin*

de la politique et des politiques... Il s'agit de porter haut l'exigence d'une culture pour tous. Pour cela, les plus conscients continueront à interpeller les politiques, créant un rapport de force pour exister et être entendu tout en assumant le travail au quotidien. La liberté sans responsabilité est une sorte de tic d'enfant de riches. Or, la culture est ce qui permet d'accepter la mort sans vivre comme des porcs. Elle se consomme et se consume sur le mode de l'être et non de l'avoir. Elle est aussi vitale à l'homme que son émancipation sans cesse recommencée ».



Le marketing : un savoir-faire au service de la lecture ?, Lecture Jeune, n°103, septembre 2002, revue de l'association Lecture-Jeunesse, Paris. ISSN 1163-4987

Le sujet commence à mobiliser quelques professionnels. Ce numéro comporte les interventions d'une journée d'étude prévue en juin dernier et annulée faute de participants. Nombre de bibliothécaires français considèrent encore de haut cet aspect apparemment commercial des choses. L'IFLA a pourtant décerné un « Prix marketing

international en bibliothèque » lors du dernier congrès de Glasgow. Quel que soit votre avis sur la question, nous ne pouvons plus l'ignorer.



Les bibliothèques (5^e édition), Denis Pallier, PUF (Que sais-je n° 944), 2002. ISBN 2-13-052932-1
Les bibliothèques sont à la fois un instrument de travail, de loisir et un conservatoire du patrimoine intellectuel de l'humanité. En restant fidèle à la conception de la première édition de ce livre, l'auteur a essayé de faire une part égale au passé et au présent. Il montre comment s'est constitué et comment évolue le réseau des bibliothèques qui couvre aujourd'hui la France et le monde.



Des bébés, des livres, Sélection des bibliothèques de la ville de Paris (3^e édition), éditions Paris Bibliothèques, 2002.
La brochure qui constitue cette sélection de 326 titres pour les enfants de 0 à 3 ans est un précieux outil de travail. Les livres, CD et cassettes sont classés par thème que l'on retrouve dans un index où figurent

aussi les auteurs, illustrateurs et les interprètes. Le tout est complété d'une liste d'ouvrages de référence et d'adresses utiles dans le domaine de la petite enfance. L'ensemble est coloré et joyeux.



Le Moyen Âge en lumière, Éditions Nouveau Monde, Fayard, 2002.

Voici le premier DVD ou cédérom sur le Moyen Âge pour le grand public. Le contenu représente 75 minutes de vidéo ; 700 images sont classées par thèmes, dates, lieux de conservation. Des textes de 10 auteurs médiévistes renommés ainsi que d'autres richesses inconnues sont à découvrir.

Le Grabote, ARALD, CRDP Grenoble, 2002.

Premier guide des auteurs et illustrateurs jeunesse en Rhône-Alpes, Le Grabote donne un aperçu de l'extrême richesse et de l'incroyable diversité de la création destinée au jeune public dans cette région.

CCP : Cahier Critique de Poésie.

Revue semestrielle publiée par le CIPM (Centre Internationale de Poésie de Marseille) et Farrago / Éditions Léo Scheer. ISBN 2-84490-102-6

Sur la page de couverture, sobre et superbe, s'annoncent en bandeau à

droite les objets poétiques sujets de cette publication. Il y est question tout aussi bien de livres et de revues que de manifestations, de CD audio, de fanzines ou de micro édition.

Le projet est ambitieux. Il tente à l'exhaustivité et se propose d'être l'outil – outil de qualité, qui plus est – qui peut nous permettre de nous orienter dans le monde foisonnant et, à bien des égards, confidentiel de la poésie française.

Chaque numéro du CCP s'ouvre sur un dossier dédié à un auteur : Emmanuel Hocquard pour la 4^e livraison. Puis, les dernières parutions ou événements poétiques sont recensés sous forme de notices critiques et bibliographiques. Chaque numéro se clôt, comme il se doit, par différents index ainsi que par une liste des parutions qui n'ont pu y être critiquées. Il faut un certain zèle – d'affinités électives ou de positions critiques - pour mener à bien une telle entreprise ; zèle partagé par les directeurs de la publication, le comité de rédaction (Jean-Marc Baillieu, Jean-François Bory, Jean Daive, Josée Lapeyrère) et les quelques 80 collaborateurs qui « usabuse d'exigence : exigeant tel ; telle exigeante » (Dominique Meens).

Marie-Christine LINCK